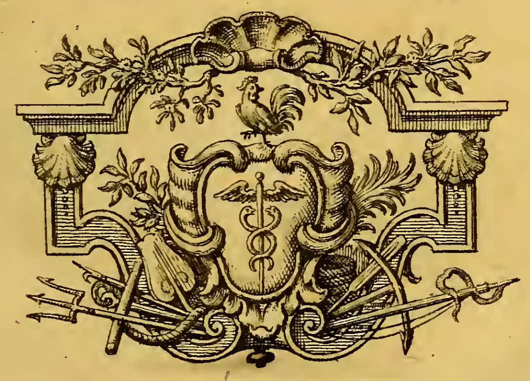
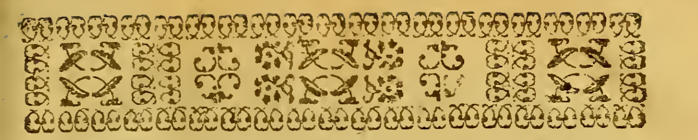


LETTRES, MEMOIRES
ET
NEGOCIATIONS
DE MONSIEUR LE
COMTE D'ESTRADES,
Tant en qualité d'Ambaſſadeur de S. M. T. C. en Italie, en Angleterre & en Hollande,
Que comme Ambaſſadeur Plénipotentiaire
À LA PAIX DE NIMEGUE,
Conjointement avec Meſſieurs
COLBERT & COMTE D'AVAUX;
Avec les
REPONSES DU ROI ET DU SECRETAIRE D'ETAT:
Ouvrage où ſont compris
L'ACHAT DE DUNKERQUE,
Et pluſieurs autres choſes très-intéreſſantes.
NOUVELLE EDITION,
Dans laquelle on a rétabli tout ce qui avoit été ſupprimé dans les précedentes.
TOME NEUVIEME.



A LONDRES,
Chez J. NOURSE, proche Temple-Bar.
MDCCXLIII.



LETTRES

De Messieurs le Maréchal

D'ESTRADES,

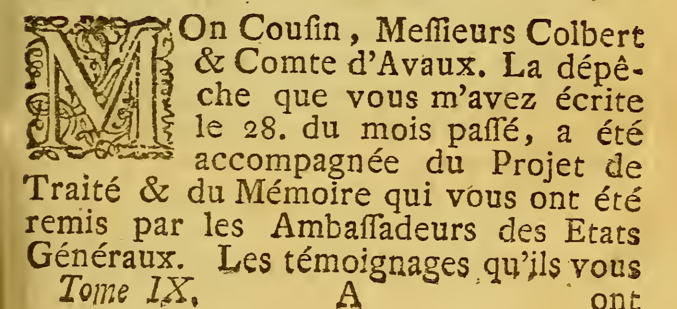
COLBERT ET D'AVAUX,

Ambassadeurs Plénipotentiaires de Sa Majesté Très-Chrêtienne, à la Paix de Nimegue.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du premier Juillet 1677.



MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. La dépêche que vous m'avez écrite le 28. du mois passé, a été accompagnée du Projet de Traité & du Mémoire qui vous ont été remis par les Ambassadeurs des Etats Généraux. Les témoignages qu'ils vous ont

ont donnez dans la Conférence que vous avez euë avec eux, de la joye avec laquelle leurs Maîtres avoient apris la diſpoſition où j'étois de leur rendre ma premiére amitié, peuvent bien être une marque du déſir qu'ils ont de la paix; mais l'attachement qu'ils vous ont fait paroître à ne la point traiter ſans leurs Alliez, peut faire douter qu'ils la veulent faire ſéparée.

Comme il m'importe toutefois de leur en faire naître la penſée, ou de cultiver celle qu'ils en auroient déja, je juge que vous en devez prendre l'occaſion du Mémoire & du Projet qu'ils vous ont remis, bien que vous leur ayez déja témoigné, qu'en finiſſant un Traité avec eux, j'aurois égard à la demande qu'ils me faiſoient de rétablir le Traité de 1662. Je déſire que vous les aſſûriez de nouveau, que ma diſpoſition eſt entiére pour convenir des mêmes articles qui y réglent la Navigation & le Commerce entre mes Sujets & les leurs. Pour les deux articles qui ſont contenus dans leur Mémoire; l'un touchant l'augmentation des impoſitions, l'autre touchant les 50. ſols par tonneau, quoique vous leur ayez déja répondu ſur ces points, je déſire que vous le faſſiez encore, & bien que ſans prendre aucun engagement, d'une maniére toutefois qui puiſſe les ſatisfaire davantage & leur laiſſer plus d'eſpérance.

C'eſt pour ce ſujet que je trouve bon que

que vous commenciez à leur donner ſatisfaction par une partie de ce qui regarde leſdits cinquante ſols. Je vois par leur Mémoire qu'ils s'expliquent de deux choſes ; l'une, de l'impoſition en ſoi, l'autre de l'abus que font les Commis qui ſont prépoſez pour la recevoir. Sur ce dernier point, aſſûrez-les dès cette heure, que je donnerai ordre qu'il y ſoit remedié, & quà l'avenir il n'y aura plus de ces vexations dont ils ſe plaignent, de n'être pas taxez juſtement ſelon la capacité & la portée des Vaiſſeaux, mais ſuivant l'eſtimation arbitraire qui en eſt faite par les Commis. Pour ce qui regarde l'impoſition, comme elle a été convenuë par le même Traité de 1662, ſuivant lequel ils veulent encore ſe régler, il paroît raiſonnable qu'ils l'obſervent en cette partie, comme ils jugent à propos de le maintenir en tout le reſte.

Le même Traité laiſſe la liberté de part & d'autre d'augmenter les droits d'entrée & de ſortie dans les Etats, & c'eſt ſuivant cette liberté que l'on a agi dans les miens. Mais comme je ſuis bien aiſe que vous laiſſiez concevoir quelque eſpérance aux Etats ſur un point qui les touche ſi fort, je trouve bon que vous témoigniez à leurs Ambaſſadeurs, que je ferai conſidération ſur ce qu'ils m'ont repréſenté dans le Mémoire touchant cet article.

Vous voyez que je ne juge pas enco-

 re

re à propos de m'expliquer précisément sur ce que je leur pourrois accorder; parce que, comme ils témoignent vouloir toûjours demeurer unis à l'Espagne, ils pourroient tirer avantage des choses que j'aurois accordées, sans que j'en tirasse aucun fruit: mais comme il importe toutefois que, pour augmenter le désir de la paix dans leurs peuples, ils soient instruits des avantages qu'ils trouveroient dans leur Commerce, je désire que vous accompagniez cette réponse de tant de marques de ma bonne volonté, qu'ils soient assûrez, non seulement qu'ils ne seront plus exposez à l'avenir à la vexation dont ils se plaignent, mais qu'ils conçoivent encore, sans aucun engagement de ma part, une modération des droits d'entrée dans mon Royaume. C'est dans cette même vûë d'accoûtumer la Hollande au bien de la paix, que j'ai approuvé la différence que vous avez établie, en cas qu'ils voulussent parler pour eux seuls, ou pour leurs Alliez, & qu'ils en fissent dépendre leur Négociation. Dans le premier, vous avez pû continuer à leur faire envisager la restitution de Mastricht, comme vous avez dû l'assujettir, dans le second, à l'équivalent qui en seroit donné par les Espagnols, auxquels ils se sont obligez de remettre cette Place.

Ainsi le fruit que je souhaite qui revienne de la Conférence que vous avez euë, & de la réponse que vous devez ren-

rendre, eſt que les Etats & leurs peuples connoiſſent qu'il eſt dans leurs mains de traiter avantageuſement avec moi pour Maſtricht, & pour leur Commerce, & que la connoiſſance qu'ils auront qu'ils ne peuvent plus trouver d'utilité dans la Guerre, & qu'ils peuvent tirer un grand avantage de la paix, les diſpoſera à ne plus ſuivre la paſſion de l'Eſpagne & à s'accommoder ſéparément avec moi.

Je n'ai rien à ajoûter à ce que vous avez répondu touchant le Prince d'Orange, tant il eſt peu raiſonnable de me demander un dédommagement des choſes paſſées il y a longtems, lorſque j'offre de le remettre en poſſeſſion de ſes Terres.

Vôtre lettre particuliére du 28. de ce mois, eſt toute ſur la maniére dont le Marquis de los Balbaſez s'étoit diſpoſé à vous rendre ſa premiére viſite, & la difficulté qui s'y étoit rencontrée, parce qu'il ne vouloit pas ſe ſéparer des Sieurs Ronquillo & Chriſtin, qui n'ont pas encore la qualité d'Ambaſſadeurs. J'ai vû que cet incident s'étoit terminé par l'entremiſe du Nonce, & s'étoit terminé à vôtre ſatisfaction. L'expedient a été très-bien penſé, qu'ils vous ayent donné part de leur arrivée, & qu'ils ayent remis à recevoir vos viſites, lorſqu'ils auroient reçû dans leurs plein-pouvoirs le Titre d'Ambaſſadeurs. Il paroît que le Marquis de los Balbaſez

en a le méme beſoin que ſes Collégues, puiſqu'il n'a que la qualité de Plénipotentiaire dans ſon Pleinpouvoir.

L'Evêque de Strasbourg m'a témoigné, qu'il vouloit paroître ſeulement dans l'Aſſemblée de Nimegue ſous le nom de mon Allié, & ſous ma protection, & que le Sieur Ducker, qui eſt à Nimegue, aura ſoin de vous inſtruire de ſes intérêts. Mon intention eſt que vous les portiez, avec toute l'affection que j'ai pour ce Prince, dans toutes les occaſions qui s'en pourront préſenter.

J'ai vû & approuvé l'acte que vous avez remis entre les mains des Médiateurs, touchant les qualitez que le Prince Charles a pris dans les pleinpouvoirs de ſes Miniſtres, & la proteſtation que vous avez faite, que la qualité que je lui ai donnée dans mes paſſeports, conformément à ce qui a été arrêté entre les mains des Médiateurs, n'y pourra nuire ni préjudicier. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde, & vous, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Verſailles le premier Juillet 1677.

LET-

LETTRE

De Monsieur de Pompone à Messieurs les Ambassadeurs.

Du premier Juillet 1677.

LA conférence, Messieurs, que vous avez euë avec Monsieur Beverning semble être quelque ouverture du Traité. Il importe que les Etats connoissent les dispositions favorables que le Roi aporte pour le conclure en leur faveur, & quoique Sa Majesté ne puisse s'engager présentement sur les deux points qu'ils désirent le plus, ils peuvent pourtant connoître les facilitez qu'elle veut bien aporter pour rétablir leur Navigation & leur Commerce.

La conduite de Monsieur de Bevilaqua, pour chercher des expediens qui puissent vous être agréables, continuë à marquer les sentimens d'affection qu'il a professez pour Sa Majesté. Celui qu'il a proposé de remettre les visites aux Ambassadeurs d'Espagne, jusqu'à ce qu'ils ayent reçû leurs pleinpouvoirs avec la qualité d'Ambassadeurs, ne peut être plus raisonnable; & Monsieur le Marquis de los Balbasez fait bien paroître, en l'acceptant avec plaisir, que son intention est de vous rendre ce qui vous est dû.

Je n'ai rien, Meſſieurs, à ajoûter à ce que Sa Majeſté vous écrit ſur tous les points de vos dépêches, juſqu'au vingt-huitiéme du mois paſſé. Monſieur le Prince d'Orange n'étoit point ſorti du Païs de Waes. Monſieur le Prince Charles avoit quitté ſon Camp le 26, & paroiſſoit marcher du côté de Trêves ; Monſieur le Maréchal de Crequi le ſuivoit de près : mais c'eſt, dont vous avez des nouvelles plus fraîches que nous. Je ſuis, Meſſieurs, avec vérité, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs au Roi.

Du 2. *Juillet* 1677.

SIRE,

Juſqu'à préſent on ne nous a fait aucune nouvelle inſtance pour donner la main au ſecond Ambaſſadeur de Brandebourg. Si on nous en preſſe (ce que nous ne croyons pas) nous nous en tiendrons à l'uſage établi à Munſter & à Francfort, ſuivant les ordres de Vôtre Majeſté.

Meſſieurs les Médiateurs Anglois vinrent hier nous apporter des propoſitions

tions de la part de Monſieur le Prince Charles, & nous dirent en même tems, que ni les Ambaſſadeurs de l'Empereur, ni ceux d'Eſpagne, ne s'étoient pas engagez de ne pas demander un pouvoir ſéparé pour ce Prince. Nous ſoûtinmes au contraire, que Dom Ronquillo étoit ici lorſqu'on demeura d'accord qu'on ne demanderoit point à V. M. de donner plus de cinq Pleinpouvoirs, & enfin Meſſieurs les Médiateurs convinrent avec nous de cela: Que Monſieur de Beverning avoit bien dit à la vérité, que les Etats ne pourroient pas empêcher leurs Alliez de faire des inſtances pour avoir des pouvoirs ſéparez pour eux tous, & qu'eux Ambaſſadeurs ne pourroient non plus s'exempter de prier qu'on ſatisfit leurs Alliez ; mais qu'ils donnoient leur parole, que telles demandes ne retarderoient point la Négociation, & que quand V. M. ne l'accorderoit pas, ils n'auroient nul ſujet de s'en plaindre ; qu'en conſéquence de cette parole, & auſſi, ajoûtent-ils, dans l'eſpérance que V. M. voudroit bien accorder un ſixiéme Pouvoir, ils les avoient priez, eux Médiateurs, de nous donner les propoſitions de Monſieur de Lorraine. Nous avons jugé par ce diſcours, que les Alliez ne cherchoient qu'un prétexte honnête de ſortir de cette affaire, & qu'ils ne s'arrêteroient point du tout à cette nouvelle deman-

de. C'eſt pourquoi, Sire, nous avons répondu aux Médiateurs, qu'après la déclaration que nous leur faiſions, que nous n'aurions point de Pouvoir ſeparé pour traiter avec Monſieur le Prince Charles, ni avec pas un autre, nous étions prêts de recevoir ſes propoſitions comme d'un des Alliez, & que nous n'en écririons point à V. M., puiſqu'il étoit compris parmi les Princes pour qui nous avions des Pleinpouvoirs.

En conſéquence de cette Déclaration, Sire, nous avons reçû les propoſitions de Monſieur le Prince Charles, mais nous avons été fort ſurpris de voir, qu'au lieu de les faire par les Miniſtres qu'il a ici, il les faiſoit lui-même, & avoit ſigné l'écrit qu'on nous remettoit entre les mains, qui a été dreſſé il y a très long-tems, & qui eſt le même que nous avions refuſé tant de fois de recevoir de Monſieur Temple. Nous avions cru devoir rendre ce papier à Meſſieurs les Médiateurs, comme inutile, puiſqu'il eſt fait dans le tems que Monſieur le Prince Charles n'avoit perſonne ici de ſa part, & contre les formes, depuis qu'il peut parler par ſes Agens; mais nous avons jugé plus à propos, comme cette affaire ne preſſe pas beaucoup, d'attendre à y faire réponſe, lorſque nous aurons reçû les ordres de Vôtre Majeſté, auquel tems nous pourrons dire tout ce que nous aurions dit à cette heu-

heure. Nous ſommes avec un très-profond reſpect.

SIRE, &c.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs à Monſieur de Pomponne.

Du 2. *Juillet* 1677.

LEs Médiateurs Anglois, Monſieur, ont traduit en Latin les réglemens qu'ils nous avoient préſenté au commencement, par leſquels ils eſpérent établir ici une entiére ſûreté, & maintenir l'intelligence ſi néceſſaire entre tous les Ambaſſadeurs qui compoſent cette Aſſemblée. Ils en ont même ajoûté deux nouveaux : un, concernant les duels dans l'étenduë de la Neutralité, & l'autre, touchant la liberté que nous donnerons aux Bourguemaîtres, de ſe ſaiſir de nos Domeſtiques qui auroient commis un aſſaſſinat, ou quelque autre action auſſi puniſſable. Comme nous avons déja été informez des intentions du Roi, nous avons acquieſcé à tous ces articles. Les autres Ambaſſadeurs, à ce que nous croyons, en auront fait de même. Ainſi, Monſieur, ces réglemens vont être obſervez d'un commun conſentement. Monſieur le Nonce qui en a

a eu avis, & qui eſt bien aiſe qu'il paroiſſe que de ſon côté il travaille à maintenir l'union de cette Aſſemblée, & à prévenir tout ce qui peut en cauſer la rupture, a mis en Italien à-peu-près les mêmes articles, & nous a demandé ſi nous ne voulions pas bien les recevoir, nous aſſûrant en même tems, que les Ambaſſadeurs de l'Empereur & de l'Eſpagne n'y feroient aucune difficulté. Sur quoi nous lui avons témoigné, que nous avions accepté ceux des Anglois, long-tems avant qu'il fût ici, mais que cela n'empêchoit pas que nous ne reçûſſions tous les écrits qu'il nous voudroit donner. C'eſt tout ce qu'il ſouhaite, ce qu'il fait en cette occaſion n'étant que pour la forme ſeulement, & pour pouvoir mander à Rome, le ſoin qu'il prend de la tranquillité de cette Aſſemblée.

Il nous aſſûre toûjours que Monſieur de los Balbaſez nous rendra la premiére viſite, après celle de lui, Nonce, des Médiateurs & des Ambaſſadeurs de l'Empereur; & ſi ces derniers inſiſtent à être viſitez avant les Ambaſſadeurs d'Angleterre, en ce cas il nous fait entendre, qu'on prendra l'expédient de les voir hors de rang, c'eſt à-dire avant lui, Nonce, auquel cas nous recevrons tout l'honneur qui nous eſt dû, & nous pourrons dire que nous aurons un rang plus honorable que celui des Ambaſſadeurs de l'Empereur, puiſque nous ſerons

rons visitez immédiatement après le Nonce & les Ambassadeurs d'Angleterre.

Monsieur le Nonce nous fait aussi espérer, que Monsieur l'Evêque de Gurk, dont l'équipage est arrivé à Cologne, en usera de même à nôtre égard, & prendra l'expédient de Munster, de voir les Ambassadeurs d'Espagne, comme les Ministres d'un Prince de la même famille, & avant lui, Nonce. Il nous fait même entendre, qu'il espére alors trouver quelque expédient pour nous faire entrevoir avec les deux autres Ambassadeurs de l'Empereur, comme s'il leur faisoit recommencer quelque visite en Cérémonie tous trois ensemble. Il ne s'explique pas néanmoins avec nous sur cet expédient, dont nous rendrons compte à Sa Majesté quand nous le sçaurons. Cependant nous avons témoigné, que nous n'en pouvions recevoir aucun à l'égard du Ministre qui avoit manqué à ce qu'il doit au Roi, comme a fait Monsieur de Stratman, quoique lui se croye plus blessé par le refus que nous avons fait de le voir.

Nous n'augmenterons pas nôtre équipage, Monsieur, puisque Sa Majesté ne l'a pas agréable. Elle aura vû au moins que nous étions disposez, quelque chose qu'il nous en coûtât, à soûtenir avec éclat le Caractére dont elle nous a revêtus. Il est vrai que la dépense que nous avons faite tous seuls dépuis un an,

nous mettoit hors d'état de le faire, & de soûtenir cette augmentation de nos propres forces. Mais il est vrai aussi, & nous sommes obligez de vous le dire, afin que Sa Majesté ait une entiére connoissance de ce qui se passe dans une Assemblée aussi célébre que celle-ci, qu'il y a six ou sept Ambassadeurs qui ont tous des livrées avec de l'or & de l'argent, & que, sans le rénouvellement que nous ferons à cette heure de nos livrées, un peu d'aide nous auroit mis en état d'en avoir de magnifiques, & si Sa Majesté eût voulu donner ce secours un peu plus fort, nous aurions eu un premier Carosse assez magnifique pour effacer tous ceux qui vont paroître ici. Nous sommes avec toute la vérité que l'on peut-être, Monsieur, entiérement à vous.

L E T T R E

De Messieurs les Ambassadeurs à Monsieur de Pomponne.

Du 6. Juillet 1677.

NOus n'avons eu, Monsieur, depuis vôtre derniére ni visite ni Conférence qui nous donne sujet d'écrire au Roi, & quoiqu'on nous assûre qu'on parle fort de paix à la Haye, depuis que Monsieur le Prince d'Orange & les

Etats Généraux ſont entiérement déſabuſez, par le retour de Monſieur de Benthem, de toutes les eſpérances qu'ils avoient fondées ſur la jonction de l'Angleterre à la Ligue contre la France; néanmoins nous ne pourrons rien écrire de certain de leurs intentions, juſqu'à ce qu'après la réponſe du Roi ſur la derniére Conférence que nous avons eu avec les Ambaſſadeurs des Provinces-Unies, on voye quel train prendra la Négociation. Il y a même beaucoup de Miniſtres parmi les Alliez, qui ne croyent pas la devoir fort avancer pendant cette Campagne, dans laquelle ils ſont perſuadez que le pis qui leur puiſſe arriver, eſt de ne nous cauſer aucune perte conſidérable. Si Dieu nous en préſerve, comme nous le devons attendre de la continuation de ſa protection, & de la bonne diſpoſition des Armées de Sa Majeſté, nous eſpérons, Monſieur, qu'elle finira la guerre cette année par une bonne & glorieuſe paix. Monſieur de Beverning nous fait même connoître, qu'il n'en attendra pas la fin pour conclure ce qui regarde ſes Maîtres, ſi nous lui pouvons donner ſatisfaction ſur ſes derniéres demandes.

Le Sieur Abbé Roſſel vous a informé, Monſieur, des défenſes que les Ambaſſadeurs des Etats Généraux ont faites aux Arbitres de cette Ville, de délivrer la ſentence Arbitrale qu'ils ont rendu ſur l'affaire que vous nous avez recommandé.

Nous

Nous n'avons pas crû, Monſieur, devoir ſolliciter ces Miniſtres de leurs défenſes, avant que vous nous ayez fait ſçavoir plus particuliérement vos intentions ſur cet incident. Et peut-être trouverez vous plus à propos que nous différions nos inſtances juſqu'à la concluſion de la paix, qui rendroit la Juſtice à la cauſe des François plus favorable qu'elle n'eſt à préſent. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

LETTRE

Du Roi à Meſſieurs les Plenipotentiaires.

Du 8. Juillet 1677.

MOn Couſin, Meſſieurs Colbert, & Comte d'Avaux. Vôtre lettre particuliére du vingt-neuviéme du mois paſſé, contient ſeulement le compte que vous me rendez des complimens que vous aviez reçûs, & que vous aviez fait rendre aux Ambaſſadeurs d'Eſpagne. Comme ils ont été une ſuite de l'expédient qui avoit été propoſé par le Nonce de Sa Sainteté, j'ai vû avec ſatisfaction qu'ils ayent aſſûré la premiére viſite qu'ils devront vous rendre dans vôtre rang, lorſqu'ils auront reçû la qualité d'Ambaſſadeurs dans leurs Pleinpouvoirs.

Vôtre Lettre du 29. m'a inſtruit de mê-

même des inſtances qui vous avoient été faites par le Nonce du Pape, pour obtenir un Pleinpouvoir ſéparé pour le Prince Charles. Vous vous étes renfermez en la maniére que vous le deviez, & que je pouvois déſirer, à ne point admettre cette diſtinction pour ce Prince, auſſi bien qu'à la parole ſi expreſſe qui a été donnée par les Ambaſſadeurs d'Angleterre, qu'il ne ſeroit demandé aucun Pleinpouvoir outre les cinq que j'ai accordez, mais que tous les Princes qui auroient à traiter, le feroient ſeulement comme Alliez d'un des principaux intéreſſez. Quelques inſtances qui vous ſoient renouvellées ſur ce ſujet, vous vous arrêterez à cette premiére réponce, & continuerez à faire regarder cette affaire entiérement terminée, par le conſentement même des Miniſtres qui ſe ſont trouvez à Nimegue.

Bien que j'aye donné les mains à l'Aſſemblée de Nimegue avant que le Prince Guillaume eût été remis en liberté, je l'ai fait à la ſeule priere du Roi d'Angleterre, & ſur l'aſſûrance qu'il m'a donnée, de s'employer fortement pour l'obtenir de l'Empereur. J'aurois pû me promettre que le ſoin qu'il a pris de la faire ſolliciter à Vienne auroit eu ſon effet avant que l'on eût pû entrer en Conférence, & j'aurois été en droit de l'attendre comme un Préliminaire qui auroit été terminé avant que la Négociation fût commencée.

cée. Je n'ai point voulu le faire toutefois, pour ne pas donner un prétexte à mes Ennemis de faire naître de nouvelles difficultez ſur l'ouverture des Conférences: mais aujourd'hui que l'Aſſemblée eſt formée, que preſque tous les Miniſtres des Parties s'y ſont rendus, & que, par les propoſitions qui ont été réciproquement communiquées, la Négociation y eſt tout-à-fait liée, mon intention eſt que vous faſſiez connoître le juſte ſujet que j'ai d'attendre que cette affaire ſe termine préſentement. Pour cela je déſire que vous faſſiez des inſtances auprès du Nonce & des Ambaſſadeurs d'Angleterre. Vous les pourrez faire ſouvenir, que je me ſuis deſiſté, pour le ſeul bien de la paix, de la déclaration ſi juſte que j'avois faite, de ne point en réprendre les Conférences, que toutes choſes ne fuſſent remiſes par la liberté du Prince Guillaume en l'état qu'elles étoient lorſque l'Aſſemblée fut rompuë: que j'ai donné ſeulement aux offices du Roi d'Angleterre de lier celle de Nimegue, ſous l'aſſûrance qu'il m'avoit donnée de s'employer fortement pour la liberté de ce Prince: que j'attens aujourd'hui que ſes Miniſtres travaillent fortement auprès de l'Empereur pour l'y diſpoſer. Vous parlerez dans le même ſens au Nonce du Pape, & après lui avoir fait connoître combien je ſuis en droit de prétendre d'être ſatisfait ſur ce point,
vous

vous lui demanderez les mêmes offices que Sa Sainteté a employez jusqu'à cette heure avec tant d'application à Vienne pour ce sujet. Agissez avec toute sorte de chaleur auprès des Médiateurs pour les porter à agir de même de leur côté; mais ne portez pas toutefois vos demandes au point d'en faire dépendre la Négociation des autres affaires, si vous n'en obtenez point l'effet. Je donne ordre au Sieur Courtin de parler en ce même sens au Roi de la Grande Bretagne, afin qu'il donne ordre à ses Ambassadeurs de presser une liberté qu'il s'est engagé de procurer. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles, le 8. Juillet 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 8. *Juillet* 1677.

LE seul point, Messieurs, sur lequel j'ai à répondre en particulier, dans les Lettres qu'il vous a plû de m'écrire, regarde la connoissance que vous désiriez avoir des intentions du Roi, touchant l'augmentation de vôtre équipage

&

& de vôtre livrée, lorſque les Ambaſſadeurs d'Eſpagne iront étaler toutes leurs pompes à Nimegue. Sa Majeſté s'eſt confirmée dans ce que je vous avois déja marqué, que, comme vous avez déja parû avec une fort grande magnificence, elle ne juge pas que l'augmentation de vôtre train doive ſe régler ſur celui de ces nouveaux Ambaſſadeurs. Auſſi a-telle apris qu'il eſt tel, qu'il répond avec dignité à l'honneur du Caractére & de l'Emploi qu'elle vous a confié.

Les armées du Roi & celles de l'Empereur ſont toûjours en préſence l'une de l'autre au deſſous de Metz, & la Moſelle entre deux. Il s'y paſſe toûjours quelques actions avec une ſupériorité notable de la part des Troupes de Sa Majeſté. Celles de l'Empereur ſe diſſipent par le manque de vivres, qui cauſe les maladies & la deſertion, au lieu que celles de Sa Majeſté ſont dans l'abondance. Monſieur le Prince d'Orange étoit encore le quinziéme de ce mois dans le Païs de Waes, & le long-tems qu'il paſſe ſans ſe mettre en Campagne, eſt une marque de l'embarras où il eſt du parti qu'il doit prendre, dans un tems que l'armée de Sa Majeſté eſt aſſûrément plus forte que la ſienne. Je ſuis &c.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs au Roi.

Du 9. Juillet 1677.

LA dépêche dont il a plû à V. M. nous honorer du prémier de ce mois, nous a donné occaſion de conférer avec les Ambaſſadeurs des Etats Généraux. Mais bien loin de les trouver auſſi empreſſez à terminer les différens qui peuvent retarder leur réconciliation particuliére avec elle, comme nous avions ſujet de l'eſpérer, & de la derniére déclaration que le Roi d'Angleterre a faite aux Miniſtres de la Maiſon d'Autriche qui ſont à Londres, & du bon état des affaires de V. M., ils nous ont aſſez témoigné, par la froideur avec laquelle ils ont reçû, non ſeulement nos réponſes telles qu'elles devoient paroître dans les Médiateurs, mais auſſi tous les adouciſſemens que nous y avons ajoûté, ſuivant l'ordre de V. M., pour leur faire concevoir un remede aux abus dont il ſe plaignent, & une modération dans l'augmentation des droits d'entrée; qu'ils ne ſont pas perſuadez que leurs conditions puiſſent être plus mauvaiſes à la fin de la Campagne qu'à préſent, & que juſqu'à ce que toutes

leurs

leurs eſpérances ſoient évanouies, ils ne ſe détacheront point des intérêts de leurs Alliez.

C'eſt auſſi ce qui nous a fait parler avec plus de retenuë ſur la reſtitution de Maſtricht, & nous nous ſommes contentez de leur faire voir, que V. M. eſt très-bien fondée à la refuſer, s'il ne lui eſt donné un équivalent par les Eſpagnols, auxquels les Etats Généraux ſont obligez de remettre cette Place. Mais ſans leur témoigner aucun déſir de les détacher de leurs Alliez, nous leur avons encore laiſſé entendre, que ſi l'opiniatreté de ceux-ci leur faiſoit chercher les voyes de ſe ſoulager, dans un accommodement particulier, des dépenſes de la guerre, nous ne deſeſpérions pas qu'en rentrant de cette maniére dans les bonnes graces de V. M. elle ne leur accordât de plus grandes marques de ſon affection.

Il eſt vrai, Sire, qu'ils ne nous ont répondu que par un ſoûris ſur le fait de Maſtricht, comme ſi c'étoit une affaire qu'ils ne croyent pas devoir tomber en conteſtation, & ils n'ont inſiſté que ſur ce qui regarde le commerce, & la ſatisfaction de Monſieur le Prince d'Orange. A l'égard du prémier ils nous ont demandé, ſi V. M. conſentoit qu'on en fit un Traité ſéparé, qui ſeroit autoriſé par un ſeul Article du Traité général, & ils appuyent cette demande ſur la diſpoſition que V. M. pourroit

avoir

avoir de leur accorder de plus grandes graces qu'à leurs Alliez.

En second lieu, que comme ils ne se plaignent pas tant des abus que font les Commis préposez pour recevoir le droit de 50. sols par Tonneau, que des Edits, Déclarations & Arrêts de V. M. qui les autorisent dans les vexations que souffrent les Marchands Hollandois, il plaise à V. M. leur faire entendre, en quelle maniére elle veut bien remédier pour l'avenir à leurs plaintes, & si elle consentira qu'il soit inséré quelque article dans ce même Traité de Commerce qui pourvoye à la satisfaction des Marchands, & qui soit réciproquement exécuté, nous déclarant néanmoins, qu'ils ne se départoient point de l'instance qu'ils nous en ont faite pour la suppression de ce droit.

En troisiéme lieu, que puisque Vôtre Majesté veut bien rétablir le Traité de 1662. en son entier, elle veuille en conséquence réduire au moins les droits imposez sur les cinq espèces de Marchandise énoncées dans le Mémoire que nous lui en avons envoyé, au même pied qu'ils étoient lors de la signature de ce Traité.

En quatriéme lieu, si Vôtre Majesté consent à tous les autres articles qu'ils nous ont ci-devant présentez pour composer le Traité de Commerce, & sur lesquels nous ne leur avons rien répondu jusqu'à présent: mais comme elle pourra voir,

voir, si elle se les fait représenter, que, sur les XXV., XXVI. & XXXVII. Articles, nous avons fait quelques observations touchant le préjudice que son service en pourroit recevoir, nous nous sommes seulement chargez de nous informer plus précisément de ses intentions, d'autant plus qu'il ne sera peut-être pas inutile à l'avancement des affaires que Vôtre Majesté nous a commises, d'avoir de tems à autre de nouvelles occasions de conférer avec lesdits Ambassadeurs.

Pour ce qui régarde la satisfaction du Prince d'Orange, nous nous sommes tenus précisément aux termes dont Vôtre Majesté se sert pour nous expliquer ses intentions. La derniére demande que ces Ambassadeurs nous ont faite, a été, si dans tous les articles qui doivent entrer dans le Traité général en faveur des Etats Généraux, & dont nous avons envoyé depuis un mois à Vôtre Majesté la copie, il n'y en a point d'autres, que ceux dont nous leur avons parlé auxquels elle fasse quelque difficulté de consentir; & nous leur avons seulement répondu, que lorsque celles dont nous nous étions entretenus seroient terminées, nous espérions qu'on surmonteroit facilement toutes les autres.

Nous avons ensuite informé les Médiateurs Anglois, le Nonce & les Ambassadeurs de Suéde, de la substance de nos réponses, sans y rien ajoûter de ce qui peut donner espérance aux Etats

Gé-

Généraux d'une plus grande ſatisfaction, en cas de détachement d'avec leurs Alliez. Nous ſommes avec un profond reſpect,

SIRE,

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 9. Juillet 1677.

VOus verrez, Monſieur, par la Lettre que nous nous donnons l'honneur d'écrire au Roi, que nôtre Négociation avec les Etats eſt bien éloignée d'être au point où nous la ſouhaitons. Dieu veuille que celle de Monſieur Courtin avance davantage, & que les Miniſtres de la Maiſon d'Autriche, qui ſont déſabuſez par le Roi d'Angleterre même & par ſes principaux Miniſtres, des vaines eſpérances qu'ils avoient fondées ſur les mauvaiſes intentions du Parlement, ſe laiſſent enfin perſuader par ce Prince, que le meilleur parti qu'ils puiſſent prendre dorénavant, eſt de ſouſcrire aux conditions que Sa Majeſté veut bien leur accorder. Il ſemble auſſi que les démarches de leurs Armées ne les doivent pas confirmer dans leur opiniâtreté, & qu'ils doivent appréhender que la Cam-

pagne ſe paſſant inutilement pour eux, il n'en ſera peut-être pas de même pour nous de la fin de l'hyver.

Il y a long-tems, Monſieur, que Meſſieurs les Ambaſſadeurs d'Angleterre continuent leurs inſtances en faveur de la Ville de Hambourg, pour nous obliger à demander au Roi des paſſeports pour leurs Députez. Nous voudrions bien nous pouvoir diſpenſer de vous en importuner; mais ils nous diſent, que comme le Roi leur a déclaré la Guerre, ils ſont forcez, malgré eux, d'envoyer des Députez pour ſe juſtifier envers Sa Majeſté, & faire tout ce qui dépend d'eux pour rentrer dans ſes bonnes graces. Nous ſommes, &c.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 13. *Juillet* 1677.

NOus n'avons rien, Monſieur, à vous mander cet ordinaire, que le départ de Monſieur le Marquis de los Balbaſez avec ſa famille pour Amſterdam, où il fait état d'être dix ou douze jours. Nous ſommes, Monſieur, très-véritablement à vous.

Ajoû-

Ajoûté.

Depuis nôtre Lettre écrite nous avons apris, Monſieur, que le Roi d'Angleterre a dépêché un exprès à Monſieur Temple, pour lui donner ordre de partir auſſi-tôt pour ſe rendre auprès de lui en Angleterre pour affaire importante, & qu'il en repartira peu de jours après pour revenir ici.

LETTRE

Du Roi à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 15. *Juillet* 1677.

MOn Couſin, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux. Vôtre dépêche du 10. de ce mois & vôtre Lettre particuliére du ſixiéme, ſont toutes ſeulement ſur ce que les Médiateurs avoient négocié avec vous, pour obtenir un Pleinpouvoir pour traiter avec le Prince Charles, & ſur la propoſition de ce Prince qu'ils vous avoient remis entre les mains. Je vous ai fait connoître par le dernier ordinaire quelle étoit mon intention ſur le premier de ces points, auſſi vois-je que vous n'aurez pas beaucoup de peine à le combattre, puiſque les Ambaſſadeurs d'Hollande

s'étoient déclarez, que le refus que je ferois de ce ſixiéme pouvoir ne retarderoit point la Négociation de la Paix, & qu'ils ont aſſez fait connoître qu'ils employent plûtôt leurs offices en faveur d'un de leurs Alliez, qu'ils n'eſpérent d'en obtenir l'effet.

Auſſi paroît-il que les Miniſtres même de Lorraine ſe ſont déſiſtez de cette prétenſion, lorſqu'ils vous ont fait remettre par les Ambaſſadeurs d'Angleterre les prétenſions de leur Maître.

Quoique je veuille bien que vous receviez ces propoſitions lorſqu'elles ſeront faites dans les formes, je ne juge pas à propos que vous acceptiez cet Ecrit. La maniére dont il eſt conçû, qui ſuppoſe que, manque de Paſſeport, il n'avoit pû faire paſſer ſes Miniſtres à Nimegue, qu'ainſi il étoit réduit à faire valoir ſes prétentions par les mains des Ambaſſadeurs de l'Empereur, du Roi Catholique & des Etats Généraux, s'accorde ſi peu avec l'état auquel il eſt aujourd'hui, que ce feroit une eſpéce de nullité dans cet acte, lorſque le tems & les choſes ſont abſolument changées. C'eſt ce que vous pouvez témoigner aux Médiateurs, & leur faire connoître, que vous avez ſujet d'attendre que, quelles que ſoient les demandes du Prince Charles, il les explique par ſes Miniſtres, à cette heure que le beſoin qu'il avoit eu autrefois d'avoir recours à ceux de ſes Alliez ne ſubſiſte plus.

Le reſte de vôtre dépêche regarde les réglemens qui avoient déja été arrêtez & qui vous ont été envoyez de nouveau par les Médiateurs, pour empêcher les déſordres que les rencontres des Ambaſſadeurs ou les querelles entre leurs gens pourroient cauſer. L'article qui a eté ajoûté touchant les Duels ne peut être que fort utile; mais celui qui donne autorité au Magiſtrat de Nimegue d'arrêter ceux de la famille des Ambaſſadeurs qui auroient commis quelque crime, peut être ſujet à quelque inconvenient à vôtre égard, puiſqu'il eſt vraiſemblable que ce Magiſtrat auroit autant d'indulgence pour la famille des Miniſtres Alliez des Etats Généraux, qu'il auroit peut-être de ſévérité pour les vôtres. C'eſt dont il ſera à propos que vous vous faſſiez expliquer par les Médiateurs, afin que les Etats Généraux lui donnent un ordre ſévére d'agir ſans prévention, & de tenir la balance égale entre les parties. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde, & vous, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Verſailles le 15. Juillet 1677.



LETTRE

De Monsieur de Pomponne à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 15. *Juillet* 1677.

CE que je puis ajoûter, Messieurs, à la dépêche de Sa Majesté que je vous envoye, est d'accuser la reception de vôtre Lettre du 9. de ce mois, dont je vais lui rendre compte.

J'y puis joindre seulement la nouvelle d'un combat entre l'Armée du Roi & celle d'Espagne en Catalogne, dans lequel celle de Sa Majesté, sous Monsieur le Duc de Noailles, a remporté un fort grand avantage. Comme cet avis arriva seulement hier au soir fort tard, je ne vous en mande point encore toutes les particularitez.

Monsieur le Prince Charles étoit décampé & sembloit se raprocher de la Sare, Monsieur le Maréchal de Crequy le tenoit toûjours de près, & les deux Armées continuoient à être fort proches: mais celle de l'Empereur se ruine beaucoup par le manquement de vivres, & est déperie de cinq mille hommes depuis cette Campagne.

Je vous rend graces, Messieurs, des soins que vous avez bien voulu prendre de l'affaire de Nortstrant.

L'in-

L'injuſtice des Ambaſſadeurs des Etats paroît grande, dans la défenſe qu'ils ont faite aux Arbitres de délivrer la Sentence qu'ils ont renduë. Peut-être ſeront-ils plus raiſonnables après la protection que vous voulez bien donner à cette affaire, dont je vous ſuis très-obligé. Je ſuis, Meſſieurs, avec toute la vérité que l'on peut être, entiérement à vous.

Vous verrez, Meſſieurs, par le Mémoire que je joins à cette dépêche, quelles ſont les prétentions de Monſieur le Prince de L'Iſlebonne, à cauſe de Madame ſa Femme, contre le Roi d'Eſpagne, pour quelques jouïſſances de ſes biens. Il a ſupplié le Roi de vouloir bien lui accorder ſa protection dans le Traité de Paix ſur cette affaire. Sa Majeſté a trouvé bon de la lui accorder, & m'a commandé de vous envoyer le Mémoire. Vous le mettrez, s'il vous plaît, au nombre de ceux qui viennent dans la ſuite & dans la concluſion des Traitèz, mais qui n'en ſont pas les conditions eſſentielles. Sa Majeſté ſera toutefois bien aiſe de procurer à Monſieur de L'Ilebonne, dont elle affectionne la perſonne & eſtime les ſervices, une ſatisfaction qui lui eſt ſi juſtement dûë.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 16 *Juillet* 1677.

SIRE,

Nous avons exécuté l'ordre de Vôtre Majesté porté par sa dépêche du 8. de ce mois, touchant Monsieur le Prince Guillaume de Furstemberg, & fait les instances pour sa liberté, dans les termes qu'elle nous a préscrits, à Monsieur le Nonce & à Monsieur Jenkins, qui est resté seul ici des Ambassadeurs d'Angleterre. Nous avons représenté audit Sieur Nonce toutes les raisons qui avoient du raport à son ministére, pour les offices que nous avons à lui demander, & audit Sieur Jenkins toutes celles que Vôtre Majesté avoit d'attendre que cette affaire se terminât à présent; le faisant pour cela souvenir, qu'Elle n'avoit donné les mains à cette Assemblée de Nimegue, qu'à la priére du Roi d'Angleterre, & que sur l'assûrance qu'il lui donna de s'employer fortement pour la liberté de ce Prince, & que Vôtre Majesté ne s'étoit desistée, que pour le seul bien de la Paix, de la déclaration si juste

juſte qu'elle avoit faite, de ne point reprendre les Conférences, que toutes choſes ne fûſſent remiſes, par la liberté du Prince, en l'état qu'elles étoient lorſque l'Aſſemblée fut rompuë à Cologne: que c'étoit ſeulement aux offices de Sa Majeſté Britannique qu'elle avoit donné de lier celle de Nimegue, qui étant aujourd'hui formée, & les propoſitions reciproquement communiquées, Vôtre Majeſté s'attendoit en cet état des choſes, que les Miniſtres du Roi d'Angleterre travailleroient fortement auprès de l'Empereur, & le diſpoſeroient à mettre ledit Prince Guillaume en liberté: & nous continuerons, Sire, les mêmes inſtances auprès d'eux & des autres Médiateurs, avec toute ſorte de chaleur, hors d'en faire dépendre la Négociation des autres affaires, conformément aux ordres de Vôtre Majeſté.

La réponſe que Monſieur le Nonce nous a faite a été, qu'il en parleroit, & feroit des offices près des Ambaſſadeurs de l'Empereur, & qu'il l'écriroit au Nonce à Vienne, qui avoit été chargé de l'affaire pour en ſolliciter l'exécution, & dès aujourd'hui à Sa Sainteté, afin qu'elle en pût réïtérer ſes ordres à l'un & à l'autre; qu'il nous prioit néanmoins de faire réflexion, que nous le priïons d'agir pour une liberté abſoluë; qu'il étoit bien tout prêt d'en parler en mêmes termes aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, mais que toutefois les ordres

qu'il avoit eus de Sa Sainteté étant à Vienne, & qui avoient été laiſſez à ſon départ au Nonce qui y réſide, avoient été ſeulement de demander & faire inſtance à l'Empereur, que Monſieur le Prince Guillaume fût remis, comme Ecléſiaſtique, entre les mains de ſa Sainteté comme en ſequeſtre. A quoi nous lui avions repliqué, que nous ſatisfaiſions à nos ordres, & que nous laiſſions l'exécution des ſiens à ſa prudence. Quant à Monſieur Jenkins, ſa réponſe a été, qu'il alloit parler aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, & rendroit compte au Roi ſon Maître des inſtances que nous lui faiſions au nom de V. M.; de quoi nous avons donné part à l'Envoyé de Monſieur l'Evêque de Strasbourg, afin qu'il en fût inſtruit, & connût les bontez de V. M. pour ſes Maîtres, & les vives inſtances qu'elle faiſoit pour la liberté de Monſieur le Prince Guillaume.

Nous eſpérons, Sire, qu'on ne nous fera plus d'inſtances pour d'autres pouvoirs que les cinq qu'il a plû à V. M. d'accorder, ni pour Monſieur le Prince Charles, ni pour d'autres Princes; & ſi on venoit à nous en faire, ſes ordres pour un refus, dans leſquels V. M. nous confirme par ſa même dépêche, ſeront exactement exécutez. Nous ſommes avec un très-profond reſpect

SIRE, &c.

LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 16. *Juillet* 1677.

VOus verrez, Monsieur, par nôtre dépêche au Roi, que nous avons eu l'honneur d'exécuter ses ordres touchant Monsieur le Prince Guillaume. Nous n'avons qu'à vous dire, que nous nous conformerons entiérement pour nos livrées, à ce qu'il vous a plû nous mander être de l'intention du Roi.

Monsieur & Madame Voëller demandent un passeport du Roi suivant ce Mémoire. Nous vous pouvons assûrer Monsieur, que Monsieur Voëller s'employe à Bruxelles avec affection pour tous ceux que nous demandons pour nos Domestiques, & qu'il mérite qu'on lui fasse plaisir. Nous sommes, Monsieur, &c.



LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 20. *Juillet* 1677.

NOus n'avons, Monsieur, cet ordinaire à vous rendre compte que de la réponse que Monsieur Jenkins nous a faite de la part de Monsieur Kinsky sur l'affaire de Monsieur le Prince Guillaume; qu'il étoit envoyé ici seulement pour traiter la Paix, que cette affaire ne la regarde en aucune maniére, mais seulement un particulier qui est criminel envers l'Empereur & l'Empire, dont la discussion ne doit pas être traitée à Nimégue, mais *in foro competenti*. A quoi, Monsieur, nous avons repliqué, que l'affaire de Monsieur le Prince Guillaume n'est point particuliére, mais publique, puisqu'il s'agit du Droit des Gens violé dans une Assemblée de la Paix, en la personne d'un Ministre & d'un Prince Allié de Sa Majesté: que la liberté du Prince Guillaume regarde la Paix, puisque sa détention en a rompu les Conférences: que s'il eût été criminel, on ne l'auroit pas laissé si long-tems en l'état où il est, mais que, quand il le seroit, il faut auparavant le mettre en liberté, & réparer le tort fait à la foi pu-

publique; après quoi on verra ce qu'on aura à faire. Nous avons enfuite redit à Monfieur Jenkins ce qui touche encore en ceci plus particuliérement le Roi d'Angleterre, qui n'eft qu'une répétition de ce que nous avons eu l'honneur de vous écrire au dernier jour, & nous l'avons prié de continuer fes inftances: fürquoi il attend les ordres du Roi fon Maître, à qui il en a écrit.

Monfieur le Nonce, qui a quelque légére atteinte de goute, nous a fait dire par fon Auditeur, qu'il avoit eú la même réponfe de Monfieur de Kinsky: Il ajoûte feulement, qu'en faifant ces inftances, il a protefté que c'étoit fans fe départir de celles que fon Collégue à Vienne avoit ordre de faire de la part de Sa Sainteté.

Monfieur le Marquis de los Balbafez eft revenu d'Amfterdam, très-mal-fatisfait d'avoir reconnu dans le peuple & dans les Bourgeois des marques d'une grande averfion pour les Efpagnols: En effet on nous dit de tous côtez, qu'on ne l'a vû en cette Ville qu'avec chagrin, & qu'il n'y a pas reçû la moindre honnêteté; Nous fommes &c.



LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 22. *Juillet* 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. Vôtre dépêche du 9. de ce mois m'a fait voir la froideur avec laquelle les Ambassadeurs des Etats Généraux avoient reçû la réponse que vous aviez donnée à leurs propositions, & les adoucissemens que vous aviez aportez aux abus dont ils se plaignent, autant sur la perception des cinquante sols par tonneau, que sur l'augmentation des droits d'entrée dans mon Royaume: bien qu'ils vous ayent témoigné, qu'ils étoient persuadez que leur condition ne pouvoit être plus mauvaise à la fin de la Campagne, mon intention est toûjours que vous leur fassiez connoître les sentimens favorables que je conserve pour en traiter avec eux.

Ce n'est pas toutefois que, dans le même tems que je trouve bon que vous les assûriez que je ferai remédier aux abus qui se commettent par les Commis qui reçoivent ce droit dans mes Ports, je veuille que vous vous engagiez à faire révoquer les declarations & arrêts qui ont été donnez sur cette matiére: com-

comme ils l'ont été avec justice, il suffira de les faire observer exactement; aussi, sans entrer dans cette discussion, vous pouvez les assûrer, que ne pouvant révoquer un droit qui est établi par le Traité de 1662, je ferai tenir la main sévérement qu'ils ni ait plus rien dans la levée dont ils ayent occasion de se plaindre.

Vous devez vous renfermer, sur la modération qu'ils demandent sur les droits d'entrée, à ce que je vous ai déja ordonné de leur dire, & leur faire connoître que je ne puis me priver d'une liberté qui est commune à tous les Souverains, mais que, lorsqu'ils rentreront en amitié avec moi, je serai bien aise de prendre de tels tempéramens avec eux, qu'ils en ressentent un effet avantageux pour leur Commerce.

Comme je n'ai point encore pris une résolution précise sur le pied que je voudrois reduire les impositions, & si ce seroit sur celui qu'elles étoient en l'année 1662. ou sur quelque autre, vous n'entrerez point précisément avec eux dans la discussion de cet article, & ne déscendrez point aux cinq espéces de marchandises qu'ils transportent de leurs Provinces, & qui sont contenuës dans le Mémoire qu'ils vous en ont remis; vous nourrirez seulement l'espérance que vous leur avez déja donnée, des dispositions qu'ils trouveront en moi pour le rétablissement de la bonne correspondance & de leur Trafic.

Vous

Vous pourrez leur témoigner de même, que je veux bien, ainsi qu'ils vous l'ont proposé, qu'en cas que nous puissions convenir ensemble sur cet article, en faire un particulier, dont il sera fait mention par un seul Article dans le Traité Général, pour y avoir la même force & vigueur.

Quelque peu d'empressement que les Ambassadeurs d'Hollande vous ayent fait paroître pour suivre la Négociation qu'ils avoient commencée, je désire toutefois que vous continuiez à leur faire envisager, qu'il est entre leurs mains, & de se delivrer du poids d'une Guerre qui les accable, & de trouver des conditions avantageuses, telles que vous les leur avez offertes, toutes les fois qu'ils voudront profiter des voyes qui leur sont ouvertes pour rentrer dans l'amitié & les premiéres liaisons qu'ils ont euës de tout tems avec la France.

Mais parce que le bruit d'un Traité particulier qui se négocie entre moi & la Hollande est déja beaucoup répandu, soit par le désir qu'en auroient les Etats Généraux, soit par l'artifice de mes Ennemis, pour en faire naître quelque jalousie à l'Angleterre, je dois vous instruire des précautions que j'ai prises, & qu'il est nécessaire que vous preniez sur ce sujet.

Comme le Traité de 1662. contenoit les mesures que je prenois avec les Etats Généraux, non seulement pour la Marine,

le

le Commerce & la Navigation, mais encore pour une Alliance défenſive, l'on n'a pas été ſans quelque inquiétude en Angleterre, que ſi ce Traité ſe renouvelloit en tous ſes points, il ne m'engageât un jour à une Guerre contre cette Couronne, ainſi qu'il m'y obligea en l'année 1665. Pour prévenir l'inconvenient que ce ſoupçon pourroit cauſer auprès du Roi d'Angleterre, j'ai fait déclarer à ce Prince par le Sieur Courtin mon Ambaſſadeur, & je l'ai fait communiquer de même à ſon Ambaſſadeur auprès de moi, que le Traité que vous négociez avec les Etats regarderoit uniquement la Navigation & le Commerce, & qu'il ne s'y paſſeroit choſe quelconque, que du conſentement & de la participation de ce Prince. Ainſi il importe que, lorſque vous agiterez cette affaire avec les Ambaſſadeurs des Etats, vous renfermiez le Traité de 1662. à ce qui regarde la Navigation & le Commerce; c'eſt-à-dire proprement aux articles qui commencent au 16., les quinze premiers étant tous détachez de ce qui touche la Marine, & regardant particuliérement les meſures pour l'Alliance défenſive. Vous obſerverez de même dans le 4. que l'obligation de s'entr'aider s'étend à la Pêche, & il importe d'autant plus de ne point entrer ſur ce ſujet, qu'il a cauſé diverſes fois une conteſtation entre le Roi d'Angleterre & moi.

Pour ce qui touche le Prince d'Orange,

ge, mon intention eſt que vous vous renfermiez dans les termes que je vous ai préſcrits, & que, ſans entrer dans la moindre diſcuſſion des dédommagemens qu'il prétend, vous vous contentiez de lui faire envifager, avec l'avantage de rentrer dans mes bonnes graces, la reſtitution de ſes Terres en l'état qu'elles ſe trouvent à préſent. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde, & vous, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux, en ſa ſainte garde.

LETTRE

De Monſieur de Pomponne, à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 22. *Juillet* 1677.

LA dépèche du Roi répond, Meſſieurs, à la vôtre du 9. de ce mois. Vôtre billet du 13., que j'ai reçû depuis, a apris à Sa Majeſté le départ de Monſieur Temple pour l'Angleterre, après qu'elle avoit déja ſçû par Monſieur Courtin l'orre que le Roi ſon Maître lui en avoit envoyé. Ce Miniſtre a toûjours fait paroître des intentions ſi peu favorables, que ſi le Roi étoit moins aſſûré du Roi d'Angleterre, on pourroit craindre que le compte qu'il lui rendroit de l'état des affaires de la Paix ne fît un mauvais effet.

Le

Le Roi a trouvé bon, Messieurs, d'accorder des passeports aux Députez que la Ville de Hambourg fait état d'envoyer à Nimegue; mais si la proposition qui s'est faite à Ratisbonne, que l'Empire en corps députât à cette Assemblée, avoit lieu, il seroit peu nécessaire que les particuliers y envoyassent.

Les nouvelles que nous avons des Armées tant du côté de la Moselle que de celui de la Flandre, ne nous font encore voir quels peuvent être les desseins des Ennemis. Monsieur le Prince Charles s'est avancé sous Luxembourg, Monsieur le Prince d'Orange a passé la Dendre à Alost, & a joint les Troupes de ses Alliez. En l'état que sont les armes du Roi, l'un & l'autre doivent être fort embarassez sur l'entreprise qu'ils pourroient former.

Monsieur le Chevalier de Châteauregnault, Commandant cinq Vaisseaux du Roi, a attaqué dans la Manche une flote de quarante Vaisseaux Marchands, escortée de quatre Vaisseaux de Guerre. Après un long combat il en a coulé deux à fond & pris quatre autres. Il y a eu très-peu de perte, mais les Vaisseaux de Guerre ennemis en ont soufert une très-grande. Je n'ai pas besoin de dire, Messieurs, à quel point je suis, &c.

LET-

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs au Roi.

Du 23. *Juillet* 1677.

SIRE,

Nous exécuterons préciſément les ordres que nous recevons par la Lettre de V. M. du quinziéme de ce mois, touchant l'Ecrit que Meſſieurs les Médiateurs nous ont donné de Monſieur le Prince Charles. Nous n'y avons fait nulle réponſe juſqu'à cette heure. Nous avions même refuſé de le recevoir, il y a environ ſix mois, que Monſieur Temple voulut nous le donner. Cette derniére fois ici qu'il l'a mis entre nos mains, il l'a fait comme s'il nous donnoit les propoſitions de Monſieur le Prince Charles faites dans la forme ordinaire, mais quand nous eûmes vû ce que c'étoit, nous lui dîmes que nous ne pouvions pas le recevoir ; & ſur ce qu'il inſiſta à ne vouloir point le reprendre, nous réſolûmes d'attendre les ordres de V. M. Nous ſuivrons à cette heure nos premiers réglemens, & nous ferons connoître, qu'autant que nous ſommes prêts de recevoir les propoſitions de Monſieur le

le Prince Charles quand elles feront faites en la même maniére que toutes les propofitions qui ont été données ici, autant pouvons-nous peu recevoir un écrit inutile, quant à préfent, puisqu'il a ici fes Envoyez, & qui porte en foi une efpéce de nullité, lorsqu'il fuppofe que, faute de Paffeports, il ne peut faire paffer ici fes Miniftres.

Monfieur l'Auditeur, Sire, nous a dit, que le Pleinpouvoir de Meffieurs les Ambaffadeurs d'Efpagne étoit arrivé; ainfi nous les verrons au premier jour. La difficulté qui étoit entre les Ambaffadeurs de l'Empereur & les Médiateurs d'Angleterre, a été terminée par l'expédient qui avoit été propofé. Meffieurs les Ambaffadeurs d'Efpagne donneront part de leur arrivée aux Ambaffadeurs de l'Empereur tous les premiers, & en recevront la vifite hors de rang, & un jour avant tous les autres. Le lendemain les Efpagnols donneront part de leur arrivée à Monfieur le Nonce, aux Médiateurs d'Angleterre, & puis à nous. Ainfi on peut dire, que nous aurons en cela un rang plus honorable que les Ambaffadeurs de l'Empereur. Les Ambaffadeurs d'Efpagne donneront auffi un écrit à Monfieur le Nonce figné d'eux, comme quoi ils ont reçû cette premiére vifite de ceux de l'Empereur avant la fienne, comme des Miniftres d'un Prince de même fang, & Monfieur le Nonce doit donner une copie de cet écrit figné de

de ſa main. Monſieur le Nonce veut ſe ſervir du même expédient à l'arrivée de Monſieur de Gurk, afin que cet Ambaſſadeur, viſitant les Eſpagnols hors de rang, nous conſerve le nôtre; & de la maniére que Monſieur le Nonce nous a parlé, il compte cela comme une affaire faite.

Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suéde, Sire, nous vinrent voir hier, & après nous avoir donné part de la méchante nouvelle de la perte conſidérable que leur flote a faite contre celle de Dannemarc, ils nous ont dit, qu'ils avoient une occaſion d'informer très-ſûrement le Roi leur Maître de l'état préſent des affaires, & des intentions de Vôtre Majeſté ſur ce qui regarde la Suéde: que cette Couronne étoit engagée dans une Guerre fâcheuſe & très-difficile, pour ne pas dire impoſſible à ſoûtenir, s'ils ne recevoient des ſecours conſidérables: Qu'ainſi ils nous prioient de nous éclaircir ſur ces points. Nous leur avons répondu, que les intentions de V. M. étoient telles que le Roi de Suéde les pouvoit ſouhaiter, & que V. M. faiſoit des efforts ſi prodigieux de tous les côtez, qu'il étoit impoſſible que la Suéde n'en reçût un ſoulagement conſidérable, ſi une fatalité, dont nous ne pouvions devenir la cauſe, ne rendoit inutiles pour eux tous ces grands efforts: que nonobſtant leurs malheurs & leurs pertes nous les pouvions aſſûrer, que nos uni-

uniques inſtructions juſqu'à préſent avoient été, de nous tenir fermes au rétabliſſement des Traitez de Weſtphalie, ſans en rien relâcher; qu'ils en devoient être plus perſuadez que perſonne, puiſqu'ils ſçavoient bien que, dans la vûë que nous avions eu de détacher Monſieur le Duc de Zell de tous les Alliez, en lui cédant une place ou deux, & de conſerver par-là à la Suéde le reſte du Duché de Brême, & la partie de la Pomeranie qui leur appartient, nous n'avons cependant voulu rien faire ſans le leur communiquer; & quoique nous viſſions par-là le rétabliſſement aſſûré des affaires de Suéde en Allemagne, cependant nous n'avons fait nulle avance, depuis qu'ils nous ont témoigné que le Roi leur Maître ne vouloit ſe relâcher de rien de tout ce qui lui avoit été cédé par le Traité de Weſtphalie. Nous avons été bien aiſe de leur dire ceci en paſſant, pour les faire ſouvenir en tems & lieu qu'ils ont pû ſe retirer du miſerable état où ils ſont, en cédant quelque choſe au malheur qui les accable à préſent. Enſuite nous leur avons ajoûté, que cependant, comme nous avions ordre de les ſervir ſuivant leurs intérêts, & ſuivant les intentions du Roi leur Maître, que s'il s'expliquoit à eux ſur l'état de ſes affaires, & qu'ils vouluſſent nous le communiquer, nous ne manquerions pas d'en rendre compte à Vôtre Majeſté. Nous avons cru devoir ajoûter ceci ſur un bruit

bruit qui a couru, que nous croyons néanmoins entiérement faux, qu'après la perte de la bataille navale, le Roi de Suéde avoit demandé qu'on envoyât des Commiſſaires pour traiter la Paix avec le Roi de Dannemarc, auquel il conſentiroit de céder la Scanie, afin de pouvoir tourner toutes les forces du côté d'Allemagne. Ce ſeroit tout ce que nous pourrions ſouhaiter de mieux dans l'état préſent des affaires, & qui ſeroit même avantageux au Roi de Suéde: car s'il étoit une fois rentré dans ſes Etats de l'Empire, il lui ſeroit aiſé de reprendre la Scanie; & les Hollandois, qui lui ſont à préſent contraires, ne le ſeroient pas, lorſqu'il s'agiroit de diminuer la puiſſance du Roi de Dannemarc dans la Mer Baltique, qui s'en trouveroit le Maître lorſqu'il le ſeroit des deux côtez. Nous ſommes avec un très-profond reſpect

SIRE, &c.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 23. *Juillet* 1677.

NOus n'avons rien, Monſieur, à ajoûter à la Lettre que nous nous donnons l'honneur d'écrire au Roi, qu'à vous

vous assûrer que nous appuyerons, autant qu'il sera en nous, l'affaire de Nordstrant. Nous avons aussi le Mémoire que vous nous avez fait l'honneur de nous envoyer de Monsieur le Prince de l'Islebonne, avec vôtre Lettre du 15. de ce mois, sur lequel nous exécuterons ponctuellement les ordres de Sa Majesté. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs à Monsieur de Pomponne.

Du 27. *Juillet* 1677.

NOus avons été, Monsieur, bien surpris de voir par la Lettre de Monsieur Courtin du 20. de ce mois, & la copie qu'il nous a envoyée de celle de Messieurs Temple & Jenkins, écrite le deux, qu'encore que toutes les propositions qui nous ont été faites par les Ambassadeurs d'Hollande pour le rétablissement du Commerce & de la Navigation entre la France & les Provinces-Unies, ne commencent que par le 13. Article du Traité de 1662, que la premiére de leurs demandes soit cotée XIII.; & qu'ainsi nôtre derniére réplique, qui est que Sa Majesté pourroit convenir des Articles du Traité de 1662. qui réglent le Commerce & la Navigation, ne peut jamais s'éten-

dre aux prémiers Articles de ce même Traité, qui peuvent préjudicier à l'Angleterre, mais seulement à ceux qui suivent le douziéme, puisqu'il n'a jamais été question des précédens. Néanmoins ces mêmes Médiateurs, ou plûtôt Monsieur Temple, suivant les mouvemens de sa passion contre la France, a donné par ces Lettres une explication toute contraire à nos intentions, & à ce qui se justifie par les demandes, réponses & répliques. Nous nous en éclaircimes hier avec Monsieur Jenkins, qui nous a promis de désabuser le Roi son Maître & ses Ministres; & vous verrez, Monsieur, ce que nous en écrivons à Monsieur Courtin par la copie de nôtre Lettre. Il est bien difficile de se parer des mauvais offices de Monsieur Temple, mais nous tâcherons de ne lui pas donner de justes sujets de nous en rendre.

Monsieur le Nonce d'une part, & Monsieur Jenkins de l'autre, nous demanderent hier nos réponses à l'écrit signé de Monsieur le Prince Charles, dont ce dernier & Monsieur Temple nous donnerent, il y a quelque tems, une copie. Et comme ils ont pris par écrit la substance de ce que nous leur avons dit, qui est tout conforme aux ordres du Roi, nous vous envoyons seulement, Monsieur, la copie de ce que lesdits Médiateurs en ont gardé.

Du reste, Monsieur, vous jugez bien, que

que tant que Monſieur Temple ſera à Londres & Monſieur de Beverning à la Haye, la Négociation ſera fort muëtte ici, & qu'il n'y a que l'eſpérance ou la crainte que donne le mouvement des Armées qui faſſe la matiére préſente de l'entretien des Miniſtres qui ſont ici aſſemblez. Dieu veuille donner au Roi aſſez de proſpéritez pour conclure une bonne Paix, & nous ſommes, &c.

LETTRE

Du Roi à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 29. *Juillet* 1677.

MOn Couſin, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux. Vos Lettres du 16. & du 20. de ce mois me rendent compte principalement des offices que vous aviez fait auprès des Médiateurs pour la liberté du Prince Guillaume de Furſtenberg. Il y a lieu de croire que le Comte de Kinsky, ainſi qu'il s'en eſt expliqué, n'a rien trouvé dans ſes inſtructions touchant cette affaire, puiſque aſſûrément il ne pourroit en être informé, & la regarder comme celle d'un particulier. Toute la Chrêtienté eſt aſſez inſtruite qu'elle n'eſt que trop publique, puiſqu'elle a rompu une Aſſemblée où l'Europe entiére avoit intérêt,

& que celle de Nimégue ne feroit point formée, fans l'affûrance que le Roi d'Angleterre m'avoit donnée de s'y employer fortement. Ainfi vous devez continuer à faire agir les Médiateurs pour le fuccès de cette Négociation, qui a été commencée à Vienne par les foins du Miniftre d'Angleterre, & par ceux du Nonce de Sa Sainteté.

Je vous ai déja fait connoître l'inquiétude qu'avoit caufé à Londres l'avis qui étoit venu de Nimegue, que vous y traitiez le renouvellement entier du Traité de Commerce de 1662. avec les Etats Généraux. Je vous écrivis bien amplement l'ordinaire dernier fur ce fujet: auffi veux-je croire que, lorfqu'il a été parlé de ce Traité, vous vous étes renfermez feulement aux Articles qui regardent la Navigation & le Commerce. Comme le Roi d'Angleterre m'en a fait parler de nouveau par fon Ambaffadeur, & que, bien que mon intention foit de prendre des mefures avec les Etats Généraux touchant le Commerce, elle n'eft point d'en prendre aucunes pour un Traité défenfif ni aucune garantie, particuliérement pour la Pêche; j'ai jugé à propos de lever, par un écrit que j'ai fait remettre à fon Ambaffadeur, tous les fcrupules qu'il auroit pû en concevoir. Je vous en envoye une copie, afin que vous foyez inftruits, non feulement de mes fentimens fur ce point, mais encore de cet engagement nouveau

que

que j'ai pris avec le Roi d'Angleterre. Je n'ai point beſoin d'ajoûter à ce que je vous écrivis il y a 8. jours, qu'en cas que vous retombiez ſur cette affaire avec les Ambaſſadeurs des Etats Généraux, vous vous renfermiez aux Articles de la Navigation & du Commerce, & n'entriez en aucune ſorte dans ceux qui regardent des garanties & des défenſes réciproques. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde, & vous, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Verſailles le 29. Juillet 1677.

LETTRE

De Monſieur de Pomponne à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 29. Juillet 1677.

JE reçois préſentement, Meſſieurs, vôtre dépêche du 23. de ce mois, mais comme je n'ai point encore eu l'honneur d'en rendre compte au Roi, je rèmets au premier ordinaire à vous inſtruire des ſentimens de Sa Majeſté ſur ce qu'elle contient.

Je vous envoye le Paſſeport que vous avez démandé en faveur du Sieur Voeller, & vous le trouverez conforme au

Mémoire qui étoit joint à vôtre dépêche.

L'Armée des Ennemis en Flandre s'eſt avancée entre Ninove & Grandmont. Quoiqu'elle s'approche en quelque ſorte d'Oudenarde & d'Ath, la raiſon ne veut pas qu'ils puiſſent rien entreprendre ſur l'une ou ſur l'autre de ces Places, toutes deux extrémement fortes par elles-mêmes, & en état d'être aiſément ſoûtenuës par Monſieur de Luxembourg, qui eſt campé proche de la derniére du côté d'Allemagne. L'Armée que commande Monſieur le Maréchal de Crequy, & celle de l'Empereur ſous Monſieur le Prince Charles, ſont toûjours fort proche l'une de l'autre dans le Luxembourg, & peu éloignées de Metz. Vous ſçavez, Meſſieurs, avec quelle vérité je ſuis &c.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs au Roi.

Du 30. *Juillet* 1677.

SIRE,

L'abſence de Monſieur de Beverning nous oblige à ſurſeoir l'exécution des ordres que Vôtre Majeſté nous donne par

par ſa Lettre du 22. que nous reçûmes hier, touchant la maniére dont nous aurons à nous expliquer à l'avenir ſur tous les points des demandes de Meſſieurs les Etats Généraux: mais par les éclairciſſemens que nous avons eu le 25. de ce mois avec Monſieur Jenkins, dont nous avons rendu compte à Monſieur de Pomponne, Vôtre Majeſté aura pû voir que nous avons prévenu ſes intentions, & fait ſur les avis de Monſieur Courtin tout ce qui pouvoit dépendre de nous, pour deſabuſer le Roi d'Angleterre & ſes Miniſtres des mauvaiſes impreſſions qu'a fait en cette Cour l'extenſion que Monſieur Temple malicieuſement, à ce que nous croyons, & Monſieur Jenkins par inadvertance, ont donnée à nos réponſes, ſur des choſes qui n'ont point été demandées juſqu'à préſent, ni miſes en négociation. Il eſt vrai, Sire, que comme les propoſitions des Ambaſſadeurs des Etats Généraux commencent par le XIII. Article du Traité de 1662. & que Vôtre Majeſté, par les inſtructions qu'elle nous a données, n'avoit pas trouvé de difficulté ſur ce premier, qui eſt ordinaire dans tous les Traitez; que d'ailleurs Monſieur Courtin nous a fait connoître, que le Roi d'Angleterre ne ſe ſentiroit bleſſé que de la ſtipulation d'une garantie de la Pêche, & d'une Ligue défenſive avec quelque engagement d'offenſive qui commencent au IV. Article du Trai-

 té

té de 1662. & finissent au XII.; nous n'avous point exclus de nos réponses, dans l'éclaircissement que nous avons eu avec Monsieur Jenkins le XIII., qui fait le premier des demandes desdits Etats Généraux, d'autant plus qu'ils passent du XIII au XVI, sans insérer les XIV. & XV. du Traité de 1662. qui font encore mention de cette Ligue défensive & garantie: mais nous lui avons dit, que nous nous renfermoins aux termes dont nous nous étions servis, qui sont que Vôtre Majesté pourroit convenir de tous les Articles du Traité de 1662. qui réglent le Commerce & la Navigation entre vos Sujets & ceux des Provinces-Unies; & nous lui dirons encore, que si dans aucun de ceux qui nous ont été proposez il y en a quelqu'un qu'il juge pouvoir porter quelque préjudice au Roi de la Grande Bretagne ou à ses Sujets; nous ne doutons pas que, sur ce qu'il lui plaira nous en dire, Vôtre Majesté ne nous ordonne de le reformer par nos repliques, de maniére qu'il ne puisse rester aucun sujet de plainte à Sa Majesté Britannique.

Cette même connoissance que Vôtre Majesté nous donne des mauvais effets que produit en Angleterre le bruit qui s'y est répandu d'un Traité particulier entre elle & la Hollande, nous fait croire, qu'il n'est pas de son service de témoigner aucun empressement, au retour de Monsieur de Beverning, de l'entre-

tretenir & ſon Collégue des ſentimens de Vôtre Majeſté ſur leurs demandes, d'autant plus que nous ne ferions en cela que leur confirmer ce que nous leur avons déja dit pluſieurs fois par ſes ordres. Ainſi nous croyons qu'il vaut mieux attendre à nous ſervir des inſtructions que Vôtre Majeſté nous donne ſur les prétenſions des Etats Généraux, juſqu'à ce que ces Ambaſſadeurs nous faſſent de nouvelles inſtances de leur dire ce qu'ils en doivent eſpérer.

Celles que les Alliez nous font à préſent, par l'entremiſe de Monſieur le Nonce, en faveur de Monſieur le Prince Charles, paroîtront bien déraiſonnables à Vôtre Majeſté, & nous pouvons même dire ridicules, en ce qu'on veut ſçavoir nos réponſes avant que de nous donner la demande de ce Priuce, & Monſieur le Nonce, qui commence à faire paroître en cela ſon penchant pour l'Empereur, nous fait entendre, que ſi, après que nous avons gardé quelque tems l'écrit qui nous a été préſenté de la part du Prince Charles, nous nous contentons de dire qu'il n'eſt pas dans la forme qu'il doit être, ſans vouloir promettre, qu'auſſi-tôt qu'il aura été reformé par le Miniſtre qu'il a ici, nous y donnerons nos réponſes, & que nous n'attendrons point de nouveaux ordres de Vôtre Majeſté, on aura ſujet de dire que nous ne cherchons que des prétextes de retardement: mais nous lui avons fait connoître, que la ſeu-

le lecture de l'écrit de Monſieur le Prince Charles, ſi contraire à l'état préſent des affaires, juſtifie aſſez les raiſons que nous avons de n'y pas répondre, & que lorſque ſon Envoyé aura fait ſa demande dans la forme qui a toûjours été obſervée dans cette Aſſemblée & dans les précédentes, ce ſera à nous pour lors de déclarer ce que nous aurons à faire en conſequence. Si Vôtre Majeſté jugeoit qu'il fût de ſon ſervice, comme nous le croyons, de retarder cette Négociation particuliére, les Ambaſſadeurs de l'Empereur nous en donnent un prétexte bien plauſible, par le refus qu'ils font de reconnoître l'Envoyé de Monſieur l'Evêque de Strasbourg, diſant que ce Prince n'étant pas Ennemi de l'Empereur ni de l'Empire, il ne doit s'adreſſer qu'à la Cour Impériale ou à la Diéte de Ratisbonne, s'il a quelque demande à faire. Mais comme tout Prince de l'Empire a droit de faire des Alliances avec les Princes voiſins, que Vôtre Majeſté leur a fait confirmer ce même droit par les Traitez de Weſtphalie, & qu'elle veut bien reconnoître Monſieur l'Evêque de Strasbourg pour ſon Allié, perſonne ne pourra trouver étrange, qu'elle nous ordonne de refuſer toutes viſites des Miniſtres du Prince Charles & toutes propoſitions de leur part, jusqu'à ce que les Ambaſſadeurs de l'Empereur ayent reconnu le Sieur Duker comme Envoyé d'un Prince qui

a

a l'honneur d'être dans l'Alliance & sous la protection de Vôtre Majesté. Nous ne nous servirons pas néanmoins de ce moyen, qu'elle ne nous ait fait sçavoir si elle l'agrée. Nous sommes avec un très-profond respect,

SIRE, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs à Monsieur de Pomponne.

Du 30. *Juillet* 1677.

UNe aussi languissante Négociation qu'est à présent celle de Nimégue, ne nous fournit pas, Monsieur, de grands sujets d'écrire au Roi. Cependant nous sommes obligez d'ajoûter encore à la dépêche de Sa Majesté la très-humble suplication que nous vous faisons, de nous informer de ses intentions sur l'empressement que Monsieur le Nonce témoigne depuis quelque tems, de moyenner un Commerce de visites entre les Ambassadeurs de l'Empereur & nous. L'occasion qu'il nous a dit qu'il en vouloit prendre étoit l'arrivée de Monsieur de Gurk, qu'on attend ici dans quatre ou cinq jours, & il prétendoit le disposer à la faire notifier conjointement avec ses Collégues, dont

l'un n'ayant pas jusqu'à présent fait prendre de livrée à ses gens, peut, dit-il, être censé avoir demeuré *incognito.* Il y avoit plus de difficulté pour Monsieur Stratman, mais le Nonce croyoit que le Corps de l'Ambassade de l'Empereur, du moment qu'il est parfait par l'arrivée du Chef, nous envoyant faire un compliment, & s'assemblant chez ledit Sieur Evêque pour recevoir tous ensemble nôtre visite, qu'ils nous visiteroient aussi en corps chez le premier de nous, immédiatement après les Médiateurs, nous ne pouvions pas désirer une plus grande réparation des fautes que quelqu'un desdits Ambassadeurs pourroit avoir commises à son arrivée, & qu'ils auroient par-là pleinement satisfait à ce qui est dû à l'Ambassade de France. Il ne nous paroissoit pas aussi, Monsieur, que cet expédient pût porter aucun préjudice à nôtre Caractére: mais depuis deux jours l'Auditeur nous ayant fait connoître, que le Comte de Kinsky ne vouloit agréer aucune proposition s'il n'étoit visité en particulier avant l'arrivée de son premier Collégue, & nous ayant voulu persuader que certaines déclarations particuliéres, ou plûtôt complimens, qui nous feroient faits de sa part par les Médiateurs, pourroient détruire tout ce qu'il a fait de plus éclatant & de plus public, nous avons cru devoir rejetter entiérement cette Négociation: & il ne nous reste qu'à sçavoir, si le Nonce, laissant

ſant aux Ambaſſadeurs de l'Empereur la liberté de voir ceux d'Eſpagne hors de rang, comme parens de leur Maître, & diſpoſant ces premiers à nous rendre en Corps d'Ambaſſade la viſite immédiatement après les Médiateurs, Sa Majeſté agrée que nous acceptions ce parti, qui nous ſemble être le ſeul admiſſible.

Nous joignons, Monſieur, à cette Lettre le raport que le ſieur Duker nous a donné par écrit, de la réponſe que les Médiateurs ont faite à ſes demandes de la part des Ambaſſadeurs de l'Empereur, & nous ne parlerons point de cette affaire que vous ne nous ayez fait ſçavoir, Monſieur, de quelle maniére le Roi veut que nous nous y conduiſions. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 3. *Août* 1677.

NOus ne ſçaurions, Monſieur, vous mieux informer des raiſons que nous donne Monſieur le Nonce, pour ne nous pas raporter reformez les deux Brefs de Sa Sainteté, qu'en vous envoyant le Mémoire qui les contient,

 avec

avec les copies de ceux qu'il dit avoir été expédiez par un ordre & ſtile de la Secrétairerie Apoſtolique, tant à Monſieur le Duc de Longueville & aux Chefs des Ambaſſades de l'Empire & d'Eſpagne à Munſter, qu'à l'Evêque de Gurk & au Marquis de los Balbaſez, qui rempliſſent ici les mêmes places; ſur la forme de l'uſage deſquels il prétend que celui qui a été envoyé à moi Maréchal d'Eſtrades a été expedié, tant pour l'adreſſe que pour les titres de Meſſieurs mes Collégues.

Pour l'autre Bref facultatif, comme le plus conſidérable, où le Roi n'eſt pas ſpécialement nommé après l'Empereur, ni diſtingué des autres Rois, nous ne nous ſommes pas payez des raiſons de Monſieur le Nonce; parce qu'outre que nous ne les avons pas trouvées ſans replique, & particuliérement ne nous aportant pas le même Bref facultatif que Monſieur le Nonce Chigi a dû avoir à Munſter, comme il fait par copie ceux expédiez pour les Comtes de Trautmansdorf & de Pegneranda, & pour Monſieur le Duc de Longueville. Nous avons cherché de nôtre côté ce qui peut ſervir à appuyer ce Titre, qui ſert à la gloire de Sa Majeſté, & qui la diſtingue avantageuſement des autres Rois, en attendant que vous nous ayez du vôtre ſuggeré, ſi Sa Majeſté le déſire, ce que vous ſçavez mieux que nous, pour ſoûtenir cette prérogative. Nous avons déja trou-
vé

vé que Fra Paolo (*), Auteur qui ne ſera pas jugé partial pour la France, raporte dans ſon Hiſtoire du Concile de Trente, de même que Monſieur le Nonce en convient par ſon Mémoire, que Paul III. dans ſa Bulle d'indiction du Concile à Mantouë de 1541. nomme ſpécialement le Roi Très-Chrêtien après l'Empereur; & ſi Jules III. ne le nomma pas formellement dans la ſienne de continuation dudit Concile en 1550. il le fit implicitement par des termes qui équivaloient à une dénomination, ſçavoir, en ordonnant, par ſa Bulle que celle de Paul demeureroit dans toute ſa force & vertu, avec toutes les clauſes & décrets qu'elle contenoit, qu'il confirma & renouvella entant que de beſoin (†); enſorte qu'on peut dire que Jules a également nommé le Roi après l'Empereur, comme Paul: ce qui eſt parfaitement contraire à ce que Monſieur le Nonce allégue dans ſon Mémoire, que Jules III. n'a point nommé Sa Majeſté; & ſi Pie IV. n'a pas nommé François II. après l'Empereur, dans ſa Bulle de nouvelle indiction de 1560, Charles IX. en a fait faire des plaintes par ſes Ambaſſadeurs à ce Pape qui tiennent lieu de proteſtations, & ſont raportées bien au long par ce (§) même Hiſ-

(*) Fra Paolo Liv. 1. impreſſion de Geneve, pag. 104.

(†) Idem Liv. 3. impreſſion de Geneve, pag. 316.

(§) Idem Liv. 5. pag. 445. pag. 951. 952. 953. & 954.

Hiſtorien du Concile de Trente, ſur leſquelles Pie IV. ne s'eſt défendu que par une excuſe de l'avoir oublié, & de s'être repoſé du ſoin de ſa Bulle ſur les Cardinaux par lui à ce députez; qu'on ne pouvoit pas prendre garde à tout, qu'il échapoit bien ſouvent des choſes, mais que pour l'avenir il aporteroit toute diligence à ce qu'il ne fût rien omis: enſorte qu'on peut encore dire que ce Titre de diſtinction du Roi a été reconnu & autoriſé de tous les Papes, & nous n'eſtimons pas que le Décret de confirmation du Concile par ce même Pie IV. en 1564. mérite aucun contredit, parce que c'eſt un acte particulier depuis le Concile fini, auquel perſonne ne pouvoit contredire de la part du Roi, & moins encore ce que Monſieur le Nonce a allégué dans ſon Mémoire ſur le mot de deux Couronnes, raporté par Victorio Siri, qui n'a aucun raport au fait. Et lors, Monſieur, que nous avons demandé à Monſieur le Nonce, d'où venoit qu'il nous faiſoit bien voir des copies des Brefs qu'il prétend avoir ſervi à Munſter, & qu'il ne nous communiquoit pas celui facultatif de Monſieur le Nonce Chigi, qui pourroit beaucoup ſervir à l'éclairciſſement des choſes, il ne nous a ſçû répondre autre choſe, ſi non qu'il eſt ſurpris lui-même qu'on ne lui l'eût pas envoyé avec les autres, & qu'il croyoit qu'il ſeroit demeuré ſur la Table du Secrétaire, qu'il l'envoyeroit par l'ordinaire ſuivant.

Nous

Nous attendons, Monſieur, d'aprendre vos intentions ſur ce qu'il pourroit y avoir à faire, & les tempéramens qu'on pourroit y trouver., ſi Sa Sainteté ne jugeoit à propos d'entrer dans cette conteſtation, que nous devons dire être particuliére & ſecrete entre Monſieur le Nonce & nous; les Impériaux, Eſpagnols & autres n'en ayant aucune connoiſſance.

Vous ſerez, Monſieur, apparemment autant ſurpris que nous l'avons été, de ce que Monſieur le Nonce & Monſieur Jenkins nous vinrent hier dire ſéparément; ſçavoir Monſieur le Nonce, que les Alliez feroient enſorte que l'Envoyé de Monſieur le Prince Charles nous donneroit ſa propoſition en la forme que nous la pourrions déſirer, qui feroit en ſubſtance la même qui avoit été préſentée & ſignée par Monſieur le Prince Charles, toutesfois & quantes que nous voudrions aſſûrer ce Miniſtre, dans quel tems nous y voudrions répondre catégoriquement & ſans delai, nous priant ledit Nonce, de lui vouloir donner réponſe ſur cela, & nous aſſûrant que cette facilité ſerviroit autant à avancer le Traité de Paix, que le rétardement pourroit l'acculer; & Monſieur Jenkins nous a dit la même choſe en ſubſtance, & y en a ajoûté d'autres fort crûës, & demandé dans quel tems nous y répondrions, & que l'avancement de la Paix dé-

dépendoit de nôtre réponſe, ſans laquelle les Alliez n'y travailleroient plus, & avoient dit de nous déclarer, que le retardement que nous aporterions à répondre aux propoſitions de Monſieur le Prince Charles, ſeroit un rétardement pour la Paix générale, puiſqu'ils ne feroient aucun pas qu'après que nous aurions rendu nôtre réponſe.

Nous avons, Monſieur, répondu à l'un & à l'autre de ces Médiateurs, qu'encore que cette demande fût extraordinaire, & contraire à tout ce qui s'eſt pratiqué juſqu'à préſent, nous recevrions les propoſitions que Monſieur le Prince Charles nous pourroit donner par eux, lorſqu'elles ſeroient conformes, les examinerions & répondrions dans le tems & en la maniére que nous le jugerions plus à propos; & avons ajoûté à Monſieur Jenkins, qu'il pouvoit dire aux Alliez, que puiſqu'ils nous déclaroient que le Traité de Paix ne ſe pouvoit avancer que conjointement avec les affaires de Lorraine, ils avoüoient donc qu'ils avoient retardé ce bien à toute l'Europe depuis plus d'un an, qu'ils ne nous ont fait aucune demande pour le Prince Charles.

Monſieur Jenkins nous a encore demandé de la part des Alliez, d'écrire au Roi pour obtenir un paſſeport pour deux Députez Adminiſtrateurs du bien du Diocéſe de Strasbourg, pour pouvoir ve-

venir repréſenter leurs droits dans l'Aſſemblée; & nous lui avons répondu, que Monſieur Duker étoit ici ſur leurs Paſſeports de la part de Monſieur l'Evêque & Prince de Strasbourg leur Souverain, qui avoit ſoin des intérêts de ſon Maître & de ſon Diocèſe; que nous ne connoiſſions, ni ne reconnoîtrions pas d'autres Députez, ni n'écririons pas à Sa Majeſté pour le Paſſeport qu'il nous démandoit.

Nous croyons que cette demande ne nous eſt faite que dans la penſée que nous la refüſerions, & que nos Ennemis y aporteront un prétexte de refuſer, comme ils ont déja fait, de reconnoître ici Monſieur Duker; mais ſi Sa Majeſté nous ordonne, ſur ce que nous avons pris la liberté de lui remontrer, d'arrêter les affaires de Lorraine juſqu'à ce que l'Envoyé de Monſieur de Strasbourg fût reconnu, ces Meſſieurs ſe trouveront bien courts dans leurs meſures. Nous ſommes, &c.

Ajoûté.

Depuis nôtre Lettre écrite, Monſieur le Nonce nous a aporté les propoſitions ci-jointes de l'Envoyé de Monſieur le Prince Charles, & nous a dit en même tems, par forme de diſcours ſeulement, qu'il eſpéroit dans peu nous aporter des propoſitions nouvelles de tous les Alliez; & que Monſieur Jenkins, nous parlant

du

du delai que nous aporterions à la Négociation générale lorſque nous ne répondions pas aux propoſitions de la Lorraine, ne nous avoit dit que des paroles en l'air, que les Alliez pouvoient avoir avancé, mais auxquelles ils ne s'arrêteroient pas.

Nous avons cru, Monſieur, pouvoir ajoûter ici une penſée qui nous eſt venuë, touchant le Bref qui eſt adreſſé ici à moi Maréchal d'Eſtrades. Comme la plus grande difficulté roule ſur le ſeul mot de *præſtantibus viris*, que le Roi n'a pas trouvé convenable à des perſonnes que Sa Majeſté a honorées du Caractére de ſes Ambaſſadeurs, & que nous avons peine à croire, que ceux qui étoient à Munſter ayent reçû celui qu'on nous fait voir aujourd'hui, que peut-être on le voudroit bien reformer, ſi nous inſiſtions à le demander, mais qu'en tout cas nous ne le devions point recevoir encore, juſqu'à ce que les Ambaſſadeurs de l'Empereur ayent accepté le leur: car il pourroit arriver que Monſieur le Comte de Kinsky le feroit reformer, & que le Roi y ſouffriroit du préjudice, dans la différence qui ſe trouveroit alors du traitement qu'on auroit fait à ſes Ambaſſadeurs, à celui qu'on feroit à ceux de l'Empereur. Nous ſommes, &c.

LET-

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 5. Août 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert, & Comte d'Avaux. Je répons à vos Lettres du 23. & 27. du mois passé. La premiére m'a fait voir, de quelle maniére la visite de l'Ambassadeur d'Espagne à ceux de l'Empereur avoit été réglée par l'entremise du Nonce de Sa Sainteté. Rien ne peut mieux faire connoître qu'elle est hors de rang, & renduë seulement aux Ministres d'une même Maison, que qu'ils n'ont pas commencé par le Nonce du Pape, dont la prééminence est établie sans contestation sur tous les autres. Ainsi je trouve bon que vous vous contentiez d'être visitez immédiatement après le Nonce & les Ambassadeurs d'Angleterre. Dans l'un la préséance naturelle & la qualité de Médiateur se trouvent jointes également, dans l'autre le rang qui a été donné à la Médiation ne tire à aucune conséquence. Mais bien que cette affaire ne puisse être plus clairement démêlée, & que j'y trouve en effet toute la précaution que j'y puis désirer, il est bon toutefois que vous retiriez une copie de l'écrit que les

les Ambaſſadeurs d'Eſpagne doivent donner au Nonce du Pape, par lequel ils déclareroient qu'ils avoient viſité ceux de l'Empereur hors de rang, dans la viſite qu'ils leur devoient rendre. Celui que vous devez tenir demeure en cette ſorte dans l'état qu'il doit toûjours être, puiſque ces tempéramens & cet écrit en ſont une eſpéce de confeſſion, même par les Ambaſſadeurs d'Eſpagne.

Vous avez ſuivi pleinement mes intentions, lorſque, ſans entrer dans les remontrances des Ambaſſadeurs de Suéde ſur le mauvais état des affaires de leur Maître, vous leur avez renouvellé les aſſûrances de mon amitié, & confirmé les ordres que vous aviez de demander la leur, & l'entier rétabliſſement des Traitez de Weſtphalie: mais outre que les nouvelles de Dannemarc conviennent, que la perte de la flote de Suéde avoit été beaucoup moindre qu'elle ne s'étoit publiée d'abord; j'attens avec impatience la confirmation du premier avis qui s'étoit répandu d'une Bataille gagnée par les Suédois dans le Schonen: s'il ſe trouve véritable, j'eſpérerai que les affaires de cette Couronne pourront ſe rétablir dans cette Province, & dans celles de l'Empire.

J'ai vû avec autant de ſatisfaction que d'indignation, dans vôtre dépêche du 27., la ſuppoſition que le Sieur Temple vous avoit faite, & la maniére dont vous l'avez éclaircie. On ne peut trouver aſſez

affez étrange que ce Miniſtre ait oſé impoſer de cette ſorte au Roi ſon Maître, dans une matiére ſi importante, & qu'il ait pû vous attribuer une explication préciſe du renouvellement entier du Traité de 1662. dans tous ſes points. Autant que j'aurois trouvé à redire que vous vous en fûſſiez déclarez de cette ſorte, autant je vois avec plaiſir que vous vous ſoyez renfermez dans mes intentions ſi exactement, & que vous ayez démêlé ſi nettement les articles de Garantie & d'Alliance d'avec ceux de Marine & de Commerce, deſquels il s'agiſſoit ſeulement.

J'ai chargé le Sieur Courtin d'en porter ſes plaintes au Roi d'Angleterre; parce que, dans les ſentimens peu favorables que le Sieur Temple témoigne pour moi, il pourroit être dangereux de l'en éloigner davantage, par la connoiſſance du juſte mécontentement que j'aurois témoigné de ſa conduite. L'effet que j'attens des ordres que j'ai donnez au Sieur Courtin feroit, que le Roi d'Angleterre lui ôtât ſa confiance dans une Médiation qu'il paroît exercer avec partialité. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde, & vous, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Verſailles, le 5. Août 1677.

LET-

LETTRE

De Monsieur de Pomponne à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 5. *Août* 1677.

VOus avez, Messieurs, démêlé bien nettement la supposition que Monsieur Temple vous avoit faite: je l'ai vû avec une fort grande joye, & je me sçai bon gré d'avoir toûjours soupçonné que cette affaire fut différente à Nimegue de ce qu'elle avoit été mandée à Londres. Il est trop fâcheux de voir la Médiation en de telles mains, mais il est de la prudence de n'en pas faire trop de bruit, tant que le Roi d'Angleterre voudra qu'elle y demeure.

Vôtre réponse aux Médiateurs sur l'écrit signé par Monsieur le Prince Charles ne pouvoit être mieux, aussi a-t-elle été fort approuvée de Sa Majesté.

L'Armée du Roi & celle de l'Empereur sont toûjours fort proches, & s'étoient même trouvées en présence le 20. du mois passé. Les Impériaux avoient témoigné peu de dessein de combattre, & ont marché depuis vers Marville. Monsieur le Maréchal de Crequi étoit toûjours fort incommodé de sa blessure, qui s'étoit ouverte; &, en cas qu'il fût hors d'état de servir, Sa Majesté s'étoit re-

remiſe à lui de faire paſſer l'Armée ſous le commandement de Monſieur le Maréchal de Schomberg.

Comme Monſieur le Prince d'Orange a paſſé la Dendre, on ne voit guéres quel deſſein il peut avoir que celui du Siége de Maſtricht ou de Charleroi. L'un & l'autre toutefois paroiſſent d'une étrange difficulté, non ſeulement par l'état des Places, mais par le peril d'agir à la vûë d'une Armée auſſi puiſſante que celle que commande Monſieur le Duc de Luxembourg. Je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.

L E T T R E

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs au Roi.

Du 6. *Août* 1677.

SIRE,

Vôtre Majeſté aura vû par nos précédentes dépêches, que nous avons entiérement ſatisfait au point de la ſienne du 29. du mois paſſé, qui a regardé l'inquiétude qu'on avoit pris à la Cour d'Angleterre ſur le mauvais avis qui y avoit été donné, que nous euſſions voulu traiter avec les Ambaſſadeurs d'Hollande du renouvellement entier du Trai-

té de 1662. & nous ne pouvons nous étonner aſſez de ce que Monſieur Temple l'a donné, vû qu'il n'eſt pas à croire qu'il n'eût pas lû les Mémoires qui lui avoient été donnez par leſdits Ambaſſadeurs d'Hollande pour nous les remettre, où il n'étoit parlé, non plus que dans les réponſes que nous lui avons faites, que de la Navigation & du Commerce, & nullement des Articles de défenſive ni de garantie, qui ont jetté cette allarme en Angleterre; &, Sire, nous ajoûterons encore aujourd'hui à Vôtre Majeſté pour plus d'éclairciſſement de cette vérité, qu'il eſt méme impoſſible que nous ayons pû entrer en rien de ſemblable, par une raiſon de fait ſans replique, que Monſieur Temple n'a pas ignorée, qui eſt que Monſieur de Beverning, lorſque nous lui parlames de ce que Vôtre Majeſté ſeroit contente de renouveller ce Traité pour les choſes qui regardoient la Navigation & le Commerce depuis le XIII. Article, s'expliqua & nous déclara nettement, qu'il ſçavoit bien qu'il ne ſe pouvoit quant alors davantage, & qu'il faloit que ſes Maîtres fûſſent rentrez dans l'honneur de l'amitié de Vôtre Majeſté par un Traité, auparavant que de parler de renouveller une Alliance, & que de lui faire aucune propoſition de garantie ni d'Alliance, & qu'ainſi il ne faloit ſonger à préſent qu'à régler les affaires du Commerce & de la Paix.

Vô-

Vôtre Majesté aura encore connu par nos précédentes, que nous avons satisfait à l'autre point de la même dépêche du 29. du passé, touchant Monsieur le Prince Guillaume, & fait faire par les Médiateurs les instances qu'elle nous a commandé pour sa liberté, qui ont produit des réponses des Impériaux, dont nous lui avons rendu compte. Nous continuerons Sire, les mêmes instances auprès desdits Médiateurs aux occasions, suivant que Vôtre Majesté nous l'ordonne.

Nous visitames avant-hier les Ambassadeurs Espagnols dans le rang, & suivant les projets qui en avoient été faits & concertez par Monsieur le Nonce, qui les a fait exécuter fort juste, suivant les engagemens & les paroles qu'il nous en avoit données, après avoir reçû & rendu entr'eux & les Impériaux leurs visites de famille le jour précédent, à l'exemple de Munster, duquel Monsieur le Nonce nous a donné son certificat, avec un écrit signé de lui pour plus grande sûreté, duquel nous envoyons Copie à Monsieur de Pomponne, que nous informons de tout ce qui s'y est passé, pour n'en pas importuner Vôtre Majesté. Nous sommes avec un très-profond respect,

SIRE, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 6. Août 1677.

NOus avons, Monſieur, reçû la Lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire du 29. du mois paſſé, qui accompagnoit la Lettre du Roi de même date.

Vous verrez par la réponſe que nous nous donnons l'honneur de faire au Roi, que nous remettons Sa Majeſté au détail que nous vous devons faire de ce qui ſe paſſa à la viſite que nous rendimes avant-hier aux Ambaſſadeurs d'Eſpagne, après que Monſieur le Nonce & Monſieur Jenkins nous eurent communiqué le matin un Pleinpouvoir en bonne forme pour tous, avec la qualité d'Ambaſſadeurs & Plénipotentiaires, & toutes clauſes néceſſaires. Nous eſpérons, Monſieur, que vous trouverez nôtre viſite à la ſatisfaction de Sa Majeſté, puiſque nous avons ſuivi l'exemple de Munſter, que nous en avons tiré un Certificat de Monſieur le Nonce, avec un écrit encore, pour plus grande ſûreté, deſquels nous vous envoyons des copies, & qu'au lieu qu'à Munſter les Ambaſſadeurs du Roi n'avoient eu que le Nonce pour exem-

exemple, nous avons eu ici le Nonce & la Médiation d'Angleterre pour guides. Ce que nous vous devons dire ne s'être pas fait ſans peine à l'égard de la Médiation d'Angleterre; car Monſieur le Nonce avoit bien pris ſes meſures entre les Eſpagnols & nous, mais non pas entre les Anglois, avec leſquels il n'a aucun Commerce: ſi bien qu'après la Déclaration des Ambaſſadeurs d'Eſpagne, il arriva deux grandes queſtions; la prémiére, de faire conformer à l'exemple de Munſter Monſieur Jenkins, homme, comme vous ſçavez, peu réſolutif; & l'autre, préſuppoſé qu'il s'y conformât, de le faire aller à l'audience après Monſieur le Nonce. L'un & l'autre ne fut pas un petit ouvrage.

Nous le vîmes d'abord aux champs, à dire qu'il ne vouloit entrer en aucun tempérament, qu'il vouloit rendre & recevoir la prémiére viſite comme Médiateur avant les Impériaux & avant Monſieur le Nonce, & que cette viſite lui étoit dûë; qu'il ne connoiſſoit point le Pape, & qu'il avoit des ordres du Roi ſon Maître de ne point ceder à ſon Nonce: & nous le vîmes avec déplaiſir faire ſon parti pour cela, ſolliciter les Ambaſſadeurs & Miniſtres des Princes Proteſtans de ſe joindre à lui pour le ſoûtenir, & nous ne le vîmes quaſi venir à nous que pour nous en déclarer ſa réſolution; mais, Monſieur, nous avons été aſſez heureux de le rendre capable de ſe

 con-

conformer à l'exemple de Munſter pour la viſite de famille des Impériaux & Eſpagnols, qui étoit la prémiére difficulté; & nous avons travaillé enſuite à le perſuader par nos raiſons, & d'ignorer la viſite de Monſieur le Nonce, & de rendre la ſienne, quoique poſtérieure, à l'heure qui lui ſeroit donnée, comme Médiateur, auparavant nous.

Nous lui repréſentames, qu'il ne s'agiſſoit pas de céder par lui à Monſieur le Nonce, mais qu'il devoit entrer dans le fait en véritable Médiateur. Qu'il ſçavoit avec quelle joye nous nous ſervions de la Médiation d'Angleterre, & en quelle conſideration elle étoit au Roi; mais qu'il n'ignoroit pas auſſi que le Pape ne fût pareillement admis Médiateur par les Princes Catholiques, qui tous le reconnoiſſant pour le Chef de l'Egliſe, lui cédoient, Rois, Empereur, & autres; & que, comme il venoit déja de ſe conformer à l'exemple de Munſter, & à ne ſe point arrêter à la viſite de famille que les Impériaux & Eſpagnols s'étoient renduë le jour précédent, qui étoit une choſe faite; moyennant un certificat qu'ils lui devoient donner de ce qui s'y étoit paſſé, nous le priïons auſſi de ſuivre le même exemple pour le reſte; qu'il n'y alloit rien en cela du rang du Roi ſon Maître, puiſque nous ne demanderions l'audience qu'après lui Médiateur. A quoi s'étant à la fin rendu, comme nous ne penſions plus qu'à exécuter & faire

faire les visites dans cet ordre aux heures qui nous avoient été données, nous prévinmes heureusement un incident qui apparemment auroit bien irrité davantage l'Angleterre que l'affaire du Traité de 1662, qui fut que Monsieur de los Balbasez, Chef de l'Ambassade d'Espagne, chez qui se rendoient les visites, nous avoit donné une heure entre Monsieur le Nonce & Monsieur Jenkins; ce qu'ayant découvert, nous en fimes des plaintes à Monsieur le Nonce, qui travailla par diverses allées & venuës à rectifier toutes les choses. Nous en avertimes Monsieur Jenkins, nous le substituames dans l'heure qui nous avoit été donnée, & primes la sienne: moyennant quoi le tout s'exécuta dans l'ordre projetté; mais ce ne fut pas sans beaucoup de soupçon de nôtre part, que ce ne fût un piége que les Espagnols nous avoient voulu dresser, sous une fausse apparence de nous faire plus d'honneur, pour mettre de la confusion dans les visites, & nous commettre avec l'Angleterre, en faisant dire que nous avions voulu couper ses Ambassadeurs: ce que Monsieur Jenkins a aussi bien reconnu que nous, lequel en est demeuré très-content, & nous est venu faire des remercimens tout particuliers chez nous.

Nous sommes persuadez, Monsieur, que vous trouverez que nous n'avons pas le même sujet de l'être de la délicatesse de Monsieur d'Oxenstiern, qui,

pour ne pas faire sa visite après nous, a répondu aux Gentilshommes qui lui ont été déclarer l'arrivée de leur Maître, qu'il s'en alloit aux Champs pour quatre ou cinq jours. C'est déja la seconde fois qu'il en use de même quand il s'agit d'aller à l'audience après nous; & ce qui nous paroît de plus surprenant, est qu'il n'en use pas de même pour les autres, & que nous avons remarqué, que pendant qu'il traite de la sorte avec nous, il ne fait pas de scrupule de suivre en pareil cas, selon les rencontres, l'Ambassadeur de Dannemarc. Ce sont de certaines observations que nous ne croyons pas devoir negliger de vous faire sçavoir.

Ajoûté.

Depuis nôtre Lettre écrite, Messieurs les Ambassadeurs d'Espagne nous ont rendu la visite immédiatement après celle des Médiateurs.



LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 10. *Août* 1677.

NOus nous sommes donné l'honneur, Monsieur, de vous mander par le dernier ordinaire, comment s'étoient passées nos visites avec Messieurs les Ambassadeurs d'Espagne. Nous avons maintenant à vous rendre compte des propositions que Monsieur le Nonce nous a fait, pour tâcher de nous faire voir les Ambassadeurs de l'Empereur. Vous sçavez, Monsieur, les sujets de plainte que nous avons contre l'un & contre l'autre des deux qui sont ici : qu'à l'égard de Monsieur de Kinsky, il ne nous a point fait donner part de son arrivée, sur la difficulté que nous eûmes au sujet d'un billet, par lequel il devoit assûrer Messieurs les Médiateurs, que les visites qui lui avoient été faites par Monsieur l'Ambassadeur de Dannemarc & autres, ne lui avoient été faites que comme visites d'amis, & sans aucune notification de sa part. Pour ce qui est de Monsieur Stratman, nous nous plaignons qu'il ne nous ait pas fait donner part assez à tems de son arrivée, qu'il nous ait caché les audiences qu'il avoit don-

nées aux autres Ambaſſadeurs avant nous, ſous prétexte d'affaires de conſéquence qu'il avoit à traiter, & qu'il ne nous ait voulu reſtituer que la derniére.

Monſieur le Nonce nous propoſe donc, Monſieur, que quand Monſieur de Gurk ſera arrivé ici, il y remettra les choſes dans l'ordre qu'elles doivent être, qu'il reçoive de nous la prémiére viſite en Corps d'Ambaſſade, & qu'il nous la reſtituë de même. Monſieur le Nonce prétend par-là, que ce ſeroit réparer avantageuſement la faute de ces deux Meſſieurs; puiſque non ſeulement le Chef de l'Ambaſſade nous rendroit ce qui nous eſt dû, mais même que tout le Corps de l'Ambaſſade viendroit nous rendre la prémiére viſite: en quoi la réparation ſeroit d'autant plus grande & plus publique, qu'il eſt conſtant que tout le monde verroit bien, que Meſſieurs de Kinsky & Stratman ne ſe ſeroient trouvez chez Monſieur de Gurk, eux qui avoient déja reçû leurs viſites ſéparément & long-tems devant, ſi ce n'étoit en faveur de la France, & pour lui donner la préſéance qui lui eſt dûë. Auſſi avons nous appréhendé que les Ambaſſadeurs de Suéde & de Dannemarc, qui s'en apperçurent, ne refuſent de rendre cette viſite à tout le Corps de l'Ambaſſade de l'Empereur, diſant qu'ils ſe ſont déja acquitez de ce devoir envers Meſſieurs le Comte de Kinsky, & Stratman:

mais l'Auditeur de Monſieur le Nonce nous aſſûre que Monſieur de Gurk déclarera, qu'il a ordre de l'Empereur de recevoir les viſites en corps d'Ambaſſade avec ſes Collégues; que Monſieur de los Balbaſez, pour faciliter cet accommodement, promet de les aller voir tous trois en Corps, & de recevoir les viſites de tous trois en Corps, quoiqu'il l'ait déja fait aux deux derniers; que Monſieur le Nonce offre d'en faire de même, & que les Ambaſſadeurs de Suéde & de Dannemarc n'oſeront peut-être pas refuſer ce parti, dans la crainte de ſe faire des affaires avec l'Empereur, & de s'éxclure auſſi de tout commerce avec Monſieur de Gurk, que Monſieur le Nonce eſpére porter à déclarer, que ſans ſes Collégues il ne veut point recevoir cette prémiére viſite. Outre cette réparation publique, on nous en veut encore faire de particuliéres. Pour ce qui touche Monſieur de Kinsky, on nous propoſe de le faire trouver chez Monſieur le Marquis de los Balbaſez, chez qui on va jouër une fois la ſemaine. Que là nous entrerions en quelque éclairciſſement ſur les incidens qui nous ont empèché de nous voir, & qu'il nous témoigneroit, comme quoi il n'avoit point fait aucune Notification devant celle qu'il nous avoit offerte; que ce n'a été qu'un mal-entendu, & que nous étions les premiers à qui il avoit voulu donner part de ſon arrivée. Comme ce diſ-

cours feroit proprement des excufes qu'il nous feroit, nous y aurions plus volontiers donné les mains, fi on ne prétendoit que ces complimens de part & d'autre aboutiroient à une vifite que nous irions lui faire fans Cérémonie & en particulier, avant que de le voir en Cérémonie chez Monfieur de Gurk. C'eft, Monfieur, ce que nous avons réjetté entiérement. Nous avons témoigné, que nous ne pouvions pas aller voir Monfieur de Kinsky, qui ne nous avoit pas notifié fon arrivée, jufques à ce que nous l'euffions vû en Cérémonie chez Monfieur de Gurk; que ce feroit paffer après ceux qui l'ont déja vû que d'y aller; ainfi qu'il faut que les prémiéres vifites de Cérémonie fe faffent dans les régles, après quoi nous ne ferons aucune difficulté de nous voir familiérement & fans façon. Ces Meffieurs au contraire prétendent, que cette vifite-là ne pourroit faire aucune conféquence, puifqu'elle feroit faite fans Cérémonie, comme entre perfonnes privées. Ils confentent même qu'il n'y en ait qu'un de nous qui y aille, comme pour le voir, fous prétexte de la converfation qu'on auroit eûë chez Monfieur de los Balbafez, & Monfieur de Kinsky prétend, qu'après avoir été ici fix mois Ambaffadeur de l'Empereur, il ne peut recevoir la prémiére vifite chez Monfieur de Gurk, fans que perfonne de nous lui ait fait la moindre honnêteté & l'ait été voir chez lui,

lui, comme nous avons été chez tous les autres. Que ſi nous rejettons la faute ſur ce qu'il ne nous a point fait donner part de ſon arrivée, il peut dire qu'il nous l'a offert, & qu'il n'a tenu qu'à nous de la recevoir, & qu'ainſi on pourroit préſuppoſer, que cette prémiére viſite auroit été renduë de part & d'autre.

Pour ce qui regarde Monſieur de Stratman, comme nous ſommes un peu plus bleſſez de ſon procedé, non-ſeulement on ne nous demande, ni viſite, ni entrevûë particuliére; mais de plus on conſent qu'il témoigne à Monſieur le Nonce, qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour nous rendre ce qui nous étoit dû; que ſes gens avoient ordre de nous avertir avant les autres, mais que les choſes n'avoient pas été exécutées comme il les avoit projettées; que Monſieur le Nonce nous donneroit par écrit cette déclaration, parce que Monſieur de Stratman ne la veut point écrire de ſa main; ou bien même que Monſieur le Nonce feroit encore une choſe qui ſeroit meilleure que cette déclaration, qui ſeroit un procès verbal de tout ce qui s'eſt paſſé au ſujet de cette prémiére viſite avec les Ambaſſadeurs de l'Empereur, dans lequel il énonceroit tout ce que Monſieur de Stratman lui a dit, & il feroit connoître que cette viſite en corps d'Ambaſſade n'a été faite que pour

 nous

nous rendre plus autentique le rang & la préséance qui nous est dûë.

Comme nous ne sommes convenus de rien de tout ceci, & que nous nous sommes contentez d'écouter Monsieur le Nonce, les choses en sont demeurées là, & nous attendons, Monsieur, que le Roi nous envoye ses ordres sur ce qu'il plaira à Sa Majesté que nous acceptions de ces propositions. Nous n'osons même vous prier, Monsieur, de nous faire l'honneur de nous rendre réponse sans attendre le jour ordinaire, parce que nous l'aurons quatre jours plûtôt; & comme Monsieur de Gurk sera ici aujourd'hui, c'est peut-être tout ce que pourroit faire le Nonce de faire différer la Notification de son arrivée, jusqu'à la réponse du Roi, laquelle néanmoins nous n'avons point dit que nous attendions, n'ayant jusqu'à présent voulu faire de ceci une affaire qui fût remise en Négociation.

Nous ne pouvons pas vous dire, Monsieur, en cas que cette affaire ne s'accommode point, si nous verrons Monsieur de Gurk. Pour nous, nous sommes tous prêts de le faire, mais Monsieur de los Balbasez nous fait entendre qu'il a peine à croire que ce Ministre se résolve à nous voir quand ses deux Collégues seront exclus de tout commerce avec nous. Peut-être dit-il cela pour nous faire donner les mains plus facilement aux expédiens

diens qu'il propoſe, peut-être auſſi eſt-ce la vérité.

Nous avons déja remarqué, Monſieur, que Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suéde ſe trouvoient un peu trop fermes ſur le prémier rang, & principalement à nôtre égard, puiſqu'eux qui n'ont pas fait de difficulté dans deux rencontres d'aller voir les Ambaſſadeurs de l'Empereur après celui de Dannemarc, n'ont en aucune occaſion voulu paſſer après nous. Lors de l'arrivée de l'Ambaſſadeur de Dannemarc, Monſieur d'Oxenſtiern fit le malade, & ne l'alla voir que cinq jours après; il chercha des incidens à Mylord Berkley, & dans cette occaſion-ci des Ambaſſadeurs d'Eſpagne, il eſt monté en caroſſe, dans le tems qu'on lui eſt venu donner part de ſon arrivée, & a dit, qu'il s'en alloit pour quatre jours aux champs; mais à ſon rétour il a fait une déclaration fort expreſſe, car il a fait faire des plaintes à Monſieur de los Balbaſez de ce qu'il nous avoit donné part de ſon arrivée avant eux: à quoi Monſieur de los Balbaſez a répondu, qu'il avoit fait ce qu'il avoit jugé à propos, qu'il n'avoit à rendre compte de ſes actions à perſonne, & qu'ils étoient maîtres de le venir voir quand ils voudroient, ou de n'y venir pas. Nous avons ſçû cette derniére particularité de l'Auditeur de Monſieur le Nonce. Nous nous donnons l'honneur, Monſieur, de vous envoyer la réponſe des Alliez que Monſieur Jenkins

a

a donnée à Monſieur Duker. Vous y verrez des ſuppoſitions toutes viſibles. C'eſt ce que nous ferons entendre à Monſieur Jenkins dans l'audience que nous lui demanderons demain, où nous lui dirons une choſe ſans replique, qui eſt, que non ſeulement nous avons déclaré depuis peu que Monſieur l'Evêque de Strasbourg étoit Allié du Roi, mais que dès le tems qu'il étoit queſtion de convenir de la forme des Pleinpouvoirs, lorſque les Ambaſſadeurs des Etats inſiſtoient que dans les nôtres nous n'eûſſions pouvoir de traiter que pour Sa Majeſté & pour ſes Alliez à préſent en Guerre, nous réjettames cette derniére condition, *à préſent en Guerre*; & Monſieur de Strasbourg fut le ſeul que nous alléguâmes pour un exemple d'Allié de Sa Majeſté qui n'étoit pas en Guerre, de qui nous aurions ainſi abandonné les intérêts; de ſorte que ce n'eſt pas d'aujourd'hui que nous avons fait une déclaration formelle à Meſſieurs les Médiateurs, que Monſieur de Strasbourg eſt Allié du Roi, & que Meſſieurs les Alliez ne peuvent l'ignorer. Nous ſommes, Monſieur, &c.



LET-

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 12. *Août* 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. Je ne répondrai point par cette Lettre à ce que vous me mandez par la vôtre du 30. du mois passé, touchant la supposition que Monsieur Temple vous avoit faite, que vous vous fussiez engagez au rénouvellement du Traité de 1662. dans tous ses Articles. Cette affaire a été suffisamment éclaircie, & par vous à Nimegue, & par le Sieur Courtin en Angleterre. L'Ecrit même que j'en ai fait remettre au Mylord Montaigu a achevé de détruire les soupçons que le Roi de la Grande Bretagne auroit pû en concevoir. Aussi cet incident est entiérement fini, & je veux croire qu'il aura servi seulement à faire connoître au Roi de la Grande Bretagne, qu'il doit quelquefois douter de la bonne foi dudit Sieur Temple dans les choses qui me régardent. Il sera bon cependant que si le Sieur de Beverning reprend avec vous la Négociation qu'il a commencée, vous vous expliquiez si précisément des Articles du Traité de 1662. que vous voulez bien renouveller,

&

& de ceux que vous devez exclure, qu'il n'en reſte aucun ombrage en Angleterre.

Si par l'entremiſe du Nonce de Sa Sainteté, toute l'Ambaſſade de l'Empereur en Corps vous fait notifier ſon arrivée, après celle de l'Evêque de Gurk à Nimegue, qu'elle reçoive en Corps vôtre viſite chez cet Evêque, & que les trois Ambaſſadeurs vous la reſtituent enſemble chez le Maréchal d'Eſtrades, je trouve bon que vous la receviez: l'Ambaſſade complete aura réparé la faute particuliére du Sieur de Stratman, & paroîtra même avoir condamné ſa conduite; mais avant toutes choſes prenez bien dans cette affaire les mêmes meſures dont vous m'avez déja rendu compte, c'eſt-à-dire que l'Ambaſſade de l'Empereur viſite tellement les Ambaſſadeurs d'Eſpagne hors de rang, comme étant d'une même Maiſon, que non ſeulement elle leur rende cette viſite avant le Nonce, mais encore qu'elle lui en remette un écrit, & qu'elle vous viſite incontinent après lui & après les Ambaſſadeurs d'Angleterre: dont l'un, ſans la qualité même de Médiateur, eſt toûjours le premier entre les Princes Catholiques, & l'autre tient ſans conſéquence le rang qu'il a été trouvé bon d'accorder à ſa Médiation.

La difficulté qu'ont fait les Miniſtres de l'Empereur, de recevoir par le Sieur Duker les propoſitions de l'Evêque de Stras-

Strasbourg, doit paroître à toute l'Assemblée, au cas qu'ils s'y attachent, un dessein prémédité d'éloigner la Paix. Lorsque ce Prince est dépouillé de ses Etats par les ordres de l'Empereur, il est contre toute la raison de lui ouvrir pour toute défense la voye de la Diéte de Ratisbonne. Ce seroit faire un trop notable préjudice aux Princes de l'Empire, & les rendre sujets de l'Empereur, d'indépendans qu'ils se sont toûjours conservez.

L'Evêque de Strasbourg, par le droit naturel qui lui est acquis, même par le Traité de Westphalie, a pû entrer en alliance avec moi, & il est d'autant plus juste qu'il porte ses prétentions à l'Assemblée de Nimegue, que sans s'être jamais déclaré Ennemi de l'Empereur & de l'Empire, il se trouve persecuté par l'Empereur & dépouillé de ses Etats. Le refus même que l'on feroit aujourd'hui de l'admettre au nombre des Princes intéressez dans l'Assemblée ne pourroit être plus étrange, puisque par les Passeports qui sont donnez au Sieur Duker son Envoyé, l'on peut dire qu'il y a déja été admis, & qu'il y a été reconnu comme une des Parties qui ont droit d'y porter leurs plaintes & leurs demandes. C'est surquoi j'ai voulu connoître le plus particuliérement ses intentions: il m'a fait témoigner, que comme il ne vouloit point en effet passer pour Ennemi de sa Patrie, c'étoit principalement

ment comme mon Allié qu'il prétendoit paroître à Nimegue : que s'étant perdu, pour avoir porté, autant qu'il avoit été en lui, mes intérêts dans l'Empire & dans la Guerre contre la Hollande, il attendoit ma protection pour appuyer les siens ; que c'étoit sous ce titre qu'il prétendoit agir, & qu'il me prioit que je voulusse bien vous ordonner de présenter en mon nom ses raisons & ses prétentions : que le Sieur Duker vous en instruiroit, mais qu'il vous laisseroit le soin de les faire valoir, & de les soûtenir, parce qu'il vouloit être connu comme mon Allié, & non comme Partie principale. Il prépare pour ce sujet des Mémoires que j'aurai soin qui vous soient envoyez, & selon lesquels vous devrez agir. La maniére dont j'accorde ma protection à ce Prince ne sera pas nouvelle dans l'Empire, puisqu'elle est la même qui a été tenuë à Munster en faveur de l'Electeur de Trêves, pour lequel j'agis dans tout le cours du Traité, & par laquelle je le fis rétablir dans ses biens & ses Etats.

Vôtre Lettre du 3. de ce mois m'a fait voir, que bien que le Nonce de Sa Sainteté & l'Ambassadeur d'Angleterre vous eûssent demandé une parole positive de répondre aux propositions du Prince Charles, & que sans cet engagement ils faisoient difficulté de vous les remettre, vôtre fermeté à refuser ce pari si insoûtenable les avoit enfin forcez à

l'a-

l'abandonner, & qu'ils vous avoient envoyé les propositions de ce Prince, dont vous m'avez envoyé la Copie. Elles sont si vagues, que je ne juge pas à propos de vous donner encore ordre d'y répondre. Comme je vous envoyerai bientôt les demandes de l'Evêque de Strasbourg, la difficulté que feront peut-être les Ambassadeurs de l'Empereur d'y donner leur réponse, vous ouvrira de même un moyen de n'en pas donner si-tôt aux demandes du Prince Charles. Aussi bien la Négociation de la Paix paroît si froide jusqu'à cette heure de la part de mes Ennemis, que rien ne me peut presser de m'expliquer sur le Prince de Lorraine, lorsqu'ils ne le feroient pas sur l'Evêque de Strasbourg. Vôtre même Lettre du 3. de ce mois m'a fait voir le Mémoire que le Nonce de sa Sainteté vous avoit remis, avec les Copies des Brefs qui avoient été écrits au Duc de Longueville, & aux Chefs des Ambassades de l'Empereur & d'Espagne à Munster, aussi bien que ceux qui sont adressez aujourd'hui aux Chefs des mêmes Ambassades à Nimegue. Cet usage pour vos Brefs particuliers ayant été établi dans une Assemblée si solemnelle, je ne vois pas qu'il y ait occasion de le disputer aujourd'hui. Ce que j'approuve seulement, ainsi que vous le proposez, est qu'avant que de vous relâcher tout-à-fait, vous observiez de quelle maniére les Ambassadeurs de l'Empereur

reur & d'Eſpagne recevront ceux qui leur ont été adreſſez.

Je fais plus de difficulté ſur le Bref facultatif que le Nonce vous a dit avoir été envoyé à Munſter, & dans lequel la diſtinction qui m'eſt dûë n'avoit pas été obſervée. Peut-être le recevrai-je avec vos prémiéres Lettres, ſi, comme il vous a témoigné, il ne doute point qu'il n'ait dû lui être envoyé de Rome. Mais quelques raiſons qu'il vous ait allegué ſur ce ſujet, même des derniéres indictions du Concile de Trente, mon intention n'eſt pas que vous vous relâchiez encore de la juſte prétention que vous lui avez témoigné. Ce que je déſire ſeulement eſt, qu'en attendant les prémiers ordres & la derniére réſolution que je prendrai ſur cette affaire, vous la laiſſiez demeurer, ainſi que vous avez fait juſqu'à cette heure, entre vous & le Nonce ſeulement, ſans que les Impériaux & Eſpagnols en ayent aucune connoiſſance. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde, & vous, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Verſailles le 12. Août 1677.



LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 13. *Août* 1677.

QUoique nous ayons été honorez cet ordinaire, Monsieur, d'une dépêche du Roi, nous avons cependant si peu de chose à dire à Sa Majesté, que nous n'osons nous donner l'honneur de lui écrire. Nous avons cru seulement que nous devions vous témoigner la joye que nous avons, que Sa Majesté soit pleinement satisfaite de l'éclaircissement que nous lui avons donné sur l'affaire qu'on nous avoit voulu faire touchant le renouvellement des Articles du Traité de 1662. qui regardent le fait du Commerce.

Le bruit de la victoire de l'Armée de Suéde sur celle de Dannemarc dans la Scanie s'est confirmé & trouvé entiérement véritable; on assûre même que depuis cette Bataille le Roi de Suéde les avoit battus une seconde fois. Ce qui nous fait ajoûter foi à cette derniére nouvelle est, que Monsieur l'Ambassadeur de Dannemarc convient qu'il y a eu un second combat, sans vouloir dire quel a été le succès, faisant seulement entendre, que quelques Lettres disent

ſent que ſon Maître a remporté tout l'avantage de cette ſeconde action ; mais il y a d'autres Lettres qui aſſûrent le contraire. Si le Roi de Suéde ſçait profiter de ſes avantages , comme nous n'en doutons point, il y a lieu d'eſpérer qu'il chaſſera les Danois de cette Province.

Monſieur le Marquis de la Fuente, qui va Ambaſſadeur en Angleterre, a paſſé ici. Comme il n'y a été que deux jours, il n'a voulu recevoir ni rendre viſite. Cependant nous l'avons vû aux promenades & dans les lieux d'Aſſemblée.

Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suéde ont été voir ceux d'Eſpagne , & comme ces derniers avoient prévû que les autres vouloient faire une viſite ſéparée, quelque tems après que les prémiéres ſeroient renduës, ils avoient prié les Ambaſſadeurs d'Hollande de ne les aller voir que le même jour que les Suédois iroient; c'eſt ce qui a été exécuté: ainſi ces Meſſieurs ſe ſont trouvez, malgré qu'ils en ayent, enclavez avec tous les autres Miniſtres dans ces premiéres viſites. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.



LET-

LETTRE

De Monsieur de Pomponne à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 17. *Août* 1677.

JE répons, Messieurs, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 10. de ce mois. Aussi-tôt que j'ai eu le tems d'en rendre compte à Sa Majesté, elle y a vû les diverses propositions qui vous étoient faites par Monsieur le Nonce, pour ajuster les difficultez qui se rencontroient sur les premiéres visites entre vous & les Ambassadeurs de l'Empereur. Vous avez déja vû qu'elle approuvoit l'expédient qui avoit été proposé, que Monsieur l'Evêque de Gurk étant à Nimegue, vous notifiât son arrivée avec ses Collégues, qu'ils reçûssent tous trois ensemble vôtre visite, & qu'ils vous la rendîssent à tous trois ensemble. En cette maniére le Corps de l'Ambassade répareroit la faute des particuliers, & c'est aussi le seul tempérament que Sa Majesté juge que vous puissiez admettre.

Quelques excuses que Monsieur le Comte de Kinsky propose de vous faire par occasion, la visite qu'il prétend que vous lui rendiez auroit toûjours été précédée par celles qu'il a reçuës d'au-

tres Miniſtres, & c'eſt ce qui ne peut s'accorder avec le rang que vous devez tenir. A l'égard de Monſieur Stratman, comme il ne demande rien, & par-là qu'il témoigne aſſez condamner la conduite qu'il a tenuë, il ne peut y avoir de difficulté lorſqu'il de recevra vôtre civilité qu'avec tout le Corps de l'Ambaſſade. Vous pourriez ſeulement y ajoûter la Déclaration qu'il veut bien vous faire par écrit par Monſieur le Nonce, que le manquement qu'il a eu à vôtre égard a plûtôt été la faute de ſes gens que la ſienne; qui ſeroit encore plus forte, ainſi que vous le marquez, par le Procès Verbal que Monſieur le Nonce s'offre de vous remettre. Mais de tous ces accommodemens vous voyez, Meſſieurs, que le principal eſt, & auquel Sa Majeſté déſire que vous vous attachiez, que tout le Corps de l'Ambaſſade reçoive vôtre viſite la premiére après Monſieur le Nonce & Monſieur l'Ambaſſadeur d'Angleterre, & vous la notifie dans le même rang. Il y a en cela tant de raiſon & de juſtice, que les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Impériale ſeront tout-à-fait dans leur tort, s'ils refuſent ce parti.

On ne ſçait quel nom on pourroit donner à la délicateſſe qu'affectent les Ambaſſadeurs de Suéde ſur les viſites qui vous ſont renduës avant eux. Ce n'eſt pas que ce procédé, après ce que je connois de l'humeur de la Nation, me

ſur-

ſurprenne tout-à-fait, & moins encore en la perſonne de Monſieur d'Oxenſtiern: mais aſſûrément ils ſont les ſeuls de leur avis, & je ne croi pas qu'il ſe trouve beaucoup de gens en Europe qui croyent que la Suéde le puiſſe diſputer à la France. Je répondrai à cette heure, Meſſieurs, à ce que vous avez écrit à Sa Majeſté par vôtre Lettre du 6. de ce mois. Vous avez déja connu qu'elle avoit été pleinement éclaircie de la ſuppoſition qui vous avoit été faite touchant le renouvellement du Traité de 1662., & qu'elle avoit été ſatisfaite des offices que vous aviez rendus à Monſieur le Prince Guillaume, ainſi je n'ai rien à ajoûter à ces deux points. Je vous dirai, qu'elle l'a été de même de la maniére dont vous avez reçû la viſite de Meſſieurs les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, & des précautions que vous avez aportées pour conſerver la préſéance & la dignité qui ſont dûës à vôtre Caractére.

Je ne prétens pas être le premier, Meſſieurs, à vous apprendre la nouvelle de la levée du Siége de Charleroi. Elle vous aura ſans doute été portée, & par les avis qui vous auront été donnez de l'Armée, & par la confuſion qui aura parû à Nimegue dans l'eſprit de nos Ennemis. Toutes leurs entrepriſes ſervent à augmenter la gloire du Roi: mais s'ils ſçavent faire un bon uſage de ces mauvais ſuccès, ils vous mettront bien-

tôt en état de les en garantir à l'avenir par une Paix durable & assûrée.

Je suis, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 17. *Août* 1677.

NOus attendons Monsieur, les ordres du Roi sur ce que nous aurons à répondre aux pressantes instances qui nous sont faites de la part de tous les Alliez en faveur de Monsieur le Prince Charles; & soit que Sa Majesté juge à propos de faire voir dès à présent les raisons qu'elle a de retenir la Lorraine, soit qu'elle veuille différer jusqu'à la fin de la Campagne à entrer en matiére sur ce qui regarde ledit Prince, & se servir pour cet effet du refus que font les Confédérez de reconnoître Monsieur l'Evêque de Strasbourg comme un Prince allié de la France; soit enfin qu'elle trouve plus raisonnable de dire, que les propositions d'Espagne nous éloignant si fort de la Négociation de la Paix, on ne doit pas discuter les intérêts du Prince Charles, qui ne sont qu'un accessoire, avant que de traiter sérieusement ceux de Sa Majesté Catholique & des Etats Généraux, qui sont la prin-

principale caufe de la Guerre ; nôtre réfolution eft de ne nous ouvrir de rien, jufqu'à ce que nous fçachions les fentimens de Sa Majefté, quelque bruit que les Alliez puiffent faire contre nôtre retardement, auquel ils prétendent imputer celui qu'ils aportent à faire des propofitions plus raifonnables que les premiéres. Mais vous jugez bien, Monfieur, que fi Sa Majefté nous ordonne le fecond expédient, & que les Alliez ceffent de refufer les vifites & les propofitions du Sieur Duker, ils nous reduiront, ou à répondre au fond, ou à avouër, comme ils publient, que nous n'avons aucun pouvoir ni inftruction fur cette matiére. Nous avons fait quelques vifites particuliéres, & aux Ambaffadeurs d'Efpagne, & à Monfieur de Beverning, plûtôt pour entretenir un Commerce de civilité, & accoûtumer les premiers à de plus fréquentes que nous pourrions faire aux autres dans la fuite du tems pour le fervice du Roi, que pour trouver occafion, quant à préfent, de parler d'affaire ni aux uns ni aux autres. Et en effet, Monfieur, tout ce que les premiers nous ont dit, pour nous prouver qu'ils font en droit de prétendre de nous de grandes reftitutions, & nous à eux pour juftifier nos premiéres demandes, n'eft qu'une répétition des mêmes raifons qui ont été déja dites & écrites plufieurs fois, auxquelles on a feulement ajoûté ce que l'honnêteté ou la vérité

 fait

fait dire de part & d'autre de plus obligeant, & pour le Maître, & pour les Miniſtres. Ainſi, Monſieur, il ſeroit ſuperflu de vous rendre compte de tous ces entretiens. Il n'en eſt pas tout-à-fait de même de celui que nous avons eu avec Monſieur de Beverning, & quoique nous lui ayons proteſté que la viſite que nous lui rendions n'étoit qu'un effet de la civilité que nous lui devions ſur ſon retour, & qu'à l'égard des affaires nous ſçavions bien que, pour nous conformer à l'intention des Alliez, il les faloit ſurſeoir juſqu'à la fin de la Campagne, il nous a aſſez fait connoître qu'il ſouhaite ſincérement de les avancer, & qu'il n'y a point de retardement qu'il ne croye fort desavantageux à ſa Patrie: mais que, juſqu'à ce qu'on puiſſe faire voir aux ſujets de Meſſieurs les Etats Généraux qu'ils peuvent ſe promettre un véritable rétabliſſement du Commerce entre la France & eux, nous ne pouvons rien faire de bon. Il eſt entré enſuite dans la diſcuſſion des deux Articles qui nous arrêtent. A l'égard du premier, qui eſt l'impoſition du droit de cinquante ſols par tonneau, il n'a pas inſiſté à la ſuprimer, mais ſeulement à l'expliquer par des Articles qu'il prétend dreſſer en maniére, que le droit ayant été payé une fois tout entier par un Vaiſſeau chargé à demi, ne ſoit pas exigé une ſeconde fois dans un autre port du Royaume où il ira pour achever

ver ſa charge : en ſecond lieu, qu'il ne ſoit pas à l'arbitrage du Commis de faire payer pour une plus grande quantité de tonneaux que le Vaiſſeau ne porte effectivement; auquel effet il prétend auſſi propoſer quelques précautions contre la fourbe des Marchands, & contre la véxation des Commis prépoſez à la levée du droit.

A l'égard des droits impoſez ſur les marchandiſes du crû des Provinces-Unies, il prétend toûjours, qu'au moins ils doivent être réduits ſur le pied de mille ſix-cens ſoixante-deux, puiſque Sa Majeſté veut bien faire jouïr les Etats Généraux des mêmes graces qui leur étoient accordées par le Traité de ladite année, & que ſans cela il eſt inutile de parler de Traité de Commerce. Nous lui avons fait connoître, que celui que Sa Majeſté veut bien accorder, eſt beaucoup plus avantageux aux Sujets des Etats Généraux qu'aux François, ceux-là trafiquant infiniment plus par Mer que les Sujets de Sa Majeſté; & que, quand elle auroit quelque diſpoſition à donner encore de plus grandes ſatisfactions ſur ce point aux Etats Généraux, nous ne croyïons pas l'en devoir ſolliciter à préſent, puiſque, quand même nous ſerions d'accord avec eux, la Paix n'en feroit pas plus avancée, vû qu'ils déclarent ne la pouvoir jamais faire ſans leurs Alliez, qui font aſſez voir par leurs propoſitions qu'ils ne demandent qu'une

Guerre éternelle, & qui ne nous parlent même que de la puiſſance de la Maiſon d'Autriche jointe avec tous les Princes & Etats qui en ſoûtiennent aujourd'hui les intérêts. Il nous a ſeulement répliqué en ſoûriant, que ſi nous voulions bien contenter les Etats Généraux, ils obligeroient peut-être leurs Alliez à tenir un autre langage. Il nous a même fait entendre que les principales Villes ſont bien laſſes de la Guerre. Vous ſçavez, Monſieur, qu'Amſterdam veut être informée de l'état de la Négociation de la Paix, & qu'on dit aſſez hautement dans toutes les Provinces-Unies, qu'on ne prétend pas contribuer l'année prochaine aux dépens de la Guerre. Sa Majeſté fera, s'il lui plaît, ſes réfléxions-là deſſus, & jugera mieux que nous, s'il convient au bien de ſes affaires d'avancer la Négociation particuliére avec les Ambaſſadeurs d'Hollande, & ce qu'elle leur peut accorder pour la porter à une bonne concluſion.

Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suéde nous étant venus voir hier, nous dirent, qu'ils avoient reçû des Lettres du Sieur de Puffendorf, Envoyé de la Couronne de Suéde vers les Electeurs & Princes d'Allemagne, par leſquels il leur fait entendre, qu'on pourroit diſpoſer l'Electeur de Saxe à conclure le Traité qui lui a été ci-devant propoſé de concert avec Monſieur Verjus, pour lors Envoyé de France. Ils nous ont

ont même fait voir ce Projet de Traité, qui consiste en sept Articles, que nous ne vous envoyons pas, Monsieur, sçachant que vous en avez une parfaite connoissance; & ils ont ajoûté, que ce qui empêcha pour lors la conclusion, fut la condition que ce Prince y voulut inférer, qu'il ne prétendoit prendre aucun engagement qui fût contraire aux Conventions de l'Empire & des Cercles, ce qui rendoit ce Traité entiérement inutile à la France & à la Suéde; mais que présentement ledit Electeur veut bien se départir de cette clause, & à cet effet rapeller ses Troupes, & même le Député qu'il a à la Diéte de Ratisbonne, en laissant sa procuration ou son Pleinpouvoir à ceux de Monsieur l'Electeur de Baviére, avec lequel, disent-ils, il prétend entrer dans une plus étroite liaison, tant pour le rétablissement de la Paix dans l'Empire, que pour les intérêts de Sa Majesté & ceux de la Suéde. Ils ont fort appuyé, Monsieur, sur les avantages que la jonction de ce Prince pourroit aporter à la Cause commune, & ils nous ont prié de vous en écrire. Mais comme ils nous ont assûré que Monsieur l'Electeur de Baviére, qui souhaite passionnément le succès de cette affaire, en fait représenter l'importance à Sa Majesté par Monsieur de la Haye, nous croyons, Monsieur, qu'il suffit de vous avoir rendu compte de ce qui nous a été dit; & que si les

conditions qu'on propoſe à Sa Majeſté ſont raiſonnables, & qu'elle trouve le bien de ſes affaires & une ſûreté toute entiére dans l'obligation de ce Prince, tout ce que nous pourrions repréſenter ſur ce ſujet n'ajoûteroit rien au mérite de la choſe. Elle a encore donné lieu auxdits Ambaſſadeurs de nous dire, que l'Electeur de Baviére ayant nommé le Comte d'Ortenbourg & Monſieur Mayer pour venir ici en qualité de ſes Ambaſſadeurs, ce Prince les faiſoit preſſentir par le Sieur de Puffendorf, s'ils feroient quelque difficulté de donner la main au ſecond de ſes Ambaſſadeurs; & que, comme ils avoient déja pouvoir du Roi leur Maître de l'accorder au ſecond de Brandebourg, auſſi bien que le titre d'Excellence, lorſqu'ils le jugeroient à propos, ils ſeroient bien aiſe de faire cet honneur aux Ambaſſadeurs de Baviére avant que d'en gratifier les autres. Nous leur avons fait nôtre réponſe ordinaire, qui eſt que nous ſuivrons l'exemple que nous ont laiſſé ceux qui nous ont précédé dans de pareils Emplois, & dans des Aſſemblées auſſi célébres. Cependant comme Sa Majeſté ne voudra peut-être pas faire de différence entre les Electeurs ſes amis & ſes ennemis, en ce qui regarde ces ſortes de graces qui tirent à conſéquence, nous croyons qu'il feroit néceſſaire que Monſieur de la Haye fit tous ſes efforts pour empêcher Monſieur l'Electeur de Baviére

re

re de donner la qualité d'Ambaſſadeurs à ceux qu'il envoyera ici ; ſans quoi nous nous trouverions exclus de tout commerce avec eux.

L'Auditeur de Monſieur le Nonce eſt venu voir depuis trois jours chacun de nous en particulier, pour nous dire, que Sa Majeſté Impériale avoit bien voulu honorer la Médiation de Sa Sainteté, en faiſant expédier un nouveau Pleinpouvoir, dans lequel il en eſt fait une expreſſe mention, & que même il avoit déja été remis par Monſieur le Comte de Kinsky entre les mains dudit Sieur Nonce. Que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne offrent auſſi de rendre la même déférence à Sa Sainteté, & qu'il ne doute point qu'après tant de marques que Sa Majeſté a données de ſon zèle envers le Saint Siége, elle ne veuille bien ajoûter cette nouvelle preuve. Nous nous ſommes trouvez, Monſieur, tous trois de concert dans la réponſe que nous avons faite, qui eſt, qu'il n'a pas tenu à Sa Majeſté qu'on ne rendît à la Médiation du Pape tout l'honneur qui lui eſt dû ; que le premier Pleinpouvoir que nous avions communiqué en fait une preuve très-authentique, & qu'il n'y a eu que l'opiniâtreté des Alliez de la Maiſon d'Autriche à rejetter tout ce qui faiſoit mention de cette Médiation, & l'adhérance des Ambaſſadeurs Impériaux & Eſpagnols, qui ont enfin laſſé nôtre conſtance à ſoûtenir une clauſe à la-

quelle ils ont eux-mêmes imputé le retardement de la Négociation pendant plus de deux mois.

Que nous avons même offert de raporter deux Pleinpouvoirs. L'un pour traiter avec les Princes Catholiques, dans lequel nous voulions donner à la Médiation du Pape les éloges qui lui ſont dûs, & l'autre pour traiter avec les Princes Proteſtans, où il ne ſeroit fait mention que de celle du Roi de la Grande Bretagne. Que cet expédient avoit encore été rejetté par tous les Alliez, Monſieur le Comte de Kinsky & Dom Pedro Ronquillo étant préſens à leur déliberation; & qu'ainſi il y a lieu de s'étonner, qu'après ne nous être deſiſté qu'à la pourſuite des Ambaſſadeurs de la Maiſon d'Autriche & de ſes Alliez, & pour le ſeul bien de la Paix, des témoignages publics que Sa Majeſté donnoit dans ſon Pleinpouvoir de ſon reſpect pour le Saint Siége, & n'avoir donné les mains à un formulaire de Pleinpouvoir en la maniére qu'ils l'ont déſiré, que comme à une condition ſans laquelle ils proteſtoient ne vouloir pas entrer en Négociation, ils diſent à préſent, que tous les Pleinpouvoirs ont été communiquez & agréez, en vouloir produire un nouveau dont perſonne n'eſt convenu, & prétendent par là s'attribuer un mérite envers Sa Sainteté qui ne leur apartient point, ou plûtôt trouver de nouvelles chicanes pour l'éloignement de la Paix.

Que

Que Sa Majesté veut bien donner l'exemple à tous les autres Princes de la Chrêtienté d'un zèle très-sincére pour Sa Sainteté, mais qu'elle ne prétend point suivre celui de la Maison d'Autriche, qui croit réparer l'injure qu'elle a fait à Sa Sainteté en rejettant nos premiers Pleinpouvoirs, par un qu'elle produit en cachette, & que lui-même Auditeur nous a dit ne devoir paroître que dans les Regîtres de la Cour de Rome.

Pour conclusion, nous lui avons laissé entendre, que quand nous serions d'accord les uns & les autres de ce qui doit faire la Paix, alors il nous seroit facile de trouver des expédiens de rendre avec éclat, soit dans le préambule du Traité, ou autrement, tout l'honneur dû à la Médiation du Pape, sans faire tort à celle du Roi de la Grande Bretagne, & que cette maniére seroit plus convenable à la dignité du Roi, qu'un Pleinpouvoir donné subreptivement à Monsieur le Nonce, & contre la foi des premiéres conventions.

Depuis nôtre Lettre écrite ledit Sieur Auditeur a dit à deux de nous, que Monsieur le Nonce se contenteroit de la Copie de nôtre premier Pleinpouvoir, & qu'il n'étoit pas néceſſaire d'écrire à Sa Majesté sur ce qu'il nous a dit; mais nous avons crû, Monsieur, qu'il valoit encore mieux vous écrire des superfluitez, que de manquer à vous ren-

rendre un compte exact & fidéle de tout ce qui se passe ici.

Nous joignons, Monsieur, à nôtre Lettre le présent Mémoire que Monsieur Christin nous a donné, pour lui faire obtenir un passeport du Roi, pour faire venir son fils de Bruxelles. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 20. *Août* 1677.

SIRE,

Nous avons reçû avec la dépêche de V. M. du 12. de ce mois la bonne nouvelle de la levée du Siége de Charleroi, & de la retraite de Mr. le Prince d'Orange, qui ne nous donne pas moins de joye, que de mortification aux Ministres des Alliez; entre lesquels l'Ambassadeur de Dannemarc avoit dit deux jours auparavant à l'un de nous, que ce qui lui faisoit bien espérer de cette entreprise, étoit que le Prince d'Orange sçavoit bien, que s'il n'y réüssissoit pas, il étoit perdu en Hollande, & qu'il n'y auroit plus d'autre parti pour lui qu'une Paix honteuse. Ainsi nous pouvons, sans nous flat-

flatter, nous promettre, qu'après tant de glorieux ſuccès dont il a plû à Dieu bénir les armes de Vôtre Majeſté, & ſa prévoyance infinie, elle réduira enfin ſes Ennemis à des conditions raiſonnables. Ils n'ont pas laiſſé néanmoins de renouveller aujourd'hui leurs inſtances en faveur du Prince Charles, tant dans les viſites particuliéres que l'Envoyé de ce Prince & les Ambaſſadeurs d'Eſpagne ont rendu à quelqu'un de nous, que par la voye de Meſſieurs les Médiateurs. Mais quoique le refus qu'ils ont fait juſqu'à préſent de reconnoître le Sieur Duker comme Envoyé d'un Prince honoré de l'Alliance de V. M. nous donne un juſte ſujet de différer de répondre aux demandes dudit Prince Charles; néanmoins nous n'avons pas cru nous en devoir ſi-tôt ſervir, de crainte que, lorſqu'ils verroient que nous n'oppoſons aux prétenſions de ce Prince que celles de Monſieur l'Evêque de Strasbourg, ils n'euſſent lieu de croire qu'en accordant à celui-ci ce qu'il déſire, & dont ils ne peuvent longtems ſoûtenir le refus, nous ſerions obligez en conſéquence d'accorder au Prince Charles ce qu'il demande, ou tout au moins à nous expliquer ſur la différence qu'il y a de la juſte prétenſion de l'un à celle de l'autre, ce qui ſeroit proprement s'engager à une réponſe préciſe, que V. M. ne juge pas encore à propos de faire. Ainſi nous nous ſommes contentez de dire, que lorſque les inté-
rêts

rêts que nous avons à démêler avec l'Empereur, l'Eſpagne & la Hollande, ſeront en état d'en pouvoir eſpérer un prompt accommodement, il ſera tems de traiter de ceux du Prince Charles. On nous a répliqué, qu'on nous demandoit ſeulement de mettre ces derniers au même état que les premiers: mais nous nous en ſommes tenus à nôtre réponſe, & nous ne parlerons point autrement à Monſieur Jenkins, ſur les mêmes inſtances que nous ne doutons pas qu'il ne nous faſſe. Cependant, Sire, nous ſommes tombez d'accord avec le Sieur Duker, qu'il continuera ſes pourſuites pour être reçû ici en qualité d'Envoyé de Monſieur l'Evêque de Strasbourg, & ſi les Alliez veulent attendre ſur cela la réponſe de l'Empereur, nous aurons moyen d'étouffer, par les juſtes plaintes que nous ferons de leur procédé, celles qu'ils font de nôtre retardement à répondre à la demande dudit Prince Charles. Monſieur le Nonce nous a fait toûjours eſpérer, que le Pape donnera ſatisfaction à V. M. ſur la difficulté que nous avons faite de recevoir ſon Bref facultatif. Il nous a même demandé, ſi V. M. s'accommoderoit du même expédient que le Roi d'Angleterre a pris dans le Pleinpouvoir qu'il a fait expédier à ſes Ambaſſadeurs, dans lequel l'Empereur, le Roi d'Eſpagne, & tous vos Ennemis, ſont nommez d'une part, & de l'autre V. M. avec ſes Alliez. Nous lui avons ſeulement

dit,

dit, que nous n'avions pas voulu voir ce Pleinpouvoir, à cauſe que la communication nous en avoit paru aſſez ſuperflue, & que nous ne pouvions pas le prendre pour le modéle du Bref facultatif, avant que d'en avoir envoyé la copie à V. M. Que cependant nous ne voyïons pas d'autre expédient que de nommer V. M. immédiatement après l'Empereur, & qu'il ne nous paroiſſoit pas que vos Ambaſſadeurs à Munſter eûſſent conſenti à aucun autre. En effet, Sire, juſqu'à préſent Monſieur le Nonce, ni ſon Auditeur, ne nous ont pas ſeulement fait voir de copie du Bref facultatif du Nonce Chigi, qu'ils nous ont ſi ſouvent allégué. Mais comme ils tâchent de trouver quelque moyen de ſatisfaire V. M. & que cependant ils nous aſſûrent que les Impériaux & les Eſpagnols n'auront aucune connoiſſance de cette affaire, qui demeurera ſecrete, nous ſuivons ſeulement l'ordre qu'elle nous donne, de ne point relâcher de la juſte prétenſion que nous avons témoigné audit Nonce, juſqu'à ce que V. M. nous ait fait ſçavoir ſa derniere réſolution, tant ſur l'expédient de nommer les principales Parties qui ſont en guerre contre la France d'une part, & V. M. de l'autre, que ſur tous ceux que le Nonce nous pourroit propoſer. Nous nous conformerons auſſi ſur ce qui regarde deux de nous, à ce que feront les Impériaux, & tant que l'Ambaſſade de V. M. ſera traitée comme

me celle de l'Empereur, nous ferons fort contens.

Nous avions prévenu à la derniére visite que nous avions faite à Monsieur de Beverning, les ordres que V. M. nous donne par sa derniére dépêche sur le sujet des Articles du Traité de 1662. & il nous a dit, que ses demandes & nos réponses se renferment si fort à ce qui régle le Commerce & la Navigation, qu'il ne comprenoit pas comment on y pouvoit donner une plus grande étenduë; mais qu'il avoit assez éprouvé de son côté, que le peu de chemin que nous avions fait ensemble dans nôtre Négociation particuliére avoit assez allarmé tous leurs Alliez, & entr'autres l'Electeur de Brandebourg, qui lui en avoit écrit assez rudement, & l'avoit aussi obligé à une réponse peu avantageuse à ses Ambassadeurs: ainsi nous espérons qu'il ne restera en Angleterre ni ici aucun ombrage de cette affaire. Nous sommes avec un très-profond respect.

SIRE, &c.



LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 20. *Août* 1677.

IL n'est pas concervable, Monsieur, dans quelle consternation la levée du siége de Charleroi met ici la plûpart des Ministres des Alliez. Les Espagnols disent hautement, qu'il ne faut jamais rien espérer de bon du Prince d'Orange, & que c'est lui seul qui a changé la résolution qui avoit été prise de donner Bataille. Les Hollandois rejettent tout le blâme, tant sur les Espagnols, que sur les Lunebourgeois; & Madame Temple, qui est fort moderée, témoigne à ceux-ci sa mauvaise humeur, & dit hier hautement chez elle, que le Prince d'Orange manqueroit à lui-même & à ce qu'il doit à la Patrie, s'il ne les abandonnoit, plûtôt que de ne pas faire la Paix. On s'étonne cependant de nous voir donner si peu de marques extérieures de nôtre joye, & un Gentilhomme de Monsieur le Marquis de los Balbasez ayant demandé à Monsieur Tambonneau, pourquoi il ne lui parloit pas de cette affaire, il lui répondit seulement, que le Roi nous avoit si fort accoûtumez aux heureux succès de ses armes, qu'ils ne nous surprenoient plus,

plus, & que nous prenions plus de plaiſir d'entendre les Eloges de Sa Majeſté de la bouche de ſes Ennemis, que de les publier nous-mêmes. Il faut eſpérer, Monſieur, que cette meſintelligence entre les Alliez fera bientôt finir cette Campagne, & nous conduira à une heureuſe concluſion de nôtre Négociation.

Comme Monſieur le Nonce pourroit bien nous promettre, pour remédier au défaut que nous avons trouvé dans le Bref facultatif de Sa Sainteté, de n'y nommer ni le Roi ni l'Empereur, que ſous le nom collectif de Princes Orthodoxes, nous vous prions, Monſieur, de nous faire ſçavoir, ſi Sa Majeſté ſe contenteroit de cet expédient. Nous ſommes, Monſieur, &c.

Ajoûté.

Depuis nôtre Lettre écrite, Monſieur de Beverning nous eſt venu trouver, & a eu une longue Conférence avec nous, qui a commencé par des aſſûrances du déplaiſir qu'ont eu les Etats Généraux de perdre les bonnes graces de Sa Majeſté, & du déſir extrême qu'ils ont d'y rentrer par une bonne Paix. Que pour y parvenir plus facilement, il nous prioit de vouloir l'aider à faire enviſager aux peuples l'utilité d'un bon Commerce; qu'il avoit dreſſé pour cet effet de nouveaux Articles, dont nous ſommes obligez de vous envoyer la Copie, avant

même

même que d'en pouvoir examiner la teneur. Il nous a ſeulement dit, qu'à l'égard du droit de 50. ſols par tonneau, il conſentoit qu'il ſubſiſtât, puiſque Sa Majeſté en croit la ſuppreſſion ſi préjudiciable à ſon Etat; qu'il demandoit ſeulement, que conformément à l'Article qu'il en a dreſſé, les abus en fuſſent retranchez, enſorte que les Sujets de Meſſieurs les Etats ne fuſſent obligez de le payer qu'une ſeule fois. Mais quant au droit impoſé ſur les draps & autres Marchandiſes du crû des Provinces-Unies, il nous a dit, que ſi on les vouloit laiſſer ſur le pied où ils ſont à préſent, il ne faloit point parler de Commerce. Ainſi il nous a dit ne ſe pouvoir départir de l'inſtance qu'il nous a faite, de les réduire au même pied qu'ils étoient en l'année 1662; que s'il plaiſoit à Sa Majeſté faire cette grace aux Etats Généraux, nous tomberions aiſément d'accord d'un Traité de Commerce proviſionnel, pour être, dit-il, exécuté dès à préſent, & en attendant que l'on puiſſe convenir de la Paix générale. Cela donneroit à tous leurs Marchands le moyen d'aller au plûtôt charger des vins en France, & y porter des ſommes d'argent conſidérables; & qu'il ne doutoit pas auſſi qu'un ſi bon commencement ne confirmât les Etats d'Hollande, qui ſe vont bientôt aſſembler, dans la réſolution que la plupart des Villes témoignent avoir déja priſe, de ne plus recommencer la Guerre. Nous n'a-

n'avons pas le tems, Monſieur, de vous informer exactement de tout ce que nous lui avons répondu. Nous lui avons fait connoître, qu'on ne peut réduire les droits ſur le pied de 1662. ſans ſuprimer le Tarif des années 1664. & 1667. & faire une confuſion dans les principales fermes de Sa Majeſté, que nous ne pouvons pas propoſer ; mais qu'en lui laiſſant par le Traité la faculté qui lui apartient d'augmenter ou diminuer ſes droits, elle en uſeroit après la Paix faite avec Meſſieurs les Etats Généraux avec toute l'équité & la modération qu'ils pouvoient raiſonnablement déſirer. Nous lui avons dit auſſi, que nous ne croyons pas que Sa Majeſté voulût admettre la propoſition d'un Traité proviſionnel pour être exécuté pendant la Guerre, & que le Commerce devoit, ſelon nôtre ſens, ſuivre la Paix, & non pas la précéder. Nous y trouvons auſſi d'autres inconvéniens, tant parce que ce ſeroit donner plus de moyen aux Etats Généraux de nous faire la Guerre, qu'à cauſe que l'Angleterre, & même Sa Majeſté Britannique, qui profitent de nôtre rupture de Commerce avec la Hollande, n'en verroient pas ſans jalouſie un ſi promt rétabliſſement : mais, peut-être, Monſieur, ſeroit-ce un grand achéminement au détachement des Etats Généraux du parti de leurs Alliez. Vous examinerez, s'il vous plaît, Monſieur, les raiſons pour & contre, & vous nous ferez ſçavoir les inten-

intentions de Sa Majesté, auxquelles nous nous conformerons toûjours.

Monsieur Jenkins est aussi venu nous voir, & nous a fait encore de plus pressantes instances que Monsieur le Nonce, de répondre à la demande de Monsieur le Prince Charles, nous faisant entendre, qu'aussi-tôt que nous aurions donné cette satisfaction aux Alliez, ils nous donneroient des propositions qui avanceroient fort la Négociation de la Paix, & qu'il demandoit seulement que les intérêts de ce Prince pûssent marcher de même pas que les leurs. Quoique nous nous soyons un peu plus étendus dans la réponse que nous lui avons faite, que dans ce que nous avons dit à Monsieur le Nonce, c'est néanmoins en substance la même chose, & le peu de tems qui nous reste ne nous permet pas, Monsieur, de vous rendre compte de toutes les contestations que nous avons eu avec ledit Sieur Jenkins sur ce sujet.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 24. *Août* 1677.

NOus avons reçû, Monsieur, la Lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 17. de ce mois, qui

qui nous fait connoître les intentions du Roi ſur le fait des viſites des Ambaſſadeurs de l'Empereur, & les expédiens propoſez à l'occaſion de l'arrivée de Monſieur l'Evêque de Gurk, auquel Monſieur le Nonce a fait différer juſqu'à préſent ſa notification, dans la vûë de faire exécuter les choſes ſelon les projets qu'il en avoit faits, que nous voyons par vôtre dépêche que le Roi ne déſaprouvoit pas, & ainſi nous exécuterons les intentions de Sa Majeſté. Nous eſtimons même que nous pourrions dès aujourd'hui vous rendre compte de cet article comme de choſe arrêtée; mais comme nous avons voulu voir avant toutes choſes ce Procès Verbal de Monſieur le Nonce, qui doit contenir nos ſûretez, afin de ne pas tomber dans quelque contretems quand il ſera queſtion de l'exécution, comme il penſa arriver dans la viſite qu'on nous vouloit faire rendre aux Eſpagnols avant Monſieur Jenkins, & qu'il faut quelque tems à Monſieur le Nonce pour dreſſer ce Procès Verbal, ce ne pourra être que par nos premiéres que nous vous en rendrons compte: pendant lequel tems Monſieur le Nonce continuë à voir ces Meſſieurs, & à les diſpoſer à la fin qu'il s'eſt propoſée.

Depuis nôtre derniére dépêche, Monſieur le Nonce & Monſieur Jenkins nous ont fait, l'un après l'autre, de vives inſtances de la part des Alliez, pour une réponſe à la propoſition de Monſieur le

Prin-

Prince Charles; mais comme la derniére dépêche de Sa Majesté nous avoit instruits de ses intentions sur cette affaire, nous avons tâché de les suivre le plus exactement qu'il nous a été possible. Nous leur avons répondu véritablement à nôtre ordinaire, que nous ne pouvions assez nous étonner de voir les Ministres des Alliez solliciter avec tant d'empressement une réponse sur les affaires de Lorraine, au lieu de promouvoir la Paix par quelques nouvelles propositions; que nous avions reconnu le Ministre de Monsieur le Prince Charles, & reçû ses propositions; qu'on pouvoit dire que ses affaires étoient aussi avancées que celles de tous les autres Alliez & que les nôtres même, vû que personne ne s'étoit départi jusqu'à présent de ses premiéres propositions; que quand les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roi Catholique, & de tous les autres Alliez voudroient faire d'autres propositions plus convenables, tant à l'égard de la France que de ses Alliez, nous ferions connoître par nos réponses, comme nous avions toûjours fait jusqu'à présent par toutes nos démarches, que Sa Majesté n'a rien plus à cœur que de concourir au repos de la Chrêtienté. Nous leur avons dit de plus, que nous ne pouvions pas comprendre comment, après avoir par l'Empereur, le Roi d'Espagne, & leurs Alliez, donné leurs Passeports au Ministre de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, on pouvoit à pré-

préfent réfufer de le reconnoître pour tel; vû que l'état de ce Prince dans l'Empire, & fa qualité d'Allié du Roi, lui donnoit droit d'agir dans l'Affemblée avec toute forte de liberté, & d'y faire telles propofitions que bon lui fembleroit.

Monfieur le Nonce nous a demandé un Paffeport, non pas pour les Adminiftrateurs de l'Evêché de Strasbourg, comme avoit fait Monfieur Jenkins, mais pour deux Députez de ce Chapitre pour fes affaires particuliéres. Nous lui avons dit, que nous avons ci-devant répondu à Monfieur Jenkins, que nous ne pouvions pas nous employer pour cela, parce que Monfieur l'Evêque, de Strasbourg avoit un Miniftre à Nimegue; mais que fi Monfieur le Nonce ne demandoit pas des Paffeports pour des Adminiftrateurs, mais fimplement pour des Députez du Chapitre de Strasbourg, ledit Chapitre fe pouvoit adreffer à fon Evêque, qui étoit en Cour, qui fçauroit fi cela lui feroit préjudiciable ou indifférent, & feroit pour le Paffeport des offices ou oppofitions auprès de Sa Majefté.

L'Envoyé de Monfieur le Duc de Holftein-Gottorp nous demanda hier la protection du Roi, & nous donna un Mémoire figné de lui, dont nous vous envoyons copie, & fur lequel nous attendrons, s'il vous plaît, les ordres de Sa Majefté; car nous lui avons répondu, que nous aurions l'honneur de lui rendre

dre

dre compte de l'instance qu'il nous faisoit de la part de son Maître. En achevant nôtre lettre Monsieur de Beverning nous est encore venu trouver, & après nous avoir témoigné combien les intérêts de Monsieur le Prince d'Orange sont à cœur à Messieurs les Etats Généraux, il nous a remis entre les mains le Mémoire ci-joint, contenant les droits qu'il prétend lui apartenir à la Principauté d'Orange, & dans la jouïssance desquels il demande d'être rétabli par le Traité qui interviendra, auquel il dit que la satisfaction dudit Prince sera d'un grand acheminement. Il y a beaucoup de ces droits desquels on ne peut être éclairci que sur les lieux mêmes. Nous vous prions, Monsieur, de donner ordre que nous soyons instruits des réponses que nous avons à y faire, & de nous vouloir bien faire sçavoir aussi ce que Sa Majesté voudra bien accorder audit Prince.

L'Auditeur de Monsieur le Nonce est venu ensuite, qui nous a dit, qu'ayant proposé à Monsieur l'Evêque de Gurk les expédiens dont nous vous avons ci-devant informé, touchant les visites que nous pourrions rendre & recevoir, cet Ambassadeur lui avoit répondu, que ses Collégues ne s'en pouvoient point accommoder, & que lui en son particulier ne pouvoit pas se séparer des autres. Ainsi, Monsieur, voilà le commerce des visites entiérement interdit entre les

Impériaux & nous, & il faudra ſe contenter de traiter avec eux par la voye des Médiateurs.

Monſieur l'Evêque de Marſeille arriva en cette Ville hier au ſoir, & en part après-demain pour ſe rendre auprès du Roi. Nous ſommes très-véritablement, Monſieur, entiérement à vous.

L E T T R E

Du Roi à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 26. *Août* 1677.

MOn Couſin, Meſſieurs Colbert, & Comte d'Avaux. J'ai vû par la Lettre que vous avez écrite au Sieur de Pomponne, que dans les entretiens que vous aviez eu avec le Sieur de Beverning, il vous avoit fait enviſager le Traité de Commerce comme le premier pas qui pouvoit porter ſes Maîtres à la Paix, & qu'il vous avoit auſſi fait connoître, que lorſqu'ils ſeroient ſatisfaits, ils pourroient bien obliger leurs Alliez à tenir un autre langage que celui dans lequel il ſe ſont expliquez juſqu'à cette heure; qu'il vous avoit auſſi témoigné la laſſitude des principales villes d'Hollande pour ſoûtenir plus long-tems la Guerre; & que vous aviez ſujet de juger par tous les avis que vous en aviez d'ailleurs,

leurs, que la Paix étoit ardemment désirée dans toutes les Provinces-Unies.

Je n'aurai rien à ajoûter aux instructions que je vous ai déja données, touchant mes dispositions pour le renouvellement d'un Traité de Commerce avec les Etats Généraux, après même que je vous ai si particuliérement démêlé ce qui touche purement la Navigation & le Commerce dans le Traité de 1662, d'avec les garanties & Alliance défensive. Mon intention est toûjours la même. Je veux que les Etats se flattent avec raison de cet avantage lorsqu'ils feront la Paix avec moi. Je trouve bon même que vous en confirmiez les espérances que le Sieur de Beverning en a conçûës, & que vous lui témoigniez, que vous recevrez volontiers de ses mains les expédiens qu'il vous veut proposer pour empêcher les vexations des Commis sur le droit de 50. sols par tonneau. Pour ce qui touche sa prétension de convenir des droits d'entrée sur les Marchandises qui viennent des Provinces-Unies dans mon Royaume sur le pied qu'ils étoient en 1662, bien que mon intention ne soit pas que vous entriez avec lui dans rien qui paroisse un engagement sur ce sujet, elle n'est pas aussi que vous en excluïez de telle sorte la proposition, que vous lui en fassiez perdre toute l'espérance. Je veux bien qu'il se flatte de la faire entrer dans une Négociation capable de réussir ou de manquer, selon qu'ils se

duiront bien ou mal avec moi. Vous étes même d'autant moins pressez de lui répondre sur cet article, que vous devez attendre les expédiens qu'il devoit vous communiquer, pour arrêter les abus dont ils se plaignent de la perception des 50. sols par Tonneau. Du reste, je veux bien que les Etats conçoivent l'espérance d'un Traité qui est si désirable à tous les peuples, & que l'intérêt de le voir exécuter aussi-tôt après la conclusion de la Paix, serve encore à augmenter le désir qu'ils témoignent de la faire. Vous aurez soin seulement de donner part aux Ambassadeurs d'Angleterre de tout ce qui se passera en cette affaire. Je vous ai déja fait connoître, qu'avant que de vous mettre en état de répondre aux demandes du Prince Charles, je désirois que les propositions de l'Evêque de Strasbourg passassent par vos mains dans celles des Médiateurs. Si les Ministres de l'Empereur faisoient difficulté de les recevoir & d'y répondre, j'aurois même raison de ne pas répondre à celles de ce Prince. Je veux croire que l'Evêque de Strasbourg aura chargé le Sieur Duker, de vous remettre le Mémoire qu'il doit faire présenter à l'Assemblée, parce que je lui ai fait connoître, ainsi que je vous l'ai déja mandé, la protection que je veux bien lui donner en cette rencontre.

Le compte que le Sieur de Puffendorf m'avoit fait rendre par l'Envoyé de Sué-

Suéde qui eſt auprès de moi, de ce qu'il avoit négocié avec l'Electeur de Saxe, eſt aſſez différent de ce qui vous en a été dit par les Ambaſſadeurs de cette Couronne. Il n'a point marqué que ce Prince voulût s'obliger à rapeller les Troupes qu'il a dans l'Armée de l'Empereur, & n'ayant jamais voulu s'engager à répondre de la conduite du Prince ſon Fils, j'ai toûjours vû peu d'aparence de prendre une confiance entiére ſur la ſienne. C'eſt ce qui fait que je n'ai point voulu hazarder une dépenſe conſidérable pour quelques foibles obligations qu'il s'offroit de prendre dans la Diéte de Ratisbonne. Vous pouvez vous en expliquer en cette ſorte aux Ambaſſadeurs de Suéde, & leur faire connoître, qu'il eſt difficile que, ni moi, ni le Roi leur Maître, puiſſions compter avec ſûreté ſur ce Prince, tant qu'ils verront le Prince Electoral ſon Fils dans l'Armée de nos Ennemis.

La conduite que je vous ai préſcrite, & qui eſt autoriſée par l'uſage, à l'égard des Ambaſſadeurs des Electeurs, n'admet point de différence ſelon que ces Princes ſont mes amis ou ne le ſont pas. Ainſi vous ne pourrez vous diſpenſer d'en uſer avec ceux de Baviere, en la même maniére que vous avez fait avec ceux de Brandebourg. Cette difficulté étoit déja connuë a Munich, & c'eſt-ce qui me fait croire que l'Electeur de Baviere voudra bien ne donner que le ti-

 tre

tre d'Envoyez aux Miniſtres qu'il enverra à l'Aſſemblée.

J'approuve que, pour terminer les prétenſions que le Nonce du Pape vous avoit témoignées d'un nouveau Pleinpouvoir, où ſa Médiation fût particuliérement exprimée, vous lui ayez donné la Copie du premier que vous aviez communiqué à Nimegue. Il ſervira d'un moyen aſſûré, pour lui faire connoître le ſoin que j'avois eu, de marquer publiquement ma conſidération, & la déférence que j'avois pour la Médiation de Sa Sainteté. Auſſi eſt-il vrai que je l'euſſe maintenuë, ſi la Maiſon d'Autriche eût aporté les mêmes intentions que moi pour la ſoûtenir contre l'oppoſition de ſes Alliez. Peut-être connoîtra-t-on à Rome combien foible eſt aujourd'hui cette maniére de reparer, par un acte qui demeurera caché à toute l'Aſſemblée, l'abandonnement public que l'on a fait de la Médiation du Pape dans les Pleinpouvoirs qui y doivent être communiquez par tous les Princes Catholiques. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde, & vous, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Verſailles le 26. Août 1677.

LET-

LETTRE

De Monſieur de Pomponne, à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 26. *Août* 1677.

VOus voyez, Meſſieurs, que la Lettre du Roi répond amplement à vôtre dépêche du 17. de ce mois. Celle qu'il vous avoit plû de m'écrire le 13. ne demandoit aucune réponſe particuliére; ainſi j'y ajoûterai ſeulement, que Sa Majeſté part aujourd'hui pour Fontainebleau, où elle fait état de demeurer trois ſemaines, & y jouïr des divertiſſemens que lui offre la beauté de la Saiſon où nous ſommes. Comme je parts en même tems, je n'aurai pas celui de vous entretenir davantage, & je vous aſſûrerai ſeulement, Meſſieurs, de la vérité avec laquelle je ſuis à vous plus que perſonne.



LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 27. *Août* 1677.

NOus n'avons rien à ajoûter, Monsieur, à nôtre derniére dépêche, ne s'étant rien passé depuis qui mérite de vous être mandé.

Monsieur le Marquis de los Balbasez nous a prié de demander un Passeport du Roi pour Monsieur le Duc de Saint Pierre, son gendre, qui s'en va en Angleterre. Nous vous en envoyons le Mémoire.

Monsieur l'Evêque de Marseille est parti ce matin pour aller à Amsterdam. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 31. *Août* 1677.

LEs Ambassadeurs de Suéde, Monsieur, nous ont donné le Mémoire ci-joint, par lequel ils se plaignent, qu'a-près

près toutes les inſtances qu'on a faites pour obtenir du Roi de Dannemarc un paſſage libre pour leurs Lettres, après toutes les facilitez que le Roi avoit aportées à l'égard de l'Eſpagne pour faire jouïr la Suéde de la même liberté de Commerce, il leur a cependant toûjours été dénié formellement : que toutefois dans la néceſſité où ils ſe sont trouvez, eux Ambaſſadeurs, d'avoir de nouveaux Pouvoirs & de nouvelles Inſtructions du Roi leur Maître, ils avoient obtenu une Galiote de Meſſieurs les Etats Généraux pour mener le Sieur Lilienroth en Suéde, & leur raporter enſuite leſdits Pouvoirs, & quelques proviſions pour leurs maiſons. Et bien que cette Galiote apartienne aux Etats, qu'elle en eût la Banniere, que le Capitaine outre cela eût un Paſſeport particulier pour ce qu'il avoit dans ſon bâtiment apartenant aux Ambaſſadeurs de Suéde; que cependant les Danois l'ont arrêtée, & ont enlevé les Pleinpouvoirs & Inſtructions, & les proviſions qu'ils avoient fait venir. Ils ont préſenté ce Mémoire aux Médiateurs d'Angleterre, & nous avons été ce matin joindre nos offices & nos inſtances aux leurs. Nous ne doutons pas même que Meſſieurs les Etats Généraux, qui en ceci ſont les plus offenſez, ne ſe plaignent aſſez vivement de cette action, qui eſt également contre la foi publique, & contre la fidélité que les Danois doivent à leurs Alliez.

F 6 C'eſt

C'eſt, Monſieur, la ſeule choſe dont nous ayons à vous rendre compte cet ordinaire. Les Alliez ſont ſouvent en Conférence, mais nous n'entendons point pour cela plus parler d'eux, quoiqu'à ce que l'on nous dit, Monſieur de Beverning leur témoigne aſſez ſouvent & aſſez hautement, que les Etats Généraux veulent abſolument faire la Paix cet hyver. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs au Roi.

Du 3. Septembre 1677.

SIRE,

Comme nous attendons par le premier ordinaire les ordres de V. M. ſur les points du Traité de Commerce que nous nous ſommes donné l'honneur de lui envoyer, nous aurons peu de choſe à lui dire aujourd'hui ſur cette matiére, puiſque nous avons différé juſque-là de voir Monſieur de Beverning. Nous devons cependant dire à V. M. que le Sieur de Hulſt étant venu voir un de nous, lui a témoigné grand empreſſement pour cette affaire, & l'a aſſûré

ſûré que c'étoit le ſeul moyen d'engager la Province d'Hollande à forcer le Prince d'Orange à la Paix; que lui Hulſt avoit été à Amſterdam depuis peu de jours: que ce qu'il y avoit dit des bonnes intentions de V. M. pour le rétabliſſement du Traité de Commerce, avoit déja porté la Ville d'Amſterdam à demander communication de ce qui ſe traitoit à Nimegue: que lui, ſes parens, & ſes amis, qui ſont les premiers d'Amſterdam, feroient diſtribuer ce Traité dans les autres Villes, & qu'il ne doute pas qu'elles n'obligent en ce cas le Prince d'Orange à faire la Paix. Il a même ajoûté, qu'il pourroit dire beaucoup de choſes qui n'étoient pas bienſéantes en la bouche de Monſieur de Beverning; mais qu'il pouvoit bien aſſûrer qu'il ne diroit & ne feroit rien dont il ne fût bien avoüé. En effet, Sire, c'eſt un garçon fort ſage, Secretaire de l'Ambaſſade de Hollande, & parent de Monſieur de Beverning: auſſi on peut préſumer que ce qu'il dit eſt du conſentement de cet Ambaſſadeur.

Le Sieur Hulſt, Sire, eſt venu auſſi pour apprendre s'il y avoit quelque réponſe ſur l'affaire du Commerce; & il lui a été répondu, qu'on n'en pouvoit attendre que l'ordinaire qui vient, enſuite du Mémoire de Monſieur de Beverning, que nous avions envoyé; mais que ſur la connoiſſance générale que nous avions donné à V. M. de cet Am-

 baſſa-

baſſadeur, & du déſir des Etats Généraux de rentrer dans l'honneur de ſes bonnes graces, nous en avions reçû une réponſe telle qu'on pouvoit l'aſſûrer, que, lorſque les Etats Généraux feront en effet dans le deſſein de finir la Guerre, ils trouveront en V. M. l'entiére diſpoſition qu'elle a toûjours euë de les honorer de ſes bonnes graces.

Auſſitôt, Sire, que nous aurons les Propoſitions de Monſieur l'Evêque de Strasbourg, nous ne manquerons pas de les porter aux Médiateurs en la maniére que V. M. nous le préſcrit.

Nous avons fait connoître aux Ambaſſadeurs de Suéde, que le compte que l'Envoyé de Suéde avoit rendu à V. M. de ce que Monſieur de Puffendorf avoit négocié avec Monſieur l'Electeur de Saxe, étoit bien différent de ce qu'ils nous en avoient dit; & ils nous ont donné lieu par leur réponſe de croire, que ce qu'ils avoient avancé étoit plûtôt des eſpérances qu'ils concevoient de ce qu'on pourroit faire auprès de l'Electeur de Saxe, qu'aucune parole poſitive qu'ils en eûſſent. Ainſi ils ſont demeurez très-ſatisfaits de la bonne volonté de V. M. en cas que l'on pût prendre quelque aſſûrance poſitive ſur ce Prince, ce qu'ils croyent aſſez dificile. Nous ſommes avec toute ſorte de ſoûmiſſion & de reſpect,

SIRE, &c.

LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 3. *Septembre* 1677.

NOus n'avons rien à ajoûter, Monsieur, à la Lettre que nous nous donnons l'honneur d'écrire au Roi. Celui de nous à qui le Sieur Hulst a fait confidence de ses desseins, en a rendu compte aux deux autres, aussi-bien que des deux Nouvelles suivantes: l'une, que les Etats Généraux avoient apris, qu'il va des Couriers, deux ou trois fois la semaine, de Madrid à Fontarabie, qui passent apparemment jusqu'à Bayonne, où est Monsieur de Grammont, qui pourroit négocier quelque chose; parce qu'aussitôt que ces Couriers sont de retour à Madrid, le Conseil d'Espagne, qui est ordinairement si long, s'assemble aussi-tôt. L'autre particularité bien plus considérable, qu'il a dit de la part de Monsieur de Beverning, est que ce Ministre sçavoit positivement, que les Espagnols avoient les mêmes vûës & les mêmes espérances de se rendre maîtres des Provinces-Unies, qu'ils avoient il y a soixante ans. Il a demandé un très-grand secret là-dessus, qui ne doit pas être pour nous trois.

Le Sieur Duker nous a dit, qu'il avoit apris par Monſieur l'Evêque de Paderborn, lorſqu'il paſſa par cette Vllle il y a environ quinze jours, qu'il y avoit un Traité entre l'Empereur, l'Electeur de Cologne, le Duc de Neubourg, l'Evêque de Munſter & autres, pour compoſer tous enſemble une Armée ſur le Bas Rhin. Le tems qu'il y a qu'on a connoiſſance ici de ce Traité nous fait croire, Monſieur, que vous en étes déja informé. Cependant auſſi-tôt que le Sieur Duker nous en aura donné la Copie qu'il nous promet, nous l'envoyerons, & nous la donnerons auſſi à Monſieur de Beverning, qui nous l'a fait demander ce matin par le Sieur Hulſt. Ce Miniſtre conſidére l'Alliance faite par ce Traité, comme une eſpéce de Ligue contre les Etats; & paroît juſqu'à cette heure vouloir ſe ſervir de tous les moyens qu'il pourra trouver, pour faire connoître à ſes Maîtres la néceſſité où ils ſont de faire une prompte Paix. En effet, Monſieur, ces deux viſites du Sieur Hulſt coup ſur coup, cet empreſſement pour la réponſe du Traité de Commerce, le déſir d'avoir le Traité de Cologne, & l'ombrage qu'en prend Monſieur de Beverning, nous font croire que les Alliez commencent à ſe défier les uns des autres, & que les Etats Généraux pourront bien prendre enfin une ſérieuſe réſolution de finir la Guerre.

Nous

Nous nous donnons l'honneur, Monsieur, de vous envoyer la Copie du Mémoire présenté par le Ministre de Monsieur l'Electeur Palatin à l'Assemblée des Ambassadeurs des Alliez. De trois Articles que contient ce Mémoire, les deux premiers lui ont été accordez; mais on n'a pas voulu lui rien promettre sur le dernier. Nous sommes, &c.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 6. Septembre 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. Vôtre Lettre du 24. du mois passé m'a fait voir, que lorsque le Nonce de Sa Sainteté avoit avancé davantage les mesures qui avoient été prises entre vous & les Ambassadeurs de l'Empereur, pour concerter les Visites que vous pourriez vous rendre les uns aux autres, l'Evêque de Gurk en avoit rompu toute la Négociation, en témoignant qu'il ne pouvoit point se séparer de ses Collégues, & qu'ils ne pouvoient s'accommoder des expédiens qui leur avoient été proposez. Je n'ai point besoin de vous dire, que vous n'avez aucun autre tempérament à prendre, & que le Comte de Kins-

Kinsky & le Sieur de Stratman ne vous ayant point rendu ce qu'ils vous devoient, vous ne devez point les voir qu'ils ne l'ayent réparé.

Je fais joindre à cette Dépêche le Mémoire des demandes de l'Evêque de Strasbourg, que je ne veux pas douter que vous n'ayez déja reçû par le Sieur Duker. Mon intention eſt que vous le remettiez aux Médiateurs, pour le communiquer aux Miniſtres de l'Empereur, & que vous l'appuyiez de toute la recommandation qui peut marquer davantage la conſidération que j'ai pour ce Prince. Il doit paroître particuliérement dans le Traité ſous le nom de mon Allié, ſans que cette qualité, & les offices que vous lui rendrez, empêchent que ſon Député ſoit reconnu dans l'Aſſemblée, ainſi qu'il l'a déja été dans les Paſſeports qui lui ont été accordez. En cas que l'on vous fît quelque difficulté ſur ce ſujet, ce vous feroit une grande raiſon pour ne vous pas preſſer ſur les réponſes qu'on vous demande avec tant d'inſtance ſur les intérêts du Prince Charles.

Quant à ce qui regarde les Paſſeports pour des Députez du Chapitre de Strasbourg, je n'ai rien à vous ordonner de plus que la réponſe que vous avez faite, & je ne puis les admettre en aucune maniére, lorſque je les vois ſéparez de leur Evêque.

Vous pouvez témoigner au Miniſtre du

du Duc de Gottorp, que par la Garantie que j'ai donnée au Traité de Coppenhague, & par l'affection que j'ai pour ſon Maître, je lui accorderai volontiers mon aſſiſtance & ma protection dans tout ce Traité, & vous pouvez en cette ſorte le faire joüir de vos offices dans les occaſions qui s'en préſenteront.

J'ai vû le Mémoire qui vous a été remis par le Sieur de Beverning ſur les interêts du Prince d'Orange. Il deſcend à un détail ſi inutile, que vous ne devez point y répondre en particulier. Ce que vous devez ſeulement, eſt de témoigner, ainſi que vous avez déja fait, que je ferai rétablir ce Prince, par le Traité de Paix, dans toute ſa Principauté, dans l'état qu'elle eſt à préſent; & dans tous les Droits dont il joüiſſoit avant la Guerre.

Plus vous témoignez, que le Sieur de Beverning vous fait paroître le déſir de ſes Maîtres pour la Paix, & la laſſitude qu'ils ont de ſoûtenir, avec tant d'effort & de dépenſe, l'inapplication & la foibleſſe de l'Eſpagne: je déſire que vous lui faſſiez connoître combien favorables ſont mes intentions pour les Etats, pour finir la Guerre ſoit par un Traité général ou particulier, avec eux. Dans l'état de proſperité & de puiſſance où je me trouve aujourd'hui, je fais même quelques avances qui ne peuvent être attribuées qu'au déſir ſincére que j'ai de

la Tranquillité publique, & à l'intention que j'aurois de rendre ma premiére Amitié aux Provinces-Unies. Ainſi je déſire que vous témoigniez au Sieur de Beverning, que plus mes Armes ſont heureuſes, plus je ſuis diſpoſé à prendre les voyes de l'accommodement, & à travailler à la ſûreté de ſes Maîtres : que j'ai les mêmes ſentimens que vous leur avez déja fait connoître pour leur faire trouver des conditions avantageuſes à leur Etat, & pour favoriſer leur Commerce : que je me porterai avec même raiſon & même juſtice dans tout ce qui regardera leurs Alliez ; mais que ſi les intérêts de la Maiſon d'Autriche les portoient à vouloir perpetuer une Guerre dans laquelle elle les a engagez, je ſerois toûjours prêt à favoriſer le parti qu'ils embraſſeroient de traiter pour eux avec moi. Le Maréchal d'Eſtrades aura ſoin de faire paſſer les mêmes ſentimens à ſon Ami d'Amſterdam. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde, & vous, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Fontainebleau, le 6. Septembre 1677.



LET-

LETTRE

De Monſieur de Pomponne, à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 6. Septembre 1677.

CE que j'ai, Meſſieurs, à ajoûter à la dépêche de Sa Majeſté, eſt la reception de la Lettre du 27. du mois paſſé. Comme elle ne contient rien de particulier, j'y ſatisfais en vous envoyant le Paſſeport que Monſieur le Marquis de los Balbaſez vous a demandé pour Monſieur le Duc de Saint Pierre. Ce matin même j'ai reçû celle qu'il vous a plû de m'écrire le 31. du mois paſſé, & j'y réponse, Meſſieurs, après en avoir rendu compte à Sa Majeſté. Elle y a vû les plaintes très-juſtes que Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suéde ont faites aux Médiateurs, du peu de ſûreté qu'avoit trouvé la Galiote que les Etats Généraux leur avoient accordée, & qui leur raportoit les intentions du Roi leur Maître. Tant que l'on interrompra en Dannemarc un Commerce ſi néceſſaire pour la Paix, ce ſera donner de grandes marques du deſſein que l'on a à Coppenhague de l'éloigner, & toute l'Europe ſe peut dire intéreſſée contre un ſemblable procédé. Une double raiſon devroit porter les Etats Généraux à s'en reſſentir;

tir; & s'ils le faiſoient fortement, le Dannemarc a trop beſoin d'eux pour douter qu'il ne prît une autre conduite. Sa Majeſté a approuvé que vous ayez joint fortement vos offices à leurs plaintes, & l'on devroit croire que toute l'Aſſemblée prendroit en ce point le parti des Ambaſſadeurs de Suéde.

Nous n'avons point ici, Meſſieurs, de nouvelles qui méritent de vous être mandées. Les Armées en Flandre s'obſervent l'une l'autre ſans agir. Celle de l'Empereur a repaſſé la Moſelle & la Sàre, & ſemble reprendre le chemin d'Alſace. Monſieur le Maréchal de Crequy a le devant, & pourra y être le premier, & il ſera difficile que Monſieur le Prince Charles ne ſoit bientôt obligé de repaſſer le Rhin. Je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.

L E T T R E

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs au Roi.

Du 7. Septembre 1677.

SIRE,

Nous avons reçû la dépêche dont il a plû à V. M. nous honorer du 31. Août, & nous nous ferions déja ſervi des

des propositions de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, pour oppoſer aux preſſantes inſtances que les Alliez continuënt de nous faire en faveur du Prince Charles, ſi le Sieur Duker nous les eût remis entre les mains, ſuivant l'ordre que V. M. nous mande lui en avoir été envoyé. Il eſt vrai qu'en ayant été requis une ſeconde fois par nous, incontinent après la reception de la dépêche de Vôtre Majeſté, il nous a fait voir un petit Mémoire, contenant la ſubſtance des demandes de Monſieur de Strasbourg, & nous a dit, qu'il alloit travailler inceſſamment à les mettre dans la forme en laquelle elles doivent être préſentées, c'eſt-à-dire en y ajoûtant une expoſition des motifs & raiſons qui ont obligé ledit Sieur Evêque d'avoir recours à l'Alliance & à la protection de Vôtre Majeſté. Nous lui avons dit nos ſentimens ſur la maniére dont ce Mémoire devoit être dreſſé, & auſſi-tôt qu'il nous l'aura remis, nous ne manquerons pas de ſuivre ponctuellement l'ordre que Vôtre Majeſté nous donne. Cependant, pour gagner tems, nous nous ſommes contentez de dire aux Médiateurs, qui nous ont encore preſſé depuis deux jours, & de bouche, & par écrit, dont nous vous envoyons la copie, de répondre aux demandes dudit Prince Charles, que nous délibererions ſur le contenu de leur écrit, & que nous irions chez eux dire ce que nous en penſions. Nous avons ſeu-

ſeulement ajoûté que pour mieux juger s'il y avoit quelque choſe à changer à nôtre premiére Réponſe, nous les priïons de nous faire ſçavoir celle des Alliez ſur la demande que nous avons faite, que le Sieur Duker ſoit reconnu en qualité d'Envoyé d'un Prince qui eſt dans l'Alliance & ſous la protection de Vôtre Majeſté: & comme les Médiateurs nous ont déclaré, que les Alliez n'avoient encore pris aucune reſolution ſur cette affaire, nous leur avons fait remarquer, que ſi ces acceſſoires pouvoient apporter quelque retardement à la Négociation, il devoit être imputé auxdits Alliez, & non pas à nous; & lorſque nous leur porterons les propoſitions de Monſieur l'Evêque de Strasbourg, nous leur ferons valoir les facilitez que Vôtre Majeſté aporte à l'avancement de la Paix, puiſque, ſans attendre qu'ils ayent reçû les viſites dudit Envoyé, qu'ils n'ont pas droit de refuſer, elle veut bien leur faire donner par nous les propoſitions dudit Prince de Strasbourg.

Nous attendons la réponſe que Monſieur le Nonce aura de Sa Sainteté, ſur la réponſe de ſon Bref facultatif, avant que de nous expliquer des expédiens qui pourroient être agréables à Vôtre Majeſté.

Nous attendrons auſſi de nouveaux ordres de Vôtre Majeſté ſur les Articles propoſez par Monſieur de Beverning, quoique nous n'ayons pas ſujet de croire

re qu'ils puiſſent rien ajoûter aux éclairciſſemens qu'elle nous donne de ſes intentions par ſa derniére dépêche, ſur les principales difficultez qui peuvent arrêter le Traité de Commerce, & qu'il ne nous reſte qu'à ſçavoir ſes volontez ſur le détail des demandes de Monſieur le Prince d'Orange.

Monſieur de Beverning temoigne toûjours une grande impatience de ſçavoir de nous ce qu'il plaira à Vôtre Majeſté de faire en faveur de ſes Maîtres: & comme elle eſt bien mieux informée que nous de l'appréhenſion que Monſieur le Nonce nous a dit qu'on a à la Cour de Vienne, que les Hollandois, & même les Eſpagnols, ne faſſent leur accommodement particulier avec V. M., & de la défiance réciproque qui eſt entre ceux-ci; Elle jugera beaucoup mieux que nous ne pouvons lui repréſenter, quelles eſpérances il eſt à propos de donner aux uns & aux autres, ſur-tout dans la conjoncture préſente de l'Aſſemblée de la Province d'Hollande, pour empêcher qu'un intérêt commun ne réuniſſe leurs eſprits par un renouvellement de Traité, & ne leur faſſe prendre la réſolution de faire encore, s'il leur eſt poſſible, de plus grands efforts la Campagne prochaine qu'ils n'ont fait juſqu'à préſent. Une heureuſe expérience nous fait aſſez connoître, qu'on peut s'aſſûrer de l'avenir ſur la prévoyance de V. M.; auſſi après lui avoir ſeulement expoſé ce qui vient

à nôtre connoiſſance, nous attendrons toûjours l'évenement de ſes réſolutions avec une entiére confiance, & l'honneur de ſes ordres avec tout le zèle & le reſpect que doivent,

SIRE, &c.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs à Monſieur de Pomponne.

Du 7. *Septembre* 1677.

IL y a quelque tems, Monſieur, que nous nous ſommes donnez l'honneur de vous écrire, que Monſieur le Comte de Kinsky n'ayant pas voulu admettre le tempérament que Monſieur le Nonce avoit propoſé des viſites réciproques en Corps d'Ambaſſade, Monſieur l'Evêque de Gurk avoit auſſi déclaré, qu'il ne pouvoit pas avoir plus de commerce avec nous que ſes Collégues. Il a depuis peu changé d'avis, & dit à Mr. le Nonce, qu'il ſeroit bien-aiſe en ſon particulier de nous témoigner le zèle & la vénération qu'il a pour Sa Majeſté, & de nous rendre pour cet effet les premiers honneurs après les Médiateurs. Cet avis nous ayant été donné par l'Auditeur du Nonce, avec aſſûrance que nous aurions les mêmes déclarations, tou-

touchant la viſite que ledit Sieur Evêque prétendoit rendre aux Eſpagnols hors de rang, que nous avons eu ſur celles que ceux-ci ont ci-devant rendu aux Impériaux auſſi avant les Médiateurs, nous n'avons pas cru devoir refuſer cette offre, puiſqu'outre que ce premier n'a aucune part au manquement de ſes Collégues, avec leſquels nous n'avons aucune communication, il ſemble au contraire qu'il le répare ſuffiſamment par la conduite qu'il tient envers nous. Ainſi, après avoir retiré un certificat autentique de Mr. le Nonce, & l'Ecrit que ledit Sieur Evêque lui a donné, deſquels nous vous envoyons copie, nous avons fait la prémiére viſite immédiatement après les Médiateurs, & elle nous ſera reſtituée de même. Nous avons véritablement fait connoître à Monſieur Jenkins, que l'Ecrit qu'il a retiré en ſon particulier de Monſieur l'Evêque de Gurk n'étoit pas ſuffiſant pour la ſatisfaction du Roi ſon Maître, & nous lui avions même fait entendre, que ſi on ne le contentoit pas, & qu'il ne voulût point admettre la viſite dudit Evêque, nous la refuſerions auſſi, & qu'apparemment nôtre exemple ſeroit ſuivi des autres Ambaſſadeurs des Rois: mais la crainte qu'il a eu d'être exclus de la Médiation par les Impériaux, lui a fait rejetter nos avis, & accepter ce foible écrit. C'eſt à lui à juſtifier ſa conduite au Roi ſon Maître; mais il nous ſemble

que le rang qu'on nous donne dans la reception & reſtitution de la viſite, après les Médiateurs immédiatement, & l'Ecrit de Monſieur le Nonce, ſont ſuffiſans pour nous garantir de tout préjudice, d'autant plus que la viſite ayant été reſtituée aux Eſpagnols par Monſieur l'Evêque de Gurk, avant même que celui-ci ait ſeulement fait notifier ſon arrivée aux Médiateurs, elle eſt de connoiſſance publique tellement hors de rang, qu'elle marque aſſez que les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Catholique ne prétendent aucune compétance avec nous. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Monſieur de Pomponne, à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 7. *Septembre* 1677.

VÔtre dépêche, Meſſieurs, a fait voir au Roi la conſternation que cauſoit dans l'eſprit de nos Ennemis à Nimegue la levée du Siége de Charleroi. Ils ne peuvent gueres en avoir un plus juſte ſujet: mais s'ils ſont ſages, ils ſçauront en profiter. Ces mauvais ſuccès dans la Guerre doivent les faire recourir aux moyens de la finir, & ils devroient ſe prévaloir des diſpoſitions favo-

vorables qu'ils trouvent dans l'esprit de Sa Majesté. C'est ce qui me fait espérer qu'ils vous donneront bientôt plus d'occupation qu'ils n'ont fait jusqu'à présent, & je me promets beaucoup de cet hyver pour l'heureux succès de vôtre Négociation,

Je suis, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs à Monsieur de Pomponne.

Du 10. *Septembre* 1677.

NOus n'avons rien, Monsieur, pour cet ordinaire, à ajoûter à nos derniéres dépêches, si-non que les visites de Monsieur l'Evêque de Gurk se sont faites en la maniére que nous nous sommes donnez l'honneur de vous écrire. Il les a renduës prémiérement à Monsieur le Nonce, puis à Monsieur Jenkins, & immédiatement après à nous; Monsieur le Comte d'Oxenstiern s'étant excusé de le voir jusqu'à ce que Monsieur Olivenkrans son Collégue, qui est depuis 15. jours caché chez lui, soit de retour d'un voyage imaginaire. Monsieur l'Ambassadeur de Dannemarc a été visité en quatriéme lieu, & après celui-ci ceux de Brandebourg: Monsieur de Beverning ayant différé la visite, apparemment pour

 fai-

faire plaisir aux Electoraux, que vous sçavez disputer le rang aux Ambassadeurs des Etats. Monsieur le Comte Anthoine est ici depuis trois jours, & nous croyons que les visites qu'il aura à recevoir & à rendre feront encore naître de plus grandes difficultez que celle de Monsieur de Gurk, car il n'y a pas d'apparence que Monsieur Jenkins souffre qu'il visite les Impériaux, encore moins les Espagnols, avant lui, sous quelque prétexte que ce puisse être: & peut-être aussi que quelque engagement que le Roi de Dannemarc ait avec la Maison d'Autriche, l'extréme désir que Monsieur Hœugh, son Ambassadeur, nous témoigne de la part de son Maître, d'être quelque jour dans une étroite Alliance avec Sa Majesté, empêchera le Comte Anthoine de nous faire une injustice si offensante, d'autant plus, qu'outre la déclaration du feu Roi d'Espagne, il a l'exemple même des Ambassadeurs de cette Couronne, qui n'ont fait aucune difficulté de nous visiter avant les Suédois & les Danois. C'est ce que nous ferons aujourd'hui entendre à Monsieur Hœugh, & en tout cas, si ledit Comte Anthoine ne veut se rendre à la raison, nôtre parti sera de ne le point voir.

Monsieur Duker nous a remis entre les mains un Mémoire des prétentions de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, ou plûtôt un Manifeste, pour justifier sa conduite envers tous les Princes de l'Empire.

pire. Nous en avons ôté les termes les plus offenſans contre les Etats Généraux, comme ceux, *variorum Imperii locorum uſurpatores, & iniquos detentores.* Nous en avons encore retranché pluſieurs autres expreſſions que nous avons jugé plus nuiſibles qu'avantageuſes, & à la France, & à Monſieur l'Evêque de Strasbourg; & quoiqu'il y ait beaucoup de fautes contre la pureté de la Langue Latine, qui demanderoient l'entiére reforme que nous avions trouvée à propos d'en faire; néanmoins, puiſque c'eſt un Mémoire qui doit être préſenté par nous, comme venant de la part dudit Sieur Evêque, & que cette Latinité, quoique fort Allemande, ne laiſſe pas d'être entenduë, nous l'aurions remis, tel que nous vous l'envoyons, entre les mains des Médiateurs, n'étoit qu'il y a beaucoup de choſes, & ſur l'enlevement du Prince Guillaume, & ſur les menaces de l'Iſola, que ledit Sieur Duker dit avoir ordre de ſon Maître d'expoſer, leſquelles pouvant attirer des réponſes aſſez aigres, nous avons cru devoir attendre qu'elles ayent eu l'approbation du Roi; & cependant nous tâcherons de gagner tems, par l'inſtance que nous continuerons de faire, à ce que ledit Sieur Duker ſoit ici reconnu en qualité d'Envoyé d'un Prince Allié du Roi. Si à l'avenir Monſieur de Strasbourg avoit quelque autre Mémoire à préſenter, il ſeroit bon qu'il vous le fît voir avant

 que

que de l'envoyer au Sieur Duker, ou qu'il lui ordonnât de le reformer en la maniere que nous le jugerions à propos.

Nous vous envoyons, Monſieur, un Mémoire que le Sieur Duker nous a remis entre les mains, qui contient les conditions ſous leſquelles l'Electeur de Cologne eſt entré au mois d'Août dernier dans la Ligue de l'Empereur, des Ducs de Neubourg, de l'Evéque de Munſter, & autres Princes de l'Empire. Vous l'aurez peut-être reçû par d'autres voyes, mais nous avons crû être de nôtre devoir de le joindre à nôtre Lettre, auſſi-tôt qu'il nous a été donné.

LETTRE

Du Roi à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 13. *Septembre* 1677.

MOn Couſin, Meſſieurs Colbert, & Comte d'Avaux. Vôtre lettre du troiſiéme de ce mois m'a fait voir l'impatience que le Sieur de Beverning vous avoit fait témoigner par le Sieur Hulſt, ſon Secrétaire, de ſçavoir par vous la réſolution que j'aurois priſe ſur le Traité de Commerce. Vous avez déja vû que j'avois exclus la propoſition de le faire

faire provifionel, pour ne pas faire joüir les Etats des avantages qu'ils en tireroient pour foûtenir les dépenfes de la Guerre: ce que je pourrai faire feulement, fera d'en convenir dès à cette heure, à condition qu'il n'aura d'effet qu'après la conclufion de la Paix, foit générale, foit particuliére avec les Etats. Je vous ferai bientôt connoître mes intentions fur le Mémoire touchant les 50. fols par Tonneau, qui s'accordera avec ce que lesdits Etats demandent, d'empêcher les abus qui fe pourroient faire par les Commis, & de régler la maniére dans laquelle ce droit doit être reçû. Touchant la diminution du droit d'entrée, c'eft un point qui ne peut entrer dans un Traité, puifque ce feroit fe lier fur un droit qui eft proprement de la Souveraineté, qui augmente ou baiffe les impofitions felon que l'on le juge raifonnable: ainfi vous vous tiendrez à ce que je vous ai mandé ci-deffus fur ce fujet. Ce que je fouhaite eft que vous faffiez connoître au Sieur de Beverning, que mes intentions font toûjours favorables pour fes Maîtres; & que lorsqu'ils prendront les véritables moyens de rentrer par la Paix dans mon Alliance, ils me trouveront très-difpofé à leur faire trouver, dans ma prémiére affection pour eux, l'ancienne utilité qu'ils en ont retirée, & pour la fûreté de leur Etat, & pour l'avantage de leur Commerce. Bien qu'il n'y ait fondement quelconque aux

ſoupçons que l'on conçoit en Hollande des fréquens Couriers qui ſont dépêchez de Madrid à Fontainebleau,& qu'aucun d'eux n'ait paſſé juſqu'à Bayonne, n'apportez point toutefois trop de ſoin à les détruire, affectez plûtôt de les nourrir ſous main; & en vous laiſſant entendre que vous n'en étes pas informez, laiſſez au Sieur de Beverning l'inquiétude où il paroit être, que lorſque ſes Maîtres s'attachent trop ſcrupuleuſement à ne point traiter ſans l'Eſpagne, l'Eſpagne ne feroit point ſi religieuſe à leur égard, & ſongeroit peut-être à convenir ſéparément des Païs-Bas avec moi. Qu'aucune de vos paroles ne contribue à faire naître cette penſée au Sieur de Beverning, mais ne travaillez point auſſi à détruire celle qu'il en auroit conçûë.

Confirmez par vôtre adreſſe, autant qu'il ſera en vous, la jalouſie qui eſt déja née dans l'eſprit de ces Ambaſſadeurs, que les liaiſons des Evêques de Paderborn & de Munſter, & du Prince de Neubourg, auxquels l'Electeur de Cologne vient de ſe joindre, ne ſoient une véritable Ligue qui ſe forme dans la Baſſe-Allemagne, & qui ſe pourroit aiſément tourner un jour contre eux. Ils l'auroient autrefois regardé en cette ſorte, même lorſque l'Evêque de Munſter déclara la Guerre en 1665; les mêmes occaſions peuvent encore renaître, & ils pourroient ſe trouver dans la crainte du ralliement

ment de leurs Voisins du côté de l'Allemagne, sur-tout lorsque l'Empereur a la principale part dans toutes ces Ligues, & que la persuasion dans laquelle est le Sieur de Beverning, que l'Espagne ne perd point la pensée qu'elle a, de faire rentrer les dix-sept Provinces sous son obéissance, leur doit tout faire appréhender de la Maison d'Autriche. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne Garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte Garde.

Ecrit à Fontainebleau, le 13. Septembre 1677.

L E T T R E

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 13. *Septembre* 1677.

LE Roi sera bien aise, Messieurs, que vous lui envoyiez la Copie du Traité de l'Electeur de Cologne, lorsqu'elle vous aura été communiquée. Sa Majesté a vû le Mémoire que le Ministre de Monsieur l'Electeur Palatin a présenté à l'Assemblée des Ambassadeurs Alliez, & le refus qu'on lui a fait de lui rien promettre sur le dernier des trois Articles sur lesquels il demandoit réponse, pour faire connoître à ce Prince

qu'il ne doit pas se promettre tout ce qu'il avoit espéré dans le parti de nos Ennemis.

Nous avons eu Nouvelle, que le Duc de Saxe-Eysenach a été obligé de repasser le Rhin avec beaucoup de précipatation, & qu'il a été même obligé d'abandonner plus de la moitié des Bateaux qui composoient son Pont. Je suis, Messieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 14. *Septembre* 1677.

SIRE,

Nous avons reçû la Dépêche de Vôtre Majesté du 6. de ce mois. Elle est présentement informée par la réponse que nous avons eu l'honneur de lui faire, que nous avons rendu & reçû la Visite de Monsieur l'Evêque de Gurk dans le rang qui est dû à V. M., & que nous ne sommes convenus d'aucun tempérament pour ce qui touche Messieurs de Kinsky & Stratman, que nous ne verrons point, suivant les ordres de V. M.

Nous avons déja envoyé à Monsieur de

de Pomponne, par nôtre derniére Dépêche, le Mémoire que l'Envoyé de Monſieur l'Evêque de Strasbourg nous avoit mis entre les mains, pour ſçavoir s'il ſeroit aprouvé en cette forme, & nous l'avons fait, parce que nous n'étions pas preſſez, & que nous avons mis les choſes en état, par raport de ſon Affaire à celle du Prince Charles, que rien ne nous obligeoit de répondre aux inſtances des Alliez touchant ledit Prince Charles, ainſi que V. M. aura vû par le compte que nous en avons rendu à Monſieur de Pomponne. Nous ſatisferons aux ordres qu'elle nous donne, & communiquerons le Mémoire des demandes de Monſieur de Strasbourg, duquel V. M. a joint le double à ſa Dépêche, lorſque les Médiateurs nous auront rendu la réponſe que nous attendons d'eux, pour ſçavoir ſi les Miniſtres de l'Empereur reconnoîtront ou non celui de Mr. de Strasbourg; & que cette réponſe, ſur laquelle Meſſieurs les Médiateurs nous ont déja dit qu'ils prenoient du tems pour conſulter, nous obligera à le faire.

Nous nous conformerons, Sire, à ce que nous avons appris être des intentions de V. M. touchant les Paſſeports des Députez du Chapitre de Strasbourg. Nous avons témoigné au Miniſtre de Monſieur le Duc de Gottorp, que par la Garantie que V. Majeſté avoit accordé à ſon Maître, en vertu du Traité de

Coppenhague, & par l'affection qu'elle a pour lui, sa protection dans tout le Traité, & nous l'avons assûré, que desormais nous appuyerions ses intérêts de nos offices en toute occasion, & il en a parû très-satisfait. Il nous reste, Sire, de rendre compte à V. M. de ce que nous avons fait, après avoir vû ses intentions sur le Mémoire des Prétensions de Monsieur le Prince d'Orange, que Monsieur de Beverning nous avoit donné: lequel attendoit une réponse de nous, tant sur ledit Mémoire, que sur les Propositions qu'il nous avoit faites, que nous avons jugé lui devoir être renduë par moi d'Avaux, qui étoit celui de nous auquel il s'étoit adressé pour les faire. Ainsi je lui ai parlé conformement aux ordres & aux instructions de V. M., & lui ai dit les sentimens favorables où Elle est pour les Etats Généraux, lorsqu'ils voudront rentrer tout de bon dans l'honneur de ses bonnes graces par un Traité particulier; & qu'elle seroit même prête de favoriser le parti qu'ils embrasseroient de traiter avec Elle pour la Maison d'Autriche, quand ils voudront ne la pas assister dans le dessein qu'elle a de perpetuer la guerre dans laquelle elle les a engagez pour ses intérêts. Surquoi, moi d'Avaux, m'étant étendu à lui faire connoître, dans les termes que V. M. l'a commandé, la sincerité de ses intentions pour le repos de la Chrêtienté &

pour

pour l'avantage des Etats Généraux en particulier, je lui témoignai à l'égard du Prince d'Orange, que V. M. le feroit rétablir par le Traité de Paix dans toute sa Principauté, en l'état qu'elle est à présent, & dans tous les droits dont il jouissoit avant la Guerre. Monsieur de Beverning répondit à cela par des assûrances en termes généraux, que ses Maîtres & Monsieur le Prince d'Orange souhaitoient effectivement la Paix; & puis entrant en quelque détail, il dit, qu'il faloit absolument que les Etats la fissent; qu'il voyoit mille choses qui lui déplaisoient, & qui les y devoient obliger; que d'un côté l'Empereur se fortifioit par des Ligues (voulant parler du Traité de Cologne) que les Espagnols faisoient de leur côté des menées secretes, & que ses Maîtres pourroient à la fin se trouver abandonnez; que cependant il étoit bien embaraissé de n'avoir rien à leur mander, ni à la Province de Hollande, à qui il avoit fait espérer quelque réponse sur le Commerce. A quoi je répondis par forme de Discours, que les demandes qu'il faisoit étoient trop éloignées pour pouvoir faire croire à V. M. que ses Maîtres vouloient tout de bon la Paix, & que les démarches de Monsieur le Prince d'Orange paroissoient trop manifestement tendre à la continuation de la guerre, & à une plus étroite union que jamais avec l'Espagne. Là dessus il dit, qu'il

pou-

pouvoit assûrer, que non seulement ses Maîtres vouloient la Paix, mais aussi le Prince d'Orange, & qu'il le pouvoit jurer sur sa damnation; ce qu'il répéta plusieurs fois. Je continuai toûjours à lui dire par forme d'entretien, que ce Prince faisoit peut-être paroître ces sortes de sentimens pour nous amuser cet hyver, comme l'on fit l'autre, & faire écouler le tems de traiter la Paix. Surquoi il me dit, qu'il n'en étoit pas de même que dans ce tems-là, & ajoûta, qu'il sçavoit ce qui s'y étoit passé; qu'on lui avoit voulu alors tout mettre sur le dos, & le charger de la Négociation, mais qu'ayant vû que l'intention n'étoit pas de rien conclure, il ne s'en étoit pas voulu mêler; parce qu'il n'étoit pas un trompeur, & que le Prince d'Orange, s'étant engagé dans un mauvais pas, lui Beverning ne voulut pas qu'on crût qu'il y eût trempé: mais que cette fois ce n'étoit pas de même, que ce Prince lui avoit écrit une Lettre de quatre pages de sa propre main lors de la levée du Siége de Charleroi, qui étoit un véritable Manifeste contre les Espagnols, & qu'il feroit imprimer, s'ils continuoient à débiter, comme ils font depuis ce tems là, des invectives contre l'honneur de ses Maîtres & celui du Prince d'Orange: de laquelle Lettre il passa à une autre, qu'il dit avoir reçû encore de lui depuis huit jours, qui étoit essentielle, par laquelle il dit que ce Prin-

Prince lui mandoit, que le plus grand ſervice qu'il lui pût jamais rendre, étoit de faire la Paix, & qu'il étoit enragé contre les Eſpagnols (ce ſont les termes dont il ſe ſervit) & que s'il n'avoit pas les intérêts des Etats en vûë, il ſouhaiteroit qu'ils eûſſent perdu tous les Païs-Bas.

Après s'être expliqué ſi ouvertement ſur les intentions des Etats & du Prince d'Orange pour faire la Paix, il voulut entrer dans le détail des Traitez; & comme la réponſe que nous avions donnée ſur le Mémoire de ce Prince n'admettoit plus de replique, il paſſa au Traité de Commerce: mais, ſuivant les ordres de V. M., j'évitai d'entrer dans la diſcuſſion d'aucun Article, & me contentai ſeulement de dire en général, que de demander un Traité proviſionel, c'étoit demander un moyen de continuer la Guerre. Là-deſſus il dit, que puiſqu'un Traité proviſionel ne plaiſoit pas, il faloit le laiſſer là, & qu'il s'en déſiſtoit, mais qu'il faloit au moins convenir de tous les Articles du Traité de Commerce ſans le ſigner, & qu'on pourroit pendant deux mois en différer l'exécution, durant leſquels on travailleroit aux affaires des Eſpagnols. Surquoi je pris occaſion de lui dire, que c'étoit préciſément ce qui pouvoit empêcher V. M. de s'expliquer avec les Etats ſur le Traité de Commerce, & ſur tout ce qui les regardoit, que de vouloir faire des

des Traitez séparez pour eux, & en même tems d'autres pour l'Espagne; & je lui demandai, s'il croyoit qu'il fût de la grandeur de V. M., au milieu de toutes ses prospéritez, de convenir avec les Etats Généraux d'un Traité, que ce Traité demeureroit sans exécution pendant six semaines, & au hazard que, si au bout des six semaines les Espagnols ne veulent point de Paix, ledit Traité que V. M. aura fait demeure nul, & que les Etats Généraux déclarent qu'ils ne veulent plus le tenir. Il ajoûta à cela, qu'il leur faloit sortir honorablement de l'engagement où ils étoient avec les Espagnols; & me demanda, si nous avions pouvoir de convenir d'une Barriére avec eux, & qu'ils en conviendroient dès aujourd'hui, si nous voulions; qu'il ne nous diroit pas les sentimens des Espagnols, parce qu'il ne les sçavoit pas; mais que nous lui dissions les sentimens de V. M., & qu'il nous diroit ceux des Etats Généraux; & que, quand une fois on en seroit convenu, il faudroit bien que les Espagnols en passassent par-là, ou qu'ils les abandonneroient. Mais comme nous n'avons nul ordre là-dessus, & que nous ne faisons qu'écouter, je n'eus garde de m'avancer en rien, ayant seulement cru que V. M. ne trouveroit pas mauvais, si, sans prendre d'engagement, je pouvois en cette conversation profiter de quelque chose, & aprendre les sentimens des Etats, comme elle

nous

nous a toûjours temoigné de les désirer sçavoir, lui ayant seulement dit dans cette vûë, qu'on nous avoit souvent tenu de pareils discours sans s'expliquer davantage: ce qui l'obligea de me demander, ce que nous prétendions faire, & de me dire, que pour l'Artois, il nous le faloit laisser tout entier avec Cambrai & le Cambresis; que pour Bouchain, on le pourroit raser; que nous rendrions Valenciennes, Condé, Tournai, Ath, Oudenarde, & Courtrai, & qu'on nous laisseroit la Franche Comté, en rendant à Monsieur le Prince d'Orange les biens qu'il y a; que la Sicile seroit restituée, & que pour Mastricht & Limbourg, il ne voyoit pas qu'il y eût de difficulté sur cet Article.

Nous sçavons bien, Sire, que dans l'état où sont les affaires de V. M. Elle est fort éloignée de faire une Paix à de pareilles conditions: mais comme nous ignorons ses intentions sur les Places qu'Elle veut retenir & sur celles dont elle veut bien faire un échange, je n'ai fait qu'écouter, sans entrer en aucun détail, non pas même par forme de discours. C'est pourquoi je me suis contenté de lui dire, que des Places qu'il nommoit dans les Païs-Bas, il y en avoit beaucoup que V. M. vouloit absolument retenir, & que, supposé qu'elle voulût se défaire de quelques-unes, il lui en faloit donner d'autres en échange, & que d'ailleurs il en demandoit tant, que

V. M. se trouveroit avoir perdu dans une Guerre où elle a été attaquée injustement, & dans laquelle Elle a fait beaucoup de conquêtes, qui lui ont coûté tant de millions & le sang de tant de Sujets. Monsieur de Beverning, sans répondre à cela, dit qu'il avoit parlé nettement des Païs-Bas, & qu'on lui parlât de même sur la Lorraine: qu'il voyoit bien que V. M. la vouloit rendre, après avoir un peu châtié Monsieur le Prince Charles; & comme il insistoit toûjours pour tirer quelque réponse, je lui dis, pour éviter de lui en faire, que Monsieur le Prince Charles s'y prenoit si mal, & tenoit une conduite si opposée à celle qu'il devoit tenir, qu'il ne nous mettoit pas même en état de faire aucune réponse à ses demandes.

Monsieur de Beverning suivant sa pensée, & croyant répondre à la mienne, qui étoit générale, & qui ne signifioit rien, dit qu'il étoit là dessus de mon sentiment; qu'il disoit tous les jours au Président Canon qu'il s'y prenoit très mal, quand il croyoit nous obliger à lui donner une réponse, en nous faisant donner sa proposition par l'Ambassadeur de l'Empereur; qu'il lui faisoit entendre, que nous n'y répondrions jamais, & que si V. M. vouloit faire quelque bien à Monsieur le Prince Charles, il faloit que ce fût lui-même qui le lui demandât, & qu'il s'en remît à la seule volonté de V. M., & qu'il ne devoit pas croire qu'elle

fît

fit quelque chose de plus pour les instances de l'Empereur, ni qu'elle souffrît que le Prince Charles pût croire, que ce fût la Maison d'Autriche qui l'auroit rétabli, & à qui il en auroit l'obligation. Cette affaire coula ainsi doucement sans autre replique. Ensuite de quoi il me dit, Prince que ce & les Espagnols étoient les deux seuls Alliez qu'ils avoient à ménager, que l'Empereur n'avoit rien perdu, que ses Maîtres n'étoient entrez en aucune obligation avec lui, ni avec les Princes de l'Empire, de les maintenir dans leurs Conquêtes; & il ajoûta même, comme une chose fort secréte, que les Espagnols ne se mettent pas fort en peine de la Franche Comté, & qu'il n'y a que l'Empereur seul qui insiste à la leur faire garder, parce que V. M. ayant ce Païs avec Brisac & l'Alsace, Elle peut aller tout droit dans ses Païs héréditaires. Il dit encore que V. M. auroit de la difficulté du côté de l'Empire à cause que les Suédois ont beaucoup perdu; mais que si une fois les Etats étoient convenus de leurs affaires avec l'Espagne & nous, ils n'auroient qu'à ne plus donner de subsides & de vaisseaux, & que V. M. faisant paroître une Armée, on verroit bien-tôt les Suédois rétablis.

Nous avons cru, Sire, cette déclaration de conséquence, en ce que tous les Ambassadeurs, & l'Auditeur du Nonce aussi, lorsqu'ils nous parlent de l'échan-

change des places de Flandre, nous disent en même tems, qu'il les faudra donner pour le rétablissement des Suédois, au lieu que Monsieur de Beverning ne nous en dit pas un mot, & qu'il assûre que les Etats ne sont point obligez envers ces Princes.

La conclusion de la conversation fut, que Monsieur de Beverning offrit de nous faire voir les Lettres du Prince d'Orange, par lesquelles nous verrions que personne ne souhaitoit la Paix plus ardemment que lui, qu'il nous prioit d'en bien informer V. M. & que si nous pouvions avoir une bonne réponse, & bien prompte, il auroit bien-tôt terminé toutes les affaires avec nous; qu'il étoit bien fâché même de n'avoir rien à dire de positif sur le Commerce aux Etats de la Province d'Hollande, & qu'il eût été bien aise de profiter de cette conjoncture; & avant que de me quiter il me demanda, si la nouvelle qui se débitoit étoit vraye, qu'on proposât à la Cour d'Angleterre de faire un Armistice. A quoi je répondis, qu'on en nous en avoit rien mandé, mais que la Paix seroit aussi-tôt concluë qu'un Armistice, qui seroit même inutile, à moins qu'on n'en fît un bien long; & il répliqua, que ce n'étoit point leur intérêt, parce que pendant une longue Trêve il faudroit qu'ils demeurassent attachez à l'Espagne, & que c'étoit ce qu'ils ne vouloient pas; qu'ils desiroient une fois de sortir d'af-
fai-

faires avec honneur, & qu'ils ne retourneroient plus à s'engager avec les Espagnols.

Voilà, Sire, un très long discours, mais nous avons cru ne devoir rien retrancher du compte que nous en rendons à V. M., afin qu'elle puisse nous donner ses ordres sur cela, selon qu'elle jugera être de son service.

Ce qui est contenu ci-dessus, & qui regarde Monsieur de Beverning, est, Sire, le recit d'une conversation que moi d'Avaux eûs avant-hier avec lui, en lui portant la réponse sur le Mémoire du Prince d'Orange, & les propositions qu'il nous avoit faites. Et ce qui suit, dont nous rendons pareillement compte à V. M., est le fruit d'une autre conversation que ledit Sieur de Beverning eut encore hier avec moi d'Avaux, dans une audience qu'il me demanda en forme, & dans laquelle il me dit, qu'il lui étoit échapé le jour précédent quelque chose de la mémoire, dont il étoit bien aise de me parler, qui étoit, que pour marquer les bonnes intentions de ses Maîtres pour la Paix, & la sincérité avec laquelle il parloit, il vouloit bien nous avertir, que les Impériaux & les Espagnols l'avoient fort pressé, pour obtenir des Etats qu'ils voulussent encore s'engager pour la Campagne prochaine, mais qu'il les avoit refusez positivement: que depuis les Espagnols lui ont fait une autre demande, de vouloir encore diffé-

différer quelque tems d'entrer en Négociation; mais qu'il leur avoit fait entendre qu'ils ne devoient pas s'en flatter, & que ses Maîtres traiteroient dès que nous le voudrions; disant qu'il ne sçavoit pas ce que prétendoient faire les Espagnols avec ce délai, qu'ils s'y tromperoient eux-mêmes, & que leurs affaires ne sont pas en état de devoir perdre les occasions qui se présenteront; qu'il sçavoit pourtant qu'ils se flattent d'une pensée dont il vouloit nous informer si nous ne la sçavions pas, qui est qu'ils espérent faire révolter les peuples d'Angleterre contre leur Roi, & que pour cela ils ont résolu de commencer eux-mêmes une espéce de rupture avec l'Angleterre, en faisant saisir tous les effets des Anglois; ce qu'ils s'attendent y devoir produire du desordre, & porter le Roi d'Angleterre à se déclarer contre nous: mais que les Etats Généraux, & lui en son particulier, qui connoissent les intentions du Roi d'Angleterre, étoient persuadez que cela ne réussiroit pas, & que tout ce qui en pourroit arriver, ne seroit qu'une Guerre intestine, qu'ils ne souhaitoient pas, & encore moins Monsieur le Prince d'Orange: que c'étoit de Monsieur van Beuningen qu'ils avoient tous ces avis, auquel ses Maîtres avoient absolument défendu, par la Lettre qu'ils lui avoient écrite du 10. de ce mois, de se mêler en rien de cette affaire, qu'il dit être

suf-

fuſcitée par quelques Eſpagnols qui ſont en Angleterre.

Je remerciai extrémement Monſieur de Beverning de cette confidence qu'il nous faiſoit, lequel ajoûta enſuite, que ſi le Roi d'Angleterre étoit ſans argent, nous pourrions craindre quelque choſe, mais que le Parlement lui en ayant accordé pour trois ans, il ſe moquera des Eſpagnols, s'ils lui veulent faire quelque incident, étant en état de pouvoir armer contre eux, & qu'avec ce que la France lui pourroit donner de ſecours, il en viendroit aiſément à bout, puiſque les Etats ne prendroient point leur parti, & ne voudroient jamais entrer en cette affaire. De-là paſſant à d'autres choſes il me dit, que faiſant réflexion ſur la converſation qu'il avoit euë hier avec moi, il avoit ſongé, que puiſque nous ne voulions point de Traité proviſionel, & que peut-être il y auroit bien des difficultez pour régler les Tarifs, il lui étoit venu une penſée qu'il nous vouloit communiquer; que ſes Maîtres ne lui en avoient pas donné ordre, mais qu'il ſçavoit qu'ils y conſentiroient dans le déſir qu'ils ont de faire la Paix: cette penſée eſt, que comme V. M. a permis la pêche par une Déclaration ſans Convention, elle voulût de même permettre le Commerce dans ſon Royaume par une Déclaration ſans faire aucun Traité avec les Etats, qui en feroient de même; & qu'ainſi tout le monde y trouve-

roit ſon compte, parce que d'un côté les Hollandois trafiqueroient, & les Sujets de V. M. vendroient leurs vins & leurs Marchandiſes dans cette ſaiſon de recolte; & que les droits demeurant par-là en leur entier, V. M. auroit ce qu'elle ſouhaite: à quoi il ajoûta, que ſes Maîtres ne romproient pas, quand même V. M. n'agréeroit pas cet expédient.

Je répondis à cela, que ce ſeroit toûjours revenir à donner de l'argent aux peuples d'Hollande, & que l'avantage ne ſeroit pas réciproque, en ce que les Etats n'ayant point d'Ennemis ſur Mer, ils feroient leur Commerce librement, au lieu que les Eſpagnols incommoderoient nos Marchands. Là-deſſus il répéta encore, que ſi V. M. n'acceptoit pas cette propoſition, ſes Maîtres ne romproient pas pour cela; mais qu'il la faiſoit à bonne intention, & dans le deſſein de commencer à faire goûter à leurs Peuples la douceur du Commerce, afin de leur faire ſouhaiter plus ardemment la Paix, par la peur qu'on ne les en privât.

Il ajoûta enſuite, qu'il devoit nous déclarer une choſe, afin que nous n'euſſions point ſujet de nous plaindre de lui, & de lui objecter qu'il nous l'eût cachée, qui étoit, qu'il ne pouvoit jamais faire un Traité de Commerce ſur le pied des Tarifs de 1664. & 1667. parce que les Droits y étoient mis à un ſi haut point, que

que leurs Marchands lui avoient fait voir dans le calcul qu'il leur en avoit fait faire, qu'ils y perdroient un tiers; disant, que lorsqu'on fit cette derniére imposition, on avoit dessein de rompre avec les Etats; mais qu'à présent que V. M. vouloit bien les recevoir dans l'honneur de ses bonnes graces, ils espéroient qu'on leur ôteroit l'un & l'autre.

Je lui repartis, que je le pouvois assûrer, que V. M. ne consentiroit jamais à mettre les choses sur le pied de 1662: ce qui l'obligea de me dire, qu'il ne faloit donc plus songer à un Traité de Commerce, & que les Etats avoient en vûë de prendre de certains expédiens qui seroient aussi avantageux à leurs Peuples qu'un Traité de cette maniére; sçavoir, qu'ils feroient leur Traité de Paix indépendamment, & qu'ils verroient après quelles mesures ils auroient à prendre; revenant toûjours à dire, qu'il croyoit qu'il accommoderoit toutes choses, si à l'heure qu'il est ils avoient quelque liberté par une Déclaration ou autrement.

Il dit ensuite, qu'il avoit aussi pensé à ce qu'il m'avoit dit avant-hier touchant les affaires d'Espagne, qu'il trouvoit toûjours que nous nous devions contenter de la Franche-Comté, & me redit toutes les mêmes choses, hors qu'il me nomma Charleroi dans le nombre des Places qu'il redemande, & qu'il me dit, que les Espagnols auroient résolu d'insister pour le Quesnoi, mais que pour

cette Place il ne la demandoit pas. Je jugeai bien qu'il ne reparloit des affaires d'Eſpagne, que pour nommer Charleroi, qu'il avoit apparemment oublié; auſſi lui dis-je, que s'il avoit fait avant-hier des Propoſitions extraordinaires, V. M. ſeroit bien plus ſurpriſe quand Elle verroit, qu'au lieu de diminuer, il les auroit augmentées. Je lui dis même, que Charleroi étoit de ces Places qu'on ne pouvoit pas raiſonnablement demander, parce qu'il n'étoit pas tant pour la ſûreté des Païs-Bas Eſpagnols, que pour leur donner moyen d'entrer en France, & lui fis entendre en général ſur les autres, tout ce que je lui avois déja dit dans la prémiére converſation. Sur quoi il me répliqua, qu'on nous laiſſoit des choſes très-conſidérables en nous laiſſant tout l'Artois, qui nous acheve une Province; tout le Cambreſis, qui nous en faiſoit une autre; & la Franche Comté, que les Impériaux veulent abſolument qu'on redemande: qu'ils parlent pour l'Eſpagne & pour Monſieur le Prince Charles; & que quand V. M. aura bien voulu accorder à l'un & à l'autre ce qu'ils auroient jugé raiſonnable, les Etats leur parleroient de maniére à leur bien faire faire la Paix. On lui a dit, que ce n'étoit pas une aſſûrance poſitive de faire la leur ſéparée, & qu'il ne diſoit rien ſur la trop grande quantité de Places: à quoi il dit, que c'étoit aſſez dire, & peut-être trop à un homme de qui il n'a-

n'avoit pû tirer la moindre parole ſur aucun Article; mais qu'il eſpéroit que quand nous aurions écrit à la Cour, nous aurions telle réponſe, que ſi Vôtre Majeſté vouloit bien faire l'honneur aux Etats, & à lui en particulier, de nous laiſſer entrer en Conférences ſur les Places de Flandre, il en conviendroit avec nous en deux Conférences. Et ſur ce qu'on lui témoigna, qu'il y avoit du hazard à ſe communiquer de cette ſorte dans une affaire qui peut-être n'auroit nulle ſuite, il me dit, qu'il pouvoit arriver des incidens en cela, comme en toute autre choſe, qui rendroient tous leurs Projets inutiles; mais qu'il nous prioit d'écrire à V. M., qu'il vouloit perdre l'honneur de ſon eſtime, qui eſt la choſe du monde qu'il tenoit la plus chere, s'il la trompoit, & ſi les Etats avoient deſſein de tromper; qu'il nous en diſoit de même du Prince d'Orange, duquel il avoit reçû une Lettre depuis huit jours, comme il nous l'avoit déja dit, & que depuis quatre jours il en avoit encore reçû une autre du Penſionnaire Fagel: que ceux qui diſoient que ce Prince s'engageroit encore pour un an, étoient ou des Eſpagnols qui le vouloient rendre ſuſpect, ou des Gens mal informez, & qu'il ſçavoit bien qu'on ne ſçauroit nous tromper, ni lui auſſi, qu'il ne s'en apperçût bien-tôt; & que dès qu'il le verroit, il nous donneroit ſa parole d'homme d'honneur, que comme il n'a

nulle Charge dans l'Etat, & qu'il ne demeure ici que pour obliger Monſieur le Prince d'Orange qui l'en a prié, il ſe retireroit un quart d'heure après dans ſa Maiſon de Campagne, & ne mettroit jamais le pied dans Nimegue; mais que c'étoit ce que nous ne devions pas appréhender, & qu'il nous parloit trop franchement pour ne nous pas faire connoître, que quand nous aurions les ordres de V. M., nous pourrions aiſément traiter la Paix & la conclure. Nous ſommes avec un très-profond reſpect,

SIRE, &c.

LETTRE

Du Roi à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 20. *Septembre* 1677.

MOn Couſin, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux. Vos Lettres du 7. & 10. de ce mois contiennent ſeulement deux points ſur leſquels j'ai à vous répondre. L'un, qui régarde la viſite que vous aviez renduë à l'Evêque de Gurk, prémier Ambaſſadeur de l'Empereur: l'autre, le Mémoire qui vous avoit été rémis par le Sieur Duker, touchant les intérêts de l'Evêque de Strasbourg. Pour répondre ſur le prémier, je

je vous dirai, que de même que j'avois approuvé que les visites que l'Ambassadeur d'Espagne avoit renduës à celui de l'Empereur, eûssent été regardées comme d'une même Maison, & sans conséquence, non seulement par l'exemple du Pape, mais encore par la déclaration qu'ils en avoient faite entre ses mains, j'ai trouvé bon que vous ayez traité de même, & avec de semblables précautions, avec le prémier Ambassadeur de l'Empereur. Je trouve même quelque avantage qu'il se veuille en cette sorte séparer de ses deux Collégues; puisqu'en vous visitant dans le rang qui vous est dû, il témoigne approuver que vous ayez réfusé leurs visites, lorsqu'ils ne vous ont pas rendu ce qu'ils vous devoient.

Quant à ce qui regarde le Mémoire que le Sieur Duker vous a rémis, vous aurez vû que le fond de ses demandes est tout à fait semblable à l'Ecrit qu'en avoit dressé ici l'Evêque de Strasbourg, & que je vous ai envoyé. Tout le reste du préambule qu'il y a ajoûté peut être assez indifférent: il eût été mieux toutefois qu'il vous l'eût communiqué auparavant, & l'Evêque de Strasbourg se rémet à vous d'en ôter ou d'y ajoûter ce que vous jugerez à propos. Comme l'essentiel en est bien, & que cet écrit n'est point vôtre Ouvrage, les fautes de Latinité, ou quelques expressions un peu fortes rétomberont seulement sur celui

 qui

qui en eſt reconnu l'Auteur. Vous retirerez cependant cet avantage de ces propoſitions, qu'elles vous donneront lieu d'y démander une réponſe, en même tems que l'on nous preſſe ſi fort d'en rendre ſur le Mémoire du Prince Charles.

Je n'ajoûte rien à ce que je vous ai déja mandé pour faire connoître au Sieur de Beverning, combien favorables ſont mes intentions pour ſes Maîtres, ſoit en leur rendant ma prémiére amitié par la Paix, ſoit en convenant dès à cette heure de favoriſer leur Comerce lorſqu'elle ſera concluë. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde, & vous, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Fontainebleau, le 20 Septembre 1677.

L E T T R E

De Monſieur de Pomponne à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 20. *Septembre* 1677.

LE Roi a été pleinement ſatisfait, Meſſieurs, ainſi que vous le voyez par ſa dépêche, de la conduite que vous avez tenuë dans la viſite que vous avez renduë à Monſieur l'Evêque de Gurk. Il me paroît même très-avantageux que, lorſ-

lorſque vous refuſez hautement de voir les autres Ambaſſadeurs de l'Empereur, parce qu'ils en ont vû d'autres avant vous, le Chef de l'Ambaſſade ſemble condamner leur conduite, en en prenant une différente.

L'Evêque de Strasbourg écrit ſans doute au Sieur Duker, ainſi qu'il me l'a témoigné, de ſe régler, touchant ſon Mémoire, ſur ce que vous en jugerez le plus à propos ; le tout eſt, que les demandes ſoient. . . Ce qui vous a été communiqué du Traité de Monſieur l'Electeur de Cologne avec l'Empereur eſt conforme aux avis que le Roi en avoit eus. Cet acceſſoire ſera peu conſidérable dans le parti de nos Ennemis, & un tel appui n'eſt gueres capable de le réléver. Vous ſçavez, Meſſieurs, en quel mauvais état il ſe trouve ſur le Rhin. Monſieur le Prince Charles a ſuivi la deſtinée du Prince d'Eyſenach, & il doit paſſer à Spire avec les reſtes de ſon Armée, à qui il coûte cher de s'être avancée juſques ſur les frontiéres de Champagne.



LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 21. *Septembre* 1677.

SIRE,

Nous avons reçû la dépêche dont V. M. nous a honorez du 13. de ce mois; mais comme nous nous sommes donnez l'honneur de lui mander, par nôtre derniére Lettre, quelque chose de positif des sentimens de Monsieur le Prince d'Orange pour la Paix, & du désir qui nous paroît en Monsieur de Beverning d'en conclure le Traité, nous avons cru devoir attendre les ordres que V. M. nous donnera sur cette dépêche, pour agir ensuite avec Monsieur de Beverning en conformité de ce qu'elle nous aura ordonné.

Vôtre Majesté aura vû aussi par cette même Lettre, que Monsieur de Beverning étoit assez allarmé des liaisons de Monsieur de Munster avec Messieurs l'Electeur de Cologne & le Duc de Neubourg, lorsque ce Ministre a avoué, qu'il voyoit bien que c'étoit une Ligue que l'Empereur vouloit faire, pour se mettre en état de soûtenir la Guerre indé-

dépendamment des Etats Généraux, & ſans avoir beſoin de leur ſecours. Comme nous lui avons communiqué ce que nous avons pû avoir des Articles de ce Traité, nous continuerons dans la ſuite de l'en informer, s'il en vient quelque choſe de plus particulier à nôtre connoiſſance, & nous n'oublierons rien pour profiter de tout ce que nous croirons pouvoir être avantageux au ſervice de Vôtre Majeſté. Nous ſommes avec toute ſorte de ſoûmiſſion & de reſpect,

SIRE, &c.

L E T T R E

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 21. *Septembre* 1677.

NOus nous ſommes donnez l'honneur, Monſieur, de vous envoyer ce que nous avons pû avoir du Traité de Monſieur l'Evêque de Munſter, avec Meſſieurs le Duc de Neubourg & l'Electeur de Cologne; ſi nous pouvons en avoir une Copie entiére, nous ne manquerons pas de vous la faire tenir.

Sur ce que nous avons témoigné à Meſſieurs les Ambaſſadeurs de Suéde, que les avantages qu'on avoit fait eſpérer au Roi de l'engagement de Monſieur l'Electeur de Saxe, n'étoient pas ſi conſidérables que ce qu'ils nous en avoient dit, ſur les

informations que le Sieur de Puffendorf leur en avoit données, Monſieur d'Oxenſtiern nous eſt venu ce matin aporter cette Lettre; & quoiqu'elle ne diſe rien de poſitif, ainſi que nous lui avons fait connoître, & qu'au contraire elle confirme plûtôt ce que nous avons déja dit, il nous a cependant prié de vous l'envoyer. C'eſt, Monſieur, ce que nous avons cru devoir faire, quoique nous ſoyons perſuadez que vous étes parfaitement inſtruit de cette affaire. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

L E T T R E

Du Roi à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 24. *Septembre* 1677.

MOn Couſin, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux. La dépêche que vous m'avez écrite le 14. de ce mois m'a rendu un compte fidéle de deux entretiens que l'un de vous avoit eu avec le Sieur de Beverning. J'ai vû avec plaiſir les bonnes intentions que ce Miniſtre continuë de témoigner pour la Paix, & les mécontentemens du Prince d'Orange contre les Eſpagnols, qui a paru dans tous ſes diſcours; mais comme il y a plus approfondi qu'il n'avoit fait juſqu'à préſent, les conditions ſous

lesquelles il croit que je pourrois faire la Paix avec l'Espagne, ou mettre les Etats en état de traiter séparément si l'Espagne étoit peu raisonnable, j'ai jugé à propos de vous mettre en état de répondre sur les ouvertures qu'il vous a faites.

Pour cela, je veux que vous lui témoigniez, que souhaitant avec autant de vérité que je fais, de pouvoir rendre ma prémiére amitié aux Etats Généraux, j'ai vû avec satisfaction les assûrances qu'il vous a données du désir sincére qu'ils avoient de faire les pas nécessaires pour y arriver: qu'il avoit déja apris que je ne m'éloignois pas du Traité de Commerce, qu'il croyoit être d'une si grande utilité à leur Etat, & qu'il avoit connu par vos réponses, que je voudrois bien convenir des Articles du Traité de 1662. sur ce sujet: que pour ce qui touche le point auquel il s'attache avec tant d'instance, que je voulusse fixer les impositions qui se leveroient sur les Marchandises d'Hollande sur le même pied qu'elles étoient en cette année, il devoit comprendre aisément qu'une telle stipulation ne pouvoit entrer dans un Traité; que le droit d'imposer selon la volonté du Prince sur les Marchandises qui entrent ou sortent d'un Etat, est tellement domanial, & marque de telle sorte la Souveraineté, que ce seroit y faire quelque préjudice que de se donner des liens par un Traité sur

cette matiére : qu'ainsi je ne pouvois m'engager à ces Articles ; mais qu'en cas que les Etats repriffent avec moi les mêmes liaifons qu'ils ont euës durant un fi longtems, ils pourroient fe promettre toutes fortes de marques de mon amitié, & que je ferois même bien-aife de leur en donner, dans un point qu'ils jugent fi important au fervice de leur Etat. Vous voyez que mon intention eft, que fans que vous preniez aucun engagement fur ce fujet, vous laiffiez envifager au Sieur de Beverning tous les avantages qui pourroient revenir à fes Maîtres, lorfqu'ils finiroient une guerre qui les accable, & qu'ils prendroient une confiance entiére en ma protection. Après lui avoir parlé en cette forte fur leurs intérêts particuliers, je trouve bon que vous entriez avec lui fur ceux de l'Efpagne, & que vous examiniez même les conditions qu'il vous a propofées, pour former cette barriére qu'ils croyent fi néceffaire aux Païs-Bas, non moins pour la fûreté de l'Efpagne, que pour celle de la Hollande. Il vous fera aifé de lui faire connoître, que j'ai mis au nombre de ces prémiéres propofitions vagues, & qui fe font d'ordinaire, fans deffein de les obtenir, dans les prémiéres ouvertures de Traitez, de tant & de fi importantes Places qu'il a demandé que je remiffe aux Efpagnols; mais que pour les réduire dans une plus jufte difcuffion, je veux bien entrer dans chacune d'el-

les en particulier; que comme il cherche à assûrer le païs qui resteroit à l'Espagne, & le voisinage de la Hollande, je dois de même pourvoir à la sûreté de mes frontiéres.

Je ne parle point de Cambrai, d'Aire & Saint Omer, parce qu'il a témoigné lui-même qu'elles me devoient demeurer ; mais je veux bien que vous lui fassiez connoître, que les Places de Bouchain, Condé, Valenciennes, Tournay & Courtrai ne me sont pas moins néceessaires. Je ne pourrois me défaire de pas une de ces quatre qui sont situées sur l'Escaut, sons ouvrir à mes Ennemis l'Artois, & mes conquêtes en Flandre au deçà de cette Riviére, qui m'ont été cedées par des Traitez de Paix, & je laisserois mes propres Etats exposez, lorsque j'assûrerois ceux de mes Ennemis. Il en est de même de Coutrai à l'égard de Lille, & je ne pourrois remettre cette Place à l'Espagne sans découvrir entiérement Lille, qui par sa puissance & par ses richesses se peut dire la Ville capitale de ce que je possede aux Païs-Bas. Si le Sieur de Beverning veut bien faire ces réfléxions, il trouvera sans doute que je ne puis songer à abandonner aucune des Places dont une partie m'a été cedée par le Traité d'Aix la Chapelle, & l'autre m'a été acquise par le droit des armes dans une Guerre que l'Espagne m'a déclarée.

Mais

Mais pour lui faire connoître, que lorſque je ſuis obligé de pourvoir en cette ſorte à la ſûreté de mes frontiéres, mon intention n'eſt pas de ne pas favoriſer, par un Traité de Paix, celles qui reſtent à l'Eſpagne, & de ne pas contribuer au déſir que témoignent les Etats, qu'il reſte quelque barriére qui les ſépare de la France; je veux bien que vous lui témoigniez, que je ne m'éloigne point de quelque échange. Que de quelque extrême conſidération que me ſoient les Places de Charleroi, Ath, & Oudenarde, je voudrois bien qu'elles paſſaſſent entre les mains des Eſpagnols, & qu'en me privant de l'avantage qu'elles me donnent d'être toûjours par elles aux portes de Bruxelles, je conſentirai qu'elles aſſûrent les Eſpagnols contre l'inquiétude qu'elles leur donnent pour la Capitale de leur Etat.

Mais en même tems que je contribuë en cette ſorte à leur commodité, j'attens qu'ils me donnent ailleurs pour ces Places un équivalent qui me ſoit également commode, tel que je le pourrai demander, & qui couvre de même les frontiéres de mon Royaume.

Vous n'aurez pas de peine à faire valoir au Sieur de Beverning, combien par cette ouverture je donne au bien de la Paix, puiſque je ne puis gueres me priver de trois places d'une plus grande conſidération qui m'ont été cedées par un Traité ſolemnel, & que j'ai forti-

fiées

fiées avec tant de dépenſe. Je ne vous ſpécifie point en particulier, quel ſera l'équivalent que j'aurai à demander. Il ſuffira que vous témoigniez au Sieur de Beverning, que je le prétens proportionné à ce que je quite, & qu'il ſoit également commode pour ma frontiére & pour mes Etats. Vous entrerez d'autant moins avec lui ſur le chapitre de la Lorraine, qu'il vous a témoigné lui-même, que ſon avis étoit, que le Prince Charles s'adreſſât directement à moi, & qu'il ſe mît en état de tenir de mes mains ce qu'il peut difficilement recouvrer par toute autre voye.

Du reſte vous ne pouviez trop entrer avec le Sieur de Beverning dans le juſte mécontentement que le Prince d'Orange témoigne des Eſpagnols, & comme il eſt fort attaché à ce Prince, vous devez prendre ſoin de lui faire connoître, que le rétabliſſement dans ſes Terres & dans ſon Etat ne ſeroit pas le plus grand avantage qu'il trouveroit dans la Paix, puiſqu'elle lui rendroit en même tems l'amitié que j'ai euë ci-devant pour lui, comme je l'ai toûjours euë pour toute ſa Maiſon. Enfin faites ſervir les ordres que je vous donne, pour faire connoître au Sieur de Beverning la confiance que je prens en lui, en lui ouvrant mes ſentimens ſur toutes les propoſitions qu'il vous a faites.

Comme le Sieur de Beverning ne vous a point touché les affaires d'Allema-

magne, je désire seulement que vous lui fassiez remarquer, que vous ne lui parlez point particuliérement des intérêts de la Suéde, parce que je prétens toûjours, que toutes choses à l'égard de cette Couronne, & pour tout ce qui regarde le reste de l'Empire, soient mises en l'état qu'elles doivent être par le Traité de Westphalie, & qu'ainsi le Roi de Suéde soit entiérement rétabli dans ce qui lui apartient. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Fontainebleau le 24. Septembre 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 24. Septembre 1677.

JE n'ai rien, Messieurs, de particulier à ajoûter à la dépêche que le Roi vous écrit. Elle vous instruira amplement des intentions de Sa Majesté, & j'ai seulement à vous donner part de la nouvelle du passage de l'Armée du Roi, sous Monsieur le Maréchal de Crequi, au de-là du Rhin. Lorsque les Ene-

nemis avoient amusé tout l'Empire des fausses espérances de voir les Armes de l'Empereur s'établir au deçà de cette riviére, l'on verra que la marche de Monsieur le Prince Charles jusqu'à Mouzon n'a servi qu'à ruiner son Armée, & que celle du Roi, aussi belle & aussi forte que jamais, va encore paroître au milieu de l'Allemagne.

Les choses ne succédent pas en Flandre avec moins de gloire pour les Armes de Sa Majesté. Les Ennemis ne sont occupez depuis la levée du Siége de Charleroi, qu'à manger leur propre païs, & la Campagne finira en cette sorte.

Je suis, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 24. *Septembre* 1677.

Nous n'avons rien cet ordinaire, Monsieur, qui mérite de vous être mandé. Monsieur le Nonce & Monsieur Jenkins sont venus nous demander une réponse sur l'affaire de Lorraine, & nous ont fait entendre en même tems, que Monsieur le Président Canon avoit été leur faire cette instance de sa part, sans

ſans faire préſenter ſon Mémoire par les Ambaſſadeurs de l'Empereur, comme il avoit fait juſqu'à cette heure. Nous avons tenu de nôtre côté la même conduite que nous avons toûjours euë dans cette affaire, & nous avons inſiſté à ce que les Ambaſſadeurs de l'Empereur & autres eûſſent à reconnoître l'Envoyé de Monſieur de Strasbourg, dont juſqu'à préſent on n'a point voulu recevoir le Pleinpouvoir, ni admettre la viſite. C'eſt ſur quoi nous nous renfermerons, juſqu'à ce que nous ayons réponſe ſur la Copie du Mémoire de Mr. de Strasbourg que nous vous avons envoyé. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

L E T T R E

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 28. *Septembre* 1677.

COmme il ne s'eſt rien paſſé, Monſieur, dans nôtre Négociation depuis les derniéres Lettres que nous nous ſommes donné l'honneur d'écrire au Roi & à vous, celle-ci ne ſera que pour vous informer des difficultez qui naiſſent ſur le ſujet des Cérémonies, & qui ont empêché juſqu'à préſent que Monſieur le Comte Anthoine, premier Ambaſſadeur de Dannemarc, n'ait fait noti-

fier

fier ſon arrivée. Il nous paroît, par plusieurs diſcours que Monſieur Hœugh, ſon Collégue, & Madame Hœugh ont tenus, qu'il a deſſein de ſe prévaloir du peu de diſtance qu'il y a de ſa Maiſon à celle du premier de nous, pour nous faire avertir les premiers, recevoir nôtre viſite avant celle des Ambaſſadeurs d'Eſpagne, & nous la rendre de même. Nous tâcherons d'en tirer des aſſûrances plus poſitives, avant que de prendre nos réſolutions ſur ce qui regarde la Médiation, dont nous croyons qu'il eſt d'autant plus de l'intérêt de Sa Majeſté de maintenir le privilége, que ſi Monſieur Jenkins y laiſſoit donner atteinte, en admettant quelque expédient pour laiſſer paſſer les Impériaux devant lui, comme ſa foibleſſe nous le fait apréhender, nous nous trouverions réduits, ou à ſouffrir une diſtinction des Impériaux à nous, trop préjudiciable à la dignité de Sa Majeſté, ou à refuſer à l'avenir aux Ambaſſadeurs d'Angleterre les honneurs que nous avons conſenti juſqu'à préſent de rendre à la Médiation, & ne nous défendre de voir ledit Comte Anthoine, que ſur ce qu'il auroit vû le Sieur Jenkins avant nous. Ainſi, Monſieur, pour éviter l'un & l'autre de ces inconvéniens, nous avons cru devoir fortifier Monſieur Jenkins, en lui faiſant eſpérer, que, quelque ſatisfaction que Monſieur le Comte Anthoine nous pût donner, nous ne le verrions point, que lui Monſieur Jenkins n'eût

n'eût aſſûrance d'être viſité devant les Impériaux. Cela a produit juſques ici une partie de l'effet que nous nous en promettions, en ce que ledit Sieur Jenkins n'a admis aucun tempérament pour laiſſer paſſer les Impériaux devant lui; mais comme il n'a pas oſé donner une négative abſoluë, & qu'apparemment il aura laiſſé entendre, qu'il en écriroit au Roi ſon Maître, toutes choſes demeureront encore en ſuſpens, & nous donneront peut-être le tems d'apprendre les intentions du Roi ſur les cas qui pourront arriver. Le premier, qui ne recevroit pas de difficulté, ſeroit que Monſieur le Comte Anthoine, au lieu d'attendre la viſite de Monſieur Jenkins, l'allât viſiter le premier en Cérémonie, comme les Anglois en uſerent à Cologne envers les Suédois Médiateurs, & qu'enſuite il reçût la viſite des Impériaux & la nôtre, puis celle d'Eſpagne & des autres Ambaſſadeurs. L'autre, que ne voulant pas donner ſatisfaction à Monſieur Jenkins malgré les Impériaux, il offrît de nous voir immédiatement après ceux-ci. Sur quoi nous venons de vous dire, Monſieur, les inconvéniens, & l'engagement dans lequel nous nous ſommes mis envers ledit Sieur Jenkins pour les éviter. Le troiſiéme & le plus embaraſſant pour nous ſeroit, que ledit Sieur Jenkins eût ordre de ſe contenter d'être viſité immédiatement après les Impériaux, & que du reſte on offrît de nous voir

avant

avant les Espagnols, & tous autres Ambassadeurs des Rois. Le dernier seroit, que ledit Comte Anthoine se contentât des visites qu'il a faites *incognitò* à ses Alliez, & qu'il a reçûes de même, & ne voulût avoir d'autre Commerce avec nous, que celui de nous voir dans les Assemblées publiques qui se font chez les Dames; auquel cas il vous plaira nous faire sçavoir, si Sa Majesté désire que nous lui fassions entendre, que nous ne pourrions souffrir qu'il s'y trouvât, lorsqu'elle se tient chez l'un de nous.

Monsieur Hyde arriva hier au soir, mais comme il y a lieu de croire qu'il prétendra, & avec raison, que ce retour n'est qu'une continuation d'Ambassade qu'il a déja commencé, il ne donnera lieu à aucun embarras.

Monsieur de Barillon nous ayant informé du peu de succès qu'a eu l'artifice dont les Espagnols se sont servis, pour faire croire au Roi de la Grande Bretagne que la France vouloit éluder sa Médiation, par une Négociation à Rome entre le Duc d'Estrées & Monsieur le Marquis Del-Carpio ; & que Monsieur Jenkins, sans nous en rien dire, avoit écrit, que Messieurs le Marquis de los Balbasez & Dom Pedro Ronquillo lui avoient donné le même avis : nous avons cru, que comme il nous importe beaucoup que ce Ministre & ses Collégues n'envoyent pas si cruëment

à

à l'avenir au Roi leur Maître les avis que leur donnent nos Ennemis, ou plûtôt les finesses dont ils se servent pour donner à Sa Majesté Britannique quelque soupçon du procédé de la France, il étoit à propos de lui dire, comme nous fîmes hier, après lui avoir répété toutes les raisons que nous avons de préférer la Médiation du Roi son Maître à toute autre, que nous espérions de son équité, qu'il voudroit bien s'éclaircir avec nous de ce qui leur pourroit être dit à l'avenir par nos Ennemis, au préjudice de la sincérité des intentions de Sa Majesté, comme nous consentions aussi qu'il en usât avec les Ministres des Alliez sur les faits que nous avancerions qui les pourroient regarder; lui faisant entendre, que par ce moyen il pourroit ajoûter aux avis qu'il donneroit au Roi son Maître, l'aveu ou la contradiction des Parties, & les raisons que les uns & les autres pourroient alleguer pour faire voir ou la probabilité ou l'impossibilité du fait. Quoiqu'il nous ait répondu fort honnêtement, néanmoins, si Sa Majesté Britannique ne lui témoigne, qu'elle trouve raisonnable la conduite que nous lui demandons, il pourroit bien continuer d'agir comme il a fait. C'est pourquoi nous en écrivons à Monsieur de Barillon, afin qu'il fasse aprouver nos raisons où il est. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 1. *Octobre* 1677.

SIRE,

La dépêche dont il a plû à Vôtre Majesté de nous honorer du 24. du mois passé, nous ayant donné moyen de répondre précisément aux principales propositions qui nous avoient été faites par Mr. de Beverning, nous lui avons prémiérement fait connoître, que Vôtre Majesté voulant bien convenir des Articles du Traité de 1662. qui ont réglé la Navigation & le Commerce entre vos Sujets & ceux des Etats Généraux, il suffisoit de les renouveller dans celui de Paix que nous ferons, sans y rien ajoûter: & nous nous sommes servis de toutes les raisons que Vôtre Majesté nous réïtere par cette même dépêche, pour lui persuader que la fixation qu'il demande des droits imposez sur les marchandises de Hollande, ne peut être en quelque maniére que ce soit stipulée dans un Traité. Nous lui avons aussi fait valoir, autant que nous le devons, les bons effets que Messieurs les

Etats Généraux peuvent attendre de l'amitié de V. M., & tous les avantages qui leur reviendroient & pour leur Commerce, & pour tout ce qui regarde le bien du Gouvernement, lorſqu'ils finiroient une Guerre qui les accable, & qu'ils prendroient une confiance entiére en vôtre protection. Il nous a avoüé, que rien ne pouvoit être plus utile à ſes Maîtres & à Monſieur le Prince d'Orange, que de rentrer dans les bonnes graces de V. M., & que s'ils avoient repris une fois les mêmes liaiſons qu'ils ont eu autrefois, il ne faloit pas craindre qu'ils s'en départiſſent jamais de leur propre mouvement; mais que ce ne ſeroit pas regagner l'honneur de vôtre amitié, ſi V. M. ne leur en vouloit faire reſſentir les mêmes effets dont ils ont joüi ci-devant: que leurs Marchandiſes qui ne payoient avant 1662. que trois livres de droits, en payent à préſent juſqu'à huit livres; que ces impoſitions ne ſe peuvent maintenir ſans une interdiction totale de leur Commerce, ſur lequel il eſt impoſſible d'établir une bonne correſpondance: que ſes Maîtres ne prétendoient pas ôter à V. M. la liberté d'augmenter les impoſitions lorſquelle le jugeroit à propos, mais que ſi elle vouloit bien s'expliquer ſeulement ſur la grace qu'elle avoit deſſein de leur faire, il trouveroit bien les expédiens de l'aſſûrer, ſans rien ſtipuler dans le Traité qui pût donner la moindre

dre atteinte aux droits des Souverains: qu'enfin un Traité de Commerce étoit entiérement inutile, si V. M. n'avoit la bonté d'aporter quelque modération à l'excès des droits qui sont imposez sur les Marchandises de Hollande, ensorte que l'on puisse faire voir dès à présent aux Marchands, qu'en les portant en France ils y pourront trouver quelque profit: qu'il nous prioit encore d'en écrire à V. M., & de sçavoir ce qu'on pourroit promettre de positif aux Etats Généraux, & quelle diminution elle voudroit bien accorder d'elle même & sans stipulation dans un Traité.

Qu'à l'égard de l'Imposition des 50. sols par Tonneau, quoique Vôtre M. n'en veuille point accorder la suppression, au moins nous ne lui avons pas ôté toute espérance qu'elle ne voulût bien remédier, par quelque bon réglement, aux abus dont ils nous ont déja fait plainte, & qui n'aporteroient gueres moins de dommage à leur Commerce que l'augmentation des impositions. Nous n'avons répondu à ces pressantes instances qu'en termes généraux, suivant les ordres de V. M., lui remontrant seulement, qu'il n'y a aucun Traité que la France ait fait avec les Etats Généraux, dans lequel on ait fixé les droits qui sont imposez sur les Marchandises étrangeres; qu'ainsi la demande qu'il nous faisoit étoit toute nouvelle, & auroit des conséquences trop préjudiciables à V.

 M.

M. pour pouvoir être accordée, mais que les Etats Généraux devoient prendre confiance en l'honneur de vôtre Amitié, & que dans la suite du tems ils s'en trouveroient bien.

Nous lui avons même promis d'écrire encore à V. M. pour un nouveau réglement sur la levée du droit de 50. sols par Tonneau, afin d'adoucir par cette espérance le chagrin qu'il nous a témoigné de ne pouvoir rien obtenir de la diminution qu'il demande des impositions.

Nous sommes passez ensuite à l'examen des conditions qu'il nous a proposées pour former la Barriére, qu'il soûtient toûjours être autant nécessaire à la sûreté de la Hollande, qu'à la conservation de ce que l'Espagne possede encore aux Païs-Bas. Nous lui avons insinué sur tout cela les sentimens de V. M., en la même maniére qu'elle nous a préscrit, & nous lui avons fait valoir, autant que nous devions, l'importance des Places qu'elle veut bien échanger pour la facilité de la Paix, & dans un tems que l'heureux succès de ses Armes, la retraite de ses Ennemis, & les espérances presque certaines de plus grands avantages dans la continuation de la Guerre, la devoient obliger à regarder ce qui peut le plus incommoder ses Ennemis, si elle ne préféroit le bonheur de la Chrêtienté aux propres intérêts de sa Couronne. Nous l'avons informé

aussi

auſſi de tous les bons ſentimens qu'elle témoigne avoir pour Monſieur le Prince d'Orange, & combien il ſe devoit promettre de l'affection de V. M. lorſqu'il ſe mettraen état de l'acquerir. Nous avons ajoûté, que comme il ſçait mieux que perſonne tous les mécontentemens que les Eſpagnols donnent à ce Prince, nous ne lui diſions point tout ce qui en étoit venu à nôtre connoiſſance; qu'auſſi bien ce que l'on nous raportoit de leur ingratitude & calomnies contre ce Prince, eſt ſi extraordinaire, que quelque adouciſſement que nous pourrions y donner, il paſſeroit pour exageration; mais que nous pouvions l'aſſûrer que cela n'avoit en rien diminué de l'eſtime que V. M. a pour Monſieur le Prince d'Orange, & qu'elle eſt aſſez perſuadée qu'il a tout le mérite néceſſaire pour acquerir une haute réputation, s'il étoit dans le même parti que ſes Prédéceſſeurs ont toûjours ſuivi.

Monſieur de Beverning nous a témoigné, qu'avant que d'entrer ſérieuſement dans la diſcuſſion des conditions qui peuvent faire la Paix entre la France & l'Eſpagne, il feroit bien aiſe de ſçavoir prémiérement ce que V. M. veut faire en faveur des Etats Généraux; que cependant il ne pouvoit s'empêcher de nous dire, que ſi V. M. ne remettoit que les places de Charleroi, Ath, Oudenarde, entre les mains de Eſpagnols, on pouvoit bien compter ces Places-là &

 tout

tout ce qui reſte au Païs Bas entre les mains des Eſpagnols pour perdues dès la prémiére Guerre que V. M. recommenceroit contre cette Couronne: qu'on auroit bien de la peine à obtenir de la Maiſon d'Autriche la ceſſion de la Franche Comté; que les Eſpagnols y pourroient bien conſentir, mais que l'Empereur s'y oppoſeroit fortement, & qu'il étoit même ſur le point de faire un Traité avec les autres, pour les empêcher de céder cette Province. Il nous a demandé auſſi, ce que V. Majeſté vouloit faire pour le rétabliſſement des Suédois, & quelle ſatisfaction elle vouloit bien donner au Prince Charles. Nous lui avons répondu ſur l'un & ſur l'autre point, ſuivant les derniéres inſtructions de V. M., & nous ne l'importunerons point de toutes les conteſtations que nous avons eu, touchant les réponſes que les Miniſtres de ce Prince nous demandent, & les inſtances que nous faiſons en faveur de Monſieur de Strasbourg, parce que ce ne ſeroit qu'une répétition de ce que nous avons ci-devant écrit à V. M. & à Monſieur de Pomponne: mais à l'égard de la Franche-Comté, nous avons fait connoître à Monſieur de Beverning, qu'il n'y avoit point de Traité qui pût ôter à V. M. cette Province, qui lui eſt ſi légitimement acquiſe par le droit des Armes, & pour ainſi dire adjugée par un commun conſentement des Princes de l'Europe, qui en

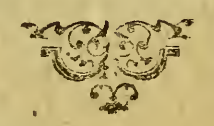
en conviennent la plûpart, & ſur-tout Meſſieurs les Etats Généraux, ainſi qu'il nous l'avoit lui-même témoigné; il en eſt auſſi demeuré d'accord, & nous lui avons fait connoître enſuite, que nous n'aurions jamais cru (comme il eſt vrai) que V. M. eût bien voulu conſentir à l'échange d'une place auſſi conſiderable qu'eſt Charleroi, non ſeulement pour incommoder, mais auſſi pour défendre & maintenir tout ce qu'elle poſſede au delà de la Sambre vers la France. Nous lui avons fait auſſi conſiderer Ath, comme la plus fortifiée de l'Europe, & en général toutes ces trois places, jointes avec Mons & Namur & toutes les autres qui reſtent aux Eſpagnols, comme la plus forte & la plus ſûre Barriére qu'ils peuvent déſirer, quand ils voudront demeurer ſur la défenſive & ne point attaquer, comme ils ont fait contre la foi des Traitez, les Etats qui apartiennent à V. M.

Voilà, Sire, en ſubſtance quelle a été nôtre Conférence avec ce Miniſtre, & nous ſommes convenus enſemble de ne parler aux Médiateurs que de ce qui regarde le Commerce, & de tenir le ſurplus ſecret. Cependant, Sire, il nous a paru par tous les diſcours de ce Miniſtre, qu'il n'a pas deſſein d'avancer fort la Négociation avec l'Eſpagne, qu'il ne ſoit aſſûré de ce qui regarde la ſatisfaction de ſes Maîtres au ſujet du Commerce, & nous croyons même que l'in-

quiétude qu'a Monſieur le Comte d'O-xenſtiern de ce qui ſe paſſe entre nous & ledit Sieur de Beverning, pourra bien nous faire quelque obſtacle: car ce prémier eſt venu trouver l'un de nous ce matin, & lui a dit par une eſpéce de confidence, que ledit Sieur de Beverning lui avoit fait entendre, que ſes Maîtres avoient deſſein de traiter ſéparément avec la France & la Suéde; mais qu'ils voudroient ſçavoir auparavant quels avantages ils pouvoient eſpérer de V. M. dans ce détachement des intérêts de leurs Alliez; ſi Elle voudroit bien leur accorder la Barriére qu'ils demandent, & même confier à leur garde les Places qui leur donnent le plus de jalouſie, juſqu'à ce que les Eſpagnols ſoient convenus des conditions dont V. M. ſe pourroit ſatisfaire. Comme cette propoſition eſt fort déraiſonnable, on n'y a auſſi répondu que par des diſcours généraux, tant ſur la fermeté avec laquelle V. M. veut inſiſter au rétabliſſement des Traitez de Weſtphalie, que ſur les intérêts que nous avons les uns & les autres de rejetter toutes ces propoſitions ſous main, que nos Ennemis ne font que pour donner jalouſie aux Médiateurs, ainſi que nous l'avons reconnu depuis peu, au ſujet des propoſitions faites par Monſieur le Marquis Del-Carpio à Monſieur le Duc d'Eſtrées; & enfin on a fini cet entretien par des raiſonnemens fort vagues, dont il eſt inutile

tile de fatiguer Vôtre Majesté, & par des remercîmens de cette prétenduë confidence. Mais il y a lieu de craindre, que les espérances que le Comte d'Oxenstiern donne à nos Ennemis, que Vôtre Majesté se relâchera en faveur de la Suéde d'une partie de ses prétensions, nous fera trouver beaucoup de difficultez dans nôtre Négociation.

Monsieur Duker ne nous a pas encore mis en main sa proposition, & nous ne l'en pressons point aussi, parce que nous sçavons par Monsieur de Beverning, que lorsque nous la voudrons bien présenter nous mêmes, si tous les Alliez sont de son avis, ils ne feront aucune difficulté de la recevoir & d'y répondre, ce qui nous ôteroit tout sujet de différer plus long-tems à donner quelque réponse à la demande du Prince Charles. Mais, comme Vôtre Majesté nous ordonne de présenter nous-mêmes cette proposition de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, & qu'elle en sçait mieux que nous, & les conséquences, & ce qu'elle a résolu de faire sur ce sujet, c'est à nous à exécuter sans delai les ordres qu'elle nous donne. Nous sommes, &c.



LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 1. *Octobre* 1677.

NOus répondons, Monsieur, par nôtre dépêche au Roi, à celles que nous reçûmes hier de Sa Majesté & de vous, en date du 20. & 24. Septembre. Vous jugerez bien par le compte que nous vous rendons de nôtre entretien avec Monsieur de Beverning, qu'il lui faut laisser un peu de tems pour digérer nos propositions ou réponses, & sçavoir les sentimens de Monsieur Fagel & même de Monsieur le Prince d'Orange, qui doit arriver au prémier jour à la Haye, s'il n'y est déja. Il nous a parû dans cette visite, que la disposition qu'il témoigna dans la derniére qu'il rendit il y a quelque tems à l'un de nous, à se désister, en cas de nécessité, d'un Traité de Commerce, étoit apparemment pour obliger par-là S. M. d'accorder quelque diminution des droits d'Entrée; car on ne peut pas appuyer une demande avec plus de chaleur qu'il soûtint hier celle-ci, qu'il nous a fait voir comme une condition sans laquelle il n'y avoit pas lieu d'espérer un bon accommodement entre nous. Nous ne lui avons pas cepen-

pen-

pendant laiſſé la moindre eſpérance de rien obtenir de plus ſur cette matiére, que les aſſûrances pour ſes Maîtres, de recevoir à l'avenir toutes ſortes de marques de l'amitié de V. M. lorſqu'ils ſeroient reconciliez avec Elle.

Monſieur Hœugh dit hier à l'un de nous, que Monſieur le Comte Anthoine eſt toûjours dans le même embarras ſur la maniére de commencer ſes viſites; que les Impériaux ne peuvent ſeulement ſouffrir la propoſition de la rendre avant eux aux Médiateurs Anglois; que ceux-ci ne ſe veulent pas auſſi départir de l'honneur que l'uſage & le commun conſentement des Ambaſſadeurs des Rois leur ont déferé, à cauſe de la Médiation, & qu'ainſi ledit Comte Antoine ſeroit réduit à attendre les ordres du Roi ſon Maître. Il a propoſé pour expédient une feinte abſence des Impériaux & Anglois, qui n'eſt agréée ni des uns ni des autres, puis une viſite *Incognito* à ceux-ci, qui ne les accommode non plus que nous. Il nous a dit auſſi, qu'on prétendoit bien nous ſatisfaire en ce qui nous regarde, & ſur cette aſſûrance nous avons propoſé l'expédient de voir les Ambaſſadeurs d'Angleterre avant que d'en être viſité, puis recevoir les viſites des Impériaux, de nous & enſuite des autres, ce qui paroît agréer aux Ambaſſadeurs de Dannemarc, & apparemment ſatisferoit le Roi d'Angleterre, quoique ſes Ambaſſadeurs ne ſçachent pas encore ſes ſenti-

mens ſur cette ouverture, mais les Impériaux ſont ſi difficultueux, qu'ils réjettent toute ſorte d'expédiens. Les intérêts de Sa Majeſté, qui n'admet point de diſtinction entre ſes Ambaſſadeurs & ceux de l'Empereur, touchent auſſi tous les autres Ambaſſadeurs des Rois; mais les Danois craignent de choquer l'Empereur, à qui ils réconnoiſſent devoir beaucoup. Ainſi cette difficulté durera aſſez de tems pour recevoir vos avis, ſur ce que nous nous ſommes donnez l'honneur de vous écrire l'ordinaire dernier. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

Ajoûté.

Depuis nôtre Lettre écrite, Monſieur Hulſt, Secrétaire de l'Ambaſſade d'Hollande, eſt venu dire à l'un de nous, que la réponſe que nous fimes hier à Monſieur de Beverning ne lui laiſſoit pas grande eſpérance d'accommodement, puiſque ſur ce qui régarde la diminution des droits impoſez ſur les marchandiſes d'Hollande, nous ne lui donnons aucune ſatisfaction; & qu'à l'égard des abus qui ſe commettent dans la levée des droits de 50. ſols par Tonneau, nous n'avons point encore reçû le réglement qu'il demande depuis ſi long-tems; & qu'à moins d'être aſſûrez d'une diminution effective deſdites impoſitions ſur leurs Marchandiſes, ils ne peuvent entrer dans aucun Traité de Com-

Commerce avec nous : qu'il nous laiſſe à juger le mauvais effet que cela pourra produire parmi les Etats Généraux, lorſqu'ils s'aſſembleront pour convenir du fonds pour la Campagne prochaine, & que quelque bien intentionné que ſoit pour la Paix Monſieur le Prince d'Orange, il pourroit changer de ſentiment lorſque ce fonds ſeroit fait, & les Etats n'étant plus maîtres de l'argent, n'auroient plus les moyens de l'obliger à faire la Paix. Nous avons cru, Monſieur, qu'il étoit de nôtre devoir de vous rendre compte de ces particularitez, ſur leſquelles ledit Secretaire nous fait entendre que Monſieur de Beverning attendra réponſe auparavant que d'aller à la Haye, quoiqu'il eût fait deſſein de partir cette ſemaine, s'il eût eu quelque choſe de plus poſitif à dire aux Etats ſur le Commerce.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 5. Octobre 1677.

NOus avons, Monſieur, peu de choſes à vous mander pour cet ordinaire; quoique nous ayons écrit par le dernier, que nous rémettrions ſans delai entre les mains de Meſſieurs les Médiateurs les propoſitions du Sieur Duker,

Envoyé de Monſieur de Strasbourg, nous avons néanmoins jugé à propos, à ſon inſtance même, de retarder juſqu'à ce qu'on ait agréé ſon Pouvoir, d'autant plus que cela nous donne un tems plus long pour répondre aux propoſitions de Monſieur le Prince Charles. Le Sieur Duker nous a donné le préſent Mémoire de Monſieur l'Evêque de Paderborn, dont nous vous envoyons la Copie.

Monſieur le Prince d'Orange eſt arrivé le 29. du paſſé à Honſlaerdyk, & ſe prépare à partir dans quatre ou cinq jours pour l'Angleterre. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

LETTRE

Du Roi à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 7. Octobre 1677.

MOn Couſin, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux. La ſeule réponſe que j'ai à rendre à ce que vous m'avez fait ſçavoir par vôtre Lettre du 28. du mois paſſé, regarde la conduite que vous avez à tenir dans les viſites que le Comte Anthoine, prémier Ambaſſadeur de Dannemarc, aura à rendre à ſon arrivée à Nimegue. Je dois croire que le Sieur Jenkins ne ſera pas aſſez foible, de ſe priver d'un rang qui lui a été déféré, com-

comme Médiateur, par un consentement unanime, & qui lui attribuë sans conséquence d'être visité avant tous les Ambassadeurs des Parties intéressées. Ainsi j'ai fort approuvé, que pour le fortifier dans ce qu'il se doit à lui-même, vous vous soyez offerts de ne point visiter le Comte Anthoine, s'il visitoit les Impériaux avant lui. Il importe à l'Angleterre, autant qu'au repos de l'Assemblée, que ce qui a été observé jusqu'à cette heure, touchant les Cérémonies, ne soit point troublé. Les Ambassadeurs de l'Empereur ne peuvent être distinguez des autres, sans renverser un ordre qui a paru si nécessaire, & ils ne pourroient établir cette prétension sans marquer un dessein trop manifeste de brouiller. Vous ne pouvez avec trop de soin soûtenir le Sieur Jenkins sur ce qu'il se doit à lui-même; mais comme il ne prendra pas sans doute, de lui seul, un parti contraire à ce qui s'est pratiqué jusqu'à cette heure, il est comme impossible que les ordres qu'il recevra du Roi son Maître ne l'obligent à demander d'être visité devant les Impériaux. Je charge le Sieur Barillon de parler de cette affaire au Roi d'Angleterre, afin qu'il ordonne à ses Ministres de maintenir sa Médiation dans tout le rang qui lui a été déféré.

C'est ce qui me fait croire, que vous ne serez pas réduits à la nécessité de refuser la visite du Comte Anthoine, si, lorsque Monsieur Jenkins auroit souffert qu'il

qu'il vît les Ambaſſadeurs de l'Empereur devant lui, il le viſitoit devant vous. C'eſt toutefois ce dont vous ne pourriez-vous diſpenſer, puiſque ſi l'ordre qui a été admis pour la Médiation étoit une fois rompu, il faudroit vous remettre dans celui qui eſt naturel, & qui n'admet rien entre vous & les Impériaux.

Pour les expédiens que vous propoſez, il n'y auroit pas ſans doute de difficulté, que ſi le Comte Anthoine, à l'exemple de ce qui s'étoit pratiqué à Cologne par les Anglois, viſitoit d'abord le Sieur Jenkins, il reçût enſuite la viſite des Impériaux, la vôtre & celle des autres Ambaſſadeurs.

Il n'en eſt pas de même du ſecond que vous marquez, qu'en cas que l'Ambaſſadeur de Dannemarc ne voulût pas voir le prémier celui d'Angleterre, il reçût, ſans l'avoir vû, la viſite des Impériaux, & la vôtre enſuite: mon intention ſeroit en ce cas, qu'en refuſant ſa viſite, vous vous déclaraſſiez non-ſeulement en faveur de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, mais en faveur même des régles de l'Aſſemblée, qui ſeroient violées ſi les prémiéres viſites n'étoient pas renduës aux Médiateurs.

Pour ce qui eſt du dernier tempérament que vous propoſez, que le Comte Anthoine, ſe contentant des viſites qu'il a faites incognito à ſes Alliez, & qu'il en a reçû de même, ſe trouvât dans les Aſſemblées publiques qui ſe font chez les

les Dames, & qui reviennent tour à tour chez l'un de vous; il y paroît peu d'inconvénient, pourvû qu'il n'eût notifié ſon arrivée à perſonne, pas même aux Médiateurs, que ceux-ci n'en fiſſent point paroître de mécontentement, & qu'ainſi il agit purement comme un particulier. Mais c'eſt un parti qu'il y a peu d'apparence qu'il prenne, & le Roi ſon Maître ne permettra pas que le Chef de ſon Ambaſſade ne paroiſſe dans une Aſſemblée ſi célébre avec toutes les formes & dans toutes les Cérémonies qui ont été obſervées à l'égard des autres Ambaſſadeurs. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde, & vous, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Verſailles le 7. Octobre 1677.

LETTRE

De Monſieur de Pomponne, à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 7. *Octobre* 1677.

LA dépêche du Roi, que je vous envoye, répond ſi amplement, Meſſieurs, à celle du 28. du mois paſſé qu'il vous a plû de m'écrire, que vous jugez aſſez que je n'ai rien à y ajoûter. Vous aurez à cette heure Monſieur Hyde à Ni-

Nimegue. Tout le monde regarde le retour de Monſieur Temple comme capable de vous donner plus d'affaires, mais la principale attention eſt ſur le voyage de Monſieur le Prince d'Orange en Angleterre. Il y eſt attendu vers le 15. de ce mois. On ne voit pas bien quel peut être le ſujet qui l'y méne; mais il ne paroît pas juſqu'à cette heure qu'il ait entrepris cette Courſe de concert avec les Ambaſſadeurs d'Eſpagne.

La Campagne finit de toutes parts à la gloire de Sa Majeſté, & Monſieur le Maréchal de Crequi met les Impériaux en état de perdre la penſée qu'ils avoient euë d'établir des quartiers au deçà du Rhin. Il eſt à ſouhaiter que la ceſſation d'armes, que la ſaiſon va faire preſque naturellement, ſoit portée bien loin par vos ſoins, & que la Paix ſoit vôtre ouvrage durant cet hyver. Je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 8. *Octobre* 1677.

LA viſite que Monſieur le Nonce vient de nous rendre, fera, Monſieur, tout le ſujet de nôtre Lettre pour cet ordinai-

naire, ou plûtôt nous ne nous donnons l'honneur de vous écrire, que pour accompagner le Mémoire qu'il nous a mis entre les mains, qui contient prémiérement un renouvellement d'inſtances en faveur de Monſieur le Prince Charles, & finit par une offre d'entrer dans la diſcuſſion des voyes que nous jugerons les plus propres pour parvenir promptement à la Paix, qui eſt proprement réduire en peu de mots toutes les tentatives qu'ils nous ont déja faites, pour nous obliger à parler les premiers & à propoſer.

Meſſieurs les Médiateurs viennent auſſi nous rendre viſite, mais nous n'aurons le tems de vous en rendre compte que par le premier ordinaire. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

LETTRE

Du Roi à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 9. *Octobre* 1677.

MOn Couſin, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux. Comme vôtre dépêche du premier de mois, qui me rend compte de l'entretien que vous avez eu avec le Sieur de Beverning, me fait voir que ce Miniſtre s'eſt attaché principalement aux conditions qui regardent les

les Etats Généraux, & qu'il avoit témoigné peu d'empressement de traiter sur celles d'Espagne, lorsqu'il ne seroit pas satisfait sur cet Article, j'ai cru vous devoir mettre en état de lui répondre plus particuliérement sur le point de la diminution des droits d'Entrée dans mon Royaume.

C'est pour ce sujet, que, comme il avoit témoigné attendre la réponse que je vous pourrois faire, avant que de se rendre à l'Assemblée des Etats d'Hollande, je trouve bon que vous lui témoigniez, que j'ai vû avec satisfaction le désir qu'il vous avoit fait paroître que ses Maîtres rentrassent dans leur prémiére amitié avec moi; que j'ai été touché des assûrances qu'il vous a données, qu'ils étoient dans le dessein de reprendre les liaisons anciennes qui ont été si utiles à leur République; que pour leur donner des marques de mon affection dans ce qui peut concerner le bien de leur Etat, & même dans ce qui regarde le Commerce, qu'ils en considerent comme le prémier fondement, je veux bien avoir égard au besoin extrême qu'ils m'ont fait paroître, que je voulusse, pour le maintenir, diminuer les droits d'entrée dans mon Royaume.

C'est pour ce sujet que je trouve bon que vous assûriez le Sieur de Beverning, que je voudrai bien, après la Paix, remettre aux sujets des Etats Généraux le tiers desdits droits portez par le Tarif de 1667.

1667. qui contient les marchandiſes qui ſont manufacturées en Hollande, & qui ſont ordinairement aportées dans mon Royaume par les Hollandois. C'eſt ce que vous devez lui dire précifément en ces termes, mais de bouche ſeulement, & en lui faiſant voir, que rien de ce que je veux faire en ce point pour favoriſer les Etats Généraux ne peut être mis par écrit, ni entrer dans un Traité, par les raiſons que vous lui avez ci-devant aportées. Vous n'oublierez rien auſſi pour lui faire bien connoître, combien eſt conſiderable cette preuve que je veux bien leur donner de mon affection, & vous continuerez à lui faire enviſager, qu'ils en peuvent eſpérer dans toutes les autres choſes de nouveaux témoignages, lorſque par la Paix ils auront pleinement rétabli l'alliance ſincére qu'ils ont toûjours euë avec moi.

Comme le Sieur de Beverning a touché particuliérement cet Article avec vous, & qu'il le regarde comme un préalable à diſcuter les conditions qui touchent l'Eſpagne, vous n'ajoûterez rien aux ouvertures que vous lui avez déja faites touchant cette Barriére ſur laquelle les Etats inſiſtent ſi fort, & attendrez que de lui-même, comme il y de l'apparence, il reprenne cette matiére.

Ce que je regarde en ceci principalement, eſt de flatter les Etats par leur propre avantage, & de les arracher en quel-

quelque ſorte par-là de l'attachement où ils ſont avec l'Eſpagne.

Pour ce qui touche le moyen de remédier aux abus dont ils ſe plaignent pour l'exaction des 50. ſols par Tonneau, bien que je ne vous en envoye pas un Mémoire précis, qui n'a pû encore être prêt, vous pouvez aſſûrer le Sieur de Beverning, que mon intention eſt telle qu'il la peut déſirer ſur ce ſujet, & que voulant ſeulement la continuation d'un droit qui eſt établi par le Traité de 1662. je donnerois des ordres ſévéres, pour empêcher les exactions qui pourroient ſe gliſſer par les Commis dans la perception qu'ils en font. Si, lorſque vous recevrez cette dépêche, vous n'avez point encore remis aux Médiateurs le Mémoire de Monſieur l'Evêque de Strasbourg, mon intention eſt que vous laiſſiez ce ſoin au Sieur Duker. Peut-être que les Miniſtres de l'Empereur feront difficulté de reconnoître ſon Miniſtre, mais c'eſt par-là même que j'ai changé ma prémiére réſolution, parce que ce me ſera une occaſion de porter plus loin les réponſes qu'ils preſſent pour le Prince Charles. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde, & vous, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Verſailles le 9. Octobre 1677.

LET-

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 9. Octobre 1677.

LA derniére dépêche, Messieurs, que le Roi vous a écrite, vous aura fait voir amplement ses intentions sur ce qui regarde la visite de l'Ambassadeur de Dannemarc. Ainsi je n'ai rien présentement à y ajoûter.

Sa Majesté a bien voulu accorder la continuation du Passeport qui vous a été demandé pour le Gentilhomme de Monsieur de Ronquillo, & je le joins à cette Lettre. Je suis, Messieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 12. Octobre 1677.

SIRE,

Dans la même audience dans laquelle Monsieur le Nonce nous donna le Mé-

Mémoire des Alliez que nous avons envoyé par le dernier ordinaire, il nous remit entre les mains un écrit qui regardoit les intérêts de Monſieur l'Evêque de Strasbourg. Nous fûmes fort ſurpris d'y voir, qu'on nous imputoit d'avoir déclaré à Meſſieurs Berkley & Jenkins, que Monſieur de Strasbourg n'étoit point Allié de Vôtre Majeſté; mais comme Monſieur le Nonce étoit déja parti lorſque nous lûmes ce Mémoire, & que les Ambaſſadeurs d'Angleterre alloient entrer, nous voulûmes attendre ce qu'ils nous diroient avant de rien déterminer. Ils étoient chargez, Sire, des mêmes écrits, ce qui les mettoit dans un fort grand embarras, dans lequel, ſi nous l'oſons dire, la timidité de Monſieur Jenkins les a jettez; car les Alliez lui ayant déja dit, il y a environ deux mois, qu'il leur avoit témoigné le 20. Janvier, que nous lui avions déclaré que Monſieur de Strasbourg n'étoit point vôtre Allié, & ce Miniſtre ayant trouvé dans ſon protocole tout le contraire, & qu'une des principales raiſons qui nous avoit fait inſiſter ce jour-là à ne vouloir point qu'on mît dans les Pouvoirs la faculté de traiter ſeulement pour les Alliez à préſent en guerre, étoit à cauſe que cette clauſe nous excluëroit de traiter pour Monſieur l'Evêque de Strasbourg, qui étoit allié de Vôtre Majeſté, & qui n'étoit pas en guerre; il rendit bien le témoignage qu'il

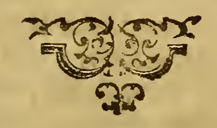
qu'il devoit à la vérité de ce que nous avions dit; mais il ne le fit pas avec assez de force pour empêcher les Alliez de reprendre aujourd'hui les mêmes raisons, & de le charger lui-même de nous les dire. Il est vrai, Sire, qu'ils lui avoient donné le papier tout écrit, & qu'il l'avoit reçû de leurs mains sans le lire. Il nous témoigna donc, qu'il ne sçavoit quel parti prendre, parce qu'il ne vouloit pas nous donner un Ecrit dans lequel il sçavoit être une supposition si éloignée de la vérité, & dont il ne pouvoit même s'empêcher, en cas que nous le souhaitassions, de donner une Attestation contraire, & de le déclarer aux Ambassadeurs de l'Empereur, comme il avoit déja fait; mais aussi il avoit peur qu'il ne blessât en quelque façon la Médiation du Roi son Maître, s'il en venoit aux extrêmitez où il voyoit bien qu'on vouloit l'engager. Nous avions déja jugé, Sire, par l'écrit que Monsieur le Nonce nous avoit donné, & nous le connûmes encore mieux par les discours de Monsieur Jenkins, que le but des Alliez n'étoit autre que de mettre les Ambassadeurs d'Angleterre dans la nécessité de faire des déclarations, qui, quoique conformes à la vérité, ne laisseroient pas de leur donner un léger prétexte d'accuser la Médiation d'Angleterre de quelque partialité; nous crumes donc faire un chose agréable à Vôtre Majesté, de tirer d'intrigue Messieurs

les Ambaſſadeurs d'Angleterre, & de leur faire éviter ce piége qu'on leur avoit tendu, & à nous auſſi. C'eſt dans cette vûë, Sire, que nous convinmes avec eux, que nous irions le lendemain raporter à Monſieur le Nonce l'écrit qu'il nous avoit donné, en lui témoignant, que nous n'avions rien à recevoir touchant les intérêts de Monſieur de Strasbourg, juſqu'à ce qu'on eût reconnu ſon Miniſtre & agréé ſes pouvoirs; & afin qu'on ne vint plus à rebattre cette circonſtance qui regarde Monſieur Jenkins, nous avons dit, qu'en réïterant nos prémiéres déclarations, que Monſieur de Strasbourg étoit Allié de V. M., nous faiſions tout de nouveau inſtance à ce que ſon Miniſtre fût reconnu, comme le devoit être celui d'un Prince Allié de V. M.; & que, comme nous étions perſuadez que les Impériaux donneroient les mains à cette inſtance, pour montrer cependant la ſincére intention de V. M. pour l'avancement de la Paix, nous remettions dès ce moment entre les mains de Meſſieurs les Médiateurs les propoſitions de Monſieur l'Evêque de Strasbourg, pour être délivrées aux Ambaſſadeurs Impériaux auſſi-tôt qu'ils auront agréé le pouvoir de ſon Miniſtre, & non autrement: déclarant cependant, que juſqu'à ce que ce Miniſtre ſoit reconnu, nous ne répondrions point aux propoſitions du Prince Charles.

Voi-

Voilà, Sire, en ſubſtance ce que nous avons dit à Monſieur le Nonce & à Meſſieurs les Ambaſſadeurs d'Angleterre, à qui nous avons pareillement donné le Mémoire de Monſieur l'Evêque de Strasbourg: ce que nous avons cru devoir faire, afin que les Ambaſſadeurs des Alliez n'euſſent pas un prétexte apparent de rejetter ſur nous le retardement de la Paix, & de dire que nous refuſions même de recevoir des Mémoires de la main des Médiateurs. Ainſi nous paroiſſons avancer la Négociation en donnant les propoſitions de Monſieur de Strasbourg. Cependant nous ne précipitons rien, puiſque nous les donnons ſeulement en dépôt, & qu'elles ne peuvent être délivrées que lorſqu'on aura agréé les pouvoirs de Monſieur Duker, auquel tems il faloit néceſſairement les donner: joint à cela que ce Mémoire inſtruit amplement les Médiateurs des raiſons que peut avoir Monſieur l'Evêque de Strasbourg, de paroître en cette Aſſemblée en qualité d'Allié de Vôtre Majeſté. Nous ſommes avec un profond reſpect

SIRE, &c.



LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 12. *Octobre* 1677.

NOus nous donnons l'honneur, Monsieur, de vous envoyer le Mémoire que les Ambassadeurs d'Angleterre nous ont donné de la part des Alliez. Vous y reconnoîtrez par des expressions un peu fortes, que ces Médiateurs n'ont pas eu la liberté de retrancher ce que Monsieur le Nonce a eu le pouvoir de retrancher dans le sien; & de-là, Monsieur, vous jugerez de la différence avec laquelle ces Messieurs regardent ces deux Médiateurs. Les Anglois s'en apperçoivent assez, & en sont scandalisez; ils sont au contraire très-satisfaits de nous, & de ce que nous les avons tirez d'embarras en passant par dessus des choses, qui à la vérité ne sont pas de grand poids pour nous, & peuvent être de conséquence pour eux. Nous avons aussi eu des Médiateurs d'Angleterre, en confidence, le Mémoire que les Alliez leur avoient donné touchant l'affaire de Monsieur de Strasbourg. Vous verrez, Monsieur, que Monsieur l'Evêque de Strasbourg, & en sa personne tous les Princes Souverains de l'Em-

l'Empire, ſont traitez de ſujets de l'Empereur. Comme ce Mémoire ne nous a pas été donné publiquement, Monſieur l'Evêque de Strasbourg ne s'en peut ſervir ſi ouvertement que de celui que Monſieur le Nonce nous a délivré; car quoique nous le lui ayons rendu, cependant comme l'Envoyé de Monſieur l'Evêque de Strasbourg l'a eu pendant un demi jour des mains de Monſieur le Nonce même, on s'en peut prévaloir, pour faire connoître dans quelle dépendance l'Empereur prétend de tenir tous les Princes de l'Empire. C'eſt ſurquoi l'Envoyé de Monſieur de Strasbourg veut dreſſer un Mémoire, dont il vous envoyera Copie. Il y doit inſérer une penſée qui nous étoit venuë, qui étoit de faire connoître, que le Roi ayant toûjours appuyé les droits de Souveraineté des Princes de l'Empire, il feroit à craindre, ſi l'Empereur vouloit les détruire, & que les Princes ne s'y oppoſaſſent pas avec plus de vigueur qu'ils ne font, ils ne ſe miſſent hors d'état de pouvoir faire à l'avenir des Alliances avec un Prince, & que dès à cette heure on ne fît difficulté de recevoir leurs Miniſtres comme ceux des Princes Souverains.

Pour ce qui eſt, Monſieur, du Mémoire des Alliez, il eſt tout auſſi aiſé d'y répondre qu'aux précédens qu'ils ont donné; mais comme il ne tend pas plus que les autres à la Paix, de l'aveu non ſeule-

ment des Anglois, mais même de Monſieur le Nonce, peut-être Sa Majeſté trouvera-t-elle à propos que nous le négligions de même, & que nous attendions que ces Meſſieurs nous faſſent des propoſitions ſérieuſes, & ſur leſquelles on puiſſe faire un fondement ſolide pour une bonne Négociation.

L'honnêteté, Monſieur, que nous avons euë pour Meſſieurs les Ambaſſadeurs d'Angleterre nous attire leur confiance, & lie une eſpéce d'intelligence ſecrete entre eux & nous.

Depuis nôtre Lettre écrite ils nous ſont venus trouver l'un & l'autre ſéparément, pour ne pas donner tant d'ombrage, & nous ont dit, qu'ils avoient hier rendu nôtre réponſe aux Impériaux, qui avoient paru fort mécontens de ce que nous n'avions pas voulu recevoir le Mémoire touchant Monſieur de Strasbourg, & qu'ils les avoient priez de nous le vouloir raporter; qu'ils s'en étoient long-tems défendus par deux raiſons; la prémiére, qu'il y avoit un terme, en parlant de Monſieur de Strasbourg, *qui turpitudinem ſuam allegat*, qu'ils ne pouvoient laiſſer dans un Mémoire qu'ils préſenteroient; qu'on leur avoit répondu que c'étoient des termes uſitez d'un Seigneur à ſon Vaſſal, qu'on s'en ſervoit dans les Lettres Avocatoires dans l'Empire en pareille occaſion, & qu'ils ne pouvoient pas changer ce mot. La ſeconde raiſon qu'ils avoient al-

allegué, eſt ce qu'on leur imputoit dans ce Mémoire avoir dit ce dont ils n'avoient aucun ſouvenir, & dont leur protocole portoit le contraire; qu'ils ne ſçavoient pas ce que Meſſieurs les Alliez pourroient dire, lorſqu'eux Médiateurs ſeroient obligez de mettre à la marge de cet Article, que leurs Regiſtres vérifioient le contraire. Sur quoi Monſieur de Gurk leur avoit répondu, qu'ils pouvoient mettre ce qu'ils jugeroient à propos. C'eſt, Monſieur, ce qui nous confirme de plus en plus, & eux auſſi, dans la penſée, qu'on veut les engager à faire ce pas ſur une affaire qui d'ailleurs n'eſt pas de conſéquence, & c'eſt auſſi ce qui nous le fera éviter avec plus de ſoin. Ces Meſſieurs nous ont averti, qu'ils voyent bien que les Ambaſſadeurs de l'Empereur veulent prétendre dans la ſuite, qu'on ne peut traiter ici que pour les Alliez qui étoient connus lors de la date des pouvoirs, & qu'ils étoient ſecondez dans cette prétention par les Ambaſſadeurs de Dannemarc & par ceux des Etats Généraux, dont les prémiers veulent exclure par ce moyen le Duc de Holſtein de la Négociation, & les ſeconds le Duc de Courlande; mais c'eſt une propoſition qui ne ſe peut ſoûtenir. Lors du Traité de Munſter on mit dans les pouvoirs *Alliez & Adhérans*; & non-ſeulement ceux qui ſurvinrent pendant que ce Traité dura, mais ceux qui changerent de parti, ne laiſſerent pas d'ê-

d'être compris ſous cette clauſe; & à cette heure même, ſi cette raiſon étoit valable, Monſieur l'Electeur de Cologne & le Duc de Neubourg ne pourroient être admis dans le Traité, n'étant pas lors de la date des pouvoirs, Alliez de l'Empereur, & ce ne fut que pour éviter toutes ces chicanes que nous inſiſtames à faire mettre *Alliez*, ſans mettre *Alliez à préſent en guerre*, pour pouvoir comprendre dans ce Traité tous les Princes qui ſe trouveroient lors de la ſignature dans l'un des deux Partis. Voilà, Monſieur, à peu près les raiſons que nous alléguerons lorſqu'il en ſera queſtion. Cependant nous attendrons Monſieur le Nonce & Meſſieurs les Ambaſſadeurs d'Angleterre, qui viendront en Cérémonie dans deux ou trois jours nous apporter cette réponſe, & nous avons déja à peu près réſolu enſemble, de nous en tenir à ce que nous avons déja fait, d'inſiſter à faire reconnoître les Pouvoirs de l'Envoyé de Monſieur de Straſbourg, ſans entrer en rien de ce qui regarde Monſieur Jenkins, pour ne pas compromettre la Médiation d'Angleterre. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.



LET-

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 14. *Octobre* 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux. Comme la Lettre particuliére, que vous avez écrite le 5. de ce mois, ne contient rien de considerable, je vous confierai seulement les pensées que m'a fait naître le Mémoire qui y étoit joint touchant l'Evêque de Paderborn, & que le Sieur Duker vous avoit remis. Il y paroît toûjours quelque bonne disposition de ce Prince en ma faveur, & je veux bien en regarder comme une marque, l'avis qu'il me donne des mesures que l'Empereur tâche de bonne heure de prendre avec lui, pour assûrer par sa jonction, lorsqu'il seroit Evêque de Munster, la Ligue qu'il médite sur le Rhin; mais plus il seroit vrai qu'elle seroit forte ou affoiblie, selon qu'un Evêque de Munster y entreroit ou n'y entreroit pas, plus je dois croire de mon service de ne pas négliger les ouvertures que fait l'Evêque de Paderborn, & de l'engager, s'il est possible, dès cette heure dans mes intérêts, par l'utilité ou le préjudice dont il me pourroit être, lorsqu'après la mort de

l'Evêque de Munſter il ſeroit en poſſeſſion de deux Evêchez ſi conſidérables en Weſtphalie.

C'eſt pour ce ſujet que je déſire, que vous lui faſſiez pénétrer par le Sieur Duker, puiſque c'eſt à lui qu'il s'eſt confié de ſes penſées, que les Troubles qui ont commis depuis quelques années l'Empire avec la France, n'ont point éteint en moi l'eſtime & l'affection que j'ai toûjours euë pour lui, & que je ſerois diſpoſé à lui en donner des marques ou ſecrétes ou publiques, ſelon qu'il le jugeroit plus convenable à ſes intérêts, & de faire dès à préſent comme un Traité éventuel avec moi, pour le tems qu'il viendroit à l'Evêché de Munſter.

Mon intention n'eſt pas que vous vous expliquiez plus clairement de ce que je voudrois faire pour lui, ni ſi je lui demanderois qu'il ſe déclarât ouvertement pour moi, ce qu'il y a peu d'apparence qu'il pût faire, ou demeurer neutre, à quoi il ſe porteroit plus vraiſemblablement; ni de quel avantage je voudrois accompagner les engagemens. Il ſuffira qu'il connoiſſe que je ſuis dans la diſpoſition de lui rendre ma prémiére amitié, & qu'il peut prendre des méſures, ou préſentement, ou pour un tems qui n'eſt pas encore arrivé. A en juger par ſon inclination, qui a toûjours paru fort éloignée de la guerre, il y a lieu de croire qu'il préféreroit le repos & la tran-

tranquillité aux armes & à l'action qui ont été la principale occupation de son Prédécesseur; & qu'ainsi il entreroit assez dans le sentimeut de demeurer neutre, & que peut-être ,pour être en état de s'y maintenir ,il me demanderoit quelques subsides : mais c'est, ainsi que je vous l'ai déja fait remarquer, dont vous ne lui devez faire faire aucune insinuation par le Sieur Duker; il suffira que vous fassiez connoître à celui-ci la pensée que j'aurois de faire un Traité éventuel avec l'Evêque de Paderborn, afin qu'il pénétre ses pensées, qu'il vous en rende compte, & que je puisse prendre mes mesures ensuite sur les liaisons que je pourrois prendre avec lui.

Vous avez vû,par ma derniére dépêche, que pour flatter les Etats Généraux dans l'intérêt dont ils sont plus touchez, je trouvois bon que vous témoignassiez, de bouche seulement, au Sieur de Beverning, que je voudrois bien remettre aux Hollandois, après la Paix faite, le tiers des droits d'entrée qui sont portez par le Tarif de 1667. & qui contient les Marchandises qui sont manufacturées en Hollande, & qui sont ordinairement aportées dans mon Royaume par les Hollandois : aujourd'hui que je fais encore plus de réfléxion sur l'avantage que je puis tirer, pour détacher les Etats Généraux du parti de mes Ennemis, de la diminution de ce droit, je vous permets de faire connoître au Sieur de Beverning,

 que

que je veux bien la porter jusqu'à la moitié de ceux qui sont contenus dans le Tarif de l'année 1667. Je désire qu'en lui donnant cette nouvelle, qui lui sera sans doute très-agréable, vous lui laissiez encore envisager, que je pourrois, selon la conduite que ses Maîtres garderont avec moi après la Paix, leur donner encore de plus grandes marques de mon affection pour eux. Enfin, en renfermant ce que je veux faire pour eux à cette charge si considérable, vous ne bornerez pas leurs espérances sur ce qu'ils pourroient attendre de plus de mon amitié, lorsqu'après la Paix faite, ils se mettroient en état d'en mériter les témoignages. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles le 14. Octobre 1677.

L E T T R E

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 14. *Octobre* 1677.

J'Ajoûte seulement, Messieurs, à la Lettre que le Roi vous écrit, la nouvelle si considérable de la gloire que les Armes de Sa Majesté viennent encore de remporter dans un Combat de Cavalerie

rie, non loin de Strasbourg. Il a été long & opiniâtre de part & d'autre, mais enfin tout l'avantage eſt demeuré aux Troupes du Roi, & vingt-cinq Eſcadrons, dont à la vérité la Maiſon du Roi faiſoit partie, ont battu trente des meilleurs de l'Armée de l'Empereur. Le Général Major Haren, le Comte de Naſſau-Sarbruk, & divers autres Officiers y ſont demeurez Priſonniers. Selon les apparences Monſieur le Prince Charles ne trouvera bien-tôt d'autre parti que celui de répaſſer le Rhin, & d'aller chercher ſes anciens quartiers dans l'Empire. Je ſuis très-véritablement, Meſſieurs, entiérement à vous.

L E T T R E

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs au Roi.

Du 15. *Octobre* 1677.

SIRE,

Le bruit du voyage de Monſieur le Prince d'Orange en Angleterre avoit fort allarmé les Miniſtres des Alliez : ils en ont parlé dans leurs Conférences avec aſſez de chaleur à Monſieur de Beverning, & ce Miniſtre les ayant aſſûré, que ce Prince ne feroit jamais rien que pour

le bien de la Cauſe commune, il lui fut répondu par Dom Pedro Ronquillo, que s'il le croyoit de même qu'il le diſoit, il feroit la dupe de Monſieur le Prince d'Orange. Ces particularitez, Sire, & beaucoup d'autres qu'il feroit ennuyeux de rapporter à Vôtre Majeſté, nous font aſſez connoître que ce voyage n'a point été entrepris de concert avec les Miniſtres d'Eſpagne. Auſſi Monſieur de Beverning, qui étoit ſenſiblement touché de tous les réproches qu'on lui en a fait, alla trouver il y a 8. jours Monſieur le Prince d'Orange à Soesdyk. Nous ne ſçavons point quel éclairciſſement il peut avoir eu en ce voyage, mais on nous a dit, qu'il en eſt revenu aſſez ſatisfait. Les Ambaſſadeurs mêmes des Alliez ne nous paroiſſent plus ſi effrayez, & quoiqu'ils ne ſoient pas encore ſans inquiétude, nous y remarquons un peu plus de tranquillité d'eſprit qu'ils n'avoient auparavant. Toutes ces réfléxions, Sire, que nous avons faites ſur les différens ſentimens des Miniſtres qui ſont ici, nous ont fait obſerver Monſieur de Beverning plus exactement dans la conférence que nous eûmes hier avec lui, pour tâcher de découvrir quelque choſe de ſes ſentimens. Nous allâmes hier lui faire ſçavoir, ce que Vôtre Majeſté nous avoit ordonné par ſa dépêche du 9. de ce mois, & nous ne manquâmes pas de raiſons pour lui faire valoir ce que Vôtre Majeſté vouloit bien faire pour les Etats Géné-

raux,

raux, en voulant après la Paix remettre à leurs Sujets le tiers des droits portez par le Tarif de 1667, qui contient les Marchandises qui sont manufacturées en Hollande. Nous lui fimes aussi envisager, autant qu'il nous fut possible, tout ce que les Etats peuvent attendre de l'affection de Vôtre Majesté, lorsque par la Paix ils auront établi une sincére Alliance avec elle, puisqu'elle veut bien à cette heure en donner une preuve si considérable. Nous l'avons pareillement assûré, Sire, que l'intention de Vôtre Majesté est telle qu'il la peut désirer, pour rémédier aux abus qui auroient pû se glisser dans la perception des cinquante sols par Tonneau. Mais, Sire, nonobstant tout ce que nous lui avons pû dire, nous n'avons pas trouvé à ce Ministre toutes les facilitez que nous y avons rencontré les autres fois; il nous a fait beaucoup de difficultez que nous ne disons point à Vôtre Majesté, parce qu'elles ne sont point essentielles, & que nous les avons levées sur le champ, mais des deux principales sur lesquelles il a le plus insisté. La prémiére regarde la sûreté que peuvent avoir Messieurs les Etats Généraux, que Vôtre Majesté, après la Paix faite, diminuë quelque chose des droits imposez sur leurs Marchandises. Nous l'avons là-dessus fait souvenir, que lui-même, il y a quinze jours, nous dit, que si une fois ses Maîtres sçavoient ce à quoi Vôtre Majesté vouloit réduire ses

Im-

Impoſitions, il trouveroit bien moyen de l'établir par une voye ſûre, ſans le mettre dans un Traité, & nous lui avons dit, que quand ils auroient accepté, comme nous ne doutons pas qu'ils ne doivent faire, l'offre que Vôtre Majeſté leur faiſoit, nous chercherions chacun de nôtre côté des expédiens pour donner à Meſſieurs les Etats Généraux toute ſûreté là-deſſus. Monſieur de Beverning a fort inſiſté qu'on mît cela par un Article ſecret. Il a auſſi propoſé qu'on pourroit avoir une Déclaration de Vôtre Majeſté, mais il l'a propoſé comme un homme qui auroit quaſi peur d'être pris au mot, & ſans rien conclure ſur ce chapitre. Il a paſſé à l'autre difficulté, qui regarde la levée des 50. ſols par Tonneau. Il demande ſur cet Article quelque choſe de poſitif & par écrit, & nous a dit, qu'il n'a point voulu rendre compte à Meſſieurs les Etats Généraux depuis très long-tems, parce qu'il attendoit toûjours là-deſſus un Mémoire de V. M. ſur lequel on pût prendre un pied certain.

Voilà, Sire, à quoi ſe réduit la converſation que nous avons eûë avec Monſieur de Beverning. Il n'eſt point entré avec nous ſur les affaires d'Eſpagne, comme il avoit accoûtumé de faire, & bien loin de s'ouvrir à ſon ordinaire ſur aucune choſe, il s'eſt tenu reſerré, pour ne faire que répondre préciſément à ce que nous lui diſions. Il ne nous a pas nommé même Monſieur le Prince d'Oran-

range, ni parlé de ſes intérêts, ni de ſon voyage : nous n'avons pas cru non plus lui en devoir parler ; nous n'en aurions tiré aucun fruit ; & il auroit pû croire que nous en aurions eu de l'inquiétude.

Enfin, Sire, par les incertitudes de Monſieur de Beverning, & par l'embarras dans lequel nous l'avons vû, nous avons ſujet de croire qu'il a les mains liées juſqu'au retour de Monſieur le Prince d'Orange, & qu'il n'oſe s'engager à rien, juſqu'à ce qu'on ait vû l'effet de ce voyage.

Nous ne manquerons pas, Sire, d'exécuter exactement les ordres dont V. M. nous a honorez par ſa Lettre du 7. de ce mois, touchant la viſite du Comte Anthoine. Tous les cas qui peuvent arriver y ſont ſi bien prévûs, que, quoi qu'il faſſe, nous agirons ſûrement & ſuivant les intentions de V. M.

V. M. aura apris par nôtre derniére dépêche, qu'après avoir ſurſis juſqu'au onziéme de ce mois l'exécution de ſes ordres, pour donner les propoſitions de Monſieur l'Evêque de Strasbourg, nous avons cru enfin le devoir faire ce jour-là, pour le bien de ſon ſervice ; mais la précaution que nous prîmes en même tems, de les confier entre les mains de Meſſieurs les Médiateurs, à la charge de ne les remettre aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, que lorſqu'ils auront reconnu les pouvoirs du Miniſtre de Monſieur de Strasbourg, nous met en état de faire

ce

ce qui nous eſt ordonné aujourd'hui. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur, par tout ce que nous en avons pû juger, ne veulent point reconnoître ce Miniſtre, & comme la délivrance des propoſitions de Monſieur de Strasbourg dépend de cette reconnoiſſance, auſſi-bien que les réponſes qu'on nous demande ſur l'affaire de Lorraine, nous pouvons aſſûrer V. M., que c'eſt une affaire qui n'eſt pas prête d'être terminée. Nous ſommes avec un très-profond reſpect,

SIRE, &c.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs à Monſieur de Pomponne.

Du 15. *Octobre* 1677.

LA propoſition, Monſieur, que nous allâmes faire hier à Monſieur de Beverning par ordre du Roi, eſt ſi avantageuſe pour le Commerce de Meſſieurs les Etats Généraux, que nous ne pouvons attribuer la froideur que nous avons trouvée en ce Miniſtre, qu'à l'incertitude où il peut être à préſent de l'événement du voyage de Monſieur le Prince d'Orange, juſqu'à la fin duquel il n'a pas apparemment pouvoir de rien réſoudre. Il nous a pourtant dit, qu'il nous donneroit

roit un Mémoire ſur une explication plus préciſe de la volonté du Roi, touchant les rabais des impoſitions de 1667, parce qu'il voudroit bien ſçavoir, ſi cette expédition regarde les cinq ſortes de Marchandiſes qu'il a mis dans ſon Mémoire, ou ſi elle peut s'étendre plus loin. Nous lui avons fait connoître, que la réponſe du Roi étoit rélative à la demande de Meſſieurs les Etats, & qu'il ne pouvoit y avoir aucune équivoque. Cependant il n'a pas laiſſé de chercher des difficultez, & nous croyons que ce feroit plûtôt pour en faire naître, que pour en aplanir, qu'il nous donneroit à préſent des Mémoires.

Nous avons heureuſement prévenu les intentions du Roi, en ſuivant néanmoins ſes prémiers ordres, puiſque les propoſitions de Monſieur de Strasbourg ne ſeront données aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, qu'après qu'ils auront reconnu le Sieur Duker, ce qu'ils ne ſont pas prêts de faire, & que Monſieur le Nonce, après avoir reçû des propoſitions ouvertes, comme nous avons accoûtumé de les donner, a ſouhaité qu'elles fuſſent cachetées. Nous ſommes entiérement à vous.

Ajoûté.

Depuis nôtre Lettre écrite le Sieur Hulſt nous eſt venu trouver de la part de Monſieur de Beverning, pour nous dire,

dire, que ce Miniſtre, après avoir conſidéré la diminution que le Roi vouloit bien accorder aux ſujets de Meſſieurs les Etats, avoit trouvé qu'elle ne les mettoit pas en état de remettre leur Commerce. Il nous en a même donné un Mémoire, que nous mettrons au bas de cette Lettre, & qu'ainſi il ne jugeoit pas devoir rendre réponſe à ſes Maîtres, de peur qu'ils ne priſſent leurs réſolutions là-deſſus, & qu'il aimoit mieux attendre un plus grand effort de la bonté du Roi, ſans quoi il apréhendoit que ſes Maîtres, qui n'auroient plus d'eſpérance de rétablir le Commerce, pourroient perdre les bons ſentimens où ils ſont pour la Paix, & par la défenſe des manufactures de France éloigner les affaires, & les rendre plus difficiles. Il s'eſt donc renfermé à nous prier de lui dire, ſi le Roi ne vouloit rien diminuer de plus en faveur de ſes Maîtres. Nous ne vous dirons point, Monſieur, qu'on lui a fait connoître combien étoit conſiderable la remiſe à laquelle Sa Majeſté avoit conſenti, & qu'on lui a répété les mêmes choſes qu'on avoit dit à Monſieur de Beverning. Ce que nous pouvons juger ſeulement de cette derniére Conférence, eſt que ce Miniſtre ne veut pas rompre cette Négociation; mais que, ſans trop l'avancer, il la veut entretenir, & la mettre au point qu'on puiſſe conclure quelque Traité au retour du Prince d'Orange, ſi les choſes y

ſont

ſont diſpoſées, & cependant ne ſe point engager, pour être maître de faire ce qu'il voudra, en cas que par le voyage de ce Prince les affaires priſſent un chemin contraire.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs à Monſieur de Pomponne.

Du 19. *Octobre* 1677.

NOs derniéres Lettres, Monſieur, vous auront fait juger, qu'il ne faut rien attendre de nos Négociations avec Monſieur de Beverning, avant que Monſieur le Prince d'Orange, qui doit partir aujourd'hui pour ſe rendre auprès du Roi de la Grande Bretagne, ſoit de retour. Il nous paroît en effet, que le pouvoir de ce Miniſtre eſt réduit à traiter en l'abſence de ce Prince du ſeul Commerce. Il nous fait même aſſez voir, qu'il craint qu'on lui donne ſatisfaction là-deſſus, & nous ſçavons, Monſieur, qu'il n'eſt pas de l'intérêt du Roi de le faire, à moins que ſes Maîtres ne la veuillent mériter par de plus grands avantages pour Sa Majeſté. Ainſi nous laiſſerons travailler ledit Sieur de Beverning à raſſurer, comme il tâche de le faire, les eſprits de ſes Alliez, & leur faire entendre que ce voyage produira, ou

ou une rupture de l'Angleterre avec la France, à quoi Dieu merci nous ne voyons aucune apparence, ou des conditions de Paix plus ſatisfaiſantes pour eux, que celles qu'ils pourroient obtenir dans cette Aſſemblée : mais nous eſpérons qu'ils ſe tromperont auſſi bien dans le ſecond point que dans le premier. Cependant, comme ils pourroient tirer quelque avantage des derniers Ecrits qu'ils nous ont préſentez, par leſquels ils imputent le retardement de la Paix à celui que nous aportons aux demandes du Prince Charles, nous eſtimons, Monſieur, qu'il ſeroit à propos de répondre à ces Ecrits pour deſabuſer le public. En voici un petit Projet que nous venons de faire ; & comme ce ne ſeroit que pour être dicté aux Médiateurs, nous l'avons rendu le plus ſuccinct qu'il nous a été poſſible. Si vous jugez qu'on y doive ajoûter quelque choſe, nous nous conformerons aux ordres que vous nous donnerez. Nous ſommes encore obligez de vous dire, Monſieur, que Monſieur Hyde s'eſt plaint à l'un de nous, que, quoique lui & ſon Collégue ſe ſoient fidélement acquitez de la Commiſſion dont ils ſe ſont chargez envers nous, de dire aux Alliez, que juſqu'à ce que le Miniſtre de Monſieur de Strasbourg ſoit reconnu & ſon Pleinpouvoir reçû, nous ne répondrions point aux demandes de Monſieur le Prince Charles, néanmoins leurs Alliez avoient mis ſur leurs proto-

co-

coles, que nous avions déclaré auxdits Médiateurs, que le refus d'admettre l'Envoyé de Strasbourg causeroit la rupture de cette Assemblée ; qu'eux Médiateurs étoient retournez dans l'Assemblée desdits Alliez, pour leur protester, que ni nous, ni eux par conséquent, n'avoient parlé en cette maniére.

Les Alliez marquent, par un procedé de si mauvaise foi, une grande défiance de l'Angleterre, & un dessein formé de donner quelque atteinte à la Médiation, d'autant plus que dans le même tems ils nous font dire par l'Auditeur du Nonce, que si nous voulions écouter favorablement de nouvelles propositions de Paix de la part des Espagnols, Monsieur le Nonce se chargeroit de les faire comme de lui-même, afin d'exclure la Médiation d'Angleterre de cette Négociation, & pouvoir s'en servir comme de celle qu'on a tentée à Rome avec Monsieur le Duc d'Estrées, pour faire voir au Roi d'Angleterre, que nous voulons éluder les offices de ses Ambassadeurs. Mais comme nous voyons où tendent toutes ces finesses, vous pouvez croire, Monsieur, que nous ne tomberons pas dans les piéges qu'on nous tend, & que nous continuerons à donner aux Ambassadeurs d'Angleterre tout sujet de se louer de nôtre bonne foi, dont nous ne doutons pas qu'ils n'ayent déja rendu témoignagne au Roi leur Maître.

Nous

Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

LETTRE

Du Roi à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 21. *Octobre* 1677.

MOn Couſin, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux. J'ai reçû vôtre dépêche du 12. de ce mois & le Mémoire des Ambaſſadeurs de l'Empereur, qui vous avoit été remis par les Médiateurs, touchant l'Evêque de Strasbourg, & ceux qu'ils vous avoient donnez de la part de tous les Confédérez ſur les conditions de la Paix. Il eſt fort étrange que l'Empereur veuille dans le premier exclure l'Evêque de Strasbourg du Traité, & remettre la diſcuſſion de ſes Intérêts au jugement de la Diéte de l'Empire, lorſqu'il eſt dépoſé violemment de ſes Etats. Plus il eſt vrai qu'il n'a jamais déclaré la guerre à l'Empereur ni à l'Empire, & qu'il eſt ſeulement entré en liaiſon avec moi, lorſqu'il s'agiſſoit de retirer des mains des Hollandois les Places qu'ils uſurpoient ſur l'Electeur de Cologne; plus il eſt juſte que lorſqu'il ſouffre une perſécution ſi injuſte dans ſa Patrie, il trouve ſa protec-

tection dans mon Alliance. Je l'ai mis depuis le commencement de cette guerre dans le nombre de mes Alliez; & sans entrer dans l'oubli qu'avoit fait le Sieur Jenkins de ce que vous lui en avez dit, toute l'Assemblée connoît que vous vous étes déclarez de ce titre en sa faveur dès vôtre arrivée à Nimegue. Si les Princes de l'Empire ne s'aveuglent point sur le principal de leurs intérêts, ils soûtiendront leur propre cause dans celle de cet Evêque. Ils défendront la liberté qu'ils ont affermie avec tant de soin dans les Traitez de Westphalie, de contracter des Alliances, & ne verront pas sans quelque peine que l'Empereur commence à les traiter de Sujets en la personne de ce Prince. Le tems même dans lequel l'Evêque de Strasbourg s'est lié avec moi, ôte tout prétexte de l'accuser d'avoir pris des mesures contre l'Empire. Il ne s'agissoit point alors de la guerre dans laquelle la passion de la Maison d'Autriche a jetté l'Allemagne pour des intérêts étrangers. Ainsi vous devez tenir ferme, en la maniére que vous avez fait jusqu'à cette heure, & pour faire reconnoître le Ministre de l'Evêque de Strasbourg, & pour le faire comprendre au nombre de mes Alliez. Il doit, & par lui-même, & par la protection que je lui donne, agir en son nom en cette Assemblée, de même qu'y agissent les Alliez de l'Empereur & du Roi d'Espagne. Jusques là expliquez-

vous, que vous ne pouvez répondre aux propoſitions du Prince Charles : faites que celles de l'Evêque de Strasbourg, que vous avez miſes en dépôt entre les mains des Médiateurs, ſervent ſeulement à faire connoître, que ni de ma part, ni de celle de mes Alliez, il n'y a aucun retardement au Traité, & qu'elles n'en ſortent point que vous n'ayez obtenu la juſte ſatisfaction que vous demandez.

Pour ce qui touche les Mémoires des Confédérez qui vous ont été remis par le Nonce de S. S. & par les Ambaſſadeurs d'Angleterre, comme ils ne contiennent que les prémiéres demandes ſi vagues qu'ils ont déja faites, ils ſembleroient ne mériter que les même réponſes que vous y avez ci-devant renduës: Auſſi n'aurez-vous rien de nouveau à ajoûter. Je trouve bon ſeulement, que lorſque ces Mémoires vous auront été communiquez par ces Miniſtres, vous puiſſiez y répondre en termes généraux.

Que comme vous connoiſſez combien mon intention eſt ſincére pour la tranquillité publique, vous auriez vû avec plaiſir le déſir que les Ambaſſadeurs des Alliez font paroître de l'avancer, ſi vous aviez vû dans leurs Mémoires de nouvelles ouvertures pour en faciliter les moyens ; mais que n'y ayant trouvé que les mêmes prétenſions de reſtitution, de dédommagement & de ſûre-

ſûreté pour l'avenir de la part de l'Empereur, de l'Empire, & du Roi d'Eſpagne même, ſur le prétexte que cette guerre leur a été faite par la France, vous jugez qu'ils ont oublié que cette même guerre dont ils ſe plaignent m'a été déclarée par l'Empereur & le Roi d'Eſpagne; que c'eſt aſſez pour faire connoître avec combien de juſtice vous avez propoſé, que toutes choſes demeuraſſent dans l'état où le ſort des armes les a miſes, puiſque j'aurois été en droit de prétendre la ſatisfaction des dommages & des dépenſes que cette guerre m'a cauſée : qu'auſſi vous voulez attendre que les Miniſtres des Alliez ſe portent à des propoſitions plus équitables que celles qu'ils ont faites juſqu'à préſent.

Vous pourriez auſſi marquer, que vous ne pouvez répondre à ce qui regarde le Duc de Lorraine, que l'on n'ait admis le Miniſtre & les demandes de l'Evêque de Strasbourg, & laiſſé aux Ambaſſadeurs de Suéde à s'expliquer ſur les Articles qui regardent le Roi de Dannemarc & l'Electeur de Brandebourg. Vous continuerez ſeulement à faire regarder le rétabliſſement entier des Traitez de Weſtphalie en tous leurs points, comme la régle ſur laquelle la Paix doit être rétablie dans l'Empire.

C'eſt la ſubſtance de ce que je juge à propos que vous répondiez à ces Mémoires. Les Médiateurs n'auront pas ſans doute de peine à comprendre, que tant que

les Confédérez le renfermeront dans des bornes aussi vagues, ils ne peuvent attendre de moi que des réponses semblables à celles que vous leur avez données. Sur ce je prie Dieu, mon Cousin, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Fontainebleau le 21. Octobre 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 21. *Octobre* 1677.

LA Lettre de Sa Majesté répond amplement, Messieurs, à vos derniéres dépêches du 8. & 12. de ce mois; ainsi je n'ai rien à ajoûter. Je vous dirai seulement, que Sa Majesté a aprouvé que vous ayez débarassé le Sieur Jenkins du mauvais pas où son manque de mémoire l'avoit jetté. Le parti que vous avez pris sur les propositions de Monsieur l'Evêque de Strasbourg réduit les Ennemis, ou à reconnoître son Ministre, ou à ne pouvoir se plaindre s'ils ne reçoivent pas la réponse aux prétensions de Monsieur le Prince Charles.

La Campagne qui se termine de toutes parts ne nous fournit plus de nouvelles.

velles. Selon les apparences Monſieur le Prince Charles ſera bientôt obligé de repaſſer le Rhin, & l'Empire ſe verra chargé des quartiers d'hyver, que l'Armée de l'Empereur avoit publié avec tant d'affectation qu'elle devoit prendre au deçà de cette Riviére. La grande attention eſt à cette heure ſur le voyage de Monſieur le Prince d'Orange en Angleterre. Nous n'avons pas encore nouvelle qu'il y ſoit arrivé. Je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs au Roi.

Du 21. *Octobre* 1677.

SIRE,

Quoique les viſites que Monſieur de Beverning a rendues depuis deux jours à chacun de nous en particulier, nous ayent laiſſé dans le même ſentiment où nous avons témoigné être par nos derniéres, que tout le pouvoir de ce Miniſtre, en l'abſence de Monſieur le Prince d'Orange, ſe réduiſoit à avancer le Traité de Commerce ; néanmoins nous ſommes d'autant plus obligez à rendre compte à V. M. de ce qui l'a porté à

nous voir, & de ce qu'il nous a dit, que nous y trouvons beaucoup de circonſtances ſur leſquelles nous avons beſoin d'être plus amplement éclaircis des intentions de V. M. pour nous y conformer dans la ſuite de nôtre Négociation.

Trois jours après la derniére Conférence que nous eûmes avec ce Miniſtre, dont nous avons rendu compte à V. M. il envoya ſon Secretaire vers l'un de nous, auquel, après avoir excuſé ſon Maître, de ce que, lorſque nous l'avions informé de la grace que V. M. vouloit bien faire à Meſſieurs les Etats Généraux, de diminuer incontinent après la Paix faite, un tiers des Droits impoſez par le Tarif de 1667., il n'avoit pas pû s'en éclaircir aſſez à fonds avec nous, pour ne s'être pas reſſouvenu du détail de ſes prémiéres demandes & de nos réponſes touchant le Commerce. Il lui a dit enſuite de la part de ce Miniſtre, qu'après avoir revû tous ſes papiers, il avoit fait un petit Mémoire qui nous feroit reſſouvenir, qu'il ne s'étoit pas réduit à demander la diminution des droits impoſez ſur quelques eſpéces du crû du Païs, comme Draps, Toiles, Sucre rafiné, Tabac filé, ou fabriqué, & tout ce qui eſt dépendant de leurs Pêches, comme les Savons, & Huiles de Baleines, Harang & Saumon-ſalé &c. Mais il avoit auſſi toûjours prétendu étendre cette diminution à toutes ſortes

tes

tes de Marchandises dont les Sujets des Etats Généraux trafiquent en France.

Quoique cette prétension soit assez conforme au Mémoire que le Sieur de Beverning nous a présenté le 20. Août dernier, dont nous avons envoyé la copie à V. M., par lequel dans l'Article 20. il demandoit que les droits de toutes Marchandises indistinctement, dont les sujets des Etats Généraux trafiquent en France, fûssent fixez sur le pied qu'elles étoient en l'année 1662., néanmoins comme le précédent Mémoire qui fût mis entre nos mains le 18. Juin, & dont nous avons pareillement envoyé la copie à V. M., fait pareillement une distinction particuliére des cinq sortes de Marchandises du crû des Provinces-Unies, à l'égard desquelles on demandoit la réduction des droits sur le pied de 1663., & pour les autres il se contentoit du Tarif de 1662., nous avons jugé à propos de rendre au Secretaire dudit Sieur de Beverning ce dernier Mémoire qu'il avoit donné à l'un de nous, & de lui dire, comme nous avions fait auparavant à son Maître, que la diminution que V. M. vouloit bien accorder, ne devoit pas s'appliquer à d'autres Marchandises qu'aux cinq sortes qu'il s'est plaint être trop surchargées; & même, comme nous n'avions pas sujet d'être satisfaits du silence que ledit Sieur de Beverning avoit gardé sur toutes les autres conditions de Paix générale ou particuliére, & enco-

re moins du procédé de tous les Alliez envers nous & les Médiateurs d'Angleterre, nous avons cru qu'il étoit du service de Vôtre Majesté de dire à ce Secretaire, que si son Maître avoit quelques Mémoires à nous donner dorénavant, touchant le Commerce ou la Paix, il devoit se servir de la voye de Messieurs les Médiateurs d'Angleterre, par l'entremise desquels nous lui ferions aussi sçavoir les intentions de V. M. Cette Déclaration a fort allarmé ledit Sieur de Beverning, autant que nous en pouvons juger par les longues justifications qu'il nous a faites, de la conduite qu'il a tenuë envers nous, & qu'il prétendoit tenir jusqu'à la conclusion de la Paix; dont la substance est, qu'il a toûjours le même pouvoir & la même intention d'en avancer par toutes sortes de moyens la Négociation: que le voyage de Monsieur le Prince d'Orange en Angleterre n'y apporteroit aucun rétardement; que ce Prince même n'y étoit allé qu'à la priére du Roi d'Angleterre, & sans sçavoir ce qu'il y feroit: que quoiqu'il n'ait aucun empressement à se marier, néanmoins la crainte qu'il a, qu'on n'accorde la Princesse qui lui est destinée aux pressantes poursuites du Roi de Suéde, pouvoit bien être la cause de son voyage, plûtôt que les affaires générales: que même pour nous parler sans réserve, les Etats Généraux étant fort mal satisfaits du succès de cette Campagne, ce Prin-

Prince feroit très-aife de fe rétablir auprès d'eux par une bonne Paix, & que fi lui, Beverning, la pouvoit faire en fon abfence, il étoit affûré d'en avoir bien des remercîmens à fon retour: qu'auffi eft-il tout prêt de traiter & conclure en tout ce qui regarde l'intérêt de fes Maîtres: & comme le Commerce en fait la principale partie, il faloit terminer prémiérement les difficultez qui nous reftent, & qui ne lui paroiffent pas être d'affez grande conféquence pour nous devoir arrêter, puifque fi nous voulions feulement examiner le Tarif de 1667. nous trouverions que V. M. voulant bien accorder la diminution d'un tiers fur les droits impofez par ce même Tarif, la plûpart des Marchandifes qu'ils fe plaignent être trop furchargées, ne payeroient gueres plus, en conféquence de cette diminution, qu'elles ont été taxées en 1662. & même quelques-unes moins.

Nous lui avons dit, que nous n'avons jamais confidéré le Traité de Commerce que comme une fuite du Traité de Paix, ou générale avec tous ceux qui font à préfent en guerre, ou particuliére avec Meffieurs les Etats Généraux, au cas que leurs Alliez ne vouluffent pas concourir avec eux à faire ceffer une guerre qui leur réuffit fi mal: que néanmoins V. M. voulant leur témoigner fa bonne difpofition à leur rendre fon amitié, nous avoit donné les moyens d'a-

 van-

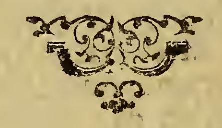
vancer l'affaire du Commerce, & avoit accordé en leur faveur au delà de tout ce que nous pouvions espérer, en nous permettant de l'assûrer, qu'elle voudra bien, après la Paix, remettre aux sujets des Etats Généraux le tiers des droits portez par le Tarif de 1667. qui contient les Marchandises qui sont manufacturées en Hollande, & qui sont ordinairement portées en France par les Hollandois: que c'étoient les mêmes termes dont nous nous étions servis pour lui faire connoître les intentions de V. M.; qu'ainsi cette diminution ne se pouvoit étendre à d'autres Marchandises qu'à celles qui étoient manufacturées en Hollande, & qu'il a lui-même spécifiées dans son Mémoire du 18. Juin; qu'une diminution sur toutes sortes de Marchandises indéfiniment, ruineroit toutes les fermes de V. M. & donneroit autant d'avantage à toutes les autres Nations qu'aux Etats Généraux; que même la grace que V. M. vouloit bien leur faire, ne pouvant être stipulée par aucun Traité, mais seulement par un nouveau Tarif qui seroit fait après la Paix, on ne pouvoit pas y insérer une distinction favorable aux Etats Généraux, si-non pour la diminution des Droits imposez sur les Marchandises du crû de leur Païs.

Que d'ailleurs il se trompoit dans le calcul qu'il faisoit, que cette diminution du tiers dût être déduit sur le total des droits imposez par le Tarif de 1667., par

par exemple que la piéce de drap d'Hollande, qui étoit taxée à 80. fût déduite à 53. ou environ, qui feroit une diminution de 27.; mais que fuivant ce qui nous paroiffoit des intentions de V. M., cette diminution ne devoit s'entendre que de l'augmentation qu'il y avoit par le Tarif de 1667. fur les droits impofez en 1664. qui ne pouvant monter fur la piéce de Drap qu'à 40. ou environ, ne pouvoit être par conféquent diminué que d'environ 17., & ainfi des autres. Que préfentement nous ne fçavions pas fi V. M., qui avoit témoigné fa bonne volonté envers les Etats Généraux fur le fait de leur Commerce, dans la croyance qu'elle avoit, qu'ils ne défiroient pas avec moins d'ardeur de rentrer par une bonne Paix dans fes bonnes graces, ne changeroit pas de fentiment quand elle verroit par nos derniéres dépêches, que lui Monfieur de Beverning ne nous auroit témoigné aucun empreffement de convenir des conditions qui nous y pouvoient conduire. Nôtre converfation a fini par beaucoup de proteftations qu'il nous a faites, du preffant défir de fes Maîtres de rentrer au plûtôt dans les bonnes graces de Sa Majefté, mais fans parler, ni de la Barriére qu'ils prétendent, ni d'aucune autre condition de Paix, que de ce qui regarde le Commerce. Il a fort foûtenu la prétenfion qu'il a, que la grace qu'elle veut bien accorder d'un tiers de dimunution des

 droits

droits imposez par le Tarif de 1667. & qu'il espére, dit-il, qu'elle rendra encore plus considérable dans la conclusion du Traité, doit s'entendre du Total des droits & sur toutes sortes de Marchandises dont les sujets des Etats Généraux trafiquent; & nous au contraire, que nous ne lui avions parlé que d'une diminution de la nouvelle & derniére réapréciation par ledit Tarif de 1667. & non pas des droits imposez auparavant, ni pour aucunes autres Marchandises que les cinq sortes dont nous nous étions expliquez. Si nous nous sommes trompez sur l'un ou l'autre de ces points, nous aurons d'autant plus de moyen de lui faire valoir la grace que V. M. veut bien leur faire, & ce qui lui plaira nous faire sçavoir de ses intentions, nous servira d'Instruction dans la suite de la Négociation, qui apparemment languira ici jusqu'au retour de Monsieur le Prince, auquel on nous assûre que les Etats Généraux n'ont donné pouvoir que d'écouter les propositions qui leur seront faites, pour leur être rapportées. Nous sommes, &c.



LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 22. *Octobre* 1677.

SIRE,

Après avoir rendu compte à V. M. de l'entretien que nous avons eu avec Monsieur de Beverning dans les visites qu'il nous a rendu, nous avons reçû la dépêche dont elle nous a honoré du 14. de ce mois, qui nous permet de faire connoître à ce Ministre, qu'elle veut bien porter la diminution des droits sur les cinq sortes de Marchandises d'Hollande, jusqu'à la moitié de ce à quoi elles sont taxées par le Tarif de 1667. & cette bonne nouvelle l'auroit fait partir dès demain, à ce qu'il a dit, pour en aller lui-même faire part à Monsieur Fagel, & obtenir la permission & le consentement de Messieurs les Etats Généraux pour la conclusion d'un Traité de Commerce, si le sens dans lequel il reçoit cette grace n'étoit, comme nous l'avons écrit, fort différent du nôtre, en ce qu'il prétend toûjours que cette diminution ne peut s'expliquer que du total des droits, & nous au contraire,

qu'elle ne peut s'entendre que de la nouvelle augmentation, ou derniére réapréciation faite en ladite année 1667. & non pas des anciens droits contenus dans les Tarifs précédens. Nous lui avons même dit, qu'il ne pouvoit pas raisonnablement demander une si grande diminution, puisqu'elle réduiroit les droits imposez sur les Harangs, & quelques autres sortes de Pêches, à moins qu'elles n'étoient, non pas seulement en 1664. que les Etats Généraux n'avoient pas encore donné de sujets de mécontentement, mais en l'année 1662., sur le pied de laquelle s'étoient bornées ses prémiéres demandes; que ses Maîtres se doivent contenter de faire ressentir à leurs sujets, incontinent après la Paix faite, de si avantageux effets de l'affection de V. M. & qu'ils en pouvoient encore espérer de plus grandes dans la suite du tems, lorsque la confiance seroit parfaitement établie, & qu'elle auroit autant de sujet de se louër de leur conduite qu'elle en a eu dans le commencement de son régne. Il nous a répondu, qu'il espéroit que V. M. expliqueroit plus favorablement que nous la grace qu'elle veut bien leur accorder, qui ne pouvoit pas contenter ses Maîtres & encore moins les Marchands, si elle se réduisoit à la moitié de ce qui a été augmenté par le Tarif de 1667. sur les Taxes précédentes : qu'il se promettoit aussi qu'elle la voudroit bien étendre à quel-

ques

ques autres Marchandises, dont les sujets des Etats Généraux trafiquent ordinairement en France, & qui ne sont point comprises dans les cinq sortes spécifiées dans son Mémoire du prémier Juillet, comme Beure salé, Fromage, & quelques autres semblables denrées, dont il se feroit donner un Mémoire.

Il nous a pressé aussi de lui faire sçavoir au plûtôt, quel ordre il plaira à V. M. d'aporter à la levée des 50. sols par tonneau, ensorte que les sujets des Etats Généraux ne soient obligez de le payer qu'à proportion de ce qui sera chargé dans le vaisseau, & qu'il n'y puisse avoir de vexation de la part des Commis proposez à la levée de ce droit. Il nous a encore demandé, quelle assûrance il pourroit donner à ses Maîtres, de la diminution des droits que V. M. accorde; & pour conclusion il nous a dit, que lorsqu'ils auroient obtenu de V. M. la satisfaction qu'ils en espérent, nous verrions avec quelle chaleur il presseroit leurs Alliez de consentir à la Paix, & qu'il voyoit bien que si elle n'étoit faite avant la fin de l'année, il faudroit encore essuyer une rude Campagne, & peut-être plusieurs autres. Nous n'importunerons point V. M. de toutes nos repliques, qui ont toûjours été, en ce qui regarde les droits imposez en l'année 1667., dans le même sens dont nous venons de nous expliquer, & à l'égard de la sûreté de la diminution, nous lui

avons

avons dit, que la plus grande que l'on pourroit prendre feroit, de faire après la Paix un nouveau Tarif, dans lequel les droits feroient réduits en la maniére que nous lui avons declaré, & que cependant il pouvoit prendre plus de confiance en la parole que nous lui donnions de la part de V. M. qu'en tous les écrits qu'il pourroit demander. A quoi il a témoigné acquiefcer, enforte qu'il femble que fi nous nous fommes trompez dans l'explication que nous lui avons faite de la diminution que V. M. veut bien accorder, & qu'elle fe donne à entendre felon le fens que lui donne ledit Sieur de Beverning, & que d'ailleurs V. M. veuille bien étendre cette diminution à quelques denrées, comme Fromage, Beure falé, & autres dont les Hollandois trafiquent ordinairement, comme auffi leur accorder quelque petite fatisfaction fur ce qui regarde la levée des 50. fols par tonneau, nous pourrions finir promptement avec lui l'affaire du Commerce, & peut-être faire prendre la réfolution aux Etats Généraux, d'obliger leurs Alliez à confentir à une Paix générale, ou de faire leur accommodement particulier: & comme l'Affemblée des Etats d'Hollande fe doit tenir dans le 10. du mois prochain, avant laquelle il eft du fervice de V. M. que nous puiffions faire connoître audit Sieur de Beverning tout ce que fes Maîtres peuvent attendre d'el-

d'elle ſur le ſujet du Commerce, nous eſpérons qu'elle voudra bien éclaircir au plûtôt nos doutes, & nous faire ſçavoir précisément juſqu'où nous devons étendre la diminution qu'elle accorde, & ſur quelles ſortes de Marchandiſes. La crainte que nous aurons toûjours d'outrepaſſer ſes ordres, lorſque nous ne ſerons pas aſſez inſtruits, nous peuvent faire perdre des momens ſi importans au ſervice de V. M., qu'il ſeroit difficile de les réparer, même par des offres trop tardives de conditions plus avantageuſes à ſes Ennemis, mais comme V. M. ſçait prévoir, infiniment mieux que nous, ce qui peut avancer ou retarder les affaires qu'elle veut bien nous confier, nous devons ſeulement attendre avec ſoûmiſſion les ordres qu'elle jugera à propos de nous donner, étant avec un profond reſpect,

SIRE, &c.

L E T T R E

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 22. *Octobre* 1677.

LEs deux Lettres que nous nous donnons l'honneur d'écrire au Roi vous feront voir, Monſieur, quelle eſt l'expli-

plication que nous donnons à ſes derniers ordres, & vous jugerez facilement de quelle importance il eſt de nous éclaircir au plûtôt. Pour cela il feroit bien néceſſaire de nous envoyer un état de toutes les Marchandiſes & Denrées, dont S. M. veut bien diminuer les droits en faveur de Meſſieurs les Etats Généraux, & de faire mettre dans une colomne ce qu'elles doivent payer par le Tarif de 1667. & dans une autre, à combien monte la diminution que le Roi veut accorder. Nous ferions par-là pleinement inſtruits des intentions de Sa Majeſté, & ſans nous départir de l'ordre qu'elle nous donne de n'en rien laiſſer par écrit, nous parlerions avec plus de certitude à Monſieur de Beverning, & nous ne ferions plus dans la crainte de faire plus ou moins que ce que Sa Majeſté déſire.

Si elle veut bien auſſi donner quelque ſatisfaction touchant la levée du droit de 50. ſols par Tonneau, il feroit bien à propos d'en faire un Projet de réglement, ſoit par forme de Déclaration ou d'Arrêt du Conſeil d'enhaut, qu'on pût montrer au Sieur de Beverning, ou lui en dire de bouche la ſubſtance, en l'aſſûrant qu'après la Paix l'exécution en fera infaillible. Nous vous prions encore, Monſieur, de nous faire ſçavoir, ſi nous pouvons lui promettre poſitivement, qu'on fera joüir les ſujets des Etats Généraux de la diminution que le Roi

ac-

accorde ſur les droits d'Entrée, ſoit par le moyen d'un nouveau Tarif qui en ſera fait après la Paix, ſoit par une Déclaration de Sa Majeſté en faveur des ſeuls ſujets deſdits Etats, ou par un Arrêt, afin que ſi le Roi veut que nous terminions promptement tout ce qui regarde le Commerce, il n'y ait plus rien qui puiſſe nous arrêter.

Le Sieur Duker s'eſt chargé de faire ſçavoir à Monſieur l'Evêque de Paderborn les bonnes intentions de Sa Majeſté, ſuivant le Mémoire que nous lui avons donné, ou plûtôt l'extrait de ce qu'elle nous ordonne de faire entendre à ce Prince, avec lequel ledit Sieur Duker a un Chifre: auſſi-tôt qu'il en aura réponſe nous ne manquerons pas d'en rendre compte à Sa Majeſté. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

L E T T R E

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 26. *Octobre* 1677.

NOus n'avons rien, Monſieur, à ajoûter à ce que nous nous ſommes donné l'honneur de vous écrire par le dernier ordinaire, toutes choſes étant ici au même état. Nous vous dirons ſeulement par celui-ci, que Monſieur de

de Beverning partit hier pour aller à une maiſon qu'il a proche de la Haye, d'où apparemment il ne reviendra pas qu'il n'ait reçû des nouvelles de Monſieur le Prince d'Orange. Le Paſſeport que vous avez eu la bonté, Monſieur, d'envoyer, il y a quelque tems, pour Monſieur Voeller, étant expiré, nous vous ſupplions très-humblement de vouloir le renouveller pour trois mois, & d'être bien perſuadé de la vérité avec laquelle nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

LETTRE

Du Roi à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 28 *Octobre* 1677.

MOn Couſin, Meſſieurs Colbert, & Comte d'Avaux. Vos Lettres du 14. & 15. de ce mois m'ont fait voir, que vous croyez avoir trouvé plus de froideur dans l'eſprit du Sieur de Beverning, lors de la derniére converſation que vous avez eue avec lui, & que vous lui avez fait connoître la diminution que je voulois bien faire des droits d'entrée que payent les marchandiſes d'Hollande, qui entrent dans mon Royaume. Soit que ce refroidiſſement, ainſi que vous le ſoupçonnez, ſoit un effet de quel-

quelque eſpérance que les Etats ont du voyage du Prince d'Orange en Angleterre, ſoit qu'il fût cauſé par le peu d'avantage que le Sieur de Beverning croyoit trouver dans le Commerce, je juge important de vous mettre en état de pourſuivre cette affaire, comme une de celles qui touchent davantage les Etats, & qui eſt plus capable de les porter à un Traité ſéparé, lorſqu'ils verront leurs Alliez peu raiſonnables ſur une Paix générale.

Ne vous ayant permis d'abord que d'offrir de remettre le tiers des droits impoſez par le Tarif de 1667. ſur les Marchandiſes manufacturées en Hollande, & ſur celles qui ſont apportées ordinairement par les Hollandois en mon Royaume, je vous ai déja donné pouvoir de porter cette remiſe juſqu'à la moitié de ces mêmes droits. Peut-être vous en ſerez vous déja expliquez au Sieur de Beverning, lorſque vous recevrez cette Lettre. Je veux croire qu'il aura été touché par un avantage ſi grand que je voudrois faire à ſes Maîtres, en même tems que je leur rendrois ma prémiére amitié; mais afin d'augmenter encore ce que je veux bien faire en leur faveur, & reporter juſqu'à un tems qui a été favorable à leur Commerce, les impoſitions qu'ils payoient autrefois, je trouve bon que, ſans entrer dans la diſcuſſion & la reduction du Tarif de 1667. vous témoigniez au Sieur de Bever-

verning, que je prendrai pour régle de ces droits le Tarif qui a été fait par mes ordres en l'année 1664. Il eſt tel que, bien loin que les ſujets des Etats euſſent lieu de s'en plaindre, ils en auroient un extrême de s'en loüer, & que jamais le Commerce qu'ils ont fait dans mon Royaume ne leur a été plus avantageux que dans ce tems. Auſſi devez-vous lui faire connoître également l'utilité qui leur en reviendroit, & combien eſt grande cette marque de mon amitié. Il eſt tellement inſtruit des intérêts de ſon Païs, que vous n'aurez pas beſoin d'exagerer celui que ſes Maîtres trouveroient à rentrer avec ces avantages dans leurs anciennes liaiſons; & par-là vous pourrez de plus en plus lui inſpirer le déſir de finir la guerre, ſoit par une Paix générale, ſoit par une particuliére.

Mais parce que je ne puis m'engager par écrit à renfermer dans de certaines bornes la liberté d'augmenter les droits d'entrée dans mon Royaume, c'eſt de bouche ſeulement que je vous ai permis d'accorder au Sieur de Beverning des diminutions que je ne puis faire entrer dans un Traité. J'ai vû qu'il vous a demandé, quelle ſûreté ſes Maîtres pourroient avoir d'en jouïr après la Paix faite; mais ſur cela il ſuffit que vous lui témoigniez, qu'ils en peuvent prendre une entiére en ma parole, & qu'ils doivent s'aſſûrer que la leur donnant

nant positivement par vous, je la ferai exécuter ponctuellement dans le tems & aux conditions que vous la leur aurez donnée. C'est sur quoi je ne puis prendre d'autre engagement, & ils doivent y prendre une confiance entiére. Tout expédient blesseroit, ainsi que je vous l'ai déja dit, un des droits les plus jaloux de la Souveraineté. C'est sur quoi je n'ai pas aprouvé que vous ayez témoigné au Sieur de Beverning, que quand les Etats Généraux auroient accepté l'offre que je leur faisois, vous tâcheriez, chacun de vôtre côté, de trouver des expédiens pour leur donner toute sûreté là-dessus: il suffiroit que vous l'eussiez fait souvenir, qu'il vous avoit dit lui-même, que si une fois ses Maîtres sçavoient à quoi je voudrois bien réduire les impositions, ils trouveroient bien moyen de l'établir par une voye sûre, sans le mettre dans le Traité. Ainsi ne passez point au de-là de la parole que vous lui donnerez en mon nom, assûrez-le seulement qu'elle sera exactement observée.

Il n'en est pas de même de la réponse que vous ferez au Mémoire qu'il vous a donné, touchant l'imposition de cinquante sols par Tonneau. Je trouve bon que vous la donniez par écrit, lorsque vous le jugerez nécessaire pour le bien de vôtre Négociation, conformément au Mémoire que je vous envoye.

Comme la principale plainte du Sieur de

de Beverning regarde la perception, & non l'établissement d'un droit convenu par le Traité de 1662. il verra que mon intention est, qu'il soit remedié aux abus qu'il suppose qui s'y commettent. Les Arrêts & Réglemens de mon Conseil avoient déja suffisamment pourvû, que le payement du droit se fît une fois seulement, & que le jaugeage des Vaisseaux se fît en présence des Juges des lieux, & des Maîtres des bâtimens, avec tant d'équité & de précaution, qu'il ne s'y pût commettre aucun abus. Je donnerai de nouveaux ordres pour les faire observer ponctuellement, & en donnerai de même pour faire punir sévérement les Commis, en cas qu'il se glisse quelque malversation dans la fonction dont ils sont chargez.

Ce que je veux bien faire en faveur du Commerce des Hollandois, est d'une telle considération, qu'il doit passer en quelque sorte l'espérance que le Sieur de Beverning en avoit conçûë, & lui faire connoître que, lorsque je veux bien rendre ma prémiére affection aux Etats Généraux, je prens plaisir à la leur rendre accompagnée des mêmes avantages qu'ils en ont tiré autrefois. Par-là il y auroit sujet de croire, qu'ils préféreroient l'utilité de mon Alliance à la ruine qui est attachée à celle qu'ils ont contractée avec les Espagnols.

J'ai vû le Projet que vous avez dressé d'une réponse au Mémoire des Alliez,

qui

qui vous avoit été remis par les Médiateurs. Ma derniére dépêche vous a fait connoître quelle étoit celle que je jugeois à propos que vous y fissiez. Ainsi vous pourrez vous servir de ce que je vous avois mandé, & de vôtre Projet que j'ai aprouvé, pour faire connoître à l'Assemblée, combien peu raisonnables sont les intentions de mes Ennemis, & combien vagues & peu justes sont leurs propositions pour arriver à la Paix. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles le 28. Octobre 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 28. *Octobre* 1677.

CE que je puis, Messieurs, ajoûter à la Lettre du Roi, est de vous dire pour vôtre instruction particuliére, que Sa Majesté ne veut en aucune maniére prendre d'autre engagement avec les Etats, touchant la diminution des impositions, que la parole que vous leur donnerez. Ils peuvent y prendre une entiére confiance, & Sa Majesté se reserveroit de les faire exécuter ensuite

par l'autorité de ſes Arrêts. Vous jugerez même qu'il lui eſt important d'en uſer de cette ſorte, pour ſe mettre en état, que les graces qu'elle voudra faire dépendent des ſeules voyes qu'elle jugera à propos de prendre pour les faire exécuter, ſans qu'elle ſoit aſſujettie à des conditions écrites dans un Traité.

La ſeule nouvelle que je puis vous mander, eſt que Monſieur le Chancélier d'Alégre mourut Lundi dernier ſubitement. Le Roi remplit hier ſa place de Monſieur de Tellier. Vous jugez aſſez que ce choix a été ſuivi d'une approbation générale. Je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs au Roi.

Du 29. *Octobre* 1677.

SIRE,

Nous avons été voir Monſieur le Nonce & les Médiateurs d'Angleterre, ſuivant les ordres que nous en avons reçû de Vôtre Majeſté, & leur avons dit, que comme nous connoiſſons combien l'intention de Vôtre Majeſté eſt ſincére pour la tranquillité publique, nous au-

rions

rions vû avec plaiſir le déſir que les Ambaſſadeurs des Alliez font paroître de l'avancer, ſi nous avions trouvé dans leurs Mémoires de nouvelles ouvertures pour en faciliter les moyens; mais que n'y ayant trouvé que les mêmes prétentions de reſtitution, de dédommagement, & de ſûreté pour l'avenir de la part de l'Empereur & du Roi Catholique même, ſur le prétexte que cette Guerre leur a été faite par la France, nous jugions qu'ils avoient oublié, que cette même Guerre dont ils ſe plaignoient avoit été déclarée à V. M. par l'Empereur & le Roi Catholique: que c'étoit aſſez pour faire connoître avec combien de juſtice nous avions propoſé que toutes choſes demeuraſſent dans l'état où le ſort des armes les a mis, puiſque V. M. avoit été en droit de prétendre la ſatisfaction des dommages & des dépenſes que cette guerre lui a cauſé: qu'ainſi nous attendons que les Miniſtres des Alliez ſe portent à des propoſitions plus équitables que celles qu'ils ont faites juſqu'à préſent.

Pour ce qui regarde Monſieur le Prince Charles de Lorraine, nous leur avons dit, qu'après avoir admis ſon Miniſtre, reçû ſon Pleinpouvoir & ſes propoſitions, il eſt étrange que Meſſieurs les Alliez faſſent difficulté d'admettre auſſi le Miniſtre & les demandes de Monſieur l'Evêque de Strasbourg, & qu'on veüille remettre la diſcuſſion de ſes intérêts

au jugement de la Diéte de l'Empire, lorſqu'il eſt dépoſſedé de ſes Etats, & qu'il doit, & par lui-même, & comme Allié de V. M, agir en ſon nom en cette Aſſemblée, de même qu'agiſſent les Alliez de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne : ainſi que, juſqu'à ce que ſes Miniſtres & ſes propoſitions ſoient reçûes, nous ne pourrons répondre aux propoſitions dudit Prince Charles de Lorraine.

Leſdits Médiateurs nous ont promis de faire un raport exact aux Alliez de tout ce que nous leur avons dit, & afin qu'il n'en échapât rien à leur mémoire, ils nous ont prié d'agréer qu'ils le mîſſent par écrit; ce qu'ils ont fait.

Monſieur le Comte d'Oxenſtiern nous eſt venu prier, de renouveller nos inſtances près des Médiateurs, pour obtenir du Roi de Dannemarc un paſſage libre des Lettres, étant impoſſible qu'il puiſſe agir dans les affaires de la Paix, pendant qu'il ne reçoit aucun ordre du Roi ſon Maître. Nous leur avons parlé fortement là-deſſus, & ils nous ont promis de porter l'affaire avec chaleur auprès de l'Ambaſſadeur de Dannemarc. Nous ſommes avec un profond reſpect,

SIRE, &c.

LET.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 29. *Octobre* 1677.

VOus verrez, Monsieur, par la Lettre du Roi, que nous avons satisfait à ce que Sa Majesté nous a ordonné par la dépêche qu'elle nous a fait l'honneur de nous écrire le 12. de ce mois.

Nous espérons recevoir bientôt quelque nouvelle de ce que Monsieur le Prince d'Orange aura négocié en Angleterre : il est arrivé à Londres le 23. de ce mois. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 30. *Octobre* 1677.

LA dépêche du Roi que je vous envoyai, Messieurs, par le dernier ordinaire, vous a tellement instruits des sentimens de Sa Majesté, sur ce qui regarde la faveur qu'elle veut faire aux Etats

Généraux touchant le Commerce, que je n'aurois rien à y ajoûter, si Sa Majesté ne m'ordonnoit de répondre aux éclaircissemens que vous demandez par vos dépêches du vingt-un, & vingt-deux de ce mois. Comme vous doutiez si la réduction des impositions qui se levent sur les Marchandises se devoit entendre de la nouvelle augmentation qui a été faite par le Tarif de l'année 1667. ou de tout ce que payent lesdites Marchandises, & que vous doutiez encore si cette diminution devoit s'étendre à toutes les Marchandises que les Hollandois apportent en France ou à quelques espéces seulement, la permission que Sa Majesté vous a accordée de convenir du Tarif de l'an 1664. leve toute cette difficulté. Toutes Marchandises y sont généralement comprises, & comme les droits qui se payoient en cette année avoient été augmentez de la moitié par le Tarif de l'année 1667. vous voyez, Messieurs, que c'est propement la même diminution de la moitié que Sa Majesté vous avoit donné pouvoir de promettre, mais qui est plus nette, & sujette à moins d'explications, en prenant le pied certain du Tarif de 1664. déja connu, & accoûtumé par les Hollandois. Ainsi, comme Monsieur de Beverning avoit paru fort satisfait de la réduction à la moitié, pourvû qu'elle s'entendît de toutes les sommes que payent leurs Marchandises, & qu'elle s'étendît

à

à toutes ſortes d'eſpéces, il y a ſujet d'eſpérer qu'il en fera un uſage avantageux en Hollande, & que la vûë d'un ſi grand avantage y augmentera le déſir qui y eſt déja ſi grand de la Paix.

Pour ce qui regarde les 50. ſols par tonneau, je n'ai rien, Meſſieurs, à ajoûter, à ce que le Roi vous écrit par ſa dépêche du 28., & il ne me reſte qu'à vous aſſûrer de la vérité avec laquelle je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs à Monſieur de Pomponne.

Du 2. *Novembre* 1677.

LE voyage, Monſieur, de Monſieur le Prince d'Orange tient ici toutes choſes en ſuſpens. Monſieur de Beverning eſt allé à la Haye, & n'en reviendra que lorſque ce Prince ſera de retour d'Angleterre. Monſieur le Marquis de los Balbaſez partit auſſi hier pour Anvers, où il doit s'aboucher avec Monſieur le Duc de Villa-Hermoſa; de là il reviendra à la Haye, & apparemment il a pris ſes meſures pour y être dans le tems du retour de Monſieur le Prince d'Orange, pour aprendre, & plûtôt, & plus certainement, ce qui ſe ſera fait en Angleterre, & profiter de tout ce

 qu'il

qu'il pourra dans une conjoncture aussi décisive pour la Paix ou pour la guerre. Nous sommes, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 5. *Novembre* 1677.

SIRE,

Ce que Vôtre Majesté veut bien faire en faveur du Commerce de Messieurs les Etats Généraux est d'une telle considération, que nous ne doutons pas qu'ils n'en soient puissamment sollicitez à faire la Paix, ou générale, ou particuliére, & nous sommes bien fâchez de ne pouvoir pas dès aujourd'hui rendre compte à V. M. du prémier effet que cela aura produit dans l'esprit de Monsieur de Beverning. Ce Ministre est à la Haye, comme nous avons eu l'honneur de le mander, & on dit qu'il doit n'en revenir que dans 15 jours. On attend ici depuis peu de tems le Sieur Hulst, son Secretaire; mais dans l'incertitude de son retour, nous avons jugé à propos de lui faire dire, de nous venir trouver ici. Nous avons cru, Sire, nous devoir servir de cette voye pour faire

faire sçavoir à Monsieur de Beverning les intentions de V. M., parce que c'est le seul homme en qui ce Ministre a pris confiance pour cette affaire, & que le Sieur Hulst en son particulier est fort disposé à faire valoir tout ce que V. M. veut faire d'avantageux pour le Commerce des Hollandois. Nous n'avons pas cru en devoir parler à Monsieur de Haren, quoiqu'il soit ici, non seulement parce que Monsieur de Beverning voulant se faire valoir par ce rétablissement de Commerce dans la Province de Hollande, laquelle y est la plus intéressée, nous en ôterions tout le mérite, si nous faisions passer la Négociacion par un autre, & nous courrions risque de perdre tout le fruit qu'il en peut tirer.

Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre, Sire, nous sont venus dire aujourd'hui, que le Roi leur Maître n'avoit point approuvé l'expédient qu'on avoit proposé, que Monsieur l'Ambassadeur de Dannemarc allât les visiter les prémiers en Cérémonie, & qu'après avoir reçû leur contre-visite, il fît signifier son arrivée à tous le Ambassadeurs qui sont ici: ces Messieurs disent, que quoiqu'ils en eûssent usé à Cologne de cette maniére, cependant que l'usage ayant été établi tout différemment à Nimegue par tous les Ambassadeurs qui y sont, le Roi leur Maître croyoit, que si on venoit à changer ce nouvel usage à l'occasion du différend que les Ambassadeurs de l'Empe-

reur ont fait naître, ce ſeroit ſe déſiſter en quelque choſe du droit acquis à ſa Médiation, & donner une eſpéce de ſuperiorité à l'Empereur ſur les Têtes Couronnées qu'il ne doit pas prétendre. Si cette fermeté des Ambaſſadeurs d'Angleterre fait naître quelques incidens, par l'opiniâtreté dans laquelle ſont les Ambaſſadeurs de l'Empereur à vouloir avoir la prémiére notification, nous réglerons nôtre conduite ſuivant les ordres de V. M. Nous ſommes avec un profond reſpect,

SIRE, &c.

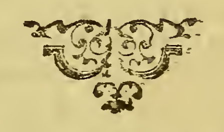
LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 5. *Novembre* 1677.

NOus recevons, Monſieur, par la dépêche du Roi du 28. du mois paſſé, & par les vôtres du même jour, & autre du 30. du même mois, des ordres ſi précis & ſi nets ſur la diminution que le Roi veut bien accorder à Meſſieurs les Etats Généraux, que nous eſpérons parlà, prévenir toutes les difficultez que Monſieur de Beverning pourroit nous faire, & cette diminution à laquelle Sa Majeſté conſent, eſt ſi avantageuſe pour le

le Commerce des Hollandois, que nous ne doutons pas qu'ils n'apprennent avec une très-grande joye, que le Roi veut bien leur accorder ces nouvelles marques de l'honneur de ſon amitié. Nous ne paſſerons pas nos ordres ſur tout ce que Sa Majeſté nous préſcrit, & vous aurez vû, Monſieur, par nos derniéres Lettres, que nous n'avons point fait eſpérer d'autre ſûreté pour cette diminution que la parole du Roi, engagée par nôtre entremiſe; & l'offre que Sa Majeſté nous permet de lui faire à préſent de rétablir le Tarif de 1664. le contentera apparemment, & le doit obliger à ne ſtipuler autre ſûreté, que celle de cette même parole de Sa Majeſté. C'eſt ce que la conduite qu'il a eu juſqu'à cette heure avec nous nous donne lieu de croire, ſi le voyage de Monſieur le Prince d'Orange ne lui lie les mains, & ne le met hors d'état d'exécuter les bonnes diſpoſitions qu'ils nous ont fait paroître. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.



LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 6. Novembre 1677.

COmme la Lettre particuliére qu'il vous a plû, Messieurs, de m'écrire du 20. du mois passé, ne demande aucune réponse, si-non touchant le Passeport de Monsieur Voeller que je vous envoye, & que vôtre dépêche au Roi du 29. contient seulement la réponse que vous avez mise entre les mains des Médiateurs, sur les derniéres propositions des Confédérez, je n'ai presque aucune matiére de vous entretenir aujourd'hui. Il paroît que nos Ennemis n'ont point encore pris leur résolution pour entrer à fond dans la Négociation de la Paix, & peut-être attendent-ils ce que pourra produire ce voyage de Monsieur le Marquis de los Balbasez à Bruxelles, dans lequel les Ministres d'Espagne doivent, à ce que l'on écrit, faire un Projet sur ce qui regarde les intérêts du Roi leur Maître. Cependant l'on est d'une part attentif à ce que produira le sejour de Monsieur le Prince d'Orange à Londres, où jusqu'à cette heure nous ne voyons pas qu'il soit entré bien avant sur ces matiéres, bien qu'il témoigné au Roi

Roi ſon Oncle le déſir qu'il a de la Paix: peut-être s'ouvrira-t-il davantage des conditions ſous leſquelles il la croiroit convenable aux Etats & à leurs Alliez.

Les derniers avantages que le Roi vous a permis, Meſſieurs, d'offrir à Monſieur de Beverning, ſont d'une telle utilité pour ſes Maîtres, que lorſqu'il aura eu le tems de les leur faire connoître, & de vous en rendre réponſe, il y a lieu de croire qu'ils ne déſireront rien davantage ſur un Article qui ſera toûjours leur prémier intérêt.

La Flandre, où les Armées ſont ſéparées, ne nous fournit plus de nouvelles. La Campagne dure encore en Allemagne, mais avec tant d'incommodité pour l'Armée de l'Empereur, & avec ſi peu d'eſpérance d'obliger Monſieur le Maréchal de Crequy à ſe retirer le prémier, qu'il y a apparence de croire que les reſtes de cette Armée repaſſeront bientôt le Rhin, pour aller charger l'Empire de nouveaux quartiers. Je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.



LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 9. *Novembre* 1677.

DAns le tems, Monſieur, que nous étions ſur le point d'écrire à Amſterdam, au Sieur Hulſt, Sécretaire de l'Ambaſſade d'Hollande, pour l'avertir que nous avions quelque choſe à communiquer à Monſieur de Beverning, il nous eſt venu trouver de la part de ce Miniſtre, pour ſçavoir de nous, quelle étenduë il plairoit à Sa Majeſté donner à la diminution de la moitié des Droits de Douane, que nous avions déclaré qu'elle vouloit bien accorder en faveur du Commerce des Provinces-Unies; & il ne nous a pas été difficile de lui faire voir, par les moyens qu'elle nous a donné, qu'elle ſatisfait pleinement aux déſirs dudit Sieur de Beverning, & par conſéquent à ceux de Meſſieurs les Etats Généraux, en voulant bien prendre, pour régle de tous ces Droits, le Tarif qui a été fait par ſes ordres en l'année 1664. lorſque les Marchands Hollandois, qui ſe plaignent d'être vexez, étoient contens du traitement qu'ils recevoient en France. Ce Secretaire nous a parû l'être fort auſſi d'être porteur d'une ſi fa-

vora-

vorable réponſe, pour l'exécution de laquelle nous lui avons encore répété, qu'on ne pouvoit rien ſtipuler dans un Traité, à cauſe du préjudice qu'en recevroit un des principaux Droits de la Souveraineté; mais que les Etats-Généraux pourront prendre une entiére confiance en la parole que nous en donnerons de la part de Sa Majeſté, & qu'elle ſera exécutée ponctuellement. Il nous a dit ſur cela, qu'il laiſſoit à Monſieur de Beverning de convenir avec nous de ce qui ſeroit juſte; mais que cependant il nous pouvoit aſſûrer, que Meſſieurs les Etats Généraux vouloient agir honnêtement avec le Roi, pour mériter d'autant mieux ſes bonnes graces.

Pour ce qui regarde le Droit de 50. ſols par Tonneau, après lui avoir fait valoir autant qu'il nous a été poſſible les ſoins que Sa Majeſté veut prendre d'en rétrancher les abus par la ſévérité de ſes ordres, nous avons jugé à propos de lui donner par écrit la réponſe qu'elle y a bien voulu faire, & nous aprenons que ce Secretaire eſt reparti d'ici le lendemain: ainſi nous ne doutons pas que Monſieur de Beverning ne ſoit à préſent inſtruit & fort content de ce que le Roi veut bien accorder à Meſſieurs les Etats Généraux, auſſi-tôt qu'ils l'auront obligé par une bonne Paix à leur rendre ſa premiére amitié; & nous eſpérons que ce Miniſtre, qui paroît bien-intentionné, ſçaura faire un bon uſage des

preuves effectives que nous lui donnons de la bonne volonté de Sa Majesté pour les Provinces-Unies; mais nous ne croyons pas en pouvoir apprendre le succès avant la tenuë des Etats d'Hollande. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 12. *Novembre* 1677.

NOus avons reçû, Monsieur, la Lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire du sixiéme de ce mois, & comme elle ne nous ordonne rien de nouveau, nous n'avons aussi aucune matiére qui mérite la connoissance de Sa Majesté ni la vôtre; & apparemment tant que Monsieur de Beverning sera à sa Maison de Campagne ou à la Haye, & Monsieur le Marquis de los Balbasez à Anvers, nous n'aurons rien d'important à négocier ni à écrire.

Il y a même lieu de croire, que cette surséance d'affaires pourra bien durer jusqu'au retour de Monsieur le Prince d'Orange, & la plûpart des Ambassadeurs & Ministres que nous voyons le plus souvent, sont persuadez que le Mariage de ce Prince sera suivi de quelque projet de Paix.

Les

Les Ambaſſadeurs d'Angleterre ne paroiſſent pas fort informez de ce qui ſe paſſe chez eux, & même Monſieur Hyde, qui a négocié auprès dudit Prince ſon paſſage en Angleterre, nous aſſûra hier, qu'il n'avoit pas cru que ſon Mariage ſe fît avant la concluſion de la Paix, & il n'attribuë la réſolution que le Roi ſon Maître, & Monſieur le Duc d'York ont pris de l'avancer, qu'au déſir qu'ils ont de contenter par-là les peuples trop défians & jaloux de l'adhérence du Gouvernement aux intérêts de la France. Enfin l'un & l'autre de ces Miniſtres ſont fort retenus ſur ce Mariage, mais Madame Temple en témoigne une joye extraordinaire, & fait croire que ſon Mari y a beaucoup contribué. Pour nous, Monſieur, ſans vous importuner de nos raiſonnemens, ſur l'avantage ou préjudice qu'il peut apporter aux affaires du Roi, nous attendrons avec impatience le retour de Monſieur de Beverning, dans l'eſpérance que nous avons, que ce Miniſtre étant bien informé des bonnes intentions du Roi pour les Etats Généraux, il nous donnera à ſon retour les moyens de conclure avec eux une bonne Paix. C'eſt, Monſieur, tout ce que nous en pouvons dire quant à préſent.

Monſieur le Nonce nous fit part hier tant de la ſurſéance que le Roi a bien voulu accorder, à ſes priéres, de toutes les procédures commencées par Monſieur l'Intendant de Lille contre ceux qui

qui poſſédent des terres dans les dépendances de Sa Majeſté, & qui ſont engagez dans le ſervice d'Eſpagne, que des offres qu'elle fait de caſſer & annuller toutes ces procédures, pourvû que le Roi Catholique en uſe de même de toutes celles qui ont été faites contre Monſieur de Quincy, & contre tous les autres qui ont pris parti dans le ſervice de France.

Quoique Monſieur de Ronquillo ne nous ait point parlé à fond de cette affaire, il nous a aſſez fait entendre, que ſon ſentiment n'eſt pas d'accepter ces offres, & qu'elles pourroient bien faire perdre au Roi ſon Maître beaucoup d'autres Gentilshommes, & bons Officiers & Soldats, qui ne ſont retenus que par la crainte du Procès fait audit Baron de Quincy. Les diligences que fera Monſieur le Nonce pour l'ajuſtement de cette affaire, nous donneront bientôt lieu de vous mieux informer de ce qu'on en peut attendre. Il nous a fait dire auſſi, que Sa Majeſté avoit bien voulu donner à ſes priéres les Paſſeports pour les Députez du Chapitre de Strasbourg, ſans néanmoins les traiter autrement que comme particuliers venans à cette Aſſemblée; & il ſe louë fort en ces deux points de la conſidération que Sa Majeſté a euë pour lui. Nous ſommes, Monſieur, &c.

LET-

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 3. *Novembre* 1677.

Comme l'absence de Monsieur de Beverning, & le peu d'action des Confédérez à Nimegue, vous avoit donné, Messieurs, peu de matiére d'écrire par les ordinaires du 2 & 5. de ce mois, j'aurai de même peu de chose à répondre à vos Lettres. Le Roi a vû l'usage que vous aviez fait du tempérament si avantageux pour le Commerce, que Sa Majesté avoit bien voulu aporter à la perception des droits d'entrée dans son Royaume: elle a approuvé qu'en attendant le retour de Monsieur de Beverning, vous lui ayez fait communiquer cette affaire par le Sieur Hulst, & que sans vous en ouvrir à Monsieur de Haren, vous lui ayez conservé tout le mérite auprès de ses Maîtres, d'avoir avancé si fort un point qui leur est si important.

Il y a cependant beaucoup d'apparence, que le long séjour de ce Ministre à la Haye est pour y attendre le retour de Monsieur le Prince d'Orange. L'on s'y flate sans doute que le Mariage de ce Prince apportera un nouvelle face

aux

aux affaires, particuliérement à celles de la Paix: mais je dois vous dire, Messieurs, que le Roi d'Angleterre a fait donner de nouvelles assûrances à Sa Majesté, que ses dispositions & son affection pour ses intérêts seroient toûjours les mêmes: qu'il s'étoit cru obligé de guérir par cette Alliance les inquiétudes que son étroite Alliance avec la France, & la Religion de Monsieur le Duc d'York, avoient excité dans ses sujets; mais que, comme elle lui acquerroit plus de créance & d'autorité sur l'esprit de ce Prince, il faisoit état de s'en servir, pour le porter plus aisément à une Paix raisonnable, & dont Sa Majesté eût sujet d'être contente. La suite fera voir, si Monsieur le Prince d'Orange aura plus de déférence pour ses conseils; mais Sa Majesté a plus de sujet que jamais d'être persuadée, que les sentimens de ce Prince ne changent point pour elle. Cependant il semble que ce Mariage soit regardé avec peine de nos Ennemis, & les Espagnols, qui connoissent à quel point Monsieur le Prince d'Orange doit être offensé des discours injurieux qu'ils ont répandu contre lui depuis la levée du Siége de Charleroi, semblent craindre tout au moins qu'il n'épouse pas toutes leurs passions, lorsqu'il s'agira des conditions de la Paix.

La maniére dont Messieurs les Ambassadeurs d'Angleterre à Nimegue ont re-

refusé de voir les Ambassadeurs de l'Empereur hors de rang, marque qu'ils ont dessein de soûtenir tout celui qui a été accordé à leur Médiation. Après s'en être déclarez par ordre du Roi leur Maître, il y a lieu d'espérer qu'ils y demeureront fermes, & c'est tout ce que vous pouvez désirer. Il est bon que l'Empereur ne se distingue pas en cette sorte de la conduite que le Roi & les autres Princes ont bien voulu prendre, que ses Ministres visitent les Médiateurs les prémiers, & qu'ils vous voyent ensuite.

La saison où nous sommes ne paroît guerre propre, Messieurs, à vous donner la nouvelle de quelque entreprise des armes de Sa Majesté. Cependant, lorsque du côté d'Allemagne on n'étoit plus occupé qu'à des quartiers que les armées devoient prendre, Monsieur le Maréchal de Crequy, après avoir parû marcher vers Sainte-Marie aux mines, a passé le Rhin tout d'un coup, & a formé le Siége de Fribourg. Comme cette place est mauvaise, & que Monsieur le Prince Charles, qui étoit vers Landau, lui laisse beaucoup de jour devant lui, il y a sujet de s'en promettre un prompt & heureux succès. En ce cas la campagne ne pourroit finir plus glorieusement; & cette Place, qui rendroit le Roi Maître du Brisgau, changeroit fort les dispositions que l'Armée de l'Empereur avoit faites de prendre ses quartiers

au-

au deçà du Rhin. Je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 16. *Novembre* 1677.

VOus verrez, Monſieur, par la Copie de la Lettre que nous vous envoyons, tout ce que nous avons à vous mander par cet ordinaire.

Celle du Sieur Hulſt, Secretaire de l'Ambaſſade d'Hollande, nous marque, que Monſieur de Beverning auroit ſouhaité qu'on ſe fût expliqué plus clairement ſur les plaintes qu'il nous avoit faites des vexations que les Commis des Douanes font ſur le fret des vaiſſeaux, touchant les 50. ſols par tonneau. Il nous a parû qu'il s'eſt ſatisfait de la réduction des droits impoſez en l'année 1667., puiſqu'il va travailler avec ſes Maîtres pour les faire contenter de ceux de l'année 1664.

Le Sieur Duker nous a témoigné avoir bonne eſpérance de la Négociation qu'il a entamée avec Monſieur l'Evêque de Paderborn. Nous eſpérons, Monſieur, avoir plus de matiére de vous entretenir, lorſque Monſieur le Prince d'Orange ſera de retour d'Angleterre. La Provin-

vince d'Hollande s'aſſemble le 18. de ce mois, ce qui pourra bien hâter ſon voyage. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 19. *Novembre* 1677.

NOus avons reçû, Monſieur, la dépêche que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire du 13. de ce mois, & nous avons appris le Siége de Fribourg par Monſieur le Maréchal de Crequy avec d'autant plus de joye, qu'une telle entrepriſe, dans une ſaiſon ſi avancée, marque davantage la puiſſance du Roi & la foibleſſe de ſes Ennemis, qui avoient fait courre le bruit par-tout, que l'Armée de l'Empereur prendroit ſes quartiers d'hyver en France.

Nous avons jugé à propos de faire part de cette nouvelle à Monſieur d'Oxenſtiern, & de lui marquer par-là combien cette diverſion étoit avantageuſe aux affaires du Roi ſon Maître, puiſque l'exemple de Sa Majeſté, qui agit au delà du Rhin avec ſon Armée, en y attaquant une place ſi conſidérable, doit exciter la Garniſon de Stettin, & celle du Fort de Rugen, à continuer la vi-

ou-

goureuſe réſiſtance qu'elles ont faite juſqu'à préſent.

Le Sieur Hulſt, Secretaire de l'Ambaſſade d'Hollande, nous eſt venu trouver aujourd'hui, pour nous dire, que Monſieur de Beverning a reçû avec grande joye la nouvelle de la réduction que Sa Majeſté vouloit bien faire des Droits d'entrée dans ſon Royaume, ſur le pied du Tarif de 1664., & que, pour répondre de ſon côté à la bonne volonté que Sa Majeſté témoignoit pour Meſſieurs les Etats Généraux, il étoit allé dans les principales Villes d'Hollande, pour mettre cette affaire en état d'être terminée à ſon retour; qu'il auroit bien voulu leur donner plus de ſatisfaction ſur les vexations que les Marchands ſouffrent dans le jaugeage, qu'ils prétendent ne ſe faire pas toûjours fidélement en France; & que pour ce ſujet il nous prioit d'écrire à Sa Majeſté, à ce qu'il lui plût agréer l'expédient qu'il a propoſé, que tous les vaiſſeaux Hollandois fuſſent marquez lors de leur conſtruction, en préſence du Conſul François, d'une marque qui feroit connoître le port de leur bâtiment, ainſi que les Etats l'ont arrêté avec la Suéde & le Dannemarc par leur dernier Traité de Commerce. Il nous a auſſi priez, Monſieur, de ne point prendre en mauvaiſe part le retardement de Monſieur de Beverning, qui n'eſt cauſé que par la lenteur de leurs déliberations, & le

tems

tems qui a été néceſſaire pour communiquer cette affaire à quelques Députez des Villes, auxquels il a jugé à propos d'en faire part, nous aſſûrant que Monſieur de Beverning reviendroit dans deux jours, & qu'il nous donneroit une pleine ſatisfaction ſur le Commerce, & même qu'il auroit un pouvoir pour régler leurs autres intérêts.

Nous eſpérons, Monſieur, terminer dans une Conférence avec Monſieur de Beverning, tout ce qui regarde le Commerce; & nous croyons devoir vous dire, que nous concerterons auſſi avec lui la conduite que nous aurons à tenir avec ſes Collégues & Meſſieurs le Médiateurs, qui juſqu'à préſent n'ont aucune connoiſſance de cette affaire.

Nous ſommes encore obligez de vous dire, Monſieur, que ſelon que nous pouvons juger, ledit Sieur de Beverning ne ſera pas ſi-tôt convenu avec nous de ce qui regarde le Commerce, qu'il nous preſſera ſur les intérêts de Monſieur le Prince d'Orange, ſur la Barriére qu'il prétend être abſolument néceſſaire pour la ſûreté des Etats Généraux, même ſur toutes les autres conditions de Paix avec l'Eſpagne; & s'il ne nous parle point de celles qui la peuvent faire avec l'Empereur, & entre les Rois & Princes du Nord, dans les intérêts deſquels les Etats Généraux ne prennent autant de part que les Traitez qu'ils ont avec eux les y obligent, au

moins appuyera-t-il fort ſur ceux de Monſieur le Prince Charles. A l'égard de ce dernier, les demandes de Monſieur de Strasbourg ſont pour nous de bonnes armes défenſives contre les inſtances publiques que tous les Alliez nous font; mais comme dans la Négociation particuliére que nous aurons avec Monſieur de Beverning, il ne manqueroit pas de nous accorder tout ce que nous ſouhaiterions pour ledit Prince de Strasbourg, afin d'obtenir quelque choſe en faveur dudit Prince Charles, nous pourrons lui dire, que comme nous ne traitons pas avec lui de ce qui regarde l'Empereur, dont l'opiniâtreté à continuer la guerre ne nous doit pas faire eſpérer de la voir finir ſi-tôt en Allemagne; & que ledit Prince eſt trop engagé dans les intérêts de Sa Majeſté Impériale pour s'en pouvoir ſi-tôt départir, on ne peut diſcuter ſes intérêts, que lorſqu'on ſera prêt de conclure une bonne paix avec tout l'Empire. Mais à l'égard des autres points, vous pouvez bien juger, Monſieur, que nous ſerons preſſez bien plus vivement. Nous avons pour nous défendre nos derniéres inſtructions; mais comme nous les avons entiérement épuiſées dans les derniéres Conférences avec ledit Sieur de Beverning, ce ſera à Sa Majeſté à juger, ſi elle à quelque choſe à y ajoûter pour gagner tems, ou ſi, en les rebattant encore dans les prémiers entretiens que nous au-

aurons avec ce Miniſtre, elle attendra les ouvertures qu'il nous pourra faire, pour nous honorer de ſes ordres.

Nous avons jugé à propos, Monſieur, de faire un compliment à Meſſieurs les Médiateurs, ſur les nouvelles aſſûrances que le Roi d'Angleterre a donné à Sa Majeſté, que ſes diſpoſitions & ſon affection pour ſes intérêts étoient toûjours les mêmes, & que le Mariage de Monſieur le Prince d'Orange les augmenteroit, plûtôt que de les diminuer. Nous leur avons auſſi témoigné, que le Roi nous commandoit d'appuyer leurs ſentimens, ſur la fermeté que le Roi leur Maître témoignoit de ne vouloir rien relâcher ſur la prétenſion nouvelle des Impériaux touchant les prémiéres viſites. Meſſieurs les Médiateurs nous ont paru fort ſatisfaits de la déclaration que nous leurs faiſions, qui ne peut être que fort agréable au Roi leur Maître, à qui ils doivent rendre compte par le prémier ordinaire.

Nous vous envoyons, Monſieur, la réponſe de Monſieur l'Evêque dePaderborn à ce que nous lui avons fait écrire par le Sieur Duker: mais comme elle ne contient rien de poſitif, & ne donne aucune ouverture à un Traité avec ce Prince, nous avons dit audit Sieur Duker, que nous ne pouvions nous charger d'en rendre compte à Sa Majeſté, ni à vous, & qu'il faloit que ce Prince s'expliquât plus clairement ſur ce qu'il

prétend faire, & ſur ce qu'il déſire. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

LETTRE

Du Roi à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 20. *Novembre* 1677.

MOn Couſin, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux. J'ai été inſtruit par vos dépêches des 4. & douziéme de ce mois, de la maniére dont vous vous étes expliqué au Sieur Hulſt, de ce que je veux bien faire en faveur du Commerce des Provinces-Unies; & j'ai été bien-aiſe de voir, qu'il vous ait témoigné la joye que lui donnoit en ſon particulier une nouvelle ſi agréable, & celle même que les Etats Généraux en reſſentiroient. Elle leur ſera préſentement connuë, puiſque ce Secretaire étoit parti dès le lendemain pour en aller donner part au Sieur de Beverning; mais je doute que ce Miniſtre vous faſſe connoître la réſolution de ſes Maîtres, avant qu'ils ayent apris l'intention du Prince d'Orange.

Quoique l'on ne puiſſe pas douter que ce Prince n'employe ſes ſoins en Angleterre pour quelque Négociation pour la Paix, je ne vois pas juſqu'à cette heure

heure qu'il ait rien avancé ſur ce ſujet, & je puis être aſſez ſatisfait des nouvelles aſſûrances de l'affection du Roi d'Angleterre pour ce qui eſt de mes intérêts. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde, & vous, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux, en ſa ſainte garde.

Ecrit à Saint Germain en Laye le 20. jour de Novembre 1677.

LETTRE

De Monſieur de Pomponne, à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 20. *Novembre* 1677.

QUelque grande que puiſſe être, Meſſieurs, la ſatisfaction qu'auront eu les Etats Généraux de la nouvelle qui leur a été donnée, de ce que le Roi veut bien faire pour leur Commerce; vous ne devez pas eſpérer, ce me ſemble, que Monſieur de Beverning vous faſſe connoître la réſolution qu'ils auront priſe ſur cette affaire, avant qu'ils en donnent part à Monſieur le Prince d'Orange.

Il y a aſſez d'apparence que la joye que Madame Temple a temoigné du Mariage de ce Prince, eſt une marque de la part que ſon Mari a eu à le faire; mais ce qui eſt très-aſſûré eſt, que le

Roi n'a pas lieu, en façon du monde, de regarder cette affaire comme pouvant aporter quelque préjudice à ſes intérêts.

Ce que Monſieur de Ronquillo vous a fait paroître ſur les offres qui ont été faites par Monſieur le Nonce, pour la ſurſéance des procédures commencées à Lille, contre ceux qui poſſédent des terres dans les dépendances de Sa Majeſté, pourvû qu'à Bruxelles on en uſe de la même maniére à l'égard de Monſieur de Quincy & autres, n'eſt pas une marque que les Eſpagnols veuillent apporter beaucoup de facilité de leur côté, pour le ſuccès de cette affaire.

Je vous mandai, il y a huit jours, que Monſieur le Maréchal de Crequy avoit inveſti Fribourg, & préſentement, Meſſieurs, je puis vous donner part de la nouvelle que Sa Majeſté vient de recevoir de la priſe de cette Ville. Les Ennemis ſe ſont retirez dans le Château, où l'on ſe prépare à les attaquer avec la même vigueur, & ſelon toutes les apparences avec le même ſuccès. Je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.





LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 23. *Novembre* 1677.

NOus avons, Monsieur, peu de chose à vous mander par cet ordinaire, mais nous espérons en recompense avoir beaucoup plus de matiére par le prochain. Monsieur de Beverning arriva ici avant-hier au soir. Il nous envoya hier le Sieur Hulst, nous dire que s'il n'étoit pas venu nous voir, il avoit cru devoir donner ce jour-là aux Alliez, d'autant plus que c'étoit un jour de Conférence, à laquelle il se vouloit trouver, & que s'il étoit venu d'abord chez nous, ils en auroient pris de l'ombrage; mais qu'il y viendroit sans faute aujourd'hui ou demain. Nous ne pouvons juger par le discours de Monsieur Hulst, si Monsieur de Beverning se renfermera dans l'affaire du Commerce, ou bien si, dans cette prémiére Conférence, il entrera avec nous sur le point de la Barriére dans les Païs-Bas.

Nous nous donnons l'honneur, Monsieur, de vous envoyer l'écrit que Monsieur le Nonce & Messieurs les Médiateurs Anglois nous ont donné de la part des Alliez. Ces Messieurs qui nous

l'ont aporté, jugent, comme vous le ferez ſans doute en le liſant, de l'inutilité de ce Mémoire. Auſſi nous ne croyons pas y devoir répondre, ou au moins ne le pas faire ſi tôt. Nous verrons par les Conférences que nous aurons avec Monſieur de Beverning, quel train prendront les affaires, & nous ſommes perſuadez, que quand les Impériaux auront des intentions ſincéres pour l'avancement de la Paix, ils admettront ſans peine l'Envoyé de Monſieur de Strasbourg. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

LETTRE

Du Roi à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 25. *Novembre* 1677.

MOn Couſin, Meſſieurs Colbert & Comte d'Avaux. Ce que j'ai bien voulu faire en faveur du Commerce des Etats Généraux, lorſque je vous ai donné pouvoir de conſentir, que les droits d'entrée qui ſe levent ſur leurs Marchandiſes fuſſent réglez ſur le Tarif de 1664., leur eſt ſi avantageux, que je ne doute pas que le Sieur de Beverning n'en ait été pleinement ſatisfait; ainſi je me promets, conformément à ce que le Sieur Hulſt en a écrit, qu'il en

en fera un bon uſage pour diſpoſer ſes Maîtres à la Paix. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait aſſez d'apparence qu'ils ne prendront aucune réſolution préciſe juſqu'au retour du Prince d'Orange; mais ce ſera toûjours beaucoup, que la concluſion d'un point ſi important faſſe naître dans leurs eſprits des diſpoſitions très-favorables à la Paix.

Ils m'ont écrit depuis peu touchant quelques bâtimens qui leur ont été pris à la pêche, pour me demander d'en faire ordonner la reſtitution, ſur ce qu'ils prétendent que ces priſes ont été faites au préjudice de l'Ordonnance que j'avois fait publier. Je n'ai point jugé à propos de leur répondre moi-même, & j'ai cru qu'il ſeroit mieux que je vous chargeaſſe de le faire. Pour cela mon intention eſt, que vous témoigniez au Sieur de Beverning, que j'ai reçû la Lettre que ſes Maîtres m'ont écrite, que j'avois déja ordonné que cette affaire fût diſcutée & éclaircie dans mon Conſeil, que quelques uns de ces Vaiſſeaux y avoient été déclarez de bonne priſe, parce qu'ils s'étoient défendus, & qu'ils avoient agi hoſtilement contre mes ſujets: que pour ceux qui reſtoient encore, & dont le jugement étoit indécis, bien que les Armateurs fiſſent voir qu'ils étoient ſortis de mes Ports avant que mon ordre y eût été publié, & que le Placard des Etats Généraux y eût pû être connu, je voudrois bien les faire relâcher

& dédommager les bâtimens François que leurs Armateurs ont pris à la pêche, qu'ils retiennent encore dans leurs Ports, ou auxquels ils ont fait payer rançon. Du reste, le peu d'utilité que j'ai éprouvé que mes sujets reçoivent de cette Ordonnance, lorsque tout l'avantage en demeuroit aux Etats Généraux, m'a fait prendre la résolution de la révoquer; & c'est en partie ce qui me porte à ne point répondre à la Lettre qu'ils m'ont écrite, parce que souhaitant sans doute, au point qu'ils font, la continuation de cette Ordonnance, ils ne pourront rien trouver dans ma Lettre qui satisfasse leur désir & leur espérance. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Saint Germain en Laye le 25. Novembre 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 25. *Novembre* 1677.

VOus aurez apris, Messieurs, que Monsieur le Maréchal de Crequy s'est rendu maître non seulement de la Ville de Fribourg, mais même du Château.

teau. Cette conquête, si glorieuse pour les Armes du Roi, finit avantageusement la Campagne, & changera sans doute les mesures que les Impériaux avoient prises pour l'établissement de leurs quartiers. Je suis, Messieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 26. *Novembre* 1677.

SIRE,

Monsieur de Beverning nous vint voir Mecredi au soir. Il nous témoigna la joye qu'il avoit des nouvelles marques que V. Majesté donnoit à ses Maîtres de l'honneur de son affection, en voulant bien remettre le Tarif de 1664.; que dès qu'il avoit apris cette Nouvelle, il s'étoit glissé sans bruit de Ville en Ville, pour parler à ceux de qui dépend la direction de ces affaires, pour examiner celle-ci, & prendre avec eux une derniére résolution; que c'étoit la seule voye dont il avoit pû se servir pour tenir cette Négociation secrete, & ne pas faire assembler les Etats en forme: qu'il restoit encore quelques difficultez,

mais avant de nous les expliquer, qu'il étoit bien-aise de nous dire, que ces difficultez n'arrêteroient pas la signature du Traité, puisqu'en un mot ses Maîtres étoient contens de la diminution que V. M. avoit bien voulu leur accorder ; qu'ils l'acceptoient & l'en remercioient très-humblement, mais qu'ils la supplioient en même tems, de considerer que dans le Tarif de 1664. on paye des droits excessifs pour le rafinage du sucre, qui est imposé à 15. le quintal, que l'on vend en France 30. ou environ, & qu'il est impossible que les rafineurs du sucre y trouvent leur compte; cependant que c'étoit une des principales choses dont la Ville d'Amsterdam trafiquoit.

Après avoir témoigné à Monsieur de Beverning la joye que nous avions que ses Maîtres eussent reçû comme ils devoient ces marques de l'amitié de Vôtre Majesté, & lui avoir fait nos complimens sur la diligence & l'habileté avec lesquelles il avoit ménagé cette affaire, nous lui avons fait connoître, que V. M. prenant un Tarif général pour régle des impositions à l'avenir, on ne pouvoit y rien changer sans de grands inconvéniens, & que nous ne croyions pas qu'il pût à présent même proposer cette affaire avec bienséance. Il en est en quelque façon convenu avec nous, & nous a dit, qu'il espéroit que V. M. y feroit réfléxion lorsque ses Maîtres seroient rentrez dans l'hon-

l'honneur de ses bonnes graces; qu'il nous prioit seulement que nous l'en informassions, afin que, lorsque ses Maîtres en feroient un jour parler à V. M. par leurs Ambassadeurs, il ne lui parût pas que ce fût une nouvelle demande, & qu'elle sçût que dès cette heure ils nous avoient témoigné qu'ils en étoient gravez.

Monsieur de Beverning insista un peu davantage sur ce qui regarde la levée de l'imposition des 50. sols par Tonneau. Il nous a demandé prémiérement, si, lorsque V. M. s'explique, que ce droit ne sera levé qu'une seule fois sur chaque Vaisseau, elle vouloit bien le marquer nettement & décisivement; ensorte qu'il fût dit, que l'acquit qui seroit donné à un Vaisseau en sortant d'un Port, lui serviroit de décharge, lorsqu'il iroit dans un autre prendre le reste de son chargement.

En second lieu il nous a dit, que lorsqu'un Vaisseau est chargé de Sel, par le Traité de 1662. il n'est obligé de payer que la moitié du droit : cependant un Vaisseau qui prendra la moitié de son chargement de vin, & qui pour son entiére cargeaison ira prendre du Sel en un autre endroit, il ne sera pas juste qu'on lui fasse payer la capacité entiére de son bâtiment sur le pied de 50. sols par Tonneau, mais qu'il n'en devra, par exemple, que la moitié sur ce pied

 là,

là, & la motié de l'autre moitié, dont il sera chargé de Sel.

Nous lui avons témoigné, que toutes ces choses se régleroient aisément, lorsque dans la suite ils feroient connoître à V. M. qu'on y commettoit des abus; mais qu'il n'étoit question à cette heure que de régler le gros de l'affaire: sur quoi il nous a demandé, si, pour le troisiéme chef de plainte, on ne pourroit pas y aporter dès à présent un réglement. C'est pour le Jaugeage. Il ne demande pas, comme son Secretaire s'étoit fait entendre, qu'on le fasse chez eux lors de la construction des Bâtimens; mais il demande que lorsque, leurs Vaisseaux entreront pour la prémiére fois dans un Port de France, on y fasse le Jaugeage avec toutes les formalitez qu'il plaira à V. Majesté d'y préscrire; que le Consul qu'ils auront dans cette Ville y soit appellé, & qu'ensuite on fasse une, deux, ou tant de marques qu'on voudra au Vaisseau de sa capacité, après quoi ce Vaisseau ne sera plus jaugé. Il prétend qu'il n'y peut avoir d'abus, en ce qu'on peut mettre ces marques en des endroits d'où il ne soit pas possible de les ôter; & d'ailleurs, que les Marchands s'adonnent chacun à une certaine sorte de Trafic, de sorte que c'est quasi toûjours les mêmes Vaisseaux qui vont dans les mêmes Ports. Il nous a encore ajoûté, que si on vouloit faire de nouveaux Jauges-

geages toutes les fois que ces bâtimens arriveroient, il ne s'y opposoit pas, pourvû que ce fût sans fraix ; mais qu'il n'étoit pas juste de les faire aux dépens des Trafiquans, & de leur faire inutilement tant de dépenses. Après avoir un peu discuté cette matiére avec Monsieur de Beverning, & l'avoir assûré que nous en rendrions compte à Vôtre Majesté, il nous a témoigné, qu'il étoit bien aise d'avancer tellement cette affaire, que lorsque l'on sera convenu de l'autre Traité, il n'y ait plus qu'à signer celui-ci : de sorte qu'il s'est chargé de nous envoyer ce matin, comme il a fait, un Projet de Traité, tel que ses Maîtres le souhaitent, & afin que nous ayons l'honneur de l'envoyer à Vôtre Majesté; & que si elle consent d'accorder tous les Articles qu'il dressera, suivant les demandes de Messieurs les Etats, ce que nous lui avons marqué être les intentions de V. M., nous gardions de part & d'autre une copie de ce Traité, pour le signer quand nous serons convenus du reste. Nous sommes tombez d'accord avec lui sur ce point, & d'un autre sous vôtre bon plaisir, qui regarde la maniére dont il faudra nous comporter, dès que nous aurons reçû réponse de V. M. C'est à sçavoir que lui Monsieur de Beverning & Monsieur de Haren iront trouver Messieurs les Médiateurs, & leur donneront un Mémoire sur leurs prétensions touchant le Commerce, que nous y répon-

drons

drons par un autre Mémoire, & qu'ensuite étant convenus ensemble, nous dresserons avec les Médiateurs un Projet, pareil à celui que V. M. aura approuvé.

Il restoit à nous parler de la sûreté qu'il demande pour ses Maîtres de l'exécution de ce que V. M. leur fait espérer touchant la diminution des droits sur le Tarif de 1664. Il nous a dit, qu'il lui étoit venu une pensée, qui étoit, que nous donnassions nôtre parole à Messieurs les Médiateurs; mais en même tems il nous a dit, qu'il ne les croyoit pas trop favorables pour ce qui regardé, le Commerce. Il nous a donc demande si nous ne pourrions lui donner un Ecrit, par lequel nous promettrions que V. M. réduiroit les choses sur le pied de 1664. Car, Sire, nous ne vous disons point, que nous avons entiérement réjetté la proposition d'en rien mettre dans le Traité; & pour ce qui est de cet Ecrit, nous lui avons dit, que nôtre parole valoit un Ecrit; & que s'il pouvoit croire qu'on y dût manquer, il s'imagineroit de même, qu'on pourroit manquer à un Ecrit; qu'en un mot nous n'en pouvions point donner, puisqu'il feroit d'une même conséquence à V. M., que si nous en mettions quelque chose dans le Traité. Il s'est donc restraint à nous demander, que nous lui promissions, que lorsque V. M. nous envoyeroit sa ratification, elle nous envoyeroit en même tems un Arrêt de son Conseil, ou une Déclaration en

la

la maniére qu'il lui plairoit, pour le rétabliſſement du Tarif de 1664. Nous lui avons fait quelque difficulté de faire paroître aucun Acte de V. M. de même date que la ratification, & nous nous ſommes ſimplement chargez de lui en rendre compte. Monſieur de Beverning nous a témoigné enſuite, qu'il ne croyoit pas que nous euſſions enſemble beaucoup de difficulté ſur ce qui nous reſtoit à l'égard de Meſſieurs les Etats Généraux, qu'il avoit écrit à Monſieur le Prince d'Orange pour ſes intérêts, & qu'il en attendoit au prémier jour un entier éclairciſſement. Il nous a ſeulement dit en paſſant, qu'il eſpéroit qu'en cas que V. M. retînt la Franche Comté, elle rendroit à Monſieur le Prince d'Orange tous les biens dont il étoit en jouïſſance lorſque V. M. conquit cette Province, qui ſont ceux dans leſquels les Princes d'Orange ont été rétablis par le Traité fait à Munſter entre l'Eſpagne & les Etats Généraux. Comme nous n'avons nuls ordres précis ſur ce qui regarde Monſieur le Prince d'Orange, nous nous ſommes contentez de dire à Monſieur de Beverning, que quand il auroit reçû ſes inſtructions ſur ce qui regarde les intérêts de ce Prince, nous les diſcuterions enſemble, & qu'il pouvoit bien croire que V. M. lui donneroit toûjours des marques de ſon amitié, lorſque ce Prince prendroit les ſentimens qu'il devoit avoir pour elle. De-là

Mon-

Monſieur de Beverning eſt tombé ſur la réſtitution de Maſtricht : nous lui avons aſſez fait comprendre, qu'avant de parler de cet Article, il falloit ſçavoir à quoi s'en tenir avec l'Eſpagne & avec les Etats. Il entrevoit même aſſez, quelle peut être là-deſſus l'intention de V. M., de ſorte que cela lui a donné lieu de nous faire connoître, qu'il n'eſt pas à préſent en état de parler de l'affaire des Païs-Bas. Il nous a dit, qu'il en avoit écrit à Monſieur le Prince d'Orange, mais qu'il n'en avoit pas reçû de réponſe bien poſitive; qu'il ne ſçavoit ſi on ne feroit point quelque Projet en Angleterre dont Monſieur Temple ſeroit chargé, & qu'on n'auroit plus qu'à y changer ici peu de choſe, pour quelques Places plus ou moins ; que peut-être auſſi ſeroit-il obligé, lui Beverning, d'aller à la Haye au retour de Monſieur le Prince d'Orange, pour ſçavoir plus préciſément les intentions de ce Prince, qui ne lui en avoit écrit que fort confuſément, & qu'en un mot, juſques-là il ne pouvoit entrer en matiére avec nous ſur cette affaire. Voilà, Sire, en quels termes nous en ſommes demeurez avez Monſieur de Beverning, qui nous paroît agir avec grande ſincérité, & avoir un très-grand déſir de conclure un bon Traité de Paix.

Monſieur le Comte d'Oxenſtiern nous vint voir, Sire, hier matin, & nous dit, que Monſieur le Comte de Horn l'avoit prié

de

de nous faire ſçavoir, que l'Armée des Suédois en Livonie étoit prête à marcher, mais qu'il n'oſoit le faire, ſur ce que Monſieur Paats lui avoit fait ſçavoir qu'il s'oppoſeroit à ſon paſſage. Il nous a fort exageré cette affaire, ſur laquelle nous lui avons répondu, que Monſieur le Marquis de Bethune, qui étoit ſur les lieux, étoit celui qui y pouvoit donner ordre plus favorablement: qu'avant que les réponſes de V. M. fûſſent arrivées, le tems de pouvoir agir avec ſes Troupes ſeroit écoulé. Nous lui avons promis toutefois d'en écrire à V. M., quoique nous ayons quelque ſoupçon que ces plaintes de Monſieur d'Oxenſtiern ſont peut-être affectées, & que les Suédois ne ſont peut-être, ni en déſir, ni en état de faire ſortir leurs Troupes de Livonie: c'eſt dont Monſieur le Marquis de Bethune peut informer V. M. plus préciſément que nous, qui n'en parlons que par conjecture.

En même tems que nous apprenons, par la Lettre de Monſieur de Pomponne, la réduction de Fribourg à l'obeïſſance de V. M. nous apprenons par les Lettres d'Allemagne la priſe du Château de cette Ville. Une ſi grande conquête, qui termine ſi glorieuſement une ſi belle Campagne, doit faire voir aux Ennemis de V. M., que plus ils éloigneront la Paix, plus ils travailleront à ſa gloire. Nous ſommes avec un profond reſpect,

SIRE, &c.

LET-

L E T T R E

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 26. *Novembre* 1677.

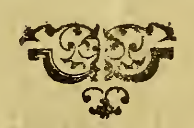
VOus verrez, Monſieur, par la lettre que nous nous donnons l'honneur d'écrire au Roi, que Monſieur de Beverning n'a pas attendu le retour de Monſieur le Prince d'Orange, pour terminer entiérement avec nous l'affaire du Commerce. Un procedé ſi ſincere de ſa part fait bien eſpérer de la ſuite, & nous devons croire, qu'auſſi-tôt que ce Miniſtre ſera maître de travailler aux autres affaires, il le fera avec la même diligence & le même ſecret.

Nous attendons, Monſieur, les ordres du Roi ſur la maniére dont nous en uſerons avec Meſſieurs les Médiateurs. Si Sa Majeſté approuve l'expédient que nous avons pris, & ſi elle juge être de ſon intérêt de faire au plûtôt connoître aux peuples d'Hollande, l'avantage qu'ils ont trouvé pour le Commerce auſſitôt qu'on aura ſigné le Traité de Paix.

Nous avons apris, Monſieur, que les Impériaux ont quelque apréhenſion que les Etats Généraux ne s'accommodent avec nous, & ne traitent en même tems pour les Eſpagnols, de ſorte que l'Empereur

pereur se trouveroit abandonné de deux Alliez si considérables. Ils ont dépêché lundi dernier à la Cour de Vienne, pour sçavoir ce qu'ils doivent faire dans cette conjoncture.

Comme nous ne faisons que de recevoir ce Projet, & que nous n'avons eu, ni le tems de l'examiner, ni de le faire chifrer, nous avons cru, Monsieur, y devoir mettre le titre que vous y trouverez, qui n'est que pour tromper ceux entre les mains de qui il pourroit tomber, qui ne doivent pas faire grande réfléxion sur un Projet que nous aurions formé de nôtre tête, & qui n'auroit encore été présenté à personne. Vous verrez, Monsieur, dans l'article que Monsieur de Beverning a mis, les clauses qu'il demande, comme si elles étoient accordées, quoiqu'elles ne le soient pas: Ainsi on en retranchera ce qui plaira au Roi. Pour ce qui regarde aussi le préambule & quelques autres énonciations de ce Traité, vous nous ferez l'honneur, s'il vous plaît, Monsieur, de nous mander, si Sa Majesté veut que nous y changions quelque chose, ou si elle veut nous préscrire elle-même la maniére dont elle veut que ce Traité soit conçû. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.



LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 30. *Novembre* 1677.

LA Lettre, Messieurs, qu'il vous a plû m'écrire le 19. de ce mois, avoit fait connoître au Roi ce que vous aviez apris par le Sieur Hulst, des sentimens de Monsieur de Beverning, touchant la réduction que Sa Majesté veut bien accorder des Droits d'entrée sur le pied du Tarif de 1664. lorsque vôtre derniére Lettre du 25. a apris à Sa Majesté le retour de ce Ministre à Nimegue. Comme il devoit vous voir le lendemain, Sa Majesté attend avec quelque curiosité, de sçavoir ce qui se sera passé entre vous. Elle ne peut douter que la Hollande n'ait été touchée de l'ouverture si favorable que vous avez faite, & que l'avantage qui lui en doit revenir pour son Commerce ne la rende plus disposée à la Paix. Peut-être ne s'arrêtera-t-il pas tellement à ce point, qu'il ne passe aux autres qui peuvent conduire à la Paix, particuliérement à celui de la Barriére en Flandre, à laquelle les Etats paroissent si fort attachez, si ce n'est qu'avant que d'entrer plus avant en matiére, ils ayent voulu atten-

attendre le retour de Monſieur le Prince d'Orange en Hollande. Par toutes les aſſûrances que le Roi d'Angleterre a pris ſoin d'en faire donner au Roi, les intentions de ce Prince ſont bonnes pour la Paix, & auront encore été augmentées par le Roi ſon Oncle. C'eſt toutefois ce dont il faut remettre à juger par les effets, & par la maniére dont les Ambaſſadeurs d'Hollande agiront à Nimegue. Il n'y a gueres, Meſſieurs, de réponſe plus aiſée à faire, que celle que demande le Mémoire qui vient de vous être remis par les Médiateurs. On ne voit pas pourquoi les Alliez prétendent que vous répondiez à leurs propoſitions, lorſqu'ils ne répondent pas aux vôtres, & quel droit ils ont de vous demander une explication, lorſqu'ils ne vous en donnent pas ſur les demandes que vous avez faites. Il y a encore plus de juſtice d'inſiſter que les choſes demeurent en l'état où le ſort des armes les a miſes, que de prétendre des reſtitutions & des dédommagemens dans une Guerre qui a été déclarée à la France. Il n'y a pas moins d'injuſtice à ne pas reconnoître le Miniſtre de Monſieur l'Evêque de Strasbourg, de traiter ce Prince de ſujet de l'Empereur, & de réfuſer de le comprendre au nombre des Alliez de Sa Majeſté. Ainſi, tant que les Confédérez ſe tiendront dans ces termes généraux, vous pouvez encore, Meſſieurs, avec plus de raiſon, vous renfermer dans les

les prémiéres propofitions que vous avez faites, & attendre des offres plus proportionées au mauvais état de leurs affaires.

Le Roi a vû la copie de l'écrit que Monfieur l'Evêque de Paderborn a envoyé au Sieur Duker. Sa Majefté a été bien aife d'y apprendre, que ce Prince eft libre de tout engagement jufqu'à cette heure, & qu'il eft en état d'écouter les propofitions qui pourroient lui être faites. Il voit ce que Sa Majefté peut défirer de lui, qui feroit d'entrer dès à cette heure dans un Traité de Neutralité, de rappeller les troupes qu'il a dans le parti des Ennemis du Roi, & de s'obliger de même à demeurer neutre, lorfqu'il feroit Evêque de Munfter. Il femble qu'il fuffife qu'il connoiffe ce que Sa Majefté défire de lui; ce feroit à lui à déclarer à quelles conditions il voudroit s'y engager, & c'eft ce que le Sieur Duker pourroit fçavoir de lui. L'on ne doute pas qu'il ne demande des fubfides, & l'on fuppofe qu'il les demandera différens, les uns proportionnez à ce qu'il eft préfentement, les autres à la confidération plus grande où il peut arriver par l'Evêché de Munfter. Le tout eft qu'il s'explique fur l'un & fur l'autre, afin que fur fes demandes Sa Majefté puiffe régler ce qu'elle juge à propos de faire: au lieu qu'il femble attendre les offres qui lui feront faites, il importeroit de le faire ouvrir de fes pré-

prétenſions. C'eſt ce qui peut être ménagé par le Sieur Duker, & il eſt bien juſte que, comme il eſt déja inſtruit de ce que Sa Majeſté déſire de lui, Sa Majeſté ſoit informée des conditions qu'il voudroit attacher aux engagemens qu'il voudroit prendre avec elle. C'eſt Meſſieurs, ce qu'elle remet à vos ſoins, & vous jugerez aſſez ſans doute, qu'il eſt important de faire parler ce Prince le prémier ſur les conditions qu'il attendroit de Sa Majeſté lorſqu'il s'engageroit avec elle. Je ſuis très-véritablement, Meſſieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 30. *Novembre* 1677.

S'Il eſt vrai, Monſieur, que les Alliez n'attendent que le retour de Monſieur le Prince d'Orange pour parler de Paix, comme ils nous l'ont fait entendre, la priſe de Fribourg & toutes les fâcheuſes ſuites pour eux, que cette conquête, & celle de Walkerk & Hochberg leur donnent ſujet d'appréhender, leur doivent faire ſouhaiter avec une extrême impatience de voir bientôt ce Prince, pour ſçavoir de lui de quel-

le maniére ils pourront terminer une guerre, que le Roi trouve moyen de faire douze mois de l'année, sans aucune interruption d'une Campagne à l'autre.

On ne peut pas vous exprimer, Monsieur, dans quelle consternation ces derniéres conquêtes ont mis les Ambassadeurs de l'Empereur, & avec quel étonnement & quelle admiration tous les autres Ministres qui sont ici parlent de la puissance & de la conduite de Sa Majesté, pendant qu'ils font leurs réfléxions sur le malheur qu'il y a d'être ses Ennemis, & la pressante nécessité d'une prompte réconciliation avec la France. Nous avons fait les nôtres sur le Projet de Traité, que Monsieur de Beverning nous a remis entre les mains, & que nous envoyâmes l'ordinaire dernier. Vous verrez, Monsieur, par le Mémoire ci-joint toutes nos observations, dont les principales sont prémiérement en l'Article VII. de l'omission de l'exception faite par le XX. de 1662., à cause du privilége accordé à la Compagnie qui a entrepris la pêche des baleines, ensorte que si ce privilége subsiste encore, ce que nous ne sçavons pas, nous ne doutons point que Sa Majesté ne nous ordonne de faire remettre la clause qui le maintient.

L'autre remarque de quelque considération est sur l'Article XII., qui ôte aux Officiers de l'Amirauté le pouvoir de retirer des vaisseaux Hollandois les Mate-

telots François, & autres ſujets de Sa Majeſté; & quoique le reciproque ſoit ſtipulé en faveur des Navires François, peut-être que Sa Majeſté n'y trouvera pas un avantage égal, non plus que ſur l'Article XIII. qui confondant les XXVI. & XXXVI. du Traité de 1662. étend la faculté du Commerce de l'un avec les Ennemis de l'autre, juſqu'à ôter la liberté d'examiner, à qui la proprieté du Navire & des Marchandiſes apartient; enſorte qu'un Maître avec l'équipage Hollandois, dans un Navire dont toute la proprieté & tout le chargement apartiendront aux Ennemis de la France, les mettra à couvert de toute confiſcation par ces mots (ſans diſtinction de qui en ſont les propriétaires) ce qui eſt directement contraire à toutes les Ordonnances de Marine. Vous verrez, Monſieur, que véritablement les Articles XXVI. & XXXVI. de 1662. ont quelque choſe qui équipole; mais il nous ſemble que cela ne va pas juſqu'à la totalité du Vaiſſeau & des Marchandiſes, & que leſdits Articles ne ſe doivent entendre que pour quelque partie de Marchandiſes apartenantes aux Ennemis, & chargées ſur les Vaiſſeaux amis. Si cette obſervation paroît conſidérable à Sa Majeſté, nous inſiſterons à remettre dans ce Projet ce qui eſt contenu aux Articles XXVI. & XXXVI. de 1662. & à ſuprimer entiérement le XIII. du Projet. Il y a encore pluſieurs petits chan-

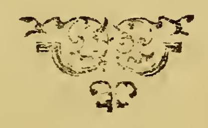
gemens dans la diction qui ne font pas bien intelligibles, & qui altérant un peu le fens, ont befoin d'être reformez en termes plus purs & plus François, ou plûtôt aux mêmes dont on s'eft fervi au Traité de 1662.

Pour ce qui regarde le préambule, nous joignons, Monfieur, à nôtre Lettre un petit Projet de celui de 1662. & plus convenable, felon nôtre fentiment, à la dignité du Roi: ce qu'il vous plaira, Monfieur, y reformer, foit en ajoûtant ou diminuant, le rendra encore plus de nôtre goût.

Quoique le dernier écrit que les Miniftres des Alliez nous ont fait donner par Meffieurs les Médiateurs, ne doive être confideré que comme un verbiage inutile qui ne mérite aucune réponfe, néanmoins, Monfieur, quelques-uns d'eux, & entr'autres Monfieur de Ronquillo, nous ayant accufez de n'avoir pas le pouvoir de faire le moindre pas qui ne fût dirigé par de nouveaux ordres, nous avons cru qu'il étoit du fervice du Roi, & de l'honneur de fon Ambaffade, de leur donner fans delai la réponfe dont nous vous envoyons la copie, d'autant plus qu'elle eft prefque femblable à celle que vous avez déja vû, & que vous nous avez écrit être approuvée de Sa Majefté. Cependant Meffieurs les Ambaffadeurs d'Angleterre font venus nous faire de grandes inftances pour reformer cet écrit, nous difant que le Roi leur

Maî-

Maître leur a ordonné de ne s'en charger d'aucun qui puiſſe faire naître quelque aigreur entre les Parties. Nous leur avons répondu, que le nôtre ne contient que des véritez qui leur ſont connuës, & que nous ne croyons pas avoir excédé la modération qui doit être gardée dans cette Aſſemblée; que néanmoins nous remettions entiérement à leur prudence, ou de n'en dire verbalement que la ſubſtance, ou de dicter nôtre écrit en la maniére qu'il eſt conçû; qu'ils ſçavent bien que nous avons toûjours ſoûtenu la prémiére voye comme la meilleure, & que ce n'eſt qu'à force d'être fatiguez des écrits des Alliez, qui rejettent ſur nous le retardement de la Paix, & amuſent les peuples de ces fornettes, que nous nous ſommes vûs obligez de faire une petite récapitulation de toutes les diligences qui ont été faites de la part du Roi, pour donner le repos à la Chrêtienté. Les dits Médiateurs ont encore pris tems pour conſulter entr'eux ce qu'ils auroient à faire. Nous vous rendrons compte par le prémier ordinaire de la réſolution qu'ils auront priſe. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.



LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 3. *Decembre* 1677.

LA Lettre que vous avez reçû de nous, Monsieur, l'ordinaire dernier, & celle que nous avons aussi écrite à Monsieur de Seignelai, ont répondu par avance à ce que contient la dépêche du Roi du 25. Novembre, & épuisé entiérement ce qui nous pourroit faire prendre la liberté d'écrire à Sa Majesté. Nous ne croyons pas même qu'avant le retour de Monsieur le Prince d'Orange, où la réponse touchant la conclusion du Traité de Commerce semble être attachée, il se passe rien ici qui mérite que nous ayons l'honneur de l'en informer directement.

Nous avons cependant laissé, tant à Monsieur le Nonce, qu'aux Ambassadeurs d'Angleterre, toute la liberté de tourner nôtre réponse au prémier écrit des Alliez, en la maniére qu'ils le jugeroient à propos, & nous croyons qu'ils se réduiront à leur faire voir de bouche, que l'admission du Ministre de Monsieur l'Evêque de Strasbourg est d'autant plus juste, que les mêmes raisons que les Impériaux alléguent pour le ren-

renvoyer à la Diéte de Ratisbonne, ont été discutées avant l'expédition des Passeports, & que, sans y avoir égard, l'Empereur a été obligé d'accorder le sien en faveur dudit Ministre, & de Monsieur l'Evêque de Strasbourg, comme Plénipotentiaire; que d'ailleurs la clause d'Alliez qui sont en guerre, insérée par les Confédérez dans le Projet des Pleinpouvoirs, ayant été rejettée par nous, & réduite d'un commun consentement au seul terme d'Alliez, sans aucune autre addition, & par la seule raison que l'Evêque de Strasbourg, quoiqu'Allié de la France, n'étoit point en guerre, ce différend doit être censé terminé & jugé par ces deux Actes. A vous dire le vrai, Monsieur, nous étions résolus de reserver pour une autre replique ces deux raisons peremptoires & décisives, de crainte qu'elles ne fissent trop tôt finir un différend que nous avions intérêt de prolonger, pour n'être pas obligez de répondre aux demandes de Monsieur le Prince Charles: mais Monsieur Duker a si fort pressé Messieurs les Médiateurs de s'en servir, qu'il ne nous a pas été loisible de nous opposer à ce qui fait encore plus pour nous, que ce que nous avions donné par écrit, & que nous n'avions omis que pour un dessein que nous ne devons pas laisser pénétrer. Nous sommes, Monsieur, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 7. *Decembre* 1677.

NOus avons reçû, Monsieur, la Lettre qu'il vous a plû nous écrire le 30. du mois passé. Vous aurez vû par nos dernieres dépêches ce qui s'est passé dans la conversation que nous avons euë avec Monsieur de Beverning touchant le Commerce. Nous croyons qu'il attendra le retour de Monsieur le Prince d'Orange, pour s'expliquer sur la Barriére que Messieurs les Etats Généraux ont toûjours témoigné souhaiter.

Nous avions donné une réponse aux Médiateurs sur les derniers Mémoires des Alliez, qui ne nous engageoit à rien, & dont nous vous avons envoyé la Copie: mais ils nous sont venus trouver depuis, & nous ont prié de trouver bon qu'ils ne la remissent pas si-tôt, parce que le Roi d'Angleterre n'avoit pas approuvé qu'ils se fussent trouvez aux Conférences avec Monsieur le Comte Anthoine, & qu'il leur avoit même défendu de s'y joindre, jusqu'à ce que ce Ministre eût rendu ce qu'il doit au Caractére des Médiateurs. Ainsi ils ont les

mains

mains liées, & ne peuvent agir depuis ces derniers ordres.

Nous craignons que la fermeté du Roi d'Angleterre, à refuser les expédiens qui avoient été proposez pour faciliter ces visites, n'attire un plus grand inconvénient, & que les incidens qui pourront naître dans la suite de cette contestation, ne portent les Impériaux & les Espagnols à chercher des moyens de s'exempter, autant qu'ils pourront, de passer par les mains des Médiateurs d'Angleterre. Nous sommes demeurez d'accord avec eux de la résolution qu'ils ont prise, de ne point donner aux Alliez de réponse de nôtre part, qu'ils n'ayent reçû les nouveaux ordres qu'ils attendent du Roi leur Maître, sur la maniére dont ils doivent en agir dans cette affaire. Nous nous conformerons, Monsieur, dans cette réponse aux intentions du Roi, & à ce que vous nous préscrivez par vôtre dépêche.

Nous avons, Monsieur, fait connoître au Sieur Duker, que le Roi avoit apris avec plaisir, que Monsieur l'Evêque de Paderborn n'avoit pris encore aucun engagement, & nous l'avons prié de faire entendre à ce Prince, que, connoissant comme il fait ce que Sa Majesté peut désirer de lui, qui seroit qu'il entrât dès à cette heure dans un Traité de Neutralité, qu'il rappellât les Troupes qu'il a dans le parti des Alliez, & qu'il s'obligeât à demeurer neutre, quand il

deviendroit Evêque de Munſter, c'étoit à préſent à lui de s'ouvrir des conditions ſous leſquelles il voudroit prendre des engagemens. Le Sieur Duker, à qui nous avons fait voir qu'il y avoit peu de tems à perdre pour cela, nous a promis d'en écrire cet ordinaire. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Monſieur de Pomponne, à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 9. Decembre 1677.

BIen que j'aye reçû, Meſſieurs, vos dépêches du 26. & 30. du mois paſſé, & que j'aye eu l'honneur de les lire au Roi, que je lui aye même fait voir le Projet de Traité de Commerce qui vous a été remis par Monſieur de Beverning, avec les remarques que vous y avez faites. je ne vous ferai point encore ſçavoir ſes ſentimens ſur ce point. Sa Majeſté la voulu examiner auparavant ce que les Etats changent ou ajoûtent au Traité de 1662. auſſi bien que l'explication qu'ils déſirent ſur la perception des 50. ſols par Tonneau. Je remettrai donc, Meſſieurs, à un autre ordinaire à vous inſtruire plus préciſément de ſes intentions ſur ces Articles: mais je crois vous pouvoir dire par avance, que comme

me ces différences ſont peu eſſentielles, il ne ſera pas difficile, ou de les accommoder, ou de porter les Etats Généraux à s'en relâcher. Ce qui eſt d'important pour eux, eſt la grace que Sa Majeſté leur accorde, en voulant bien remettre les impoſitions ſur le pied du Tarif de 1664. Lorſque Sa Majeſté aura diſcuté cette matiére, elle vous fera ſçavoir ſes ſentimens ſur la maniére dont vous pourrez rendre la Convention de ce Traité publique, en la dépoſant, ſi elle le juge à propos, entre les mains des Médiateurs, pour n'avoir lieu qu'après la Paix. Je ne doute point qu'elle n'approuve de même le changement que vous jugez à propos d'aporter au préambule, & de lui donner plus de rapport, ainſi que vous l'avez projetté, au Traité de 1662.

La réponſe que vous avez donnée au Mémoire des Miniſtres des Alliez, ne contenant rien qu'un ſimple récit de la maniére dont les choſes ſe ſont paſſeés depuis que vous étes à Nimegue, & des facilitez que Sa Majeſté y a aportées pour la Paix, ne pouvoit donner aucun juſte prétexte aux Médiateurs de refuſer de s'en charger; mais la liberté que vous leur avez laiſſée, ou de donner l'Ecrit même, ou de faire connoître vos ſentimens aux Ambaſſadeurs de l'Empereur, les aura mis en état de les convaincre de l'injuſtice avec laquelle ils rejettent ſur

la France la longueur d'une Négociation qu'eux ſeuls ont rendu inutile.

Tout l'Article qui touche Monſieur l'Evêque de Strasbourg ne peut mieux faire voir les raiſons que vous avez euës, de garder à l'égard de Monſieur le Prince Charles la même conduite que gardent les Miniſtres de l'Empereur à l'égard des Alliez de Sa Majeſté. Comme Monſieur de Beverning étoit de retour à Nimegue, je ne doute point, Meſſieurs, que vous ne l'ayez informé, ſelon l'ordre que je vous en avois envoyé de Sa Majeſté, de ce qu'elle avoit jugé à propos de faire touchant les Vaiſſeaux que les Etats Généraux ſe ſont plaints qui avoient été arrêtez par les Armateurs François, & des raiſons qui avoient porté Sa Majeſté à ne point répondre à la Lettre que Meſſieurs les Etats Généraux m'avoient adreſſée pour elle, en même tems qu'elle prenoit la réſolution de révoquer l'ordonnance, par laquelle elle avoit accordé la liberté de la pêche. J'attens, Meſſieurs, par le prémier ordinaire la réponſe que vous me rendrez ſur ce ſujet.

Le Siége de Saint Guillain, où la tranchée eſt ouverte en quatre endroits, s'avance de telle ſorte, & avec ſi peu de réſiſtance de la part des Ennemis, que ſelon les aſſûrances que Sa Majeſté en a reçües aujourd'hui, elle eſt en état d'attendre que cette Place ſera demain

ou

ou après demain entre ses mains. Cette conquête produira sans doute en Flandre le même effet, que celle de Fribourg a causé en Allemagne, & achevera de remplir une année déja si pleine de gloire pour Sa Majesté. Je suis, Messieurs, avec vérité, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 10. *Decembre* 1677.

LE retour de Monsieur le Prince d'Orange étant retardé par le vent contraire, & toutes les affaires de ce Païs-ci étant en suspens jusqu'à son arrivée, nous n'avons rien, Monsieur, à vous mander par cet ordinaire.

L'Assemblée d'Hollande, qui dévoit s'ouvrir dès le mois de Novembre dernier, a été rémise jusqu'au 16. de ce mois, dans l'espérance que Monsieur le Prince d'Orange arrivera dans ce tems-là, ce qui marque la grande considération que les Etats & la Province d'Hollande, ont pour lui. Nous sommes, Monsieur, &c.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 14. *Decembre* 1677.

NOus nous sommes déja donné l'honneur, Monsieur, de vous rendre compte de la raison qui empêchoit Messieurs les Médiateurs de paroître en l'Assemblée des Alliez, par la défense qu'ils avoient reçû du Roi de la Grande Bretagne d'y aller, tant que Monsieur le Comte Anthoine s'y trouveroit. Les Ambassadeurs d'Angleterre, qui craignoient avec quelque raison, que ce procedé ne blessât le Comte Anthoine, & ne le portât encore plus à rendre à leur préjudice les prémiers devoirs aux Impériaux, avoient remontré au Roi d'Angleterre, qu'ils n'avoient fait nulle difficulté d'aller à l'Assemblée des Alliez, lorsque Monsieur de los Balbasez, Don Pedro Ronquillo, Monsieur l'Evêque de Gurk & autres Ambassadeurs y avoient été présens, quoiqu'ils ne leur eussent pas encore donné part de leur arrivée: qu'ainsi cette distinction qu'on feroit du Comte Anthoine pourroit blesser le Roi de Dannemarc; que jusqu'à cette heure cet Ambassadeur n'avoit point manqué

à

à leur égard, & qu'ils ne devoient pas présumer qu'il le dût faire. Mais le Roi de la Grande Bretagne leur a mandé, que les autres Ambaſſadeurs avoient toûjours été fort diſpoſez à rendre à ſa Médiation ce qui lui étoit dû ; qu'on ſçavoit que le Comte Anthoine au contraire y faiſoit difficulté, & que tant qu'il ne rendroit pas à ſes Ambaſſadeurs les mêmes honneurs que les autres avoient fait, non-ſeulement il leur défendoit de ſe trouver avec lui à l'Aſſemblée, mais qu'il leur ordonnoit de déclarer aux Ambaſſadeurs des Alliez, qu'ils avoient cette défenſe, & que ſes Miniſtres à Londres avoient ordre de le déclarer à tous les Envoyez des Alliez qui étoient à ſa Cour. Meſſieurs les Médiateurs ſont venus nous communiquer cette affaire, qui, à ce qu'ils penſoient, ne pouvoit pas être ſecrete deux jours après, quand même ils ne s'en déclareroient pas. Ainſi, Monſieur, nous n'avons eu rien à faire, qu'à les remercier de la confiance dont ils uſoient avec nous. Nous ne pouvons vous dire quel train prendra cette affaire, car les Médiateurs moliſſent beaucoup. Ils ont ſeulement parlé à Monſieur de Beverning, pour le prier de ſe charger de le dire aux Alliez, mais il n'a pas jugé à propos de le faire. Cependant nous avons ſçû depuis peu, & les Médiateurs le ſçavent auſſi, que les Ambaſſadeurs de l'Empereur avoient été chez

les

les Ambaſſadeurs de Dannemarc (car ils voyent le Comte Anthoine incognito) & qu'ils avoient déclaré, que l'Empereur trouvoit fort mauvais qu'ils balançaſſent plus long-tems à rendre ce qui étoit dû à ſes Ambaſſadeurs ; & les autres ayant voulu s'excuſer, les Impériaux leur avoient dit, que l'Empereur tenoit à injure tous les jours que le Comte Anthoine différeroit à donner part de ſon arrivée. Un procédé ſi fier mériteroit bien que Meſſieurs les Médiateurs exécutaſſent leurs ordres avec quelque vigueur, mais Monſieur Jenkins a peur d'offenſer les gens, & Mylord Hyde eſt parti hier pour aller trouver Monſieur le Prince d'Orange, qui doit faire aujourd'hui ſont entrée à la Haye, apparemment pour ſe trouver aux Etats, qui ſe tiendront demain.

Monſieur Jenkins vient de nous envoyer le préſent Mémoire pour des Députez de Liége que Monſieur l'Electeur de Cologne veut envoyer à Nimegue : Nous attendrons la réponſe qu'il plaira au Roi que nous y faſſions. Nous ſommes, Monſieur, entiérement à vous.



LET-

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 17. *Decembre* 1677.

NOus n'aurions aujourd'hui, Monsieur, qu'à vous témoigner nôtre joye de la prise de Saint Guillain, si Monsieur de Meklebourg ne nous avoit addressé cette Lettre pour le Roi, & ces Mémoires, que nous avons fait mettre en chifre. Quoique ce Prince fasse des demandes que nous ne pensons pas lui devoir être accordées, nous n'avons pas cru cependant devoir nous dispenser de vous les envoyer.

Nous joignons aussi à cette Lettre la Copie du Traité que Monsieur le Duc de Neubourg a fait, il y a quelque tems, avec Monsieur de Munster, que nous avons eu par Monsieur de Paderborn, qui a promis à Monsieur Duker, de lui donner aussi Copie du Traité par lequel Monsieur l'Electeur de Cologne s'est joint aux deux autres.

Nous attendons au prémier jour la réponse de Monsieur de Paderborn à la Lettre du Sieur Duker, qui le presse de s'expliquer sur ce qu'il pourroit souhaiter de Sa Majesté. Ce Prélat lui a mandé dans une Lettre, que nous vîmes hier, que

que l'Evêque de Munſter baiſſoit tous les jours de corps & d'eſprit: qu'on travailloit même à ſon Teſtament, & que dans cette conjoncture lui Evêque de Paderborn étoit bien aiſe que les Troupes de Munſter euſſent repaſſé le Rhin. Nous ſommes, &c.

L E T T R E

Du Roi à Meſſieurs les Ambaſſadeurs.

Du 18. *Decembre* 1677.

MOn Couſin, Meſſieurs Colbert, & Comte d'Avaux. Ce qui fut répandu par toutes les Nouvelles publiques de quelques propoſitions qui m'avoient été faites par le Roi de la Grande Bretagne, dans le tems que le Prince d'Orange étoit auprès de lui, & les derniéres Nouvelles que j'ai reçûës du Marquis de Feuquiéres, me donnent lieu de vous écrire aujourd'hui.

Il me mande que le Sieur Olivenkrans, qui étoit arrivé de Nimegue, s'étoit extrêmement loué de l'étroite correſpondance que vous aviez gardée en toutes choſes avec lui & avec ſon Collégue. J'ai vû avec plaiſir qu'il ait rendu un compte ſi fidéle de la maniére pleine & ſincére dont j'agis avec le Roi ſon Maître: mais parce que je veux augmen-

menter de plus en plus la satisfaction que ce Prince en fait paroître, & que je ne voudrois pas qu'en, ajoûtant foi à des Nouvelles publiques, il crût que j'écoutasse sans sa participation des propositions de Paix, j'ai jugé à propos de vous mettre en état de parler au Comte d'Oxenstiern sur ce point.

Pour cela, vous pourrez lui témoigner, que je vous ai donné ordre de lui dire, que quelques ouvertures, negociées apparenment par le Prince d'Orange, sont venues jusqu'à moi, mais telles qu'il paroît qu'il les avoit lui seul accommodées aux intérêts de mes Ennemis, & non à ceux de la Suéde & aux miens; qu'aussi j'avois refusé d'y entendre par ces deux raisons, & que je m'étois expliqué, comme j'avois toûjours fait, comme je ferai toûjours, & comme je vous donne ordre de leur confirmer, que je ne consentirai à aucunes conditions de Paix, que de la participation & du consentement de la Suéde.

J'ai fait examiner le Projet de Traité de Commerce qui vous a été remis par le Sieur de Beverning. J'ai vû qu'en quelques Articles il s'éloignoit, ou ajoûtoit à celui de 1662. & comme je suis bien-aise de le renfermer dans les mêmes bornes, je vous envoye le Mémoire qui porte les observations que j'y ai fait faire. Je suis bien persuadé que vous ne trouverez aucune difficulté sur ces points, puisque c'est revenir aux prémié-

res

res Conventions que j'ai avec eux, & que je continuë toûjours dans la pensée de leur accorder la grace que vous avez promise en mon nom, de remettre les impositions sur le pied du Tarif de 1664. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Saint Germain en Laye le 18. Decembre 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 18. *Decembre* 1677.

JE n'ai pû, Messieurs, vous envoyer plûtôt les sentimens de S. M. sur le point du Traité de Commerce qui vous a été communiqué par Monsieur de Beverning. Je le fais aujourd'hui par le Mémoire qui sera joint à cette dépêche. Il retranche seulement diverses clauses qui ont été ajoûtées aux Articles du Traité de 1662. & les Etats n'auront pas sujet de trouver à redîre, que l'on les rappelle à leur origine. Vous ne parlerez point encore, s'il vous plaît, sur ce qui regarde l'Article qui retranche le privilége des Huiles de Baleine, parce que ce point n'est pas encore tout-à-

fait

fait arrêté, mais je vous en envoyerai l'éclairciſſement par le prémier ordinaire.

Je ne doute point, Meſſieurs, que la nouvelle qui ſera arrivée à Nimegue avant cette Lettre, que le Roi d'Angleterre a convoqué ſon Parlement pour le quinziéme du mois prochain, n'ait fort rélevé l'eſpérance de nos Ennemis. Le Roi en reçoit préſentement l'avis, ainſi je ne puis encore vous dire quelles ſont les penſées de Sa Majeſté. Je ſçai ſeulement, que les ſuites ne répondront pas apparemment aux eſpérances que les Ennemis en concevront. Il ne me reſte, Meſſieurs, qu'à accuſer la reception de vos dépêches des trois & ſeptiéme de ce mois, & de vous aſſûrer de toute la vérité avec laquelle je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Meſſieurs les Ambaſſadeurs, à Monſieur de Pomponne.

Du 21. *Decembre* 1677.

IL n'y a rien de plus froid à préſent, Monſieur, que la Négociation de Nimegue. Les Autrichiens ne ſe contentent pas de garder un profond ſilence ſur les affaires de la Paix; ils veulent encore nous priver de tout commerce avec

avec eux. Celui que les Dames ont établi alternativement chez elles, n'a point été renouvellé par Madame de los Balbasez depuis son retour. Elle s'est contentée de restituer les visites, & n'a parû dans aucune assemblée. Monsieur son Mari en use de même, & Dom Pedro Ronquillo suit aussi leur exemple. On attribuë la cause de tout ce desordre au Roi, qui fâche tous les jours de plus en plus ces Messieurs, en leur prenant des Places si importantes, dans le tems que la nature seule les devroit mettre à couvert de semblables affronts, & leur donner un repos inviolable. Nous avons encore plus de sujet de nous plaindre de l'entretien de nos Alliez, que du silence de nos Ennemis. Monsieur d'Oxenstiern ne nous parle que de l'impossibilité qu'il y a de faire passer les troupes de Livonie en Prusse, de la protestation que Monsieur Paats a faite, qu'il s'y opposera avec toutes les Forces de Lithuanie, de la Confédération que tous les Lithuaniens ont faite avec lui contre le Roi de Pologne pour la garantie de la Prusse, à laquelle le Royaume est obligé envers l'Electeur de Brandebourg, des conspirations fréquentes qu'on découvre contre la personne de ce Roi : enfin il semble qu'il nous veuille préparer à la perte de Stettin malgré la vigoureuse resistance des habitans. Il ajoûte au desagrément de cet entretien, le mauvais état de ses affaires particu-

ticuliéres, causé par un desordre domestique, & une negligence qui lui a fait dissiper sans éclat & sans magnificence, non-seulement les trois mille écus par mois que le Roi son Maître lui donne, mais même plus de six mois d'avance: ensorte qu'il n'a pas de honte de nous solliciter jusqu'à l'importunité, de lui faire préter quelque argent sur le payement des subsides du mois de Juillet prochain, sans quoi il nous laisse entendre, qu'il est réduit à la derniére extrémité; mais quand il devroit faire banqueroute & fuir, comme cela pourroit arriver, personne ne pouvant rien fournir chez lui, nous ne lui pourrions donner aucun secours, n'ayant nous-même que trop de peine à subsister, dans l'excessive cherté où sont ici tous les vivres & les denrées.

Monsieur de Beverning est parti depuis deux jours pour se rendre à la Haye auprès de Monsieur le Prince d'Orange, & a laissé ici son Secretaire, pour lui aller rendre compte de ce que nous aurons à lui faire sçavoir.

Monsieur Duker vient de remettre entre nos mains la Copie ci-jointe des derniéres Lettres de Monsieur l'Evêque de Paderborn. Vous y verrez, Monsieur, ses offres: quoique le Roi n'en puisse tirer grande utilité quant à présent, il ne laisse pas de s'expliquer, qu'il espéroit que Sa Majesté voudroit bien, en cette con-

confidération, le gratifier d'une fomme de quatre-vingt mille écus. Mais ledit Sieur Duker nous a fait entendre en même tems, qu'il croit que ce Prélat fe contenteroit d'une fomme de trente ou trente-cinq mille écus, & qu'on pourroit fe promettre de bons effets de la bonne foi avec laquelle il ferviroit Sa Majefté dans toutes les occafions qui s'en préfenteront.

Nous joignons auffi à cette Lettre un extrait de ce qui a été dit par Monfieur le Prince d'Orange à l'Affemblée des Etats d'Hollande, qui nous a été remis par Monfieur d'Oxenftiern.

Ajoûté.

Depuis nôtre Lettre écrite, le Sieur Duker nous a encore donné les deux extraits ci-joints, fur lefquels nous attendrons, Monfieur, vôtre réponfe auffi bien que fur le prémier. Cependant, nous fommes, Monfieur, entiérement à vous.



LET-

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 22. *Decembre* 1677.

C'Est seulement, Messieurs, pour ajoûter au Mémoire que je vous envoyai il y a trois jours touchant le Traité de Commerce, que je vous écris présentement, pour vous dire, que le Roi juge à propos que vous ne vous arrêtiez point à faire rétablir dans l'Article septiéme du nouveau Projet, la reserve qui étoit faite dans le 20. du Traité de 1662. de la Compagnie des Baleines. Le tems de ce privilége étant expiré, Sa Majesté n'a point dessein de le renouveller: ainsi il n'importe point d'en parler présentement. C'est la seule chose, Messieurs, qui sera le sujet de cette Lettre, à laquelle je n'ai qu'à ajoûter les assûrances de la vérité avec laquelle je suis entiérement à vous.



LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 24. *Decembre* 1677.

LEs Lettres qui nous sont venuës cet ordinaire de Mastricht & de Liége nous apprennent, Monsieur, que celles de France n'étoient point encore arrivées: ainsi nous n'avons pas sujet de nous étonner que nous n'ayons aucune dépêche du Roi ni de vous. Celles qui sont venuës d'Angleterre réjouïssent fort les Alliez, qui croyent gagner beaucoup plus par la convocation du Parlement du 25. Janvier, qu'ils n'ont perdu par la prise de Saint Guillain.

Le Marquis de los Balbasez & Dom Pedro Ronquillo, que nous avions écrit ne plus paroître dans les Assemblées, vinrent avant-hier à celle des Dames qui se tenoit chez l'un de nous; & le prémier, ou plûtôt Madame sa Femme, régala hier la Compagnie chez elle, où ces Messieurs comptoient hautement le tems qu'il faut à Monsieur de Montaign pour retourner à Saint Germain, celui de la déliberation du Roi sur la réponse qu'il y auroit à rendre à ce Ministre, & son retour en Angleterre, auquel tems ils fixoient la conclusion de

de la Paix, dont ils font assez entendre par leur gayeté, que l'acceptation leur sera avantageuse, ou le refus dommageable à la France; mais nous espérons que Dieu, & la prudence avec laquelle le Roi sçait conduire ses affaires, dissiperont tous ces nuages, n'y ayant pas d'ailleurs sujet de croire, que le Roi d'Angleterre puisse manquer à toutes ses promesses & à son propre intérêt, qui ne lui peut pas permettre de rompre avec la France. Comme nous ne faisons ici, Monsieur, que des raisonnemens inutiles, nous ne vous en importunerons pas davantage, & nous prendrons moins encore la liberté d'écrire au Roi, que nous n'ayons quelque matiére qui nous puisse procurer l'honneur de ses commandemens. Nous sommes, Monsieur, &c.

LETTRE

Du Roi à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 28. *Decembre* 1677.

MOn Cousin, Messieurs Colbert & Comte-d'Avaux. Je répons à vos Lettres du quatorziéme & dix-septiéme de ce mois, bien que les affaires qui sont contenues dans l'une & dans l'autre, ne soient pas d'une fort grande considéra-

tion. La prémiére m'apprend ſeulement les ordres que les Ambaſſadeurs d'Angleterre avoient reçûs du Roi leur Maître, de ne point ſe déſiſter d'être viſitez les prémiers, comme Médiateurs, par l'Ambaſſadeur de Dannemarc. Comme il eſt en droit de ſoûtenir un rang qui a été accordé à ſa Médiation, & qui lui doit être déféré, autant par les Miniſtres de l'Empereur que par tous ceux qui ſe trouvent à l'Aſſemblée, que même j'ai bien voulu que vous en donnaſſiez l'exemple; il importe que vous fortifiïez les Ambaſſadeurs d'Angleterre dans une prétenſion auſſi juſte, & à ſe tenir fermes dans l'exécution des ordres qu'ils ont du Roi leur Maître.

Je vous envoye le Paſſeport qui vous a été demandé par les Médiateurs pour les Députez de l'Electeur de Cologne, comme Prince de Liége, & qui en cette qualité ne peuveut prétendre le même rang qui a été accordé aux Miniſtres des autres Electeurs.

J'ai reçû avec vôtre ſeconde Lettre des Mémoires qui y étoient joints du Duc de Meklebourg. De toutes les propoſitions qu'il me fait, la ſeule que je puis admettre, eſt de lui accorder ma protection & mes offices, lorſqu'il pourra en avoir beſoin dans le Traité de Paix, & vous pouvez lui témoigner que je vous en ai donné ordre.

Je ſerois bien aiſe de ſçavoir quelles pourront être les demandes de l'Evêque

que de Paderborn, & quel engagement il voudroit contracter avec moi. J'ai vû cependant la Copie que vous m'avez envoyée du Traité de l'Evêque de Munster & du Prince de Neubourg, touchant les secours qu'ils donnent à l'Espagne.

Mes Cousins le Prince de Condé & le Duc d'Anguien, m'ayant représenté les intérêts qu'ils ont contre l'Espagne, l'un, comme Créancier de cette Couronne, des sommes qui lui restent dûes depuis le Traité des Pirenées, l'autre, pour entrer en possession des revenus qui lui sont échûs dans le Royaume de Naples, par la succession du feu Roi de Pologne; mon intention est que vous apuyiez, en mon nom, de vos soins & de vos offices leurs justes prétensions, & dont, par l'affection que j'ai pour eux, je serai bien aise qu'ils ayent satisfaction. Ils vous feront remettre leurs Mémoires sur ces affaires, suivant lesquels vous vous conduirez dans la discussion du Traité avec les Ministres d'Espagne. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde, & vous, Messieurs Colbert & Comte d'Avaux, en sa sainte garde.

Ecrit à Saint Germain en Laye, le vingt-huitiéme Decembre 1677.

LETTRE

De Monsieur de Pomponne, à Messieurs les Ambassadeurs.

Du 28. Decembre 1677.

J'Ai reçû, Messieurs, depuis que la Lettre du Roi que je vous envoye a été écrite, vôtre dépêche du vingt-uniéme de ce mois. J'en accuse seulement la reception, en attendant que je vous puisse informer du compte que j'en aurai rendu à Sa Majesté.

Je n'ai rien à ajoûter à ce que je vous ai déja mandé sur les affaires d'Angleterre. Le Roi de la Grande Bretagne assûre toûjours Monsieur de Barillon de la sincérité de ses intentions, pour demeurer constant dans l'amitié qu'il a avec Sa Majesté, & lui représente en même tems, l'embarras où il se trouve de rassûrer ses peuples, sur la crainte qu'ils témoignent de la perte entiére des Païs Bas. Le remede en seroit aisé, si les Ennemis de Sa Majesté étoient aussi équitables qu'elle sur les conditions qui pourroient les conserver par la Paix. Monsieur de Montaigu est de retour de Londres, & est chargé des ordres de son Maître auprès de Sa Majesté.

Monsieur de Montbas a des intérêts

en Hollande, qui ne peuvent être terminez, la Paix se faisant, que par vôtre autorité & vôtre entremise. Sa Majesté, qui a été satisfaite de ses services depuis son retour, trouve bon de l'honorer de sa protection: ainsi Messieurs, vous serez bien aise, je m'assûre, d'employer vos offices en sa faveur.

Je vous envoye un paquet que Monseigneur le Prince adresse à Monsieur Descarriéres, dans lequel il le charge de Mémoires & de Lettres pour vous, touchant son affaire. Je suis, Messieurs, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs au Roi.

Du 28. *Decembre* 1677.

SIRE,

Nous avons reçû la dépêche que V. M. nous a fait l'honneur de nous écrire du 18. de ce mois, & nous avons vû, suivant ses ordres, Monsieur le Comte d'Oxenstiern, à qui nous avons dit de la part de V. M., que quelques ouvertures, négociées apparamment par Monsieur le Prince d'Orange, étant venuës à sa con-

noiſſance, & lui ayant parû être plus a-vantageuſes aux intérêts de ſes Ennemis qu'à ceux de la Suéde ou aux ſiens, elle avoit refuſé d'y entendre par ces deux raiſons. Nous l'avons enſuite informé des ordres que nous avions de V. M., de l'aſſûrer, qu'elle s'expliquera toûjours, en toutes rencontres, comme elle a fait en celle-ci, & qu'elle ne conſentira à aucunes conditions de Paix ſans le conſentement & la participation du Roi de Suéde. Monſieur le Comte d'Oxenſtiern nous a témoigné être fort ſatisfait d'aprendre les bonnes intentions que V. M. continuë d'avoir pour le Roi ſon Maître, à qui il feroit part de tout ce que nous lui avons dit, & nous a aſſûré par avance, qu'il recevoit avec bien de la joye les marques d'amitié & de confiance que V. M. lui donnoit en cette occaſion. Il nous a dit enſuite, qu'il avoit apris par des avis particuliers, que les propoſitions qui avoient été faites à V. M. étoient fort deſavantageuſes au Roi ſon Maître, puiſqu'on prétendoit garder Brême & la Comté de Bahus ſur l'entrée de la Norvegue. Ce que nous avons dit, Sire, à ce Miniſtre, ſervira beaucoup à lui ôter les ſoupçons qu'il avoit conçûs de cette prétenduë négociation, ſon eſprit étant fort ombrageux & ſuſceptible de mauvaiſes impreſſions.

Nous avons été voir le même jour Mon-

Monsieur de Jenkins, qui est le seul Médiateur Anglois qui soit ici, Monsieur Hyde étant allé à la Haye pour voir Monsieur le Prince d'Orange. Nous lui avons dit, que V. M. ne pouvoit rien changer dans la résolution qu'elle avoit prise, de faire cesser au mois de Janvier prochain les Conventions qu'elle avoit faites avec Messieurs les Etats le dix-septiéme Mai dernier sur la liberté de la pêche, & que nous le prïons d'en avertir Messieurs les Ambassadeurs d'Hollande, pour en informer leurs Maîtres.

Nous suivrons, Sire, exactement le Mémoire que V. M. nous a envoyé, & nous nous tiendrons à ce qu'elle a promis aux Etats touchant le Tarif du Traité de Commerce, sur le pied de 1664. Sur quoi nous nous expliquerons avec Monsieur de Beverning à son retour de la Haye. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 28. *Decembre* 1677.

LEs deux Lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire des dix-huit & vingt-deuxiéme de ce mois,

& le Mémoire qui y étoit joint, nous expliquent les intentions du Roi, fur ce qui nous refte à faire pour la conclufion du Traité de Commerce avec les Etats Généraux des Provinces-Unies : mais comme Monfieur de Beverning n'eft pas ici, & que les claufes qu'il faut changer ou rétrancher de fon Projet, demandent plûtôt une conférence avec lui que l'envoi du Secretaire qu'il avoit laiffé ici, nous avons feulement dit à ce dernier, que lorfque ledit Sieur de Beverning feroit de retour, nous efpérions terminer promptement cette affaire avec lui, en rétranchant feulement les claufes, ou inutiles, ou contraires aux Ordonnances de France, ou aux Traitez précédens. Mais comme il ne nous paroît pas que les Alliez veuillent avancer la Paix générale dans la conjoncture préfente, ni les Etats Généraux leur accommodement particulier avec la France, nous ne prefferons dorénavant ce Traité de Commerce, qu'autant qu'il plaira au Roi de nous faire connoître qu'il eft de fon fervice de le faire.

Les Alliez examinent déja fur qui pourra tomber la Médiation, en cas de rupture de l'Angleterre avec la France. Monfieur de los Balbafez a même demandé à Monfieur le Comte d'Oxenftiern, fi le Roi de Suéde feroit difficulté d'accepter le Pape pour Médiateur au défaut d'un autre, & celui-ci ayant fait connoître,

tre, que le Roi son Maître n'y pourroit jamais consentir, ledit Marquis a proposé le Roi de Portugal. Toutes ces pensées nous ayant été rapportées par Monsieur le Comte d'Oxenstiern, nous lui avons fait connoître, que nous étions tellement persuadez que le Roi d'Angleterre ne feroit rien contre la qualité de Médiateur, qu'il avoit si dignement exercée jusqu'à présent, que nous ne voulions entrer en aucune dissertation ni examen de ceux qui pourroient remplir cette place. Vous jugerez par-là, Monsieur, des grandes espérances que les Alliez fondent sur ce qui se passe à présent en Angleterre. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

LETTRE

De Messieurs les Ambassadeurs, à Monsieur de Pomponne.

Du 31. *Decembre* 1677.

NOus n'avons rien reçû, Monsieur, par cet ordinaire. Nous remîmes hier ès mains du Sieur Hulst, Secretaire de l'Ambassade d'Hollande les observations que nous avons faites, sur le Mémoire que vous nous avez envoyé, pour le communiquer ensuite à Monsieur de Beverning, qui est de retour ici de-

puis deux jours. Nous aurons l'honneur de vous informer par le prémier ordinaire de ce qu'il aura répondu sur cette affaire. Nous sommes, Monsieur, entiérement à vous.

Fin du Tome neuviéme & dernier.



T A

TABLE
DU
TOME NEUVIEME.

L'Année 1677.

JUILLET.

Let-

AOUT.

Let-

SEPTEMBRE.

OCTOBRE.

NOVEMBRE.

Let-

DECEMBRE.

FIN.

CATA-



CATALOGUE
DE
LIVRES
Qui se trouvent à Londres, chez J. NOURSE.

LIVRES FRANÇOIS.

MEdailles de grand & de moyen Bronze du Cabinet de la Reine CHRISTINE, gràvées aussi délicatement qu'exactement d'après les Originaux, par le célèbre PIETRO SANTES-BARTOLO, en LXII. Planches, expliquées par Mr. S. HAVERKAMP, Professeur dans l'Académie de Leyde. Haye 1742. François-Latin, Folio.

——— Le même Livre, Grand Papier.

Histoire des Anciens Parlemens de France, ou Etats Généraux du Royaume; avec l'Histoire de France, depuis le Commencement de Monarchie jusques à Charles VIII., accompagnée de Refléxions Politiques sur les Changemens arrivez dans le Gouvernement; à quoi l'on a joint les Mémoires présentez au Duc d'Orleans, Régent de France, concernant les affaires de ce Royaume, par le Comte de BOULAINVILLIERS. Londres 1737. Fol.

Description exacte de l'Univers, ou l'ANCIEN-

NE GEOGRAPHIE *Sacrée & Profane; à laquelle est joint une Relation des Evenemens & des Changemens les plus intéressans, arrivez dans les Empires, les Royaumes, les Souverainetez & les Républiques, depuis leur Etablissement jusqu'au Siécle présent. Cet Ouvrage est précedé d'une Introduction à la* Géographie Ancienne, *où l'on rapporte en peu de mots tout ce qui concerne l'Ancien Monde, les Transmigrations des Nations, les Origines des Peuples, & généralement tout ce qui peut servir à éclaircir l'Histoire.* Haye 1740. avec LXIII. Cartes Géographiques, Folio, Format d'Atlas.

Méthode pour dresser les Chevaux, par le très-Haut Prince de NEWCASTLE. Londres 1737. avec de très-belles Figures, Fol. Edition magnifique.

——— *Le même Ouvrage*, sur du Papier Impérial.

La Parfaite Connoissance des Chevaux, par Monsr. SAULNIER. Haye 1734. avec 60. Planches. Fol.

——— *Le même Livre*, en grand Papier.

Art de monter à Cheval, ou Description du Manège dans sa perfection, par Mr. le Baron d'EISEMBERG. Haye 1740. avec 60. Planches, gravées par PICART. Fol. Obl.

De l'Attaque & de la Défense des Places, par Monsr. le Maréchal de VAUBAN, Haye 1737. avec 36. belles Planches. 4.

——— *Le Second Volume du même Ouvrage, contenant un Traité des Mines par le même*

même Auteur, & *un Traité de l'Art de la Guerre, avec une Table générale pour les deux Volumes*, & *des Figures.* Haye 1742. 4.

La BIBLIOTHEQUE BRITANNIQUE, *ou Histoire des Ouvrages des Sçavans de la Grande Bretagne, par une Societé de Gens de Lettres à Londres*, Haye 1734-1742. XXXVIII. Parties 8.

Les Cent Nouvelles Nouvelles, par Mad. de GOMEZ, Haye 1735. 20. vol. 12.

Discours Historiques, Critiques, Théologiques & Moraux, sur les Evenemens les plus mémorables de l'Ancien & du Nouveau Testament, avec de très-belles Figures, Lettres grises, Vignettes, & Culs-de-lampe, gravez sur les Desseins de Mrs. HOET, HOUBRAKEN & PICART LE ROMAIN. Haye 1727-1739. 6 vol. Fol. Papier Median.

——— Sur du Papier Royal.

——— Sur du Papier Superroyal.

——— Sur du Papier Impérial.

——— *Les mêmes Discours* en XI. Volumes 8.

Etat Militaire de l'Empire Ottoman, par Mr. le Comte MARSIGLI, 2 vol. Italien François, Fol. avec des Figures & des Cartes Géographiques.

Examen du Pyrrhonisme Ancien & Moderne, par Mr. de CROUSAZ. Haye 1733. Fol. *Cet Ouvrage est imprimé sur le même Format du Dictionaire & des Oeuvres de* BAYLE, *dont l'Auteur fait une Critique perpetuelle.*

——— *Le même*, en Grand Papier.

Essai Historique & Philosophique sur le Goût. Haye 1737. 8.

La GUERRE SERAPHIQUE, *ou Histoire des Perils qu'a couru la Barbe des* Capucins, *par les violentes Attaques des* Cordeliers; *avec une Dissertation sur l'Inscription qui se trouve au Portail de l'Eglise de Rheims:* Deo Homini & Beato Francisco, utrique Crucifixo. Haye 1739. 12.

Histoire METALLIQUE *des XVII. Provinces des Païs-Bas, depuis l'Abdication de l'Empereur Charles V. en 1555. jusqu'à la Paix de Bade en 1716. par Mr.* VAN LOON. Haye 1736. avec plus de 3000. Médailles, 5 vol. Fol.

——— *Le même Ouvrage*, en Grand Papier.

Histoire du XVI. Siècle, par Mr. DURAND, Haye 1735. 4 vol. 12.

Les Hommes Illustres qui ont paru en France, par Mr. PERRAULT, Haye 1736. 2 vol. 8.

*Mémoires d'*Anne Marie de MORAS, *Comtesse de* COURBON, *écrits par Elle-même.* Haye 1740. 4. Parties 12.

Oeuvres de CLEMENT MAROT, *revûës sur plusieurs Manuscrits, & sur plus de quarante Editions, augmentées, tant de diverses Poësies véritables, que de celles qu'on lui a faussement attribuées, avec les Ouvrages de* JEAN MAROT *son Pere, & ceux de* MICHEL MAROT *son Fils*, Haye 1731. 6 vol. 12.

Le PAISAN GENTILHOMME, *ou Avantures de*

de Mr. Ranſau, *& ſon Voyage aux Iſles Jumelles.* Haye 1735. 12.

Recueil complet d'Eſtampes qui repréſentent les Evenemens les plus Mémorables de l'Ancien & du Nouveau Teſtament (ſans Diſcours) gravées ſur les Deſſeins de Mrs. HOET, HOUBRAKEN & PICART. Sur du Papier Median.

——— Sur du Papier Royal.

——— Sur du Papier Superroyal.

——— Sur du Papier Impérial.

Le Nouveau Teſtament avec les Notes de Meſſieurs DE BEAUSOBRE & LENFANT. Amſt. 1741. 2 vol. 4.

Les Remarques Hiſtoriques, Critiques, & Philologiques, ſur le Nouveau Teſtament, par Monſr. DE BEAUSOBRE LE PERE. Haye 1742. 2 vol. 4.

Le Siége de CALAIS, *Nouvelle Hiſtorique*, Haye 1739. 12.

Traité des Armes, par le Sr. P. J. F. GIRARD, *ancien Officier de Marine: enſeignant la manière de combattre de l'Epée en Pointe ſeule, toutes les Gardes étrangeres, l'Eſpadon, les Piques, Hallebardes, Bayonnettes au bout du Fuſil, Fleaux briſez, & Batons aux deux Bouts: enſemble à faire de bonne grace le Salut de l'Eſponton, l'Exercice du Fuſil, & celui de la Grenadiére, tels qu'ils ſe pratiquent aujourd'hui dans l'Art Militaire de France; orné de* 116. *belles Planches.* Haye 1739. Quarto Obl.

Voyage de CORNEILLE LE BRUN *au Levant, c'eſt-à-dire dans les principaux endroits de l'Aſie Mineure, dans les Iſles de Chio, Rho-*

des, Chypre &c. de même que dans les plus considerables Villes d'Egypte, de Syrie & de la Terre Sainte, enrichi d'un grand nombre de Figures en Taille douce. Haye 1732. 5 vol. 4.

——— *Le même*, en Grand Papier 5. vol. 4.

PHARSAMON, *ou les Nouvelles Folies Romanesques, par Monsr.* MARIVAUX. Haye 1736. 2 vol. 12.

L'Histoire d'Angleterre par Monsr. DE RAPIN-THOIRAS. Haye XIII. vol. 4.

Le Suplement au Corps Diplomatique, avec le Corps Diplomatique Cérémoniel, & l'Histoire des anciens Traitez, par Mr. de BARBEYRAC, 5 vol. Fol.

——— *Le même*, en Grand Papier.

L'Histoire de la Chine, & de la Tartarie Chinoise, par le P. DU HALDE. Paris 1735. 4 vol. avec des Figures & des Cartes Géographiques.

Antiquitez de la Monarchie Françoise, par le P. MONTFAUCON, Paris, 5 vol. *Fol.*

——— *Le même*, en Grand Papier.

Traité de la Dissolution du Mariage pour cause d'Impuissance, avec quelques Piéces curieuses sur le même sujet. Luxemb. 1735. 8.

Journal Helvétique, ou Recueil de Piéces Fugitives de Litérature choisie, Poesie, de Traits d'Histoire ancienne & moderne, de Découvertes, des Sciences & des Arts, &c. 8.

Mémoires pour servir à l'Histoire de la Fête des Fous, qui se faisoit autrefois dans plu-

sieurs Eglises. Lausanne, 1741. fig. 4.
Refléxions sur les Ouvrages de Litérature. Paris. 1738. 12. vol. 12.
Histoire de FREDERIC GUILLAUME I *Roi de Prusse* Amst. 1741. 2 vol. 12.
Histoire DE DON RANUCIO D'ALETEZ. Venise 1738. fig. 2 vol. 12.
Relation de l'Expédition de la Flote Angloise en 1718. 1719. *&* 1720, *par l'Amiral* BING. Haye 1741. 12.
Défense du Christianisme, ou, Préservatif contre un Ouvrage intitulé, Lettres sur la Religion essentielle à l'Homme. Lausanne 1740. 8.
Le Perroquet, ou, Mélange de diverses Piéces intéressantes pour l'esprit & pour le cœur. Francf. 1742. 2 vol. 8.
Histoire du Prince FRANÇOIS EUGENE DE SAVOYE. Amst. 1740, 5 vol. 12.
Mémoires Anecdotes pour servir à l'Histoire de Mr. DU LIZ, *& la suite de ses Avantures, après la Catastrophe de celle de Mademoiselle* PELISSIER. Lond. 1739. 8.
Description du Cap de Bonne Espérance, l'Histoire Naturelle du Païs, la Religion, les Mœurs, & l'Usage des Hottentots, & l'Etablissement des Hollandois. Amst. 1741. 3 vol. fig. 8.
Histoire, Obligations, & Statuts de la très Venérable Confraternité des FRANCS-MAÇONS. Francf. 1742. 8.
La Logique, ou Systême de Refléxions qui peuvent contribuer à la netteté & à l'étendue de nos Connoissances. Lausanne 1741. 6 vol 12.

Mémoires de Condé, ou Recueil pour servir à l'Histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans ce Royaume sous les Régnes de FRANÇOIS II. & CHARLES IX. Amst. 1740. 6 vol. 12.

****

LIBRI LATINI.

THesaurus Antiquitatum Italiæ, Neapolis, Siciliæ, Corsicæ, Melitæ, &c. curâ illustrium Professorum, GRÆVII, PERIZONII, BURMANNI, & HAVERCAMPI; cum Figuris, Numismatibus, & Mappis Geographicis, 45 *vol. Fol.*

———— Idem Liber, *Charta Majori.*

———— Idem, *XXXIX. voluminibus, Fol. Charta Majori, & Minori.*

Nummophylacium Reginæ CHRISTINÆ, quod comprehendit Numismata Ærea Imperatorum Romanorum Latina, Græca, atque in Coloniis cusa, quondam à PETRO-SANTES-BARTOLO, summo artificio, summâque fide Æri incisa, nunc primùm prodeunt cum Commentario SIGEB. HAVERCAMPI, in Universitate Lugduno-Batava Professoris. *Hagæ Com.* 1742. *Lat. & Gall. cum LXII. Tabulis. Fol.*

———— Idem, *Charta Maj.*

Accuratissima Orbis Delineatio, sive GEOGRAPHIA VETUS Sacra & Profana: exhibens quicquid Imperiorum, Regnorum, Principatuum, Rerumpublicarum, ab initio

tio rerum ad præſentem uſque Mundi ſtatum fuit. Præmiſſa eſt Introductio ad Geographiam Antiquam, quâ Orbis Vetus, Gentium Migrationes, Populorum Origines, & quicquid Hiſtorias illuſtrare poteſt, breviter refertur. *Hagæ Comitum* 1740. *cum LXIII. Tabulis Geographicis, Forma Atlantica, Fol.*

Acta quædam Eccleſiæ ULTRAJECTINÆ, exhibita in Defenſionem Jurium Illuſtriſſimi Archiepiſcopi & Capituli ejuſdem Eccleſiæ, adverſus Scripta Eminentiſſimi Cardinalis Archiepiſcopi Mechlinienſis, cum Præfatione ad Illuſtriſſimos omnes inclytæ Germaniæ Archiepiſcopos. *Hagæ Comitum* 1737. 4.

BREVIARIUM Rothomagenſe, Illuſtriſſ. & Reverendiſſ. in Chriſto Patris *Ludovici de la Vergne de Treſſan*, Rothomagenſis Archiepiſcopi, autoritate reformatum & editum. 1739. 4 *vol.* 18. *Rubro Nig. cum fig.*

JAC. DE BIE Numiſmata Aurea Imperatorum Romanorum, à Julio Cæſare ad Heraclium uſque, Excellentiſſimi, dum viveret, Caroli DUCIS CROSII & ARSCHOTANI magno & ſumptuoſo ſtudio collecta; accedit LUD. SMIDS Romanorum Imperatorum Pinacotheca; ex recenſione & cum notis SIG. HAVERCAMPI. *Amſt.* 1738. *cum Fig. & Numiſmatibus.* 4.

BIBLIOTHECA Hohendorfiana, Hulſiana, Marckiana, Kryſiana & Du Boiſiana. *Hagæ Comitum. XV. vol.* 8.

CLE-

Clerici Opera Philoſophica, *Amſt.* 1722. 4 *vol.* 12.

Catalogus Librorum qui in Theſauris Romano, Græco, & Siculo continentur. *Leidæ* 1725. 8.

Compendium Moralis Evangelicæ, ſive Conſiderationes Chriſtianæ in Novum Testamentum: *Lovanii* 1694. 4 *vol.* 12. *Editio Nitidiſſima.*

Jo. Harduini Opera varia; in quibus continentur: I. Undecim Athei hodierni: ſcilicet Janſſenius, Martin, Thomaſſin, Mallebranche, Queſnel, Arnaud, Nicole, Paſcal, Deſcartes, Le Grand, & Regis. II. Platon expliqué. III. Pſeudo Virgilius. IV. Pſeudo-Horatius. V. Numiſmata Sæculi Juſtinianei VI. Antiqua Numiſmata Sæculi Theodoſiani. VII. Numiſmata Regum Francorum. *Hagæ Com.* 1733. *cum LVII. Tabulis Numiſmatum. Fol.*

——— Idem, *Charta Majori.*

Jo. Harduini Commentarius in Novum Teſtamentum: accedit ejuſdem Autoris Lucubratio, in cujus prima parte oſtenditur, Cepham, à Paulo reprehenſum, Petrum non eſſe: in altera parte, Joannis Apoſtoli de Sanctiſſima Trinitate locus explanatur, & eidem Autori ſuo vindicatur. *Hagæ Comitum* 1740 *Fol.*

——— Idem, *Charta Majori.*

Ant. Matthæi Veteris Ævi Analecta, ſeu Vetera Monumenta hactenùs nondùm viſa, quibus continentur Scriptores varii, qui præcipuè Hiſtoriam Univerſalem, Expeditiones in Terram Sanctam, Res Ger-

maniæ,

maniæ, Gelriæ, Hollandiæ, Ultrajecti, Frisiæ, tam Occidentalis quàm Orientalis, & Groningæ, ut & Gesta Equestris Ordinis Teutonici, Dominorum de Brederode, de Culemburch, & de Arckel, memoriæ prodiderunt.699 Itineraria, Testamenta vetera, & Doctorum Virorum Epistolæ. *Hagæ Com.* 1738. *5 vol.* 4.

——— Idem, *Charta Majori.*

HOSPITALII, Galliarum Cancellarii, Carmina. *Amst.* 1732. 8.

LIMBORCH Theologia Christiana: adjuncta est Relatio Historica de Origine & Progressu Controversiarum in Fœderato Belgio de Prædestinatione. *Hagæ Com.* 1736. *Fol.*

JO JAC. SCHEUCHZERI Herbarium Diluvianum. *Lugd. Bat.* 1723. *fig. Fol.*

——— Idem Liber, *Charta Majori.*

——— Ejusdem SCHEUCHZERI Itinera per Helvetiæ Alpinas Regiones facta; plurimis Tabulis æneis illustrata. *Lugd. Bat.* 1723. 4 *vol. charta maj.* 4.

P. REBUFFI Commentarius in Constitutionis Regias. *Amst* 1668. *Fol.*

SANTORINI Observationes Anatomicæ. *Lugd. Bat.* 1739. *Fig.* 4.

S. JUSTINI, Philosophi & Martyris, Opera omnia, Gr. & Lat., Studio Benedictinorum. *Hagæ Com.* 1743.

——— Idem Liber, *charta maj.*

TURRETINI Prælectiones Criticæ, Theologicæ, & Concionatoriæ in Pauli ad Romanos Epistolæ Capita XI. *Lausannæ* 1741. 4.

Is. NEWTON Optice, five de Reflexionibus, Refractionibus Inflexionibus, & Coloribus Lucis. *Lausannæ* 1740. 4.

A. B. TREKELL de Origine ac Progressu Testamenti Factionis præsertim apud Romanos; in qua præterea multi Veterum Romanorum Ritus, Mores, Leges, multa Juris & Veterum Scriptorum Loca illustrantur. *Lips.* 1739.

Sam. WERENFELSII Opuscula Theologica, Philosophica, & Philologica. *Lausannæ* 1739. 2 vol. 4.

Fin du Tome Neuviéme.

